

SOMMAIRE

Séance plénière des 24 et 25 février 2022

Pages

Approbation du procès-verbal de la séance plénière des 16 et 17 décembre 2021.....	4
Rapport n°3 pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en centre-val de loire7	
Amendement n°1« infirmiers et infirmières » présenté par le groupe centre, démocrate, républicain et citoyen.....	44
Amendement n°5« maisons médicales » présenté par le groupe centre, démocrate, républicain et citoyen	44
Amendement n°2 « pass transport médical » présenté par le groupe centre, démocrate, républicain et citoyen.....	50
Amendement n°3 « contrat d'engagement de service public » présenté par le groupe centre, démocrate, républicain et citoyen	50
Amendement n°4 « communautés territoriales et professionnelles de santé » présenté par le groupe centre, démocrate, républicain et citoyen	51
Amendement n°6« bus médicalisés » présenté par le groupe centre, démocrate, républicain et citoyen	52
Deux amendements présentés par le groupe union de la droite, du centre et des indépendants	61
Communication n°2 feuille de route pour la restauration collective dans les eple 2022-2023 transformer durablement notre alimentation	70
Rapport n°1 contrat de plan état-région centre-val de loire 2021-2027	92
Vœu présente par le groupe socialistes, radicaux, citoyens, le groupe communiste et republicain et le groupe ecologie et solidarite « pour un agenda rural européen »	107
Vœu présenté par le groupe socialistes, radicaux, citoyens, le groupe communiste et républicain et le groupe ecologie et solidarité « lutter contre la précarité menstruelle »	109
Vœu présenté par le groupe communiste et republicain et le groupe ecologie et solidarité « luttons contre l'artificialisation des sols avec un moratoire sur les projets de zones logistiques »	112
Vœu présenté par le groupe ecologie et solidarité « contre le coup de frein aux projets citoyens d'énergie renouvelable »	115

Vœu présenté par le groupe centre, démocrate, republicain et citoyen « soutien à la filière nucléaire en région centre-val de loire »	118
Vœu présenté par le groupe centre, démocrate, republicain et citoyen « région centre-val de loire, terre de vélo »	123
Vœu présenté par le groupe union de la droite, du centre et des indépendants « agir concrètement et immédiatement pour faire face au manque de vétérinaires ruraux »	127
Vœu présenté par le groupe rassemblement national et alliés sur le pouvoir d'achat	130
Vœu présenté par le groupe rassemblement national et alliés sur le soutien a la mauritanie	131
Question orale posée par le groupe rassemblement national et alliés « gardons nos guichets physiques ouverts »	133
Question orale posée par le groupe centre, démocrate, républicain et citoyen « pour une meilleure information des élus sur l'utilisation régionale des fonds européens ».....	134
Rapport n°5 nouvelles renaissance(s) ! 2022 : le jardin de la france.....	137
Rapport n°4 Une ambition régionale renforcée pour des qualifications adaptées et territorialisées, pour répondre aux enjeux de réduction des tensions de recrutement et de développement des compétences pour l'économie de demain / approbation de l'avenant a la convention pacte / approbation de la convention financière pacte 2022 / approbation du cadre d'intervention modifié pour les tiers lieux de compétences	155
Rapport n°6 Programme regional Centre-Val de Loire et Interregional loire (FEDER, FSE+) 2021-2027 - renouvellement auprès de l'état de la demande de la Région Centre-Val de Loire a exercer la qualite d'autorite de gestion du programme (feder, fse+) 2021-2027.....	182
Rapport n°7 Ajustements des délégations accordées a la commission permanente regionale	187
Communication n°8 Délégation au Président du conseil regional - communication sur les marchés et les avenants passés du 01/10/2021 au 31/12/2021, sur les actions contentieuses introduites et closes devant les tribunaux du 15/11/2021 au 31/01/2022 et sur les virements de crédits du 23/07/2021 au 10/01/2022	191

CONSEIL RÉGIONAL

Réunion du jeudi 24 février 2022

Le jeudi 24 février 2022 s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une réunion du Conseil régional sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Mme Anne BESNIER étant secrétaire de séance.

Présents : Monsieur Marc ANGENAULT (jusqu'à 18h38), Monsieur Frédéric AUGIS (jusqu'à 18h18), Monsieur Alexandre AVRIL (jusqu'à 21h10), Madame Elodie BABIN, Madame Marine BARDET, Monsieur Olivier BEATRIX, Monsieur Lionel BÉJEAU, Madame Delphine BENASSY, Madame Anne BESNIER, Madame Magali BESSARD (jusqu'à 16h00), Monsieur Pierre-Frédéric BILLET (jusqu'à 18h28), Madame Sylviane BOENS, Monsieur François BONNEAU, Monsieur Dominique BOUÉ, Monsieur Jean-François BRIDET, Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, Madame Carole CANETTE, Madame Aurore CARO, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Aymeric COMPAIN (jusqu'à 17h58 et à partir de 19h24), Monsieur Christophe COQUIN, Madame Sylvie DUBOIS (jusqu'à 18h38), Madame Nadia ESSAYAN (jusqu'à 17h00 et à partir de 18h28), Madame Christine FAUQUET, Madame Julie FERRON, Madame Karin FISCHER, Madame Régine FLAUNET, Monsieur Nicolas FORISSIER (jusqu'à 18h38), Madame Mathilde FOUCHET, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Jalila GABORET, Madame Catherine GAY, Madame Delphine GENESTE, Monsieur Lionel GEOLLOT, Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Temanuata GIRARD, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Monsieur Jérémie GODET, Madame Sandrine GRÉGOIRE, Monsieur Marc GRICOURT, Madame Betsabée HAAS, Monsieur Cyril HEMARDINQUER (jusqu'à 20h30), Monsieur David JACQUET, Monsieur Arnaud JEAN, Madame Gaëlle LAHOREAU, Monsieur Thibaut DE LA TOCNAYE (jusqu'à 18h30), Monsieur Perico LEGASSE, Monsieur Emmanuel LEONARD, Madame Ambre LOUISIN, Monsieur Thomas MÉNAGÉ, Monsieur Romain MERCIER, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Florent MONTILLOT, Monsieur Mohamed MOULAY, Monsieur Aleksandar NIKOLIC, Madame Virginia DE OLIVEIRA, Madame Sonia PAREUX, Madame Mathilde PARIS (jusqu'à 20h00), Madame Constance DE PÉLICHY (jusqu'à 18h54), Madame Laurence RENIER, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Magali SAUTREUIL (jusqu'à 22h15), Monsieur Matthieu SCHLESINGER (jusqu'à 18h28), Madame Anna STEPANOFF (jusqu'à 17h45), Madame Isabel TEIXEIRA, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, Monsieur Philippe VIGIER, Madame Mylène WUNSCH.

Ont donné pouvoir : Monsieur Marc ANGENAULT a donné pouvoir à Madame Christine FAUQUET à partir de 18h38, Monsieur Alexandre AVRIL a donné pouvoir à Monsieur Florent MONTILLOT à partir de 21h10, Madame Magali BESSARD a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel LEONARD à partir de 16h00, Monsieur Pierre-Frédéric BILLET a donné pouvoir à Madame Elisabeth MEYBLUM à partir de 18h28, Madame Michèle BONTHOUX a donné pouvoir à Madame Sylviane BOENS, Monsieur Aymeric COMPAIN a donné pouvoir à Madame Karin FISCHER de 17h58 à 19h24, Monsieur Guillaume CRÉPIN a donné pouvoir à Madame Karine GLOANEC MAURIN, Madame Sylvie DUBOIS a donné pouvoir à Madame Isabel TEIXEIRA à partir de 18h38, Madame Nadia ESSAYAN a donné pouvoir à Madame Sandrine GRÉGOIRE de 17h00 à 18h28, Monsieur Marc FESNEAU a donné pouvoir à Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, Monsieur Nicolas FORISSIER a donné pouvoir à Madame Delphine GENESTE à partir de 18h38, Monsieur Cyril HEMARDINQUER a donné pouvoir à Madame Jalila GABORET à partir de 20h30, Monsieur Harold HUWART a donné pouvoir à Monsieur Olivier BEATRIX, Monsieur Thibaut DE LA TOCNAYE a donné pouvoir à Monsieur Michel CHASSIER à partir de 18h30, Madame Mathilde PARIS a donné pouvoir à Madame Mylène WUNSCH à partir de 20h00, Madame Constance DE PÉLICHY a donné pouvoir à Madame Aurore CARO à partir de 18h54, Monsieur Rémy POINTEREAU a donné pouvoir à Madame Laurence RENIER, Monsieur Pierre-Alain ROIRON a donné pouvoir à Monsieur François BONNEAU, Madame Magali SAUTREUIL a donné pouvoir à Monsieur Jérémie GODET à partir de 22h15, Monsieur Matthieu SCHLESINGER a donné pouvoir à Madame Nadia ESSAYAN à partir de 18h28, Madame Anna STEPANOFF a donné pouvoir à Madame Sonia PAREUX à partir de 17h45.

Absent : Madame Cathy MÜNSCH-MASSET

(La séance est ouverte à 14 heures 09 sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)

M. le Président.- Chers collègues, je vous invite à rejoindre vos places, je vous en remercie, afin que nous puissions débiter sans tarder nos travaux. Merci.

Avant d'ouvrir ces travaux, je propose qu'il soit procédé à l'appel nominatif.

(Madame DUPONT, directrice du Secrétariat général, procède à l'appel nominal)

M. le Président.- Merci de vous installer, chers collègues. Nous allons procéder à la désignation de notre secrétaire de séance. Je propose qu'Anne BESNIER soit notre secrétaire de séance. Je l'en remercie.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DES 16 ET 17 DECEMBRE 2021

M. le Président.- Il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance des 16 et 17 décembre 2021.

Y a-t-il, par rapport à ce procès-verbal, des observations ou des remarques ? Je ne vois rien de tel. Il est donc approuvé en l'état. Je vous en remercie.

(Le procès-verbal de la séance plénière des 16 et 17 décembre 2021 est adopté à l'unanimité)

Je dois également vous informer qu'un conseiller régional a quitté son groupe d'appartenance. Il s'agit de Monsieur HEMARDINQUER Cyril, qui siègera comme non-inscrit à partir de ce jour dans nos sessions.

Après un échange avec les présidents de groupe, leurs représentants, je veux ouvrir notre session, bien évidemment et vous le comprendrez, en disant notre immense émotion que la guerre soit aujourd'hui en Europe. Parce qu'il s'agit bien d'une guerre.

Au nom de l'ensemble des présidents de groupe et, je crois, en notre nom à tous, il est important que nous disions ici combien nous condamnons cette agression par la Russie d'un territoire qui voit ainsi le droit international directement violé.

En notre nom à tous, je veux dire notre totale solidarité à l'égard du peuple ukrainien qui, aujourd'hui, en ce moment même, alors que nous pensions cela éloigné pour longtemps, connaît les affres, la peur et les risques de la guerre.

En notre nom à tous, je veux rappeler combien il est indispensable que le droit international qui garantit la paix et que les valeurs de la démocratie soient toujours et toujours présents, combien il est indispensable que nous affirmions notre solidarité avec celles et ceux qui aujourd'hui, si injustement, sont soumis à ces insécurités et à ces risques.

Je crois que dans des moments comme cela, nous comprenons les valeurs de l'Europe, nous comprenons les valeurs de la démocratie, qui nous unissent. Au-delà de nos appartenances partielles, elles nous unissent et je souhaite que ce message, nous puissions l'envoyer collectivement, l'adresser collectivement, au nom des habitants de notre Région, à celles et ceux qui connaissent la situation que je viens de décrire.

Je voudrais par ailleurs, chers collègues, après ce qu'il s'est passé il y a quelques semaines à Amboise et à la suite d'un dialogue avec le maire d'Amboise, vous dire notre condamnation totale d'un acte ignoble de destruction d'une œuvre d'art, celle qui représente Abdelkader, l'émir Abdelkader à Amboise. La mutilation de cette œuvre, œuvre de Michel AUDIARD, artiste de notre Région, le jour même de son installation, est le fait d'individus qui voudraient attiser les haines et opposer les peuples.

Nous sommes solidaires de cet artiste, nous sommes solidaires des valeurs auxquelles il donne corps par son travail. Nous sommes solidaires des Amboisiens qui sont, à travers cela, engagés pour les valeurs qui fondent véritablement le ciment de notre pays.

J'ai dit au maire d'Amboise que je proposerai demain matin à notre Commission permanente un rapport extraordinaire proposant que nous participions aux frais de restauration de cette œuvre. C'est une démarche commune que nous ferons avec l'État – la DRAC sera, semble-t-il, engagée –, que nous ferons avec le Département, car le département de l'Indre-et-Loire sera engagé, que nous ferons à l'échelle de la Région et que nous ferons en solidarité de la commune d'Amboise. Je souhaitais vous en informer.

(Applaudissements)

Chers collègues, s'agissant de notre session, tout d'abord, dans ce moment si particulier, je souhaite dire l'importance du présentiel, comme on dit désormais, l'importance de se retrouver, de pouvoir se voir, de pouvoir échanger, de pouvoir faire vivre la démocratie, comme cela, en direct. C'est quelque chose qui est si précieux et que, je crois, nous apprécions toutes et tous aujourd'hui.

Cette session, c'est une session qui va aborder des rapports qui, en quelques mots, situent un engagement, traduisent un engagement dès maintenant sur des priorités et des ambitions qui traversent un certain nombre de politiques régionales.

Ce sera le cas notamment, dans notre session, autour des enjeux de la formation professionnelle. Ce sera le cas autour d'un dossier aussi important, qui est le rapport de l'alimentation dans les lycées. Ce sera le cas autour d'un engagement qui va être débattu aussi, s'agissant de l'année touristique que nous engageons sur « Jardin de la France ». Ce sont des dossiers essentiels.

Ce sera également une session qui traitera nos dossiers qui ont une charge immédiate et une charge de moyen terme.

Bien évidemment, l'approbation définitive de notre Contrat de plan État-Région, un contrat de plan qui, vous l'avez vu, embarque, au niveau de l'État et au niveau de la Région, des moyens et des projets à une échelle sensiblement accrue par rapport à ce que nous avons réussi à faire dans la programmation précédente, dans le contrat de plan précédent. En effet, si nous prenons simplement ce ratio, nous voyons que nous avons un engagement État-Région de 281 euros par habitant sur le précédent et que nous passons à 497 euros par an et par habitant. C'est dire l'importance de ce contrat. Ce Contrat de plan État-Région, et je crois que Philippe FOURNIÉ aura l'occasion de le dire, sera également complété par un dialogue ouvert sur les enjeux actuels de la mobilité.

Et puis, sur le temps présent et le moyen terme, il y a un autre rapport, qui est le rapport santé.

Je veux, à cet égard, tout d'abord excuser ici l'absence de Marc FESNEAU qui est retenu par ses responsabilités de ministre. Il est retenu par ses responsabilités de ministre pour ce que j'ai évoqué, c'est-à-dire la situation internationale, la situation en Ukraine et ses incidences directes pour notre pays. Et, bien évidemment, il a tout notre soutien là où il « bosse ».

Je veux dire aussi, au sujet de ce rapport, qu'il a quelque chose d'original, Monsieur le Président du CESER, comme l'a noté le Premier ministre avec nous. Il a quelque chose de particulier, car j'ai été fier, et je le dis à Philippe VIGIER que je vois, je le dis à Nicolas FORISSIER, je le dis à Marc FESNEAU, je le dis également à Éric CHEVÉE, j'ai été fier que nous puissions collectivement porter le travail de tous les groupes politiques l'autre jour devant le Premier ministre, devant le ministre de la Santé, devant la ministre de l'Enseignement supérieur, que nous le fassions avec l'ensemble des parlementaires, toutes sensibilités confondues, que nous le fassions avec les maires de nos grandes villes, avec les six présidents de Conseils départementaux. Oui, ce rapport a quelque chose de particulier, parce qu'il émane, autour d'une absolue priorité pour notre Région, de notre volonté collective, et je crois que cette dynamique a été un des éléments des résultats que nous avons obtenus.

Nous pouvons aujourd'hui, à travers ce rapport, poser l'ambition d'une formation de médecins à un niveau sensiblement accru, avec l'engagement politique du Premier ministre et des ministres concernés. Nous pourrions, dans ce rapport, acter enfin, et c'est un travail collectif, une formation qui irrigue l'ensemble du territoire de notre Région : Orléans bien sûr, vous l'avez vu dans les communiqués, mais aussi Châteauroux, Chartres, Blois, Bourges, tous nos territoires.

C'est une étape importante qui est franchie. C'est un rapport qui sera débattu cet après-midi, un rapport majeur pour notre Région.

C'est un rapport qui porte aussi des ambitions concrètes, aujourd'hui et maintenant, notamment dans le domaine de l'expérimentation – cela a été voulu –, expérimentations nationales qui auront ici, dans cette Région, une réalité, expérimentation pour la montée en puissance des infirmières en pratique avancée, expérimentation de l'accès à certains praticiens sans passer par le médecin généraliste, augmentation considérable également, et cela vaut pour notre Région, des formations d'infirmiers et infirmières. Nous poursuivons, nous accélérons la progression que nous avons engagée là-dessus.

Sur tous ces dossiers, sur tous ces rapports, je crois que nous pouvons avoir une session utile, une session qui traduise véritablement, très fortement les ambitions que nous avons pour notre Région.

Après avoir échangé avec les présidents de groupe à l'instant, je voudrais vous dire que nous souhaitons véritablement, dans un temps qui est assez tenu même si nous avons deux grandes demi-journées, que le plus grand nombre de celles et ceux qui vont intervenir puissent le faire, et nous serons très clairs et très exigeants sur le respect des temps de parole. Le respect des temps de parole. Je demanderai aux vice-présidents, dans la présentation de leurs rapports, de ne pas être trop longs et je demanderai aux présidents de groupe de respecter les 5 minutes et aux intervenants de respecter les 3 minutes. C'est comme cela que nous aurons un grand nombre d'intervenants, que nous ferons vivre le débat et que nous pourrions adresser à nos concitoyens des messages autour des ambitions qui sont les nôtres.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

Nous ouvrons nos travaux avec la présentation du rapport santé qui va être faite par Sylvie DUBOIS, mais qui aura un caractère particulier, Monsieur le Président du CESER. Nous avons travaillé ensemble. Quand je dis « ensemble », je parle du président du CESER. Moi, j'ai souhaité m'impliquer dans tous les travaux avec l'ensemble des présidents de groupe ou leurs représentants. J'invite donc le président du CESER à venir autour de cette table, puisqu'il interviendra au début de nos débats, après la vice-présidente en charge du dossier.

Madame la Vice-Présidente, vous avez la parole pour présenter le rapport.

RAPPORT N°3 PACTE REGIONAL POUR REpondre AUX ENJEUX DE SANTE PUBLIQUE EN CENTRE-VAL DE LOIRE

Mme DUBOIS.- Monsieur le Président du Conseil régional, Monsieur le Président du CESER, chers collègues, Mesdames et Messieurs, il me revient l'honneur de soumettre au débat, à votre délibération le rapport Pacte régional pour répondre aux enjeux de santé publique en Centre-Val de Loire.

Avant d'entrer dans les détails des mesures préconisées et des démarches à engager, je tiens à remercier les services de la région et du CESER pour la qualité de leur expertise et de leur travail. Il traduit l'engagement des agents au service de notre collectivité et des habitants de nos territoires. Même si la santé n'entre pas dans le champ de la compétence de la Région, à l'exception de la formation sanitaire, nous avons considéré, compte tenu de l'urgence, d'en faire une de nos priorités politiques.

Mesdames et Messieurs, ce rapport, il est utile de le rappeler, est le fruit d'une large concertation avec tous les groupes politiques composant notre assemblée. Cette co-élaboration initiée par le Président, pour en finir avec la politique des petits pas en changeant de braquet, marque notre grande détermination et notre profonde volonté politique de permettre à tous les habitants de notre Région d'avoir accès aux soins, d'où ce projet de pacte santé.

Comme vous le savez toutes et tous, la situation en termes de santé dans notre Région est dramatique. Le constat général est plus que préoccupant. C'est celui d'une désertification médicale critique, qui met en cause l'accès aux soins des habitants. Elle est en grande partie le résultat d'une politique nationale menée depuis plusieurs décennies, centrée sur l'impératif financier et court-termiste, délaissant la dimension de santé publique.

La désertification médicale concerne toutes les facettes de notre système de soins, médecine générale et de spécialité, médecine hospitalière, médecine libérale ou salariée, professions paramédicales.

Quelques données chiffrées témoignent de ce tableau alarmant. S'agissant du nombre total de médecins en Région, inscrits au Conseil de l'ordre, quelle que soit leur activité, leur spécialité, leur statut, avec une densité de 349,6 pour 100 000 habitants quand la moyenne nationale est de 453,3, le Centre-Val de Loire est la région métropolitaine la moins bien pourvue et elle est même derrière certains territoires d'Outre-mer comme la Réunion et la Martinique.

Si l'on s'intéresse aux seuls médecins généralistes, le Centre-Val de Loire est la région qui, en dehors de Mayotte, enregistre la plus faible densité de médecins généralistes. Dans 5 départements sur 6, la densité en médecins généralistes est parmi les plus faibles sur le plan national. Pour atteindre l'actuelle moyenne nationale, il faudrait que plus de 600 médecins généralistes s'installent dans notre Région.

Concernant les médecins généralistes libéraux, nous pouvons nous alerter de leur vieillissement accentué. Leur âge moyen, toutes spécialités et tous statuts confondus, est plus élevé que la moyenne, 58 ans, contre une moyenne régionale déjà très élevée qui est de 56,5 ans. Cela signifie que sans actions volontaristes, cette situation ne peut que se dégrader à nouveau très vite.

La sous-densité touche également diverses spécialités comme la cardiologie, la gynécologie, l'ophtalmologie ou l'odontologie, dans lesquelles la Région se situe en avant-dernière place des régions métropolitaines. Elle affecte aussi les professions paramédicales – infirmiers, masseurs-kinés, sages-femmes –, pour lesquelles la moyenne régionale est inférieure à la moyenne nationale.

Pour les habitants de notre Région, la désertification médicale implique un renoncement aux soins, faute de capacité à obtenir un rendez-vous. Elle signifie aussi que 500 000 habitants n'ont pas déclaré de médecin traitant, soit un habitant sur cinq, avec des résultats encore plus alarmants dans plusieurs intercommunalités où le taux de 20 % est dépassé, comme les agglomérations de Dreux, 26 %, et Montargis, 25 %, ou la métropole d'Orléans, 24 %.

Pour faire face à l'urgence de la situation et à son caractère inquiétant, qui impacte le quotidien des gens, nous proposons de fonder un pacte régional en coopération avec l'État, les collectivités territoriales et d'autres partenaires. Ce pacte comprend plusieurs axes majeurs destinés à apporter des réponses fortes à l'insuffisance de la couverture médicale de notre territoire régional.

- Il s'agit en premier lieu de porter à 500 le nombre de médecins formés, avec une localisation de la formation équilibrée sur le territoire régional. Le *numerus clausus*, devenu *numerus apertus*, est très faible, sans rapport avec la population régionale. À la rentrée 2022, le nombre de places pour les étudiants en médecine de deuxième année sera de seulement 300, ce qui se situe très en deçà des besoins. Nous demandons donc à l'État d'augmenter très sensiblement le nombre de jeunes acceptés à poursuivre leurs études en Centre-Val de Loire, en créant 200 places supplémentaires.

Nous savons aussi que le lieu d'études des professionnels de santé ainsi que le lieu d'exercice d'internat influencent fortement leur lieu futur d'installation. Or, notre Région est caractérisée par une faculté de médecine unique, celle de Tours, positionnée à l'ouest du territoire, et par une très faible couverture de l'ensemble du territoire régional pour la présence d'internes dans l'ensemble des hôpitaux. C'est pour cela que nous exigeons également de l'État de diversifier les lieux de formation des médecins en implantant, en complément et en lien avec Tours, une formation aux études de médecine à Orléans. Il s'agira aussi d'universitariser le CHR d'Orléans et d'accroître le nombre d'internes sur l'ensemble des hôpitaux de Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Blois, Orléans et Montargis en le portant à 500.

À ce sujet, mardi dernier, comme l'a dit notre Président, à l'initiative du Président de la Région François BONNEAU et du président du CESER Éric CHEVÉE, le Premier ministre Jean CASTEX a reçu une délégation d'élus. À cette occasion, il a affirmé sa décision de créer à Orléans une antenne hospitalo-universitaire de formation de médecins et de fixer l'objectif de 500 étudiants en Région Centre-Val de Loire. Cette décision historique, de bon sens, valide l'engagement de la Région depuis des années. Mais soyons vigilants, car nous ne voulons pas que cette déclaration d'intention ne soit que de circonstance, et veillons à ce que suivent les moyens humains et financiers.

- Deuxièmement, nous nous engageons à l'accroissement et à la qualité des formations paramédicales pour atteindre le haut du classement des régions françaises formant le plus d'infirmiers. Nous voulons augmenter le nombre d'étudiants en soins infirmiers dès l'année universitaire 2022-2023. Nous porterons le nombre de places en première année à 1 456 puis à 1 602 pour l'année universitaire 2023-2024.

Parallèlement à cet effort, nous déploierons un programme d'investissement immobilier pour les instituts de formation paramédicale d'ici 2027. Bien que la Région ne dispose pas de compétences en matière de rénovation d'immobilier paramédical, elle participe financièrement à l'ensemble des projets immobiliers qui le nécessitent. À ce stade, en plus de l'IFSI de Châteauroux, sept projets immobiliers sont identifiés.

- Le troisième acte de notre pacte est consacré à la poursuite de l'augmentation du nombre des aides-soignants et des aides à domicile formés. Le nombre d'élèves aides-soignants formés a augmenté de 322 places en deux ans, passant de 1 000 en 2019 à 1 322 en 2021. Notre objectif est de plus de 400 en cinq ans. En parallèle, nous mettrons en place, avec le soutien de l'ARS et des fédérations d'employeurs, une campagne de communication sur le métier d'aide-soignant dans le but de revaloriser ce métier. De plus, nous continuerons à

développer des formations aux métiers d'aide à la personne pour atteindre un objectif annuel cible de 1 500 places à l'horizon 2025.

- Quatrièmement, nous renforcerons les coopérations pour impulser une dynamique d'attractivité territoriale et pour éviter les effets de concurrence sur le territoire régional.

Dans ce cadre, nous nous battons pour faire reconnaître l'ensemble du territoire régional en zone d'intervention prioritaire, en ZIP, par l'ARS. Au regard de la démographie médicale totalement dégradée, nous considérons que l'intégralité du territoire régional devrait être classée en ZIP, ce qui permettrait de bénéficier de dispositifs de soutien à l'installation ou au recrutement des professionnels de santé plus importants qu'en zones d'action complémentaire (ZAC).

Nous voulons aussi renforcer l'attractivité des territoires en mobilisant toutes les formes d'exercice médical sur tout le territoire de la Région. Nous adapterons et nous assouplirons les conditions de financement des structures d'exercice regroupé en exercice libéral pour atteindre l'objectif de 1 500 professionnels de santé et de 500 médecins libéraux, avec 125 maisons de santé pluridisciplinaires, les MSP. Dans ce cadre, pour répondre à une nouvelle phase de croissance de certaines MSP, nous proposons de supprimer le plafond de 20 professionnels de santé.

Nous accélérons l'installation des médecins salariés en Centre-Val de Loire en portant de 150 à 300 leur nombre à l'horizon 2028, recrutés par le GIP Pro Santé. Il est à souligner que la pratique salariée répond aux aspirations de certains professionnels de santé. L'offre de médecine salariée a donc vocation à se développer en articulation avec l'offre libérale.

De manière plus générale, nous soutiendrons l'évolution des pratiques, notamment l'e-santé, permettant de mettre le numérique au service du bien-être de la personne. Notre démarche est néanmoins de considérer que la télémedecine et la téléconsultation ne peuvent être une solution à la désertification médicale mais constituent un complément pour faciliter le parcours de soins.

Le renoncement de l'attractivité de notre territoire régional suppose également de combler le manque d'hébergement que subissent les étudiants en santé au début de leur exercice. En coopération avec les départements et les intercommunalités, nous développerons ainsi un réseau de résidences Pro Santé. Avec ces dernières, nous souhaitons aller au-delà d'une offre de logements par la création de véritables lieux de vie partagée entre étudiants en santé de différentes filières, favorisant leur ancrage sur le territoire.

Enfin, qui dit santé dit prévention et promotion de la santé. Le système de soins ne représente en effet qu'une part minoritaire des déterminants de santé. Les conditions socioéconomiques, comme l'alimentation, l'éducation, ainsi que les facteurs environnementaux – pollution, milieu – exercent une influence importante sur notre état de santé.

Notre plan de prévention et de promotion de la santé devra être mené au plus près des habitants, d'où la nécessité de redéfinir, en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, notamment des collectivités locales portant les contrats locaux de santé, les communautés professionnelles territoriales de santé (les CPTS), les MSP et les centres de santé, les structures d'exercice coordonné. Ce plan sera structuré autour d'une approche thématique – sensibilisation, éducation, sport-santé, alimentation, environnement – et/ou de publics cibles, jeunes, personnes en situation de handicap, personnes âgées, habitants des quartiers prioritaires.

Voilà chers collègues, les grandes orientations de ce pacte santé pour notre Région. Il est ambitieux, il traduit nos préoccupations et nos exigences en matière d'accès à la santé pour tous et partout.

C'est la raison pour laquelle j'ai le grand plaisir de soumettre au vote la délibération suivante.

Considérant :

- la très grande difficulté d'obtenir un rendez-vous médical pour les habitants du Centre-Val de Loire ;
- que plus de 20 % des habitants sont dans l'impossibilité d'avoir un médecin traitant ;
- le vieillissement des médecins en exercice qui s'accroît au-delà de la moyenne nationale observée ;
- le faible nombre d'internes et la difficulté de leur recrutement dans un nombre important d'hôpitaux ;
- les avis du CESER et le consensus concernant le nécessaire et urgent développement en Région de la formation médicale ;
- l'engagement constant de la Région pour répondre concrètement aux défis de l'accès aux soins en Centre-Val de Loire, et sa participation financière, que ce soit au titre de ses compétences directes ou au côté de l'État.

La Région s'engage :

- Pour l'accroissement et la qualité des formations paramédicales
 - En portant le nombre d'IDE de 1 456 dès 2022 et à 1 625 dès 2025 en veillant à un équilibre de tous les territoires de la Région, avec un nombre de personnels formés en augmentation très significative dans le Loiret et le Loir-et-Cher – vous avez d'ailleurs une carte dans le rapport.
 - En augmentant le nombre de places de formation de masseurs-kinés, conformément aux objectifs du Plan 100 % Santé, de 20 entre 2019 et 2025.
 - En programmant, en lien avec l'ensemble des collectivités de l'État, les investissements nécessaires pour l'extension, la modernisation et l'attractivité des établissements IFSI, IFAS. La programmation pluriannuelle d'investissement des formations sanitaires et sociales intégrera notamment les plateaux techniques de simulation, le cas échéant mutualisés.
 - En engageant un plan d'action pour le développement qualitatif et quantitatif de l'accueil en stages, en lien étroit avec les établissements de soins et médicosociaux.
 - En accentuant les actions entreprises pour l'attractivité des métiers.
 - En cherchant une amélioration concernant la prise en charge des frais de déplacement de l'ensemble des stagiaires.
 - En accroissant les formations d'aide-soignant et d'agent des services hospitaliers, notamment en doublant les DEFI-Santé, en lien avec les départements, et en insistant sur la promotion des personnels du secteur sanitaire (les VAE).
- Pour le renforcement de l'attractivité de territoire régional par :
 - Le développement d'un réseau de résidences Pro Santé en partenariat notamment avec les départements et les intercommunalités, dans le cadre des contractualisations, pour soutenir l'accueil et l'hébergement des étudiants en santé (internes, étudiants en soins infirmiers, aides-soignants...).
 - La mobilisation de toutes les formes d'exercice médical sur tous les territoires de la Région.

- o En adaptant et en assouplissant les conditions de financement des structures d'exercice regroupé libéral pour atteindre l'objectif de 1 500 professionnels de santé et de 500 médecins libéraux, avec 125 MSP.
 - Déplafonnement des 20 professionnels de santé retenus pour le calcul de la base subventionnable pour le financement des MSP.
 - Dérogation au minimum de 4 professionnels de santé dont 2 médecins généralistes sur présentation d'un projet de santé intégrant un médecin généraliste et un IPA et 2 paramédicaux.
 - o En portant de 150 à 300 à l'horizon 2028 le nombre de médecins salariés recrutés par le GIP Pro Santé (exercice salarié), avec 50 centres de santé.
 - o En soutenant l'évolution des pratiques : téléconsultations, téléexpertise, infirmiers en pratique avancée, assistants médicaux, consultations médicales itinérantes.
 - o En encourageant les hôpitaux à déployer sur leur territoire des consultations avancées, tant de médecine générale que de médecine de spécialité.
- L'élaboration d'un plan régional d'attractivité en santé, avec notamment les collectivités territoriales et l'ARS, pour lequel les crédits sont versés au titre du FEDER.
 - L'élaboration d'un plan régional partenarial de prévention et de promotion de la santé, qui sera structuré autour d'une approche thématique, comme la sensibilisation, l'éducation, le sport santé, l'alimentation, la santé mentale, l'environnement, et/ou les publics ciblés tels que les populations jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les habitants de quartiers sociaux, les salariés.

La Région et l'ensemble des collectivités partenaires et le CESER demandent à l'État :

- Pour l'accroissement du nombre de médecins formés en Centre-Val de Loire
 - De décider, dans des délais rapides, la création de 200 places supplémentaires de formation de médecins, avec un alignement rapide des places en internat avec le nombre de places de formation, pour une installation à court terme – le Premier ministre s'y est engagé – et de passer le CHRO en CHU.
 - De décider l'universitarisation du CHRO et l'implantation d'une formation aux études de médecine à Orléans, tant au niveau de l'externat que de l'internat, considérant les capacités bâtimementaires disponibles à Orléans. Cette implantation d'un pôle de formation en santé à Orléans est indispensable pour irriguer les territoires de l'est régional (Loiret, Eure-et-Loir et Cher).
 - D'accroître le nombre d'internes sur l'ensemble des hôpitaux de Bourges, Chartres, Dreux, Châteauroux, Blois, Orléans et Montargis.
 - De déployer les moyens financiers et humains indispensables – postes hospitalo-universitaires et d'enseignements chercheurs – pour la mise en œuvre d'une formation de qualité à Tours et à Orléans.
 - De contribuer aux investissements nécessaires en fonction des solutions bâtimementaires, auxquels la Région pourrait participer en complément de l'Etat.

- Pour résoudre, à court terme, les difficultés grandissantes d'accès aux soins
 - La reconnaissance de la Région Centre-Val de Loire comme espace d'expérimentation.
 - o Le développement de la VAE pour les professionnels de santé.
 - o L'accès direct des patients aux masseurs-kinés, orthophonistes et podologues.
 - o La levée, de façon dérogatoire, de l'obligation de stages dans le secteur public pour les médecins sollicitant une procédure d'autorisation d'exercice des pratiques à diplôme hors Union européenne (PADHUE).
 - o La revalorisation des contrats d'engagement de service public (CESP).
 - o L'augmentation du nombre d'heures de présence autorisées dans les antennes des centres de santé.
 - o Le recours accru aux infirmiers en pratique avancée, via :
 - l'augmentation du nombre d'IPA, à hauteur de 50 par an,
 - la reconnaissance statutaire et financière des IPA,
 - le soutien à l'initiative,
 - le décroisement sanitaire pour permettre concrètement le développement de stages inter-CHU...

J'accélère, puisqu'on me dit qu'il faut accélérer.

- Pour promouvoir la place et les moyens de l'hôpital public
 - En assurant aux hôpitaux publics un financement et l'affectation de la médecine qui leur permettent de répondre à l'ensemble des besoins attendus.
 - En octroyant les moyens nécessaires aux centres hospitaliers.
 - En interrogeant la question de la tarification à l'activité.

Enfin, nous proposons la mise en place d'un comité de suivi régional associant l'État, l'ARS, la Région, le CESER, les présidents d'université et les représentants d'écoles de formation, les collectivités, la Fédération hospitalière.

Il permettra l'observation, l'évaluation, le suivi et la mise en œuvre des actions engagées sur le territoire, avec la mise à disposition d'informations dans les domaines médical et paramédical, et pourra faire l'objet de concertation au sein de la CTAP.

Les actions thématiques qui le nécessitent feront l'objet de groupes de travail partenarial.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame la Vice-Présidente.

Je vais donner la parole au président du CESER.
Monsieur CHEVÉE, vous avez la parole.

M. le Président du CESER. - Merci, Monsieur le Président, merci, Madame la Rapporteuse, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents de groupe, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers.

C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole sur un sujet évidemment exceptionnel, avec un rapport probablement aussi exceptionnel et dans une procédure exceptionnelle, puisque c'est la première fois que vous utilisez la procédure que vous avez introduite dans votre règlement intérieur au mois de juillet dernier, qui permet la prise de parole de personnalités extérieures au sein de votre assemblée. Je suis très heureux de le faire à cette occasion pour un rapport absolument exceptionnel.

Pour vous dire aussi quelques mots sur la rencontre que nous avons eue hier, avant-hier – cela passe très vite – avec le Premier ministre, lors de laquelle j'ai pu présenter, pour tout vous dire, l'exaspération de la société civile de la Région Centre-Val de Loire face à une situation absolument insupportable liée à l'accès aux soins pour les habitants de notre Région.

Quand je dis « société civile », ce sont évidemment les organisations qui sont représentées au CESER, les organisations patronales, les organisations syndicales, mais aussi toutes les associations qui sont représentées au sein de notre troisième collège, et notamment les associations d'usagers, qui siègent aussi par ailleurs à la CRSA, la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie, que j'associe, bien évidemment, à nos travaux et à nos demandes.

Vous savez que le CESER a été destinataire de deux pétitions, dont l'une de 60 000 signatures en Région sur la question de l'accès aux soins, à l'hôpital public, et, dernièrement, d'une pétition qui dépasse les 15 000 signatures pour l'universitarisation, effectivement, du CHRO et la création d'une voie de formation médicale à Orléans.

Le CESER travaille depuis de nombreuses années sur ces questions ; je rappelais les travaux sur l'accès aux soins à l'hôpital public. Mais même avant, nous avions, à l'instar de votre assemblée, donné un avis défavorable sur le plan régional de santé, parce qu'il nous semblait ne pas être en mesure de permettre un bon accès aux soins pour l'ensemble de nos habitants. Nous avons encore récemment émis une note d'alerte sur la question de la transformation médicale des études de santé en première année et nous suivons cette affaire avec beaucoup d'attention, parce que nous ne sommes pas convaincus, aujourd'hui, que les transformations en cours soient suffisantes pour arriver à une réelle transformation de l'offre médicale. Ainsi, l'ensemble de ces travaux est aujourd'hui consigné, repris dans le cadre de ce rapport commun.

J'ai dit aussi au Premier ministre qu'on nous fait souvent des procès d'attractivité en Centre-Val de Loire, et je lui ai dit qu'il ne fallait pas, sur ce sujet, faire une inversion des facteurs. Très clairement, on ne pourra pas revitaliser nos territoires, on ne pourra pas réindustrialiser nos territoires sans avoir aussi, dans notre mallette, les professionnels de santé disponibles sur le territoire, comme nous avons besoin des services publics, en sachant qu'il y a eu des avancées sur ce sujet. Assurément, il ne faut pas se tromper, il ne faut pas inverser la problématique. Il faut évidemment que la politique de santé soit une politique d'attractivité du territoire et non pas l'inverse, comme on a tendance à l'entendre.

Et puis, je lui ai dit aussi que, même si nous avons différents types de beautés sur nos territoires en Centre-Val de Loire, il y a certainement, concernant l'agglomération orléanaise, une difficulté particulière, car on ne voit pas de quel manque d'attractivité elle souffrirait alors même que c'est probablement en son sein que la situation est la plus critique.

Enfin, j'ai dit que cette situation très critique nécessitait évidemment des solutions spécifiques pour le Centre-Val de Loire et qu'il ne faudrait pas croire, vu de Paris, ce problème étant largement disséminé sur l'ensemble du territoire, qu'on pourrait arriver à régler le problème sans rien faire de plus que prendre une mesure nationale de compensation. Et c'est ce que nous sommes allés chercher, Monsieur le Président, à savoir une mesure spécifique qui concerne le Centre-Val de Loire. Très clairement, on voit bien que par rapport aux autres régions, il y a un déficit de formation dans notre Région et que, probablement, cette faiblesse de la démographie médicale en Région vient de ce déficit de formation.

Nous avons ainsi réclamé, à l'instar de la Normandie et de la Bourgogne Franche-Comté, qui sont des régions à peu près comparables en nombre d'habitants, que 200 médecins supplémentaires soient formés dans notre Région.

Ce n'est pas une nouveauté, cela fait plusieurs dizaines d'années que certains le réclament. Concernant le CESER, je rappelle la conclusion de notre rapport de février 2017, l'une des conclusions de nos sept préconisations. Nous écrivions : *« Il faut étudier les conditions du déploiement de l'UFR de médecine de Tours sur le campus hospitalier universitaire et de recherche d'Orléans pour déboucher sur une évolution de l'offre de formation assise sur les deux universités de la Région. L'ambition est double : assurer un meilleur équilibre territorial et pérenniser le CHU régional. Il est par ailleurs impératif de former 350 à 400 médecins par an. »* C'était en février 2019, la situation a largement empiré et, aujourd'hui, tout le monde s'accorde sur un besoin de l'ordre de 500 médecins formés en Région.

Quelques mots sur le rapport qui vous est présenté, rapport original, je le disais, parce qu'il est co-signé, évidemment par votre assemblée régionale Centre-Val de Loire mais aussi par le CESER Centre-Val de Loire. Nous avons beaucoup travaillé sur ce sujet et je remercie moi aussi les services, qui ont fait un excellent travail, comme cela a été souligné par l'ensemble des conseillers qui se sont exprimés lundi lors de notre plénière. Notamment, la première partie décrit de façon extrêmement pertinente la situation médicale dans notre Région.

Ce rapport a été voté dans les mêmes termes et, pour une fois, il ne s'agit pas d'un avis que nous rendons. Nous avons voté ce rapport dans les mêmes termes que ceux qui vous sont soumis aujourd'hui et il a été voté, ce qui n'était pas évident, à l'unanimité des voix exprimées avec une seule abstention du groupe CGT lundi dernier dans notre assemblée.

Parmi les expressions de l'assemblée du CESER, de ses conseillères et de ses conseillers, je noterai plus particulièrement la volonté de travailler aux conditions de valorisation des acquis de l'expérience. C'est un point extrêmement important et, en tant qu'assemblée économique et sociale, nous sommes bien placés pour travailler sur ces questions de valorisation des acquis de l'expérience. Nous avons aussi noté l'importance de travailler sur la prévention, ces aspects de prévention étant toujours très négligés en France. Par ailleurs, l'ouverture de la formation médicale à Orléans doit permettre un accueil beaucoup plus important de PU-PH sur la Région, évidemment sans déshabiller la faculté de médecine de Tours. Mais il faut que des postes supplémentaires soient créés en nombre suffisant pour permettre de développer cette formation à Orléans.

En conclusion, je souhaite souligner l'unité politique que vous avez affichée et je voudrais encore une fois remercier les présidents de groupe, les anciens ministres, les ministres qui se sont mobilisés sur ce sujet, Monsieur le Président, autour de vous grâce à votre initiative.

Je me souviens très bien, ici, en séance, au moment de la discussion des vœux, comment a démarré cette idée. Je remercie encore tous les présidents d'y avoir associé aussi la société civile. Vous l'avez remarqué, Monsieur le Président, le Premier ministre y a été très sensible, je peux vous le dire, et il l'a dit. Il a dit que ce n'était pas habituel d'associer la société civile dans des délégations d'élus et je pense que cela a contribué à ce que sa décision s'infléchisse, peut-être, juste pour obtenir ce que nous sommes venus chercher et que nous allons continuer à défendre au sein du comité de suivi que vous proposez – sans préempter la décision que vous prendrez. Nous pensons associer ce comité, puisqu'il y a trois petits points, à la CRSA, celle-ci étant partie prenante pour tout ce qui relève du domaine de la santé.

Bon débat sur ce sujet et soyez assurés du soutien du CESER sur ce sujet.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur le Président.

Nous allons ouvrir le débat avec les prises de parole des présidents de groupe.

Monsieur FORISSIER, vous qui étiez dans la délégation et dont le groupe a été constamment représenté – c'était Monsieur MONTILLOT, il est là – dans le groupe de travail, vous avez la parole.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas être trop long, je veux simplement rappeler deux ou trois faits. Je souhaite dire, évidemment, notre satisfaction de l'aboutissement de ce processus, mais aussi la vigilance qui doit être la nôtre.

Ces deux ou trois faits sont liés à cette idée, partagée depuis longtemps par beaucoup et le président du CESER l'a rappelé, et on ne peut pas dire que nous ne l'avons pas, nous, portée depuis de longues années, comme je l'ai dit pendant la campagne des élections régionales, pendant des mois, car c'était pour nous une priorité absolue, de permettre l'ouverture d'une formation médicale, de médecins sur le site d'Orléans. C'est donc une satisfaction, pour nous, de voir que cette idée est aujourd'hui reprise, actée par toutes et tous.

Par taquinerie, je rappellerai – Monsieur le Président, vous le savez bien – que le processus a été engagé à la suite du rejet par votre majorité d'un vœu que nous avions émis il y a un an. Cela avait provoqué une petite crise dans cet hémicycle, une colère. Vous aviez d'ailleurs, et je vous en sais gré, repris l'idée de faire un vœu commun et c'est ce qui a enclenché cette mécanique, ce groupe de travail et ces démarches politiques collectives. Finalement, tout est bien qui finit bien et nous en sommes heureux.

Il est extrêmement important pour notre territoire régional, évidemment de répondre à cette nécessité de former, en vitesse de croisière annuelle, 200 à 250 médecins supplémentaires. Il est extrêmement important de rééquilibrer les formations sur le territoire régional vers l'est. On cite beaucoup l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Cher, mais il y a aussi l'Indre et, d'une certaine manière, une bonne partie du Loir-et-Cher, ces départements étant, au fond, concernés par le fait que des médecins seront formés dans les années qui viennent à Orléans. Et on sait bien que les médecins ont plutôt tendance, quand ils s'installent en libéral, à rester pas trop loin de leur lieu de formation, ce qui est d'ailleurs bien compréhensible.

Nous avons donc bien avancé et je rends hommage au travail qui a été fait par vous-même, par le groupe de travail et par l'ensemble des groupes de cette assemblée régionale. Cela s'est traduit par un langage extrêmement clair, comme cela a été dit aussi par Éric CHEVÉE, lors de notre rencontre chez le Premier ministre, un langage très clair et très uni.

Je veux dire quelque chose de très important, car il y a parfois des inquiétudes qui s'expriment. C'est que cette logique qui consiste à dire qu'on va former des médecins au CHRO d'Orléans ne peut et ne doit se faire à l'encontre de la faculté de médecine de Tours, et cela a été rappelé. C'est extrêmement important. En effet, il ne faudrait pas qu'on rentre dans une espèce de fausse guerre, de guerre larvée qui viendrait, au fond, contrecarrer l'objectif qui nous est commun et qui doit servir l'ensemble du territoire régional.

Je l'ai dit tout à l'heure, il faut être vigilant. Cela signifie qu'il faut d'abord être vigilant sur la mise en œuvre effective des engagements politiques pour l'instant pris par le Premier ministre, et il a été très clair. Il va falloir que, de cette décision politique, qui force un peu la main – disons les choses – des services de l'État, il y ait, par la suite, une traduction concrète. Cela veut dire qu'il faut conforter les moyens dont ont besoin la faculté de médecine de Tours et l'ensemble des projets – je pense à l'odontologie, aux sciences de la vie – qui sont prévus sur Tours, y compris dans le Contrat de plan État-Région que nous verrons tout à l'heure. Il faut veiller à ce que d'éventuels moyens supplémentaires qui seraient décidés à la suite de l'étude mixte entre l'IGAS et le ministère des Universités ne soient pas finalement pris

à Tours pour être mis à Orléans. C'est extrêmement important de garder cette vigilance et d'être d'une totale exigence sur ce sujet. Les moyens qui viendront à Orléans doivent être des moyens nouveaux et il faut que l'État fasse ce qu'il doit faire – cela a été très bien rappelé, et par la rapporteure, et par le président du CESER –, de façon que notre Région soit traitée de façon équitable par rapport aux autres régions comparables. Nous sommes la seule région qui n'a pas deux CHU, à n'en avoir qu'un seul.

Sous ces réserves, évidemment, je peux vous dire que nous serons extrêmement actifs et vigilants. Je souhaite d'ailleurs que les groupes de l'opposition puissent participer au comité de suivi.

Je voudrais simplement, sans rentrer dans le détail des autres éléments de ce pacte pour la santé en Région Centre-Val de Loire, insister sur un dernier point qui est celui de l'attractivité. Monsieur le Président, je pense qu'il faut aussi que nous réfléchissions au sein de notre hémicycle et que l'Exécutif réfléchisse aux moyens qu'il peut et que notre Région peut apporter à l'ensemble des départements ou des agglomérations, qui font déjà de gros efforts en matière d'attractivité. Vous savez comme moi que le contrat Région-Département, pour prendre l'exemple de l'Indre, n'a toujours pas été signé. On a un sujet sur le financement de l'agence d'attractivité et je pense d'ailleurs qu'il faudrait qu'il soit augmenté. Ce sont, là aussi, des mesures extrêmement concrètes qui peuvent aller dans le sens de la mise en œuvre effective de notre pacte régional de santé.

Ainsi, nous voterons pour, nous avons présenté des amendements et nous souhaitons qu'ils soient regardés avec attention et bienveillance par notre assemblée. Mais nous souhaitons évidemment poursuivre le travail consensuel qui a été construit ces derniers mois et qui aboutit à une première étape qui a été qualifiée d'historique.

En ce jour tristement historique, nous pouvons au moins nous dire que, pour notre Région, il est effectivement historique.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

Pour le groupe Écologiste et Solidarité, Monsieur GODET.

M. GODET. - Merci.

On l'a tous souligné les uns et les autres, le rapport est très fourni sur ce point, le constat que nous faisons tous car l'état des lieux est connu et alarmant, c'est que la Région Centre-Val de Loire, et on peut prendre le problème dans tous les sens, manque de professionnels de santé plus qu'ailleurs. Je ne citerai qu'un seul chiffre, car je pense que c'est un des plus significatifs : aujourd'hui, il y a 500 000 personnes en Région qui n'ont pas de médecin traitant. On voit donc bien que cela a une influence sur la vie et la qualité de vie de nos concitoyens, ainsi que sur le recours aux soins.

Par conséquent, il était temps, et la Région, de ce point de vue, a depuis de nombreuses années pris sa part pour répondre à cette situation.

Je me permets cette parenthèse, cette situation, c'est aussi la situation nationale qui, nous semble-t-il, ne doit pas être éludée. La situation de la santé en France, en général, est critique aussi. Cela nous pose énormément question, par exemple, qu'en pleine pandémie de Covid, l'État ait fait le choix de fermer encore des lits dans les hôpitaux français. On peut malheureusement se dire que l'état de l'hôpital public en France est aujourd'hui assez pitoyable alors même qu'il était, que le système français était l'une des fiertés de notre pays il y a encore quelques années.

Je reviens sur le rapport qui nous occupe pour saluer, encore une fois, la façon dont il a été rédigé. Monsieur FORISSIER a bien souligné que c'est avec la contribution de l'ensemble des groupes politiques et du CESER. On a déjà insisté sur ce point, mais c'est vrai que nous aussi, on salue le caractère un peu exceptionnel de cette méthode. Pour dire quoi ? Pour lancer un message clair, qui est que dans cette affaire, la Région fera partie des solutions et non pas du problème. Je pense que c'est quelque chose d'important.

La Région, et le rapport le dit bien, prend d'abord sa part. Elle prend sa part et je citerai deux mesures qui nous semblent emblématiques.

D'abord, le fait de porter à 1 625 le nombre d'étudiants infirmiers formés en Région Centre en trois ans. C'est déjà un pas-de-géant. Il ne suffira pas de le décréter, il faudra aussi l'organiser, il faudra l'anticiper, et maintenant, notre défi à tous, c'est bien la mise en œuvre de cet aspect. Le rapport, encore une fois, dit des choses sur l'immobilier, etc.

La deuxième mesure qui me semble emblématique et que je voudrais souligner, c'est qu'il y a déjà 70 collectivités locales qui sont accompagnées dans le recrutement de médecins salariés. On voit bien que ce n'est pas encore suffisant, mais on peut déjà se satisfaire que plusieurs milliers de personnes, grâce à cette solution, aient retrouvé un médecin aujourd'hui même. On voit bien que cette solution du GIP Pro Santé n'est pas la seule solution mais qu'elle est une corde essentielle à notre arc, et on voudrait encore une fois saluer cette décision.

Ensuite, évidemment ce rapport incite aussi les autres acteurs à prendre leur part et notamment l'État. Sur ce point, là encore, et c'est largement commenté depuis quelques jours, il y a deux idées qu'il nous semble important de relever.

La première, c'est que c'est grâce à une mobilisation collective. De notre point de vue, il ne sert à rien, surtout dans ce contexte et vu la situation, d'essayer de tirer la couverture à soi pour savoir qui a tiré le premier, qui a poussé le plus. Il nous semble que, heureusement, tout le monde, chacun a répondu présent et a contribué à ce travail, et c'est pour cela qu'on peut dire aujourd'hui que c'est une réussite.

La deuxième idée sur cet aspect, c'est qu'on est en période électorale et qu'un des enjeux sera le suivi de cette mise en œuvre, car on sait que dans ces périodes-là, le diable se cache dans les détails. On voudrait saluer nous aussi le fait que, maintenant, il y aura deux sites de formation de médecin dans cette Région, ce qui, pour nous, n'est pas un luxe au vu de la réalité du maillage territorial de cette Région.

Enfin, je voudrais terminer pour dire que, pour la suite, parce que vous aurez bien compris que ce rapport lance les affaires mais que tout cela est un processus long, nous aurons, notre groupe, des points d'attention qui seront évoqués tout à l'heure par mes collègues. Le premier, c'est sur les conditions d'accueil...

M. FOURNIER Charles.- Il va falloir conclure.

M. GODET.- ...des stagiaires et de formation, et le deuxième, c'est sur la prévention santé, qui est un combat important de notre groupe, puisque l'adage, c'est : « Mieux vaut prévenir que guérir. »

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur GODET. Il y a, vous l'avez dit, une présence constante de votre groupe dans les travaux collectifs.

Je donne la parole à Monsieur NIKOLIC et, avant qu'il ne prenne la parole, je le redis, avec une présence constante dans les ateliers de travail.

M. NIKOLIC.- Monsieur le Président, chers collègues, je pense qu'il ne doit pas y avoir d'idéologie sur ce sujet. Nous sommes à peu près tous d'accord sur le fait qu'il faut tenter beaucoup de choses pour mettre fin à cette pénurie. Oui, c'est une pénurie qui touche notre Région plus que les autres. Cela a été évoqué, il manque plus de 600 médecins pour arriver à une moyenne, une moyenne qui, déjà, est basse. En réalité, excepté en PACA, en Île-de-France et dans certaines métropoles, il y a une pénurie globale du nombre de médecins, et le désert médical touche beaucoup de territoires.

Comment on en est arrivé à cette pénurie ? Évidemment, parce qu'on ne forme pas assez de médecins, parce qu'il n'y a pas assez de médecins en France. Le numerus clausus a été aboli, vous l'avez rappelé, avec le numerus apertus. Le problème, c'est qu'on est resté avec le même nombre de médecins formés qu'avec le numerus clausus.

L'annonce qui vient d'être faite par Monsieur CASTEX, pour former, avec l'Université d'Orléans, plus de médecins va dans le bon sens. Globalement, il devrait y avoir beaucoup plus de médecins formés sur notre territoire. Cela doit être une priorité. Mais j'espère que ce ne sera pas en déshabillant Pierre qu'on habillera Paul à Orléans. J'ai confiance dans le fait que le gouvernement ait compris qu'il y avait une urgence pour notre Région mais aussi pour d'autres territoires. Après, on expliquera, *via* Thomas MÉNAGÉ tout à l'heure, comment faire en sorte que les médecins formés sur notre territoire restent davantage sur notre territoire. Mais le problème, encore une fois, c'est le nombre global de médecins. L'attractivité et la concurrence entre les territoires ne rentrent pas en ligne de compte s'il y avait un nombre suffisant de médecins pour l'ensemble du territoire.

À partir du moment où il y a cette pénurie, on peut tenter beaucoup d'opérations et je pense que, chaque fois, il faut qu'on les soutienne. On a soutenu le salariat de médecins, on va voir ce que cela va donner. Je sais que les débuts sont difficiles mais cela peut faire partie des initiatives qui permettront de combler un peu le désert médical qui touche notre Région provisoirement, en attendant qu'il y ait plus de médecins en France. On a proposé les camions de santé mobiles, qui sont repris aujourd'hui, je crois, par un autre groupe qui voudrait proposer un amendement là-dessus, et je trouve cela très bien.

On a aussi souligné, pendant la campagne, que la télé médecine devait être quelque chose d'important ; je crois beaucoup en cela, nous croyons beaucoup à la télé médecine. Aujourd'hui, on sait qu'il y a une télé médecine de base qui s'apparente plus à une espèce de visio pour communiquer avec un médecin. Malheureusement, cela ne peut régler, je crois, que 5 % des consultations et, évidemment, cela ne permet pas, pour l'instant, de faire face au désert médical. Mais malgré l'impossibilité de ces télécabines de véritablement pratiquer une consultation classique, il y a eu, dans notre pays, 4 millions et demi de téléconsultations en télé médecine. Évidemment, la Covid joue beaucoup sur ce nombre de consultations, mais c'est dire qu'il y a quand même une attente. Et on a aujourd'hui la télé médecine clinique, c'est-à-dire une télé médecine qui progresse énormément et qui permet, à l'aide de capteurs et d'autres d'éléments, de faire des consultations avec beaucoup de précision, parfois autant que si le médecin était présent. Le médecin est en lien à l'extérieur et il peut avoir ces données qui sont très importantes.

En attendant qu'il y ait un vrai plan au niveau national pour qu'on augmente le nombre de médecins, j'aimerais que notre Région soit la région test en matière de télé médecine. Je sais qu'il y a d'autres territoires, même en Europe, qui ont demandé à être des régions test. J'aimerais qu'on essaie vraiment la télé médecine sur certaines parties du territoire pour combler le manque. Quand vous avez des territoires où il y a, vous l'avez rappelé, 25 % de gens qui n'ont pas de médecin traitant, la télé médecine pourrait peut-être combler ce manque. On n'en est qu'au début, qu'aux prémices et j'espère qu'avec le développement technologique de cette télé médecine, on arrivera à combler une partie du manque.

J'ai apprécié les échanges qu'on a pu avoir, je le dis. Je trouve intéressant qu'il n'y ait pas eu d'idéologie sur ce sujet, qui doit tous nous concerner. Je pense que sur beaucoup d'autres sujets de ce type, qui sont hors du champ politique, on devrait tous être dans un consensus pour pouvoir travailler ensemble et essayer d'améliorer la vie des habitants de notre Région. J'espère que ce sera le cas en matière de santé.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur NIKOLIC.

Pour le groupe CDRC, Marc FESNEAU avait prévu de s'exprimer et c'est Philippe VIGIER qui va le faire. Mais je tiens à saluer le travail qui a été fait, et par Marc FESNEAU, et par Matthieu SCHLESINGER, ainsi que par Monsieur MONTILLOT qui a participé également au groupe de travail, en particulier le travail de Marc FESNEAU au sein du gouvernement pour faciliter le bon aboutissement de cette volonté et de ce rapport.

Monsieur VIGIER.

M. VIGIER. - Merci, Monsieur le Président, et merci d'avoir démarré cette séance particulière avec quelques mots pour l'Ukraine. Vous comprendrez que dans notre groupe, nous avons une sensibilité particulière, puisqu'Anna STEPANOFF a grandi en Ukraine et qu'elle y a une partie de sa famille.

Merci également d'avoir eu l'élégance d'excuser Marc FESNEAU. Il y a un Conseil de défense ce matin et une réunion du G7 cet après-midi, une réunion des chefs d'État et de gouvernement, et demain, nous aurons à l'Assemblée Nationale – Nicolas FORISSIER, je l'ai croisé tout à l'heure – un débat, comme vous le savez, sur la situation en Ukraine et qui nécessite naturellement au ministre en charge des Relations avec le Parlement d'être présent, et c'est lui qui devait s'exprimer à ma place.

Je pense que vous le partagez, Président, c'est un rare moment. De mémoire d'élu, cela faisait de longues années que l'ensemble des forces politiques d'une région ne s'étaient pas retrouvées à Matignon. Chacun a participé. Le ministre, naturellement, et il était bien, d'ailleurs, qu'il y ait autour du Premier ministre le ministre des Affaires sociales et le ministre des Universités. François BONNEAU me comprend. Il était bien également que soient présents avec le Président de la Région, collectivité puissante, le président du CESER – je salue le travail d'Éric CHEVÉE, mais chacun l'a entendu tout à l'heure, vous avez fait cela de concert –, les présidents de département, les maires de grandes villes, les représentants des différentes familles politiques. Bref, Nicolas FORISSIER a parlé de moment historique, c'est un moment historique. C'est aussi un moment de rattrapage depuis cette folle idée du numerus clausus en 1972. Cinquante ans après, cinquante ans pour réparer. Cinquante ans pour faire reconnaître que notre Région est la région de France la plus désertifiée, tout le monde l'a dit, et qu'elle nécessite, et là, le Premier ministre a été très ferme, un régime particulier, un régime d'exception, une reconnaissance qui fasse qu'on doit y déployer des moyens qu'on ne déploie pas ailleurs.

D'ailleurs, malgré cette bonne nouvelle, il faudra être vigilant. Vous connaissez, Monsieur le Président, ma vigilance naturelle. On s'y est tous mis à un moment ou à un autre, avec des commissions d'enquête parlementaire, des propositions de loi, en sachant que certains qui y étaient opposés y sont devenus favorables. Je me souviens d'une discussion avec Marc GRICOURT – il s'en souvient – il y a un peu plus de deux ans et demi. Bref, quand toutes les forces convergent, on y arrive. Il fallait surtout qu'au niveau national, il y ait une articulation avec les collectivités territoriales, car la loi de 2004 est passée par là. Les formations sanitaires et sociales, c'est ici que cela décide, et l'attractivité, c'est en partie ici que cela se décide.

Le « U » du CHRO d'Orléans... Jean-Pierre DOOR n'est pas là mais j'ai une pensée pour lui, lui qui est un député engagé, qui chaque fois, chaque année a déposé dans le PLFSS, le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, un amendement pour qu'il soit reconnu, et battu à chaque fois, que ce soit sous un gouvernement qu'il soutenait ou sous un gouvernement auquel il s'opposait. Et moi pareil.

C'est donc un moment historique, Monsieur le Président, avec, pour éclairer tout à fait les collègues, une mission flash qui a été confiée et qui, d'ailleurs, est à la signature cet après-midi, je vous le confirme, par le Premier ministre de manière qu'on dise quels sont les moyens dont on doit disposer pour que ce ne soit pas une annonce sans lendemain. Et je pense que cela ne le sera pas, car chacun a compris que cette décision est une décision politique et que c'est une décision qui avait été prise parce que faire de la politique, c'est agir pour les autres et c'est justement mettre des moyens là où il faut.

Franchement, je remercie Marc FESNEAU d'avoir participé à la mise en place de ce rendez-vous dans des conditions un peu compliquées, mais chacun a porté, et vous, Monsieur le Président, en particulier, toute sa contribution, efficace, dans le cadre d'un travail qui a été fait et auquel j'ai pu participer pendant de longues semaines et sur lequel nous n'avons rien à dire, car il ne peut pas y avoir de bagarre là-dessus. La bagarre sur les constats, elle n'existe pas. Après, ce qu'il faut, c'est converger sur les moyens et faire en sorte qu'on avance.

De la même façon, je n'ai pas du tout critiqué cette idée de faculté en lien avec Zagreb, le sujet n'était pas là, et il ne s'agit pas non plus de pointer du doigt la faculté de Tours, parce que pour passer de 300 à 350 étudiants comme cela a été annoncé, il manque déjà, mes chers collègues, 102 enseignants. C'est cela, la vérité des choses. Il en faut donc 200 en plus, et j'ai d'ailleurs proposé à la ministre VIDAL des solutions. Je suis allé à Paris voir le collège des enseignants pour voir comment on pouvait apporter des réponses. Eh bien, sur ce chemin, nous serons à vos côtés, nous serons tous ensemble pour ce combat.

Après, il y a une déclinaison locale. Nadia ESSAYAN, ma collègue, reviendra sur ces propositions que nous avons envoyées en tant que députés et auxquelles le Premier ministre a déjà en partie répondu. Mais tout cela s'articule. Tout cela s'articule. Et Matthieu SCHLESINGER est très attaché à l'organisation des maisons de santé pluridisciplinaires, parce que beaucoup d'efforts ont été faits, avec des financements État, Région, Europe.

Je voudrais terminer mon propos, pour ne pas être trop long et laisser du temps à mes collègues, sur deux ou trois sujets complémentaires.

Sur les infirmières, Monsieur le Président, vous le savez, il y a un effort dans le rapport que vous proposez, incontestable. Vous êtes passé de 20 à 35 % et je pense qu'il faut qu'on aille un peu plus loin. Je prends le seul exemple de l'hôpital d'Orléans – Florent MONTILLOT est derrière moi. On sait qu'il manque une centaine d'infirmières à l'heure actuelle alors que la population se développe, alors que les besoins augmentent. Par définition, il faudra donc plus de moyens.

Sur les infirmières de pratique avancée, décider de la création d'une « fac », ce n'est pas la réponse pour l'année prochaine. Il faut du temps pour former des médecins. C'est donc la délégation de tâches. On a fait passer des amendements avec Nadia ESSAYAN à l'Assemblée nationale, sur lesquels on reviendra, pour des accès directs.

Sur la télémedecine...

M. FOURNIER Charles.- Il faudra conclure.

M. VIGIER.- Je termine, c'est cela ? Sur la télémedecine enfin. J'ai dit au Premier ministre, le Président le sait, qu'on ne pouvait pas avoir un accès restreint à la télémedecine avec l'avenant qui a été signé et qu'il fallait un système dérogatoire pour notre Région.

Voilà les pistes qu'il nous faut emprunter. Merci de cette construction, qui a été la construction de tous les groupes, ici et à Paris bien sûr. Je pense aussi aux présidents de département, parce qu'on a besoin de la puissance des départements, et il faudra – un dernier mot – s'interroger sur l'attractivité. Retenez ce seul chiffre : pourquoi 3 étudiants sur 4 ne font pas leur internat en Région Centre-Val de Loire ? La réponse, c'est l'attractivité.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur VIGIER.

Monsieur LEONARD a la parole.

M. LEONARD. - Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots très rapides. Tout d'abord, cela a été largement développé et je ne vais pas m'étendre beaucoup plus sur le sujet, c'est à propos des engagements du Premier ministre. Je veux dire qu'il faut les prendre positivement et, en même temps, rester très attentif sur la mise en œuvre concrète, donc sur ce qu'il va se passer dans les semaines et les mois à venir sur le territoire.

La santé. Quand on parle de santé, nous pensons à énormément de sujets adjacents. On le dit souvent, sans la santé, réaliser des choses extraordinaires ou simplement des choses du quotidien devient compliqué et parfois impossible. Aujourd'hui, la santé représente un des secteurs principaux de la société française, un secteur de service. Je répète : un service, indispensable au bon fonctionnement de notre pays.

Ce n'est plus un secret pour personne, nous le citons à chaque intervention, le Covid. Le Covid n'a pas créé de besoins nouveaux, non. Il a accentué fortement ceux que nous avions déjà. Outre les besoins, il a accentué les inégalités devant l'accès aux soins, devant l'accès à l'information et à la prévention. La santé, c'est surtout un service assuré par des hommes et des femmes qui travaillent corps et âme dans des situations extrêmement difficiles, en plus des patients. Ce sont eux qu'il faut défendre aujourd'hui pour notre avenir, parce que sans un système de santé cohérent, respectable et adapté aux besoins de notre population, notre avenir n'existe pas.

Je vais vous rappeler quelques éléments de contexte de la situation qui est la nôtre. Aujourd'hui, en France, l'accès aux soins devient de plus en plus difficile, d'autant plus dans notre Région, d'ailleurs. Le grand projet du gouvernement pour la Sécurité sociale n'a pas fait ses preuves. Beaucoup de nos concitoyens ne peuvent plus se permettre de se soigner. En ce moment même, des citoyens doivent payer un forfait urgence dès lors qu'ils ne sont pas hospitalisés. C'est tout le paradoxe : il vaut mieux être hospitalisé que ne pas l'être. Dans le même temps, l'accès à un médecin est quasi impossible. Vous aurez décelé la logique d'un cheminement, ou pas, d'ailleurs. Accéder à un généraliste pour des soucis de santé du quotidien est impossible, et aller aux urgences pour trouver une solution à un problème est payant.

Ce système qui qualifie la France depuis des décennies et ce combat que des milliers d'hommes et de femmes ont mené se voient mis à mal en une fraction de seconde, bien peu de temps pour détruire ce que nous avons mis tant de temps à construire.

Continuons, pour noircir malheureusement le tableau : beaucoup ne souscrivent plus à des compléments santé à cause des prix, fortement augmentés à cause des taxes qui représentent en cumulé près de 17 % du prix. Les plus précaires sont encore une fois mis de côté, les jeunes, personnes âgées, etc., et j'en passe.

Le constat est malheureusement accablant et criant de vérité. Notre santé est donc monnayable. Oui, aujourd'hui, nous en sommes à ce stade, le bien-être et la santé sont monnayables. Dans un contexte où la santé est au cœur des préoccupations des Français, le gouvernement a fait le choix du profit et non plus de l'humain. Tant de lutte, tant de dévouement pour arriver à ce stade en quelques années. Le système américain dans ce domaine et dans d'autres séduit nos dirigeants. Barclays et Yell* n'ont qu'à bien se tenir, la France adhère aux valeurs d'élitisme et d'inégalités.

C'est pour cela qu'aujourd'hui nous voulons nous engager. Le chantier est long, semé d'embûches, mais c'est une priorité que nous nous devons de travailler.

Aujourd'hui, malgré le fait que la santé n'est pas une compétence directe de la Région, sauf pour ce qui concerne le secteur des formations sanitaires et sociales, la Région a décidé de s'engager pour faire face aux difficultés d'accès aux soins et à la désertification médicale. Elle a décidé de s'engager pour répondre aux besoins de notre population en offrant la perspective d'un système de santé régional cohérent et de qualité.

Ce rapport est un pas de plus dans ce vaste champ qu'est la santé. Les réponses, nous les avons et c'est en travaillant sur la formation en ouvrant la possibilité aux individus qui le désirent de se former, d'exercer en toute tranquillité, notamment dans des lieux de vie dédiés et des lieux de formation couvrant le territoire régional. Construire cela, c'est construire l'avenir des jeunes notamment qui choisissent de se mettre au service des autres, c'est aussi soutenir les professionnels de santé libéraux et salariés. Ce dernier mode d'organisation est d'ailleurs une voie à laquelle il faut apporter une grande attention par son attractivité et les conditions propices à l'exercice des fonctions dans de bonnes conditions par les nouvelles générations de médecins. Le paramédical et les métiers de l'accompagnement méritent également d'être au cœur de nos préoccupations en leur apportant une véritable considération et non pas un semblant de celle-ci.

C'est en travaillant et en apportant notre soutien financier et institutionnel que nous réussirons à construire un système qui réponde aux exigences et aux besoins de nos territoires et surtout des individus. Dans la situation actuelle, il est ô combien essentiel de rappeler que l'être humain est ce qu'il y a de plus important, les infirmières, les médecins, les médecins spécialisés, les aides à domicile, les kinésithérapeutes, les psychologues, les assistants médicaux, les aides-soignants, les dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les préparateurs en pharmacie, les podologues, et la liste est longue. Mais aujourd'hui, il est important de les citer pour leur redonner la place qu'ils méritent et qu'ils ont toujours méritée. Remettre l'être humain au centre de nos préoccupations, remettre les citoyens au centre sur ce sujet qui est primordial et surtout vital.

Pour toutes ces raisons et afin de répondre aux attentes très fortes de la population, notre groupe soutient les différentes modalités de travail proposées dans ce rapport et notamment la volonté de la Région de former plus de professionnels de santé sur son territoire en rééquilibrant territorialement l'offre de santé et de formation suivant les modalités indiquées dans le rapport.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur LÉONARD.

Monsieur GRICOURT a la parole.

M. GRICOURT. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Je voudrais, comme l'a fait notre collègue vice-présidente, moi aussi saluer le travail qui a été réalisé par les services de la Région, un travail tout au long de l'année qui n'est pas né aujourd'hui, et puis l'engagement et tout le travail, dans un partenariat qu'a rappelé le Président, qu'a rappelé aussi le président du CESER, de l'ensemble des élus qui ont participé à ce groupe de travail initié par François BONNEAU.

Le contexte a été largement rappelé par les uns et les autres, une situation générale dans notre Région qui compte 9 082 praticiens pour plus de 2,5 millions d'habitants. Je pense qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un doctorat en mathématiques pour comprendre le niveau de carence si ce n'est de pénurie auquel nous devons faire face. C'est aussi, malheureusement, une réalité nationale, cela a été également évoqué par certains d'entre vous, qui s'étend à tous les territoires, mais nous sommes, c'est vrai, la Région la plus touchée et notre collègue Sylvie DUBOIS l'a rappelé de façon précise et chiffrée.

C'est le résultat de choix, je dirais aussi de non-choix, depuis plus de vingt ans au niveau national, et nous sommes, là aussi, nombreux à l'exprimer depuis très longtemps, quels qu'aient été les gouvernements successifs. C'est une situation vécue par nos concitoyens comme un sentiment d'abandon, à juste titre, d'ailleurs, des pouvoirs publics sur une politique publique qui est première pour nos concitoyens et pour nous tous, la santé.

Nos collègues du groupe interviendront pour évoquer les questions d'expérimentation, de nécessité d'un front commun sur ce droit fondamental, qui est évoqué, d'égal accès aux soins dans tous les territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains. C'est la question de l'accès à des soins de qualité et en sécurité, il faut le rappeler, à l'hôpital comme en médecine de ville. Ce sont aussi, bien sûr, les questions de formation, qui ont été déjà abordées, toutes les formations et notamment les formations supérieures. Anne BESNIER y reviendra.

Le travail n'a pas commencé cette année, ce fut rappelé par Éric CHEVÉE, président du CESER, dans le cadre d'un travail très intéressant, très fin de diagnostic avec des préconisations, il y a déjà trois ans, et, Philippe VIGIER l'a rappelé, à travers une mission qui lui avait été confiée dans une large consultation et une concertation, Philippe VIGIER, et j'avais eu d'ailleurs le plaisir, en tant que président de la FHF Centre-Val de Loire, à vous recevoir.

Il me semble important de rappeler l'action de notre Région depuis plus de quinze ans, mais, sur ce point, je ne vais pas m'étaler, puisque cela a été fait par notre collègue vice-présidente. Mais c'est vrai que c'est un travail et une mobilisation – heureusement, sinon, où en serions-nous ? – initiés dès le début des années 2000, un travail de fond pour essayer de résoudre aux besoins en matière de professionnels de santé, dans notre champ de compétences, donc pour ce qui concerne les formations sanitaires, paramédicales ou médico-sociales, mais aussi en dehors de notre champ de compétences, Président, en ce qui concerne l'investissement il y a quelques années, la subvention d'investissement auprès de l'Université de Tours, qui n'avait pas été neutre, de près de 10 millions d'euros, de mémoire, pour être en capacité d'améliorer les conditions d'accueil des étudiants en médecine dans une perspective d'augmentation des effectifs. Les mesures ont été rappelées.

Je voudrais simplement mettre l'accent sur une question qui a été aussi évoquée par Philippe VIGIER, qui est la question de la fidélisation, la fidélisation des jeunes diplômés, car c'est une problématique qui concerne les jeunes médecins mais qui concerne aussi, nous nous en sommes aperçus cette année, les professionnels paramédicaux et notamment les infirmiers et infirmières. Cela nécessite donc aussi, IFSI par IFSI, de mieux comprendre les choses. Et au-delà de la fidélisation, il y a, bien sûr, la question de l'attractivité de notre territoire. Nous sommes tous d'accord pour ne pas imaginer que notre territoire régional ne serait pas attractif par ce qu'il offre en matière de qualité de vie, mais je dirais plutôt que c'est la question de l'attractivité des établissements hospitaliers et des établissements médico-sociaux.

Il faut aussi avoir à l'esprit, au-delà de ce qui a été évoqué, ce que nous avons initié depuis deux ans à travers les formations DEFI et les formations DEFI-Santé, et nous sommes à même, dans nos territoires, de constater que cela a un intérêt, notamment en ce qui concerne les formations personnelles pour le médico-social ou le maintien à domicile.

L'accompagnement des actions de prévention. Le volet prévention est évidemment majeur et on ne le pense pas toujours suffisamment de façon transversale. Dans le volontarisme de notre collectivité dans beaucoup de politiques publiques, au-delà des questions d'agriculture, d'alimentation, des investissements engagés sur les matériels roulants moins polluants pour les transports scolaires, et notre collègue chargé des transports pourrait en parler, il y a aussi, dans notre Région, par l'intervention de celle-ci, l'accès au sport, l'accès à la culture, tout ce qui contribue au bien-être physique et psychique de nos concitoyens.

M. FOURNIER Charles. - Je vous invite à conclure...

M. GRICOURT. - Ce rapport reprend bien sûr l'essentiel de ce que nous avons évoqué dans la plateforme 100 % Santé adoptée en 2019, ainsi que les engagements du Président et de notre équipe durant la campagne électorale de l'année dernière.

Il nous faut agir sur tous les fronts, une mobilisation. Et sur le résultat de la rencontre à Matignon, la question du statut du CHU, nous en avons parlé, le statut de CHU pour l'hôpital d'Orléans, pour moi, n'est pas l'alpha et l'oméga et, d'ailleurs, ma position est partagée au sein de la FHF par la majorité des responsables des établissements hospitaliers. Avec la petite anecdote suivante. Il y a seulement quelques années, le président de la République actuel et le précédent gouvernement avaient remis en question, dans une redéfinition de la carte des CHU, la place du CHU de Tours. Nous nous étions tous mobilisés, considérant qu'on ne pouvait pas imaginer une région sans un CHU.

Voilà ce que je voulais rappeler. Politique de santé publique, nos dirigeants de demain devront s'y atteler, et puis je crois que nous n'échapperons pas à des mesures coercitives si nous voulons, à court terme en tout cas, être en capacité de répondre à cette nécessité de prise en charge de nos concitoyens.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Marc GRICOURT.

Je vais demander à celles et ceux qui veulent prendre la parole, de le dire.

Monsieur MONTILLOT, vous avez la parole.

M. MONTILLOT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais vous faire part d'un double sentiment, un sentiment d'émotion mais, en même temps, empreint d'une forme de colère sur cette question que nous abordons aujourd'hui avec une forme de solennité.

D'abord, une émotion pour un moment historique. Pour moi, le moment historique, c'est l'annonce très courageuse du Premier ministre Jean CASTEX, non pas de l'universitarisation du CHRO, et j'aurai l'occasion d'y revenir, mais de sa transformation en CHU, ce qui n'a rien à voir, et de la mise en place d'une formation de médecine à Orléans.

C'est une annonce très courageuse, parce qu'il l'a faite face à son administration ou à ses administrations, notamment de la santé et de l'enseignement supérieur. J'en veux pour preuve la lettre du 14 avril que j'avais cosignée avec Serge GROUARD à Madame VIDAL et à laquelle nous n'avons à ce jour obtenu aucune réponse. Très courageuse, parce que le Premier ministre s'est engagé et je suis totalement convaincu qu'il tiendra ses engagements dans les délais impartis et que nous connaissons tous : d'ici le 10 avril.

En même temps, sentiment teinté d'une forme de colère pour une raison simple : que d'années de perdues, et combien d'années de perdues ? Anne BESNIER a été nommée tout à l'heure secrétaire de notre assemblée. Elle saura, en m'appelant parfois Idéfix, combien de fois depuis 2015 je n'aurai eu de cesse, pendant près de sept années, à chaque session, à chaque réunion de la Commission d'enseignement supérieur, de parler, d'intervenir sur cette question de la santé, sur la question de la formation des médecins, de la création d'une faculté de médecine, sous l'égide de la faculté de Tours. Tout cela, en vain, pendant cinquante séances de Commission d'enseignement supérieur et de santé et pendant une bonne douzaine de réunions plénières, même une vingtaine de réunions plénières de notre assemblée. Jusqu'à ce que, d'ailleurs, au mois de novembre, sous certaines insultes et certains quolibets que je n'oublierai jamais, on ait pu mettre en cause les chiffres que je donnais ici à la fois sur les médecins, les infirmières, avec le fait, Monsieur le Premier Vice-président, que lorsque j'évoquais la possibilité, le devoir, le besoin, l'ambition d'un CHU, vous nous expliquiez en boucle que c'était impossible, puisque, précisément, le risque était de voir disparaître le CHU de Tours. Je ne l'oublierai non plus jamais.

Mais l'objectif, c'est d'être positif et je voudrais saluer, Monsieur le Président, la qualité des réunions que nous avons eues dans le cadre du groupe Santé, au sein duquel je n'ai ménagé ni mon temps, ni mon énergie, ni ma verve, comme vous avez pu le mesurer sur cette question.

Je veux également saluer, car cela n'a pas été évoqué, le travail des acteurs du SAMU d'Orléans qui ont lancé cette pétition qui a recueilli plus de 15 000 signatures à ce jour pour dire à quel rythme il fallait avoir ces 200. Je salue également le soutien depuis 2017 du CESER qui, lui non plus, n'a pas ménagé son temps et sa peine pour voler à notre secours sur cette question de l'enseignement en médecine et de la transformation en CHU.

Cependant, dans le même temps, nous savons qu'il y a un risque, le risque qu'il faille un certain temps. Or, nos concitoyens, eux, n'ont plus le temps d'attendre, car c'est une question de vie ou de mort, qu'on le comprenne bien ici. Ainsi, toutes ces problématiques de formation, de nombre d'enseignants, de moyens logistiques et de locaux, nous devons les régler dans la plus grande urgence. Et ce n'est pas qu'une question liée à ce qu'il se passe au niveau national, ce n'est pas tout attendre au niveau gouvernemental. Ce sont également les initiatives que nous devons prendre nous-mêmes au niveau de notre Région et au niveau de nos collectivités.

C'est la raison pour laquelle je présenterai dans un instant trois amendements. Un premier amendement d'abord sur la question des IFSI.

M. FOURNIER Charles.- Il va falloir conclure. Il va falloir conclure, Monsieur MONTILLOT.

M. MONTILLOT.- Je termine, je termine. Trois amendements.

Le premier est sur les IFSI, parce que j'étais intervenu longuement sur cette question-là, que vous aviez récusée au mois de novembre.

La deuxième chose, c'est de pouvoir apporter notre soutien par une bourse aux étudiants qui seront, dès leur engagement, en études de médecine et non pas en tant qu'étudiants au niveau de ce que va faire la faculté de médecine de Zagreb, ce qui va nous permettre d'avoir immédiatement des PU-PH qui vont pouvoir immédiatement intervenir dans la faculté publique Tours-Orléans. Cela, c'est quelque chose d'important. De plus, cela nous donnera la possibilité d'avoir des internes qui arriveront immédiatement dès cet été 2022, je tiens également à le souligner.

Enfin, je termine par un dernier amendement pour que dès septembre 2022, la première année de PASS mais aussi la formation en deuxième année des 50 médecins supplémentaires puissent se faire à Orléans, sous l'égide de la faculté de Tours.

Je ne doute pas, si vous le souhaitez, Monsieur le Président, mais je sais que c'est votre ambition, que nous puissions soutenir à l'unanimité cette délibération et nous ne doutons pas un seul instant que vous soutiendrez également les amendements qui seront présentés à la fois par notre groupe et les autres groupes de l'opposition.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur MONTILLOT.

Madame BESSARD a la parole.

Mme BESSARD.- Merci, Président, chers collègues.

Je veux d'abord, si vous me le permettez, m'adresser aux collègues des rangs de la majorité présidentielle.

Nous partageons évidemment et collectivement la satisfaction d'avoir obtenu une écoute favorable de la part du Premier ministre pour le rétablissement d'une situation jusqu'alors inique concernant le nombre de médecins formés dans notre Région. Mais ici et là, j'entends depuis mardi quelques discours d'autosatisfaction. Un peu de mesure, s'il vous plaît. Car enfin, faut-il rappeler le budget de la Sécurité Sociale que vous avez adopté pour 2022 et qui est loin de répondre à la crise hospitalière et au malaise des personnels qui s'exprime à travers des démissions massives, ce qui réduit d'autant l'accès aux soins dans nos territoires.

La détérioration de l'hôpital public ne date pas de 2017, me direz-vous, c'est évident, mais elle a été poursuivie méthodiquement sous ce quinquennat. Faut-il rappeler les 5 700 lits fermés en 2020. Notre hôpital reste aujourd'hui sous tension avec des conditions de travail et de prise en charge dégradées qui mettent en danger les patients.

Je reviens sur le rapport présenté ici.

Compte tenu des tensions persistantes, la Région s'est engagée à apporter une réponse plus forte aux besoins en recrutement des établissements de soins et des EHPAD. Le nombre d'étudiants en soins infirmiers formés, notamment dans le Loiret et le Loir-et-Cher, va être fortement augmenté. Des efforts qui seront maintenus et poursuivis dans les années à venir au regard de l'évolution des besoins et de manière à respecter un juste équilibre territorial dans l'offre de formation paramédicale.

Évidemment, cela suppose un redimensionnement des locaux des instituts de formation. Sur cette question de l'immobilier, je le rappelle, la Région va bien au-delà de sa compétence et investit lourdement – réhabilitations, extensions, reconstructions. Sept projets sont identifiés pour être engagés d'ici 2027 pour un coût estimé à 65 millions d'euros. Déjà, à Châteauroux, Blois, Bourges, Chartres, les projets sont à l'étude ou bien engagés. À Orléans,

en attendant la réalisation de l'extension de l'IFPM de La Source, des bâtiments modulaires et provisoires seront installés pour permettre d'accompagner l'augmentation des quotas. Et les ajustements budgétaires correspondants vous seront présentés lors de la DM. Ainsi, une augmentation forte des quotas depuis 2019, une constante évolution qui ne fléchit pas au regard des besoins.

Seulement, j'alerte ici de nouveau. Les personnels des établissements de soins, du médico-social, des EHPAD ont besoin d'un soutien et d'une reconnaissance au-delà des mots. Avec le Ségur de la santé, le gouvernement a concédé une revalorisation salariale qui correspond uniquement à un rattrapage de l'inflation sur le montant des salaires. Trop tardif et insuffisant. Que reste-t-il des intentions à l'égard de la reconnaissance de ces métiers essentiels, applaudis pendant le confinement ? Et cela renvoie inévitablement à la question des inégalités de genre, car les femmes sont surreprésentées dans ces professions. Les infirmiers sont des infirmières à 87 %, le taux de féminisation monte à 91 % chez les aides-soignants et 97 % chez les aides à domicile.

J'alerte, parce que travailler sur l'attractivité des métiers du soin, cela suppose nécessairement et avant tout de les revaloriser.

M. FOURNIER Charles.- Il faudra conclure.

Mme BESSARD.- J'alerte, parce qu'il faut stopper l'hémorragie en cours, la fuite des personnels lessivés, écœurés. L'héroïsation a permis de justifier, implicitement, des conditions de travail extrêmement dures. La réalité, c'est qu'aujourd'hui encore, alors que nous sortons de la crise Covid dans nos hôpitaux, il est de nouveau demandé des efforts aux soignantes. Au centre hospitalier de Bourges, on demande aux infirmières de réduire leurs congés annuels de 2022 à 15 jours, 15 jours sans borne, c'est-à-dire sans les week-ends de début et de fin de congé. À Noël dernier, ces mêmes personnels n'ont pas pu poser plus de 4 jours...

M. FOURNIER Charles.- Il faudra conclure, chère collègue.

Mme BESSARD.- ...et je sais que Bourges n'est pas un cas isolé. Usées, les infirmières, en moyenne, quittent la profession après 7 ans d'exercice. Les sacrifices au nom de la fameuse vocation pour justifier des conditions de travail dégradées et des méthodes de management inhumaines, cela suffit. Les soignants et soignantes n'ont pas besoin de leçons pour être solidaires, et cette injonction morale du don de soi, de l'entraide dans un monde d'inégalités décuplées est insupportable. En réalité, on demande aux soignantes d'être solidaires, parce que la politique du gouvernement ne l'est pas. Pire, il les abandonne.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame BESSARD.

Madame ESSAYAN a la parole.

Mme ESSAYAN.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je ne suis pas étonnée par l'idéologie tout-État qui colore les propos des Communistes, mais je n'y répondrai pas moi-même, mes collègues le feront. Je resterai positive.

Si je me suis engagée en politique, c'est parce que je crois à la possibilité de réagir avec notre intelligence collective, à tous les niveaux, pour améliorer les conditions de notre vie sociale. Or, celles-ci se trouvent fortement dégradées par un manque de vision et une faute politique des gouvernements précédents qui nous empêchent aujourd'hui en France, et plus encore en Région Centre, d'accéder aux soins, y compris les soins urgents. Cette situation inadmissible a déjà été traitée par le gouvernement durant ce mandat avec des mesures fortes, dont la levée du numerus clausus, le doublement des maisons de santé, la revalorisation des salaires des soignants, le plan d'investissement massif dans les établissements de santé, la télémedecine, etc.

Mais notre Région Centre-Val de Loire souffre encore plus que les autres pour des raisons qui ont déjà largement été exposées, la plus importante étant l'attractivité. La situation est très vite devenue très grave. De nombreux concitoyens ne savent plus vers qui se retourner pour se soigner. Nos médecins s'épuisent, nos soignants aussi, et malgré les alertes de chacun, rien ne bougeait vraiment au niveau de la Région. Il nous fallait prendre d'urgence, chacun notre part dans l'examen de la situation et les propositions que nous pouvions avancer.

C'est ce qui a été fait par les députés régionaux de la majorité présidentielle, dont Philippe VIGIER et moi-même qui avons remis au Premier ministre en octobre 2021 dix propositions concrètes de court, moyen et long terme, qui ont été majoritairement reprises par le Premier ministre dans le rapport qui a été fait, Premier ministre que nous avons alerté préalablement par plusieurs questions au gouvernement et de nombreux amendements.

Parmi ces propositions, laissez-moi vous rappeler l'augmentation du nombre de médecins formés en Région en créant un pôle de formation à Orléans. En octobre 2021, nous l'avions demandé, nous l'avions écrit noir sur blanc. La décision est prise, le CHR deviendra un CHU, et cela, dans un temps très court. C'est un véritable événement, c'était nécessaire, ce sera engagé.

Nous avons demandé l'augmentation du nombre d'internes ; nous en avons demandé 500. Il y aura 350 places dès la rentrée 2022, ainsi qu'un renforcement conséquent des moyens d'encadrement, qui sont aujourd'hui inférieurs à la moyenne nationale.

C'était aussi une de nos propositions, augmenter la formation des IPA, les infirmières en pratique avancée, avec un objectif de 50 en 2023. Pour moi, cet objectif est très faible. Je n'engage que moi là-dedans, mais je pense qu'il faut d'urgence en former beaucoup plus quand je réalise que seules une vingtaine sont formées depuis plus de deux ans que la mesure est proposée et que cette montée en compétences est une réponse très intéressante, notamment dans nos EHPAD, comme soutien aux médecins présents.

Le Premier ministre a décidé l'élargissement des possibilités d'accès à la télémedecine en lien avec les CPTS. Nous le recommandions dans nos propositions et je constate sur le terrain que les patients ont maintenant cette possibilité dans les radars.

Nous avons alerté sur la nécessité d'autoriser les stages inter-CHU pour permettre aux étudiants sans hôpitaux proches de leur lieu d'études d'effectuer leur internat dans une autre région. C'est acté. C'est important pour ramener nos jeunes qui font leurs études dans d'autres régions.

Enfin, nous demandions de faciliter l'installation des PADHUE en médecine libérale. Ce sera fait à titre expérimental s'ils ont leur VAE.

Ces propositions faites par les députés...

M. FOURNIER Charles. - Il faudra conclure.

Mme ESSAYAN.- ...se retrouvent aussi dans le rapport que nous examinons aujourd'hui en séance, ce qui prouve leur pertinence.

À présent, il est essentiel de passer enfin à l'action, de passer à la concrétisation, d'accentuer la dynamique enclenchée en s'appuyant sur nos compétences régionales propres, afin que chacun prenne sa part et que ce pacte qui a engagé un projet dépassant les espérances, qui est fortement apprécié et soutenu, porte réellement son nom.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame ESSAYAN.

Monsieur MERCIER a la parole, et Madame FISCHER se prépare.

M. MERCIER.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Je souhaite déjà remercier l'ensemble des représentants des groupes politiques qui ont participé à ce travail, en collaboration et en bonne intelligence, pour aboutir à ce rapport. Je souhaite remercier également le CESER et les services de la Région.

Je vais vous parler un tout petit peu de moi. Je suis élu municipal et, je pense, comme beaucoup dans cette salle, nous sommes tous les jours – tous les jours – sollicités par les habitants de cette Région sur la question des médecins.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres qu'on a énoncés, mais les difficultés qui sont rencontrées dans le milieu rural sont quasiment les mêmes dans le milieu urbain. En tout cas, si elles ne sont pas identiques, elles augmentent fortement.

Quelles réponses on peut apporter à nos concitoyens ?

Se tourner vers l'État, qui n'assume pas vraiment ses responsabilités. C'est le cas depuis trente ans et la situation se dégrade de plus en plus, notamment avec la crise sanitaire. Ce sont donc les collectivités qui tentent de répondre à ce problème, dont le seul décisionnaire, le seul responsable, c'est l'État. C'est bien parce que l'État faillit que les collectivités sont obligées de prendre des responsabilités. Je rappelle que l'alinéa 11 du préambule de la Constitution prévoit que l'État garantit à tous la protection de la santé. Demandons-nous comment la santé est garantie quand nos citoyens ne peuvent pas se soigner, comment elle est garantie quand l'État ferme des lits, voire des hôpitaux parce qu'il n'y a pas assez de personnels, comment elle est garantie quand nos concitoyens ne trouvent pas de médecins mais que l'État prétend qu'il y a assez de médecins en France.

Je suis évidemment ravi des annonces de Monsieur CASTEX. Effectivement, toutes les annonces qui ont été faites vont dans le bon sens. Comme quoi le combat politique que vous avez mené, Messieurs les Présidents de cette assemblée et du CESER, avec les autres collectivités paie.

Je note cependant, comme certains de nos collègues, que ce sont des réponses à moyen ou à long terme et que les propositions faites ne permettent pas de répondre aux problèmes d'aujourd'hui et aux problèmes de demain.

Pour preuve, l'Agence régionale de la santé, agence d'État – ce n'est pas une agence régionale, c'est bien l'État qui décide –, n'a aucune réponse à nous apporter. J'ai eu l'occasion de les rencontrer dans le cadre de mes fonctions communales, et il n'y a pas de solution. Quand on leur demande ce que nous devons répondre aux habitants qui nous interpellent, on change de sujet, on ne nous répond pas. Or, si notre correspondant directement lié à l'État n'a pas de réponse, comment voulez-vous que nous, nous ayons les réponses ?

Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, le soin est laissé aux ARS de définir le classement des territoires en zones ZIP ou ZAC, en concertation avec les collectivités. Cette carte est loin de notre réalité, et malgré vos alertes, Monsieur le Président, malgré les alertes de nombreux élus du territoire, nous n'avons pas été entendus.

La situation est telle que l'ensemble de la Région pourrait être classé en ZIP, mais l'ARS en a décidé autrement. Comment, dans notre situation, pouvons-nous mettre en concurrence des territoires alors qu'aucun d'entre eux...

M. FOURNIER Charles.- Il faudra conclure.

M. MERCIER.- ...n'est surdoté ? Devons-nous déposer un recours à cet arrêté ?

Je ne vais pas tarder à conclure. Je vois, dans certains amendements pour ce texte, qu'on nous demande de travailler en collaboration avec l'ARS. Mais alors, pourquoi l'État a-t-il refusé de créer des coprésidences ARS État-Région comme nous l'aurions souhaité ? Il me semble que les élus locaux connaissent leurs territoires et que le travail que nous faisons en coprésidence avec l'État permet de mieux répondre aux enjeux des territoires. Je peux prendre l'exemple des CODEF, mais il y en a plein d'autres.

La Région doit prendre des décisions sous une tutelle qui est celle de l'État.

M. GRICOURT.- Il faut conclure, cher collègue.

M. MERCIER.- Je conclus... Je conclus !

(Rires et applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur MERCIER.

Madame FISCHER a la parole, et Monsieur MÉNAGÉ se prépare.

Mme FISCHER.- Merci.

Après des années d'atermoiements et un blocage de l'État, une mobilisation citoyenne – cela a été évoqué – et le consensus transpartisan orchestré par François BONNEAU semblent enfin avoir porté leurs fruits. Du moins, le gouvernement s'est-il engagé à étudier rapidement les conditions de faisabilité et il faut surtout espérer que les moyens seront effectivement mis sur la table, à commencer par un nombre de postes financés à la hauteur des besoins – et cela a été dit également –, que ce soit pour l'Université de Tours ou pour celle d'Orléans qui sont asphyxiées aujourd'hui par le désengagement de l'État, ce qui n'a pas encore été encore dit et j'insiste sur ce point. C'est un bel arbre qu'on nous promet enfin et nous ne pouvons qu'espérer qu'il soit effectivement planté et qu'il puisse grandir. Il ne doit pas cacher la forêt de l'hôpital public décimé par les trois précédents quinquennats, dont celui qui s'achève.

Je remercie Magali BESSARD pour ses paroles, cela me permet d'être plus courte, car je voudrais dire exactement la même chose. Il n'y a toujours aucune réponse nationale forte, et il faut qu'elle soit nationale, à la situation catastrophique de notre système de santé et à la souffrance au travail des soignants, cette dernière expliquant, en réalité, une grande partie des départs.

Je voudrais insister aussi sur deux aspects non négligeables de la réussite du projet qui se profile : la construction d'une synergie forte entre les formations dites paramédicales et la formation des futurs médecins, et la facilitation des stages et formations pratiques ou en simulation pour l'ensemble des cohortes d'étudiants dans les filières.

Les formations paramédicales sont déjà nombreuses dans la région orléanaise. Il s'agit de faire en sorte qu'elles montent encore en puissance, comme c'est envisagé fortement dans le rapport soumis au vote, et qu'une synergie puisse être créée avec l'arrivée d'une formation médicale pour une plus grande efficacité dans l'ensemble du secteur, ce qui est un peu moins clairement dessiné pour le moment.

Une réflexion conjointe et largement concertée avec les instituts de formation, les universités et le futur CHU doit être menée, concernant notamment non seulement – je pense, bien sûr, que c'est engagé – la construction et l'organisation de nouveaux locaux nécessaires pour les études médicales et paramédicales, mais aussi la mise en place, à laquelle la Région pourrait contribuer financièrement, d'un centre de simulations mutualisées pour la formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de santé dans l'Orléanais, le Loiret et au-delà à partir de l'existant. Il s'agit de proposer réellement la possibilité pour tous de l'usage de la simulation dans leur formation, comprenant l'intervention de professionnels, en évitant les doublons, un atout utile pour la formation en général mais aussi pour la prise en compte des possibilités limitées en termes de terrain de stage, qui sont un point d'achoppement important de la montée en puissance de toutes les formations en santé.

Sur ce dernier point des stages, la Région peut agir concrètement sur la couverture des frais de déplacement – on y reviendra. Elle s'y engage en partie. C'est déjà le cas aujourd'hui des élèves infirmiers. Pour les autres, ces frais peuvent encore constituer un frein à la formation, voire conduire à des abandons. On doit donc étendre la prise en charge à des élèves en formation, tels que les élèves aides-soignants, ambulanciers, ARM. Au-delà, il faut que l'État mette enfin des moyens aussi pour couvrir les frais de stage, qui restent à la charge des étudiants en médecine, des sages-femmes, etc.

Nous avons besoin d'augmenter le nombre de personnes formées...

M. FOURNIER Charles.- Il va falloir conclure.

Mme FISCHER.- Nous voulons le faire, alors donnons-nous en les moyens.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame FISCHER.

Monsieur MÉNAGÉ a la parole, Madame GAY se prépare.

M. MÉNAGÉ.- Monsieur le Président, mes chers collègues, dans notre Région, cela a été rappelé, la situation en matière de déserts médicaux est inquiétante, dans l'est du Loiret tout particulièrement. Je connais ce secteur, les familles, notamment les personnes âgées, sont désabusées et les communes sont démunies. Je prends l'exemple de Douchy-Montcorbon dont j'avais le maire au téléphone encore hier, qui était totalement désabusé. 1 400 habitants, et ce sont près de 300 habitants qui sont sur une liste d'attente de la commune, sans médecin traitant et qui attendent le médecin généraliste dans une maison médicale totalement vide.

Aussi, les annonces récentes du gouvernement sont d'excellentes nouvelles. Former plus de médecins dans notre Région est une bonne chose, le faire sur deux sites séparés et répartis sur le territoire aussi.

Nous avons soutenu cette proposition, mais nous serons, permettez-moi de le dire, vigilants sur des annonces faites par un Premier ministre à moins de deux mois de l'élection présidentielle et surtout de la part d'un gouvernement qui malheureusement, en matière de santé, a fait depuis le début du quinquennat tout l'inverse de ce qu'il fallait faire. Il faudra donc, bien entendu, vérifier l'effectivité de ces propositions, même si on tient à s'en féliciter.

Je tiens aujourd'hui à vous rappeler ce qu'a dit nul autre que le professeur Patrice DIOT, qui est le doyen de la faculté de médecine de Tours, vous le savez. Je le cite : « 70 % des médecins formés à Tours ne s'installent pas dans la Région. » Le doyen DIOT soulève là le véritable problème, c'est-à-dire la capacité, vous l'avez dit, Monsieur GRICOURT, de notre Région à garder nos jeunes médecins. En effet, sur ces nouveaux médecins supplémentaires qui seront formés dans notre Région, si la plupart partent ailleurs, nous aurons totalement échoué et, comme cela a été dit, on ne peut pas se le permettre. Or, j'ai l'impression que vous oubliez dans votre arsenal totalement cette question. On en parle, mais qu'en est-il concrètement ?

Dans ce domaine, je tiens juste à rappeler la proposition que nous avons faite lors de la dernière session mais aussi au sein du groupe de travail santé, auquel nous avons participé. Il s'agit de la mise en place, en complément, bien entendu, des CESP, de bourses à destination des étudiants en médecine, en sachant qu'ils prendraient l'engagement de s'installer dans notre Région pour une durée équivalente à celle de la bourse. C'est une proposition qui marche, on ne l'a pas inventée. On aurait bien aimé l'inventer, mais on la reprend d'autres territoires partout en France qui le font. Je pourrai citer des régions, c'est le cas de l'Auvergne-Rhône-Alpes, je pourrai citer des départements, l'Essonne, les Alpes-Maritimes, la Vienne, des communautés de communes, le Pays Châtillonnais, dans le Nord Côte-d'Or, et même des villes. Ce n'est donc pas nouveau et cela marche.

On peut donc se féliciter aujourd'hui de ce travail en commun, on le fait, on l'a tous dit et je pense qu'on est tous constructif sur cette question, mais on aurait aimé que cette proposition soit reprise, car elle est simple, elle est efficace et elle a fait ses preuves.

C'est pourquoi, même si on n'a pas déposé d'amendement en ce sens, parce qu'un autre groupe en a déposé en ce sens, il faut essayer d'ajouter cette bourse dans l'arsenal, car c'est essentiel pour permettre que ces nouveaux médecins, ces jeunes médecins qui se feront former restent sur le territoire et pour faire en sorte que les cas que je vous ai cités notamment dans l'est du Loiret ne se reproduisent pas et que, dans six ans, on puisse être satisfait concrètement du travail de la Région.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur MÉNAGÉ.

Madame GAY a la parole, et Monsieur SCHLESINGER se prépare.

Mme GAY. - Monsieur le Président, chers collègues, cette victoire pour l'accès aux soins, qui a été collective et conduite notre Président François BONNEAU, porte non seulement sur les médecins mais également sur l'ensemble des soignants et des professions paramédicales, qui sont également clés pour l'accès aux soins de qualité et de sécurité.

Je voudrais mettre l'accent sur deux terrains d'innovation sociale que porte la Région depuis déjà plusieurs années.

Premier terrain : accélérer la formation d'infirmiers en pratique avancée – vous êtes plusieurs à l'avoir évoqué – avec un passage à 50 IPA formés par an.

Pour mettre un zoom là-dessus, la pratique avancée, c'est un nouveau modèle de coopération entre professionnels de santé. Les IPA peuvent assurer de la surveillance clinique, adapter, renouveler des traitements et des examens, voire les prescrire, en lien avec un médecin traitant, généraliste ou spécialiste. Cette innovation permet de réduire les délais d'accès aux soins mais aussi de mieux répondre aux évolutions des besoins en santé dans les pathologies chroniques et par rapport au vieillissement de la population. C'est donc aussi une possibilité intéressante d'évolution professionnelle pour des infirmiers qui ont trois ans d'expérience et qui vont passer un master en deux ans ou un an quand ils accèdent directement à la deuxième année.

Cette évolution professionnelle des soignants et des paramédicaux, c'est aussi une innovation sociale que nous portons à la Région depuis plusieurs années à travers notamment la validation des acquis de l'expérience. Vous êtes plusieurs à l'avoir évoqué. Nous avons effectivement augmenté régulièrement, et ce, déjà depuis plusieurs années, les effectifs formés d'aides-soignants par exemple, avec plus 322 en deux ans, et également les effectifs d'aides à la personne qui sont formés. La validation des acquis de l'expérience permet par exemple à des ASH ou à des auxiliaires de vie à la personne d'accéder au diplôme d'aide-soignant, qui aujourd'hui est au niveau bac, et dont la VAE est en cours de simplification à travers une simplification du livret 2. Ces possibilités d'évolution professionnelle et de VAE permettent de développer l'attractivité du métier. En effet, on entre dans un métier et on a envie de savoir aussi vers quoi on peut évoluer.

Dans le même sens, la Région va doubler les DEFI-Santé avec, d'ici 2025, 500 personnes à la recherche d'un emploi qui vont être formées.

Je voudrais, pour terminer, donner un exemple. Dans le Lochois, nous venons de démarrer une action DEFI-Santé avec des EHPAD qui forment des personnes sans aucune qualification et avec un investissement extrêmement fort des structures employeur qui vont les recruter à la fin. Ainsi, ces personnes vont avoir accès à une partie d'un titre professionnel d'auxiliaire de vie à la personne, qui lui-même, ensuite, va pouvoir leur permettre d'accéder au titre complet et, ensuite, peut-être au diplôme d'AS. Et les EHPAD sont engagés dans cette expérimentation.

Voilà, c'est très concret et cela permet effectivement de répondre à des besoins.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame GAY.

Monsieur SCHLESINGER a la parole, et Madame CANETTE se prépare.

M. SCHLESINGER. - Merci, Monsieur le Président.

Je suis un peu surpris par la tonalité qu'est en train de prendre le débat, qui avait commencé dans le miel de la congratulation générale sur le fait que nous avons constitué un pacte et que c'est ce pacte qui a permis d'avoir des résultats formidables, et je crois qu'on peut tous sans réjouir, et qui a continué par des interventions qui, systématiquement, attaquent et démolissent. C'est peut-être le vinaigre qui suit le miel qui avait été déversé.

Moi, je me demande ce qu'aurait été notre session s'il n'y avait pas eu la réunion de mardi matin à Matignon. Qu'auriez-vous dit s'il n'y avait pas eu des annonces du Premier ministre ? Parce que ce que j'entends aujourd'hui, c'est comme s'il ne s'était rien passé mardi.

(Désapprobation d'une partie de l'assemblée)

Je voudrais qu'on revienne un peu en arrière sur les deux grandes décisions qui ont été posées au cours de la dernière année : la création d'une fac d'odontologie à Tours et la création d'un CHU à Orléans. Cela fait dix ans, quinze ans, vingt ans qu'on attend ces décisions, elles ont été annoncées au cours de l'année passée.

J'entends effectivement les attaques de Madame BESSARD contre le gouvernement, la casse de l'hôpital public, etc., mais, en fait, c'est quand même cette majorité, ce gouvernement qui a décidé de poser ces deux actes fondateurs pour notre Région et je crois qu'il faut s'en réjouir.

Sur la situation nationale, je rappellerai que l'ONDAM 2022 est le double – le double –, en termes de croissance, de l'ONDAM de 2012 à 2017, pour 236 milliards d'euros cette année. C'est 30 milliards d'euros de plus que l'ONDAM entre 2012 et 2017, et le Ségur de la santé se retrouve dans cet ONDAM.

Oui, la situation de l'hôpital est difficile après le Covid, oui, la situation de l'hôpital n'était pas évidente avant, mais il y a un certain nombre de décisions qui ont été posées au cours des derniers mois et je crois qu'on peut collectivement s'en réjouir.

Ce rapport est extrêmement intéressant. La manière dont il a été travaillé était, je crois, très utile et c'est pour cela qu'il a produit ces résultats. C'est un rapport qui est fondé sur deux séries d'équilibres. Le premier, c'est le rôle respectif entre l'État et la Région, l'État et les collectivités territoriales. Le deuxième équilibre, c'est entre les solutions de court terme et les solutions de long terme.

Et nous avons deux mots d'ordre...

M. FOURNIER Charles.- Il va falloir conclure, s'il vous plaît.

M. SCHLESINGER.- Avec plaisir. ...l'urgence et le pragmatisme. L'urgence, parce que notre situation a été décrite et elle est dramatique. Le pragmatisme, parce que toutes les solutions qui permettent d'améliorer la situation doivent être saisies et mises en œuvre. Les décisions de l'État sont historiques, cela a été dit, mais elles produiront leurs effets à long terme.

Ce que j'attends, moi aussi, de la Région et des collectivités territoriales, ce sont des décisions qui permettent d'agir à court terme. Et de ce point de vue, je suis intervenu lors de la session du mois de novembre, je suis intervenu lors de la session du mois de décembre, nous avons des leviers que nous pouvons actionner de manière plus forte que nous ne le faisons actuellement. Je crois que le rapport ne va pas encore assez loin dessus, et c'est le sens des amendements que nous allons déposer.

Il faut simplifier, il faut accompagner davantage les professionnels de santé dans leurs tâches administratives et je crois que cela passe par une réinterrogation – je le développerai tout à l'heure – de nos leviers sur les maisons médicales, parce que l'exercice regroupé de la médecine ne peut pas passer que par les MSP et la Région ne soutient que les MSP, et cela passe par le soutien aux tâches administratives dans les maisons médicales. Aujourd'hui, il est réservé aux centres de santé et je pense qu'on peut mieux faire là-dessus.

Nos concitoyens nous regardent et nos concitoyens nous attendent.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur SCHLESINGER.

Madame CANETTE a la parole, et Monsieur BÉJEAU se prépare.

Mme CANETTE. - Merci, Monsieur le Président.

Moi aussi, je m'étonne de ce ton qui monte au fil des interventions et je n'ai pas l'impression que les intervenants qui s'en étonnent contribuent à faire baisser la pression.

Je voudrais qu'on parle, non pas de nous, non pas des élus, des partis, de qui a fait quoi, quand, comment, qui n'a pas fait... Je voudrais qu'on revienne à ce qui a été évoqué par certains d'entre nous, à savoir les patients, les malades, qui, cela a été dit, nous demandent des médecins, et ce n'est pas un caprice, ce n'est pas un luxe. Ce dont on parle, c'est d'un droit fondamental et, j'allais dire, d'un droit vital, parce que, aujourd'hui, cela a été dit par certains, on a des gens qui meurent de ne pas avoir de médecins sur notre territoire et d'avoir insuffisamment de soignants. Mais la question des médecins est quand même à l'origine des choses, car c'est bien un médecin qui pose un diagnostic et qui pose une stratégie médicale qui peut ensuite être mise en œuvre par des soignants.

Or, aujourd'hui – certains ont évoqué les femmes –, on a par exemple même des femmes qui, dans des suivis de grossesse, n'ont pas la possibilité de faire les échographies obligatoires, et à qui on demande d'aller sur d'autres territoires, par exemple à Paris.

Cela veut dire quoi ? Je ne prends que cet exemple-là. Cela veut dire qu'il y a celles qui vont avoir la possibilité de le faire parce qu'elles en ont, et le temps, et les moyens, et puis il y a celles qui n'en ont pas. Ainsi, à la discrimination ou aux freins territoriaux à l'accès aux soins, s'ajoute une discrimination sociale entre celles et ceux qui ont les moyens et celles et ceux qui n'en ont pas. C'est à eux que je voudrais penser.

Et puis, évidemment, mais cela a été dit par d'autres, je ne serai donc pas longue sur ce point, je veux juste le mentionner, il y a la difficulté que cela engendre pour les soignants et la pénibilité de leur travail, car plus on manque de soignants, plus ceux qui sont présents sont à la peine.

Je veux simplement qu'on se réjouisse collectivement de ce plan, qui agit – la nécessité en a été soulignée, mais je voudrais souligner qu'on va vraiment sur ce champ-là – non seulement à long terme sur la question de la formation des médecins, mais aussi sur l'urgence. On est, là, sur l'urgence. Ma collègue Cécile CAILLOU-ROBERT en parlera, mais les expériences, les expérimentations qui vont être menées en matière de VAE vont être absolument centrales et vont nous permettre d'avancer extrêmement vite. Et cela aussi, c'est une très, très grande avancée. Les IPA, c'est la même chose, c'est quelque chose qu'il faut qu'on porte avec force.

Et ce que je voudrais dire et je conclus, c'est que tout cela, c'est un plan régional. On est collectivement, je dis bien collectivement au rendez-vous pour agir au-delà de nos compétences quand même, car on y va avec volontarisme, mais là où on peut le faire. À côté, il y a des choses qu'on ne peut pas faire, il y a des domaines pour lesquels il n'y a qu'à l'échelle nationale que les choses peuvent avancer. Je pense notamment à la démographie médicale et à la répartition des médecins sur notre territoire. Je le dis, vu la situation nationale, on voit très bien comment les médecins, et, j'allais dire, on ne peut pas vraiment leur en vouloir, ont tendance, naturellement, à être dans des régions de littoral ou en Ile-de-France, et puis il y a d'autres régions, dont la nôtre, c'est vrai, la nôtre particulièrement, qui ont une démographie beaucoup moins forte avec des médecins qui vont ailleurs. C'est dans des contrées qui offrent la mer, par exemple, ou la montagne qu'ils ont tendance à s'installer.

Par conséquent, il faut aussi que l'État s'attache à travailler sur la question de la démographie médicale et de la répartition, avec des mesures beaucoup plus fermes et pas seulement de l'incitation comme cela a été évoqué, notamment des bourses. Cela ne marche pas, Monsieur MÉNAGÉ, car les expérimentations qui ont été menées, on le voit... D'ailleurs, cela a été fait aussi pour des infirmiers, pour des paramédicaux par des établissements, et, en fait, les bourses sont rachetées. On n'a pas la possibilité de poser une obligation ferme et obligatoire, elles peuvent être rachetées et sont rachetées, et les gens formés s'en vont. Il faudra donc aussi que l'État prenne ses responsabilités sur ce champ.

Voilà ce que je voulais dire.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame CANETTE.

Monsieur BÉJEAU a la parole, et Monsieur BRIDET se prépare.

M. BÉJEAU.- Merci, Monsieur le Président.

Réflexion et remarques sur la démographie des médecins et la désertification médicale. Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? Il faut remonter aux racines du mal pour en trouver les raisons. Le premier numerus clausus a été instauré en 1971 par la loi du 30 juin 1971, dans les suites de Mai 68. De 8 600 étudiants reçus en 1972, ce chiffre n'a eu de cesse de baisser de 1980 à 1993 pour arriver à 3 500 étudiants reçus en 1993. Ce chiffre est remonté plus tard, en 2005 notamment, à 6 000 places, et, 12 ans plus tard, en 2017, on constatait que les chiffres revenaient à des statistiques proches des premiers chiffres du numerus clausus. Et si ces chiffres ont augmenté, à l'époque, c'était pour pallier le départ des médecins issus du baby-boom.

Ce qui m'inquiète et m'interpelle, ce sont les projections de la DREES qui, actuellement, montre un nombre de médecins en 2030 identique au nombre de médecins actuel. Il y a malheureusement toujours eu un manque d'anticipation des dirigeants en charge des politiques de santé depuis des décennies. Notez également que l'arrêté du 13 septembre 2021 pour la période 2021-2025 entérine et aggrave le déficit constaté en matière de formation en médecine.

Que constate-t-on sur le plan national ? Nous sommes passés de 109 000 généralistes en 2012 à 93 000 en 2021. Autre remarque, sur les 93 000 généralistes et les 124 000 spécialistes en activité, 18 286 sont des médecins retraités actifs avec une dominante de généralistes qui ne trouvent pas de repreneurs et rendent service à la population. Ils méritent notre respect. Et le nombre des retraités actifs a augmenté, excusez du peu, de 217 %. Souhaitons que cette aide des médecins retraités perdure.

Autre remarque, il y a un intérêt actuel moindre pour l'activité libérale, un engouement plus important pour le salariat et l'exercice mixte, et notons une féminisation importante de la profession, avec 58 % de femmes en primo-inscription et plus encore de reçues au moment des examens. Beaucoup de femmes médecins préfèrent le salariat.

Qu'en conclure sur les déséquilibres territoriaux observés ? C'est au plus près de la population, en créant des bassins de proximité de santé, que doivent être définis les besoins de soins et les moyens pour y répondre. Il faut envisager une approche en regard de la densité de médecins généralistes, montrant que les territoires les mieux dotés sont aussi les plus attractifs d'un point de vue des équipements, scolaires, commerciaux, sportifs et culturels, ce qui ouvre vers une problématique plus large d'aménagement global du territoire.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur BÉJEAU.

Monsieur BRIDET a la parole, et Madame CARO se prépare.

M. BRIDET.- Bonjour, chers collègues.

J'élargirai le débat aux questions de santé mentale et de prévention, qui concernent largement mes délégations pour ce second thème.

La crise sanitaire et la gestion de celle-ci ont eu de lourdes conséquences sur la santé mentale de nombre de concitoyens. Les confinements à répétition, l'isolement et la perte de lien social, les incertitudes et inquiétudes quant à l'avenir, la peur de la maladie, les difficultés financières liées à la situation économique ou encore, tout simplement, la baisse d'activité physique ont eu des conséquences pour la plupart d'entre nous.

Santé publique France a mesuré pendant le premier confinement que 27 % des adultes ressentaient de l'anxiété contre 13,5 % en 2017. C'est donc une multiplication par deux. Avant même la crise, l'état de la psychiatrie française était déplorable tandis que la santé mentale affecte une part grandissante de la population, avec des taux de morbidité forts.

Dans la pénurie de médecins, la pénurie de psychiatres est plus frappante encore. Des infirmiers et des infirmières se trouvent souvent en situation très inconfortable dans des services d'accueil et de soins dont les postes de médecins ne sont plus pourvus, ce qui parfois les met en danger et les pousse souvent à quitter ce secteur déjà en tension. Par ailleurs, nombre de psychiatres libéraux ne prennent plus de nouveaux patients, car ils sont surchargés. Il nous faut plus de médecins psychiatres, donc plus de médecins, tout simplement.

Dans le même temps, on l'a appris cette semaine, en Indre-et-Loire, le projet de l'ARS est de passer de 204 lits d'accueil à 120 lits, là où les besoins sont déjà insuffisants.

Dans le domaine de la santé mentale, la jeunesse a malheureusement et particulièrement été touchée, y compris les enfants. Fait marquant, tous les services de pédopsychiatrie du pays ont connu, à la suite des confinements, une vague inouïe encore mal mesurée. Il est urgent d'accompagner les plus jeunes face au risque psychique, à l'âge où des pathologies chroniques risquent de s'installer pour le reste de leur vie.

Durant la campagne régionale, nous avons porté l'idée de mettre en place, en coopération avec l'ARS et l'Éducation nationale, une consultation systématique médico-psychosociale pour tous les lycéens. Plus tôt sont repérées les difficultés médicales, psychologiques ou sociales, plus tôt un accompagnement adapté peut être proposé. Chaque minute perdue dans la détection et la prise en charge accroît les difficultés rencontrées.

Par ailleurs, s'il s'agit de parler de prévention, notre état de santé est influencé à 55 % par les conditions socioéconomiques dans lesquelles nous vivons – alimentation, milieu de vie, éducation – et 25 % par les facteurs environnementaux. Il est stratégique de traiter les causes des problèmes plutôt que de courir après les conséquences de ceux-ci. Sont en cause les pollutions de l'air et de l'eau, avec des indicateurs qui continuent à se dégrader, mais aussi des comportements individuels de plus en plus sédentaires, tendance aggravée par le contexte épidémique et ses mesures de contrôle.

Tous les domaines de la santé sont impactés. De 1990 à 2018, le nombre de nouveaux cas de cancers en France a ainsi augmenté de 65 % chez les hommes et de 93 % chez les femmes. On arrive à un stade où les études estiment aujourd'hui qu'une personne sur deux aura un cancer au cours de sa vie. Cette véritable épidémie a des causes environnementales – polluants, additifs, etc. – qui sont connues.

Nous pouvons, en traitant les causes en amont, prévenir l'émergence de cancers mais aussi ralentir la progression de l'épidémie des affections chroniques – affections cardiovasculaires, allergies respiratoires, alimentaires, diabète.

M. FOURNIER Charles. - Il faut conclure. Il faut conclure, cher collègue.

M. BRIDET.- La question de la prévention doit également être prise en compte dans de nombreux autres cadres d'intervention de la Région, et je conclurai là-dessus.

La qualité de l'alimentation qui touche la restauration dans les lycées, la place de l'activité physique dans le quotidien et tout l'aspect de nature avec le plan de renaturation qui est en cours d'élaboration par mes services pour que tous les services rendus par l'environnement, par les végétaux pour la santé des milieux, le bien-être physique et psychique des habitants de la Région, doivent être mis au premier plan.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur BRIDET.

Madame CARO a la parole, et Philippe FOURNIÉ se prépare.

Mme CARO.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

La création du centre hospitalier universitaire à Orléans est une belle victoire. C'est une bonne nouvelle pour notre Région et une bonne nouvelle pour le département du Loiret. Cette transformation permettra à terme de sédentariser des médecins libéraux. Cependant, plus globalement, il s'agit de ne pas relâcher nos efforts, car nous manquons encore de divers spécialistes, et, clairement, les annonces ne sont pas encore à la hauteur de nos besoins. Nous l'avons dit précédemment, nous allons passer de 300 à 350 étudiants alors qu'on estime à 500 les nouveaux médecins à former par an dans notre Région.

Monsieur le Président, je voulais surtout axer mon intervention sur un élément qui nous semble incontournable : la notion de partenariat. Partenariat avec les élus locaux et, plus globalement, entre toutes les strates de nos collectivités. Tout seul, on va plus vite, mais ensemble, on va plus loin, et sur ce dossier de désertification médicale, il faut aller encore plus loin. Aller plus loin, c'est aussi travailler en profondeur sur la prévention – vous l'avez dit, Monsieur le Premier Vice-président – de manière transversale sur l'alimentation plus saine grâce à nos agricultures, des transports moins polluants et un accès plus fort au sport. En lien, là encore, avec nos collectivités locales.

Pourtant, la Région semble encore trop frileuse à travailler en synergie avec les acteurs locaux. Néanmoins, vous savez que cela fonctionne. Lors de vos vœux, vous aviez donné la parole au docteur BOURDIN, qui est un médecin salarié à Beauce la Romaine dans le Loir-et-Cher et situé sur le territoire de la communauté de communes des Terres du Val de Loire.

Il est dommage que vous n'ayez pas mis en avant ce bel exemple, encore trop rare, de synergie dans lequel la Région, *via* l'action remarquable du GIP Pro Santé, a travaillé de concert avec ce territoire sur les derniers moments du projet. Il est dommage que vous n'ayez pas souligné l'engagement financier important de cette communauté de communes, prenant à sa charge la mise à disposition du bâtiment, les coûts de fonctionnement, notamment l'énergie, soumise en ce moment à de fortes hausses, les coûts d'entretien, mais également les travaux nécessaires pour garantir la qualité et la sécurité des locaux, l'entretien des extérieurs et toutes les taxes foncières.

Oui, nous croyons que ce sujet se joue collectivement. Monsieur MERCIER, vous l'avez d'ailleurs très bien dit, les élus municipaux sont en première ligne et les collectivités œuvrent alors même que l'État n'agit pas suffisamment.

Nous croyons que pour attirer de jeunes médecins, les élus locaux œuvrent à l'aménagement du territoire, à l'attractivité de nos centres ruraux et urbains. Nous croyons que l'installation de médecins sans cadre de vie attractif, sans écoles, sans associations sportives, sans culture, sans infrastructures n'est pas viable. Là encore, il faut de la synergie, il faut construire un réel relais sur les territoires. Nous sommes persuadés, dans notre groupe, que le développement régional passe par les territoires, qu'il parte des territoires et se concrétise avec les territoires.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame CARO.

Philippe FOURNIÉ a la parole, et Charles FOURNIER se prépare.

M. FOURNIÉ Philippe. - Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport répond avec ambition à tous les éléments de l'équation qui peuvent permettre de répondre à la présence de professionnels de santé sur le territoire régional. Il contient, bien évidemment, des réponses liées aux bâtiments, au nombre de professionnels formés, aux projets de santé ou de prévention.

Mais maintenant, mes chers collègues, il faut trouver des solutions pour que les médecins viennent s'installer durablement dans nos EHPAD ruraux, dans nos hôpitaux de proximité ou dans nos territoires les plus ruraux.

Je pense, pour ma part, qu'en complément, la liberté d'installation des médecins doit être supprimée une fois pour toutes. Oui, les incitations financières, les primes, les exonérations de cotisations résultent d'une certaine indécence envers les territoires et les habitants, notamment ceux qui renoncent à des soins pour des raisons financières. Oui, les difficultés d'accès sociales et financières aux soins sont aujourd'hui aussi importantes que les difficultés d'accès territoriales. C'est un enjeu majeur qu'on cache trop souvent sous le tapis.

Aussi, des mesures fortes s'imposent : la généralisation du tiers payant bien sûr, l'obligation d'accepter la CMU sous peine de sanctions, la suppression des dépassements d'honoraires, entre autres. Nous avons besoin non pas d'un petit coup de peinture, mais d'une vraie refonte du système de santé, pour qu'il soit cohérent, performant et plus juste.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Philippe FOURNIÉ.

Charles FOURNIER a la parole, et Monsieur HEMARDINQUER se prépare.

M. FOURNIER Charles. - Merci, chers collègues.

Je me joindrai évidemment au concert de satisfaction quant aux décisions historiques qui ont été prises. D'ailleurs, je ne crois pas que le débat tourne dans un sens, ou alors il l'a été sur plusieurs bancs. Je crois qu'il est normal de se féliciter de la situation, mais il faut aussi collectivement se dire « nous en sommes arrivés là et nous avons tous un bout de la responsabilité », puisque chacun s'accorde à dire que c'est en lien avec l'attractivité des territoires et que, je le rappelle, c'est un sujet que nous avons en partage. Je pense donc qu'il faut dépasser cela, mais cela n'empêche pas la critique sur des politiques qui sont conduites

pour l'hôpital public. Évidemment, il peut y avoir d'autres débats là-dessus, mais ceux que nous avons entendus sont légitimes.

Je voudrais dire deux choses qui me paraissent importantes dans ce débat, et cela a été pour moi l'occasion de me nourrir et de lire de nombreux rapports, notamment le rapport VIGIER et FRESCHI qui est extrêmement intéressant et éclairant, mais aussi d'autres rapports qui ont été écrits sur le sujet et qui font peut-être aussi un pas de côté en regardant ce qu'il se passe dans d'autres pays.

Ce qu'il se passe dans notre Région n'est pas une situation particulière. Elle est plus grave ici, mais dans le monde entier, nous connaissons cette situation. Et bien souvent, quand nous comparons les régions, nous oublions de comparer à l'intérieur des régions, à l'intérieur des territoires, à l'intérieur des villes, et c'est surtout là que nous avons aussi une difficulté majeure, qui est cette répartition fine dans les territoires.

Face à cela, le choix des médecins et de leur installation est lié à de nombreux facteurs. Je n'ai pas le temps de tout développer, mais ce n'est pas simplement la qualité du territoire et de ce qu'il se passe autour. Ce sont aussi les conditions de travail, ce sont les conditions de rémunération, c'est la situation de la famille, ce sont plein d'aspects qui sont à prendre en considération. Et ce qui peut marcher, à mon avis, relève de stratégies d'ensemble avec plusieurs mesures. L'incitation toute seule ne marche pas, mais l'incitation avec d'autres mesures peut peut-être fonctionner.

Il y a une voie qu'il me semblerait nécessaire d'explorer et qui est du côté de la formation. Évidemment, il faut augmenter le nombre des formations, mais on sait que l'effet ne se produira que dans quelque temps. C'est aussi l'origine des étudiants qui se forment en médecine. Quand on regarde partout dans le monde, on voit que quand un étudiant vient du milieu rural, il a une propension beaucoup plus grande à s'installer en milieu rural. Quand un jeune vient des milieux populaires, il a une propension beaucoup plus grande à s'installer dans les milieux populaires. Il y aurait donc à travailler cette question pour essayer d'amener des étudiants aussi et éviter, évidemment, les prismes de l'origine géographique, qui jouent quand même sur l'installation.

Le deuxième élément, cela a été dit par Philippe FOURNIÉ même si je ne serai peut-être pas aussi direct, c'est la question de la régulation. C'est d'ailleurs dans le rapport, il y a des éléments liés à la régulation et il y a plein de formes de régulations, de limitations de la liberté d'installation. Là encore, une fois tout seul, cela ne fonctionne pas, mais combiné à d'autres mesures, cela peut tout à fait fonctionner.

Je voudrais terminer sur un point, puisque je suis maintenant citoyen tourangeau. Je ne voudrais pas qu'on mésestime l'enjeu qui va se poser pour le territoire de Tours. Je crois qu'il nous faut absolument regarder et éviter une situation, comme cela a été dit par Nicolas FORISSIER, de concurrence, la guerre des deux sites. On la connaît, elle existe depuis longtemps, elle peut se réactiver très fortement et on pourrait avoir deux universités affaiblies plutôt qu'un ensemble qui fonctionne en coopération et avec réussite. C'est essentiel et je crois qu'il faut écouter les Tourangeaux, qu'il faut écouter ce qui est du côté de Monsieur DIOT. Il faut creuser cette question, il faut faire avec et il ne faudra surtout pas faire contre.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur FOURNIER.

Monsieur HEMARDINQUER a la parole, et Madame BESNIER, dernière oratrice inscrite, se prépare.

M. HEMARDINQUER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, dans ce rapport que nous avons vu, vous faites un constat clair et précis des difficultés rencontrées par notre Région en ce qui concerne l'accès aux soins et la pénurie de personnels de santé. Vous indiquez que la Région a mis en place plusieurs dispositifs et qu'elle travaille sur de nouveaux. Les souhaits et projets affichés vont dans le bon sens et je salue le travail effectué, notamment sur les IFSI.

Toutefois, il faut approfondir la question du « pourquoi nous en sommes là aujourd'hui ». À mon sens, c'est une piste de réflexion tout aussi importante. Il est nécessaire de sortir des rigidités administratives françaises qui sclérosent le fonctionnement du pays. L'initiative du maire d'Orléans de recourir à l'Université de Zagreb pour former des étudiants en médecine supplémentaires a le mérite de tenter une nouvelle approche en contournant le numerus apertus et surtout de bousculer les lignes, notamment celles du Premier ministre qui, pas plus tard qu'avant-hier, annonçait vouloir donner une dimension universitaire au site du centre hospitalier régional d'Orléans.

Il est anormal que face à la demande des étudiants français, la Roumanie ne cesse d'accroître ses capacités d'accueil et de formation et qu'un pays comme la France s'entête à limiter l'accès aux cursus médicaux et ait un nombre tout aussi limité de contrats d'engagement de service public, qui seraient pourtant un élément de solution au problème.

Au vu du blocage de l'État, la situation de notre Région ne nous permet pas de faire l'économie d'étudier toute solution alternative.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur HEMARDINQUER.

Madame BESNIER a la parole

Mme BESNIER.- Vous l'avez dit et vous êtes nombreux à l'avoir dit, nous pouvons nous réjouir. Nous pouvons nous réjouir aujourd'hui et je me réjouis avec vous, parce que l'union a porté. L'union a porté. Il ne s'agissait pas de crier au feu, parce que, on le voit depuis des années, cela ne sert à rien. Il s'agissait de proposer des cas concrets, des solutions concrètes, et c'est ce qui a été fait par ce rapport.

Je tiens à souligner aussi la qualité du diagnostic du rapport. C'est la première fois que, dans un rapport, et même quelle que soit la région, l'ensemble des diagnostics en santé sont mis au même endroit. Et les propositions et les engagements qui sont dans ce rapport ont abouti.

Cependant, ce rapport n'est pas une fin. C'est un début. C'est un début, parce que, tout d'abord, il va falloir s'assurer que l'IGAS et l'IGESR rencontrent les collectivités territoriales et la Région lors de leurs études qui ont été commandées par le Premier ministre pour ce mois de mars, parce que nous avons des choses à leur dire.

Il faut aussi, bien évidemment, travailler de très près, et on le fait déjà beaucoup, avec les deux universités, en sachant – Monsieur FORISSIER, vous l'avez dit – qu'il faut des moyens. Les moyens, ce sont surtout des moyens humains, et quand je parle de moyens humains, je parle bien évidemment de PU-PH, de MCU-PH, de PH, mais aussi de moyens administratifs dans nos universités pour accueillir plus d'étudiants, ce qu'on appelle les GATS*. Nos universités sont déjà sous-dotées pour pouvoir embaucher suffisamment d'administratifs. Ainsi, ne les oublions pas.

Il faut également accompagner les internes. Nos internes ne quittent pas la Région une fois qu'ils sont internes. Ils la quittent avant d'être internes et ils vont faire leur internat après. Vous pouvez les lire, il y a deux études qui ont été faites en 2019, l'une par l'Ordre national des médecins et l'autre par les syndicats d'internes. D'après elles, ce n'est pas l'argent et les moyens financiers qui les intéressent. Ils ne disent pas que cela ne les intéresse pas, mais ce ne sont pas les premières positions. La première position, c'est la proximité familiale. Il faut donc absolument penser au conjoint, qui n'est pas forcément en médecine ou dans une profession de santé. La deuxième, ce sont les services publics, et la troisième, c'est la mobilité. Voilà les trois premiers points.

Il va falloir aussi suivre de près, dès que le décret sera publié, les AUMG, les assistants universitaires en médecine générale, parce que cela peut être aussi une solution. Nous n'avons pas pu mettre dans le rapport, car le décret n'est pas publié, mais on travaille dessus.

Il va falloir également travailler sur la formation des internes, et cela a été redit ce matin. Les internes, dans leur cursus de formation, ne sont absolument pas formés à l'installation, à l'entreprise, à la comptabilité, et le fait qu'ils puissent être formés là-dessus – ce ne sont pas des longues années de formation – fera qu'ils s'installeront peut-être plus rapidement. Là, ils s'installent au bout de trois ans après leur internat, ils font du remplacement, parce qu'ils ont besoin d'apprendre. Je pense qu'on pourrait déjà mener une action et je vais me renseigner auprès de PEPITE, PEPITE étant l'entrepreneuriat étudiant, pour voir si on peut accompagner certains internes sur cet entrepreneuriat, non pas pour créer des entreprises, même si c'est tout de même une petite entreprise quand un étudiant s'installe.

Voilà les points sur lesquels il faut continuer à être vigilant, sur lesquels il faut continuer à travailler. Je suis sûre que ce qui a abouti à ce rapport continuera d'exister dans notre assemblée pour aboutir à ces créations de 200 étudiants complémentaires et au CHU d'Orléans.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame BESNIER.

Chacune et chacun a pu s'exprimer. Avant que nous examinions les amendements, beaucoup d'entre vous se sont exprimés et je partage ô combien leur jugement sur la qualité du rapport.

Je voudrais saluer le « boulot » qui a été fait, notamment le directeur du CESER qui y a participé, ainsi que Fabienne DUPUIS qui est présente, qui a fait à nos côtés, aux côtés du groupe de travail, un « boulot » extraordinaire, un « boulot » magnifique de documentation et de rédaction. Je crois qu'on peut l'applaudir.

(Applaudissements)

Merci pour elle.

Nous avons donc à examiner, sur ce rapport, 8 amendements. 6 ont été déposés par le groupe CDRC et 2 ont été déposés par le groupe UDCI.

Monsieur FORISSIER, vous avez la parole.

M. FORISSIER. - Monsieur le Président, je sollicite une suspension de séance pour réunir mon groupe pendant cinq minutes.

M. le Président.- Elle est de droit, Monsieur le Président de groupe.

(La séance, suspendue à 16 heures 37, est reprise à 16 heures 52)

M. le Président.- Nous sommes donc destinataires de plusieurs amendements, mais avant, je souhaiterais que la vice-présidente Sylvie DUBOIS puisse faire la synthèse des interventions.

Madame la Vice-présidente, après ce débat et avant l'étude des amendements, si vous souhaitez apporter quelques éléments rapidement, je vous en prie.

Mme DUBOIS.- Merci.

Ce qu'on peut dire, c'est que l'ensemble de vos interventions, globalement, ont salué le riche travail de co-construction de ce rapport. C'est le fruit d'une large concertation avec tous les groupes politiques de notre assemblée, ce qui a marqué notre grande détermination et notre profonde volonté politique de permettre à tous les habitants de notre Région d'avoir accès aux soins, d'où ce pacte santé.

Il y a unanimité sur le constat de la désertification médicale et des chiffres contenus dans ce rapport.

Il a été évoqué la question de l'e-santé. C'est bien dans le rapport, je vous invite à le reprendre, puisqu'il est bien dit que nous soutiendrons l'évolution des pratiques permettant de mettre le numérique au service du bien-être de la personne. Notre démarche est néanmoins de considérer que la télémédecine et la téléconsultation ne peuvent être une solution à la désertification médicale. Cela doit venir évidemment en plus, elles constituent un complément pour faciliter le parcours de soins.

Plusieurs intervenants ont insisté pour que la décision forte annoncée par le Premier ministre de passer le CHR d'Orléans en CHRU bénéficie de tous les moyens et surtout de moyens nouveaux pour Orléans et non en prenant ou en déplaçant ceux de Tours. Je crois que c'est très important qu'on le réaffirme tous ici. Nous sommes bien d'accord pour dire qu'un CHU à Orléans n'est en aucun cas en concurrence avec Tours. Au contraire, il doit être un vecteur d'attractivité pour nos deux pôles de formation universitaires.

Vous avez fortement souligné le besoin de formation de médecins, d'infirmières et autres personnels de santé ou paramédicaux.

Est ressortie également de ce riche débat la nécessité d'agir ensemble pour porter haut et fort les propositions ambitieuses de ce rapport pour répondre aux besoins de santé sur l'ensemble du territoire de notre Région, à égalité pour tous, sur tous les territoires.

Il a été souligné, et nous ne pouvons que le partager, le fait qu'il vaut mieux prévenir que guérir, et nous devons travailler à une politique de prévention et de promotion de la santé auprès des populations et particulièrement de la jeunesse.

Ce rapport, et cela a été largement débattu, est bien un pacte régional pour répondre ensemble aux enjeux de santé publique en Région Centre-Val de Loire.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

Nous abordons les amendements.

Je propose que pour le groupe CDRC, il y ait une présentation, comme nous en avons convenu, de plusieurs amendements en même temps et je crois que c'est Matthieu SCHLESINGER qui va le faire, en nous indiquant quels sont les amendements pour lesquels il intervient.

M. SCHLESINGER.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous passez tout à l'heure au vote dans l'ordre du dossier, je présenterai le premier amendement sur les infirmiers et infirmières et le deuxième amendement sur les maisons médicales.

AMENDEMENT N°1 « INFIRMIERS ET INFIRMIERES »
PRESENTE PAR LE GROUPE CENTRE, DEMOCRATE,
REPUBLICAIN ET CITOYEN

M. SCHLESINGER.- D'abord, sur les infirmiers et infirmières. Depuis la session du mois de novembre, sur les différents bancs de cette assemblée, nous sommes plusieurs à nous être exprimés pour augmenter de manière extrêmement importante, de plus de 50 %, la formation des infirmiers et infirmières. Ce qui n'était pas possible au mois de novembre est devenu possible au mois de décembre ; c'est la première étape. Puis il y a eu une deuxième étape dans le cadre du groupe de travail, puisque la formation envisagée au mois de décembre a été accrue au mois de janvier. Nous continuons à dire qu'il faut se fixer une augmentation de plus 50 % à l'horizon 2025-2026.

C'est donc l'objet de notre premier amendement, qui est d'accroître la formation des infirmiers et infirmières. Cela a été dit dans le débat, nous avons absolument besoin d'augmenter ce nombre.

C'est le premier amendement que nous vous soumettons.

AMENDEMENT N°5 « MAISONS MEDICALES » PRESENTE PAR
LE GROUPE CENTRE, DEMOCRATE, REPUBLICAIN ET CITOYEN

M. SCHLESINGER.- Deuxième amendement que nous soumettons. Je le disais tout à l'heure dans le cadre du débat général, l'État a répondu présent aux différentes attentes exprimées dans notre rapport. Il faut que la Région elle aussi réinterroge ses outils.

Il y a deux outils qui sont au cœur des politiques régionales depuis une dizaine d'années, qui ont produit des effets mais qui n'ont pas suffi à enrayer les difficultés que nous connaissons sur notre territoire. Le premier outil, ce sont les maisons de santé pluridisciplinaire, et le deuxième outil, ce sont les médecins salariés.

Sur le premier outil, je rappelle que les MSP sont des structures encadrées par la loi, par le pouvoir réglementaire. Une MSP est une structure assez lourde à mettre en place, qu'un grand nombre de personnels de santé fuient ou, en tout cas, ils refusent de s'engager dedans. Et je crois qu'il y a plusieurs élus locaux ici qui, dans leurs communes, ont essayé de porter des projets de MSP et ont dû y renoncer parce qu'ils n'ont pas trouvé de médecins coordonnateurs qui acceptaient de construire le projet de santé. Par conséquent, c'est un outil très difficile mais qui a une vertu importante : il déclenche des financements très élevés de la part de la Région et de la part de l'ARS.

Ainsi, ce que nous demandons sur ce sujet, et le rapport n'en fait pas état aujourd'hui, c'est que nous apportions de la souplesse pour favoriser d'autres financements pour d'autres projets.

J'étais déjà intervenu sur ce sujet, dans ma commune, à Olivet, faute de trouver un médecin acceptant de faire un MSP, nous avons fait une maison médicale. Cette maison médicale, c'est une forme d'exercice regroupé de professionnels de santé, et, dans ce cas, nous avons zéro euro de soutien de la Région et zéro euro de soutien de l'ARS. Mais je souhaite que ces projets puissent être soutenus. Je prends l'exemple d'Olivet, mais à Marchenoir, c'est la même chose, à Mardié, c'est la même chose, et dans d'autres villes de notre territoire, ce sont les collectivités municipales qui doivent assurer 100 % du financement de ces projets. Je trouve cela dommage alors que nous sommes confrontés aux difficultés que nous connaissons et que cela répond à une attente des professionnels de santé.

C'est le premier point de ce deuxième amendement.

Le deuxième point est complémentaire, j'étais également intervenu. Dans le cadre du GIP Pro Santé, il y a des aides qui sont apportées dans les centres de santé pour recruter des personnels administratifs et c'est une très bonne chose, car cela permet de décharger les professionnels de santé des charges administratives qui pèsent sur eux et leur permet de se concentrer sur leur mission de soin. Et là aussi, dans les maisons de santé, il n'y a pas cette aide alors que cela peut venir aider à compléter les maisons médicales. Quand on construit une maison médicale qui comporte 5, 6, 10 professionnels de santé, il faut un agent administratif pour les soulager.

Je souhaite que là aussi, on puisse assouplir notre cadre d'intervention et c'est le sens de ce second amendement. Face à l'ampleur de la réponse de l'État, je crois que sur ces sujets, la Région peut également faire bouger les lignes.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, Monsieur SCHLESINGER, pour cette présentation.

Pour les groupes, qui souhaite s'exprimer ? Vous faites des expressions condensées, la position de votre groupe.

Sur le premier amendement présenté par le groupe CDRC, on va donner la parole à Madame CAILLOU-ROBERT.

Mme CAILLOU-ROBERT.- Sur cet amendement qui concerne la fixation d'un objectif pour le nombre d'infirmières formées, nous voterons pour, car c'est un amendement qui va pleinement dans le sens de l'ambition collective que nous avons en matière de formation sanitaire et, plus largement, de lutte contre la désertification médicale.

J'ajoute que lors de la rencontre qui a eu lieu mardi matin entre la délégation menée par le Président BONNEAU, le Premier ministre et le ministre de la Santé, il a été décidé que la région Centre-Val de Loire serait territoire d'expérimentation, avec notamment l'accélération de la validation des acquis de l'expérience pour les professionnels de santé qui souhaitent acquérir une nouvelle qualification. Cette validation des acquis de l'expérience est très importante, le ministre s'y est engagé. Éric CHEVÉE, le président du CESER, l'a rappelé dans ses propos introductifs et notre collègue Catherine GAY en a donné un exemple concret.

Nous comptons donc sur cette validation des acquis de l'expérience, en complément des investissements consentis sur les IFSI, pour atteindre cet objectif.

M. le Président.- Merci pour cette explication.

Nous poursuivons avec Madame BARDET.

Mme BARDET.- Bonjour, Monsieur le Président.

Je vais être très brève et je remercie Monsieur SCHLESINGER pour avoir apporté les petites modifications que je voulais apporter moi-même à l'amendement quant à ce stéréotype de genre qui était marqué un peu partout. On ne parlait que d'infirmières et pas d'infirmiers.

Voilà, c'était simplement ce détail que je voulais mettre en avant et je vous remercie de l'avoir fait.

Merci.

M. le Président.- Merci, Madame BARDET.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Merci, Monsieur le Président.

Sur les infirmiers, effectivement, je voulais dire la même chose, c'est important de l'écrire dans le texte, ce serait « sympa ».

Nous serons pour cet amendement concernant l'augmentation de l'objectif.

M. le Président.- Merci, Monsieur FORISSIER.

Mme HAAS.- Monsieur le Président, la majorité régionale œuvre activement pour la santé. Comme vous l'avez rappelé en introduction, c'est une absolue nécessité. La formation des infirmières et infirmiers étant dans le champ de compétences de la Région, celle-ci est au centre de nos préoccupations, comme le montre ce rapport.

La majorité régionale s'engage depuis plusieurs années à former plus de personnels infirmiers tout en veillant à combattre les inégalités territoriales et à promouvoir les soins de proximité, notamment pour les maladies chroniques qui constituent un immense défi.

Nous considérons donc qu'au-delà de ce souhait, il y a des enjeux de cohérence dans les territoires et de capacité à installer les infirmiers et infirmières formés dans les zones qui en ont cruellement besoin. Être la première région formatrice de France en 2029-2030 est une intention louable, mais nous considérons que si un effort en plus doit être fait, il doit servir une plus grande égalité territoriale et sociale. Nous ne souhaitons pas participer à une politique du chiffre qui sent bon la politique préélectorale.

Les habitants de notre Région, qui sortent d'un épisode long et douloureux de crise sanitaire, ont besoin d'efficacité et de pragmatisme au plus près de leurs besoins et non d'effets d'annonce. Nous nous abstenons donc.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci.

Les explications de vote étant prises, je mets aux voix l'amendement qui vient d'être présenté et débattu s'agissant de l'objectif des 1 800.

(Mis aux voix, l'amendement n°1 du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen est adopté)

Pour : Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER
Abstention : Écologie et Solidarité

M. le Président. - Merci.

Sur le second amendement qui a été présenté par Monsieur SCHLESINGER, je donne la parole à Monsieur MÉNAGÉ.

M. MÉNAGÉ. - Mes chers collègues, sur cet amendement, nous nous abstiendrons, sauf s'il y a une modification qui est faite. On se rend compte qu'en fait, s'agissant de ces maisons médicales sur le territoire, il y a une vraie concurrence qui s'exerce alors qu'il y en a plusieurs qui sont vides. Je le vois sur mon territoire. Chaque collectivité, chaque maire veut sa maison médicale dans certains cas alors que, sur les communes voisines, parfois, elles sont vides.

Je comprends totalement l'objet de cet amendement. On pourrait y être favorable si on ajoutait une étude d'opportunité pour éviter qu'on finance une énième maison médicale vide.

C'est donc une abstention, sauf si vous acceptez d'ajouter que la Région participe, accompagne les élus dans une étude d'opportunité pour éviter de financer des bâtiments qui resteront vides.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous serons favorables à cet amendement. C'est un vrai sujet. C'est un vrai sujet et cela fait longtemps qu'on le soulève. D'ailleurs, j'ai envie de vous dire, je regrette presque que mon groupe n'ait pas fait un amendement similaire.

Vous avez énormément d'efforts réalisés par certaines collectivités qui n'ont pas eu accès à la carte des MSP labellisées par l'ARS et la Région et donc aux financements correspondants. Pour autant, il y a de vrais besoins, y compris parfois avec des médecins qui s'engagent, qui essayent de se regrouper et d'investir, en particulier dans des communes de petite taille.

C'est vrai, comme le dit l'amendement, qu'on peut, quand on est professionnel de santé et qu'on est déjà pris toute la journée, être rebuté par la lourdeur du processus, et je le dis pour avoir moi-même mis en œuvre une des premières MSP de la Région Centre-Val de Loire, dans ma ville de La Châtre. Il faut quand même le reconnaître. De ce fait, je trouve qu'on devrait effectivement, et c'est ce que nous pensons, au sein du groupe, introduire de la souplesse.

Vous savez, on entend souvent que tout vient d'en haut, je l'ai dit moi-même tout le printemps, tout vient d'en haut alors qu'on devrait partir d'en bas. Et, au cas par cas, avec bon sens, on devrait regarder si, effectivement, dans tel endroit, il n'y a pas trop de concurrence – c'est vrai, cela peut arriver – et si on ne peut pas soutenir un cabinet médical local avec un peu d'argent pour les investissements et éventuellement pour aider le secrétariat médical.

Je crois vraiment que notre Région, notre collectivité s'honorerait à adopter cet amendement et à mettre en œuvre cette souplesse sur le terrain dans le domaine des maisons de santé pluridisciplinaires ou, en tout cas, regroupées, notamment dans les communes de petite taille.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur FORISSIER.

Monsieur ROULLET.

M. ROULLET.- Merci, Monsieur le Président.

En ce qui concerne les maisons de santé pluridisciplinaires, je rappellerai qu'on s'est lancé dans un grand processus d'implantation et de maillage de l'ensemble du territoire qu'il nous faut parfaire, qu'il nous faut terminer. Nicolas FORISSIER a parlé de lourdeur, il y a eu des assouplissements et il y en aura d'autres, je pense, compte tenu de ce qu'on peut observer sur les territoires. Je pense qu'il faut terminer l'exercice avant de s'engager dans l'aide à des maisons médicales. Le maillage du territoire, c'est aujourd'hui 108 MSP avec un objectif, effectivement, de 125.

Je rappellerai qu'en matière d'investissement, on est tenu, dans un cadre très précis en ce qui concerne le cofinancement avec nos partenaires de l'ARS et de l'État, de respecter un cahier des charges. Et le cahier des charges, c'est de construire un projet de territoire avec des professionnels, au sens large, de santé. Et là, dans ce que vous nous proposez, le projet de santé n'existe pas. Au départ, c'est une opération immobilière. Cela étant, il est vrai aussi que ce type d'opération, je pense, risquerait de déstabiliser un certain nombre de MSP et de ne pas permettre de terminer ce maillage du territoire.

Quant au financement des secrétaires médicales dans les MSP ou dans des structures d'exercice regroupé, il est juridiquement impossible dans un cadre privé d'exercice libéral.

C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cet amendement, en sachant qu'il peut y avoir des évolutions et que le débat sur cette question pourra éventuellement être repris.

Mais je crois qu'il faut qu'il y ait une vigilance par rapport à l'implantation de ces maisons médicales, si elles existent. On ne peut pas tout faire partout et je crois qu'il faut veiller véritablement à cette implantation.

Je reprends le rapport qui vous a été présenté. Sur la base des engagements de la Région :

- assouplissement des financements des structures d'exercice regroupé pour atteindre l'objectif de 1 500 professionnels de santé et 500 médecins libéraux, avec 125 MSP, comme je le disais ;

- déplafonnement des 20 professionnels de santé retenus pour le calcul de la base subventionnable pour le financement des MSP ;

- dérogation au minimum de 4 professionnels de santé dont 2 médecins généralistes sur présentation d'un projet de santé intégrant un médecin généraliste et un infirmier ou une infirmière en pratique avancée, et 2 paramédicaux ;

- et porter de 150 à 300 à l'horizon 2028 le nombre de médecins salariés recrutés.

On parle donc bien d'assouplissement. Il faut regarder comment les choses peuvent évoluer.

Je dirais qu'en même temps, la Région s'est engagée dans un processus en matière de santé alors que cela ne relève pas de sa compétence. Je pense que sur cette question aussi d'interpellation de la Région, il faut prendre aussi tout ce qui a été fait, et l'engagement de la Région sur des maisons médicales, qui à mon avis est prématuré, nous empêcherait peut-être d'agir sur d'autres leviers.

M. le Président. - Merci.

Je mets aux voix l'amendement.

(Mis aux voix, l'amendement n°5 du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain

Pour : Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Cyril HEMARDINQUER

Abstention : Rassemblement National et Alliés

M. le Président. - Monsieur SCHLESINGER, vous présentez les quatre autres ?

Pardon, c'est Philippe VIGIER.

M. VIGIER. - Merci, Monsieur le Président.

Par cet amendement...

M. le Président. - Quel amendement ? On a dit tout à l'heure dans la réunion, mais vous n'y étiez pas, Monsieur VIGIER, donc c'est bien normal, que les quatre autres allaient être présentés d'un coup. C'est cela ?

M. VIGIER. - C'est cela, Monsieur le Président.

M. le Président. - D'accord. Vous nous dites lesquels.

M. VIGIER.- Quatre d'un coup, pas de problème.

AMENDEMENT N°2 « PASS TRANSPORT MEDICAL »
PRESENTE PAR LE GROUPE CENTRE, DEMOCRATE,
REPUBLICAIN ET CITOYEN

M. VIGIER.- Le premier amendement vise à instaurer un pass médical transport. Tout à l'heure, on a beaucoup parlé de l'attractivité. Vous avez vu les jeunes internes, car nous voyons les mêmes publics, qui vous disent « tous les six mois, ce métier fait qu'on est sans domicile fixe. » Ils font six mois dans une ville, et parfois ils font 250 kilomètres les six mois suivants, puis, ils repartent et il faut donc deux logements. Ceux qui imaginent que les internes sont très bien rémunérés, je crois qu'ils feraient bien de se renseigner précisément.

Dans cette Région, on a su intelligemment – je regarde Philippe FOURNIÉ –, depuis de longues années, aider nos apprentis à se déplacer, nos lycéens à se déplacer, à des conditions tarifaires particulières. On a aidé nos chômeurs à se déplacer à des conditions tarifaires particulières.

Là, sur combien de personnes cela porte ? Moins d'un millier. Il faut donc qu'on mesure l'impact financier. Il serait donc proposé, justement, à ces internes, dans le but de les accompagner dans leur vie de tous les jours, parce qu'il faut le logement, la mobilité, et cela a été repris par la collègue, donc je rebondis, que la Région soit une des pionnières de France, peut-être même la pionnière – en tout cas, nous serions parfaitement dans nos responsabilités, Monsieur le Président –, pour mettre à disposition ce PASS transport médical. On peut trouver un autre nom, cela m'est égal, mais je crois que ce serait une belle réponse qu'on leur apporterait.

Voilà pour le premier amendement.

M. le Président.- Merci.

L'amendement suivant.

AMENDEMENT N°3 « CONTRAT D'ENGAGEMENT DE
SERVICE PUBLIC » PRESENTE PAR LE GROUPE
CENTRE, DEMOCRATE, REPUBLICAIN ET CITOYEN

M. VIGIER.- Pour le second, cela va dire quelque chose à une partie de l'hémicycle, qui est là, parce que c'est une ministre qui s'appelait Marisol TOURAINE, qui avait inventé quelque chose de très bien.

Eh oui, je l'ai soutenue à l'Assemblée. Oui, on ne peut pas toujours être dans la majorité ou dans l'opposition et considérer qu'il n'y a rien à prendre.

De quoi s'agissait-il ? D'un contrat d'engagement de service public. Il y a le mot « contrat », un mot fort, « engagement ». Le mot « service public », c'est un mot qui, pour vous, résonne. Et vous connaissez tous ce contrat. Ce contrat, c'est que pendant vos études, vous êtes rémunéré à partir de la deuxième année jusqu'à la fin de votre cycle, moyennant engagement de rester un certain nombre d'années dans la Région dans laquelle vous avez été formé.

Actuellement, ces CESP, qui ont connu un vrai développement après l'année 2016, après leur création, commencent malheureusement à s'étioler, à s'étouffer un peu, à diminuer en rayonnement. Il est donc proposé qu'il y ait une prime régionale, dont on peut discuter des modalités financières, entre l'ARS, la Région et peut-être même les départements, Monsieur le Président – puisque j'ai vu qu'il y a un département, pas de cette Région mais ailleurs en France métropolitaine, qui a proposé d'abonder –, et de voir comment on pourrait créer une sorte d'incitation, de double levier pour mieux les rémunérer, donc renforcer l'attractivité des métiers, parce qu'on se plaint tous de la désertification médicale, mais il y a un problème d'attractivité. Et la seconde chose qui paraît intéressante, c'est de les fidéliser à une région qui les aura accompagnés pendant leurs études.

Je termine avec un dernier mot. Certains le savent, les professeurs des écoles, dans les années 1970-1980, étaient rémunérés pendant leurs études et ils devaient ensuite dix ans à l'administration. D'ailleurs, pour les énarques, c'est pareil, et il y a beaucoup de professions pour lesquelles cet engagement existe.

Voilà, Monsieur le Président, pour ce second amendement.

M. le Président. - Vous m'aviez dit les quatre.

Et c'est toujours Philippe VIGIER.

M. VIGIER. - Je veux bien continuer, Monsieur le Président, parti sur ma lancée.

AMENDEMENT N°4 « COMMUNAUTÉS TERRITORIALES ET PROFESSIONNELLES DE SANTÉ » PRESENTE PAR LE GROUPE CENTRE, DEMOCRATE, REPUBLICAIN ET CITOYEN

M. VIGIER. - Le troisième concerne une très belle invention, qu'on appelle les CTPS, les Communautés territoriales et professionnelles de santé. Je regarde Dominique ROULLET, il connaît cela par cœur, car il parlait de projets de territoire et, à l'intérieur d'un territoire, quand il y a une CPTS, manifestement on est en capacité de mettre tout le monde en réseau. Vous êtes venu vous-même, Monsieur le Président, à Châteaudun à la CTPS pour voir son fonctionnement. Et on sait qu'à l'heure actuelle, seulement un tiers du territoire français est couvert en CTPS.

En fait, il y a un problème de fonctionnement des CTPS. Vous ne pouvez pas avoir un médecin, un pharmacien ou un infirmier ou encore une sage-femme qui, en plus de sa clientèle, le soir s'occupe de cette CTPS. Il faut la faire vivre.

De plus, actuellement, les CTPS font l'objet de financements extrêmement limités. Pour tout vous dire, dans cette Région, c'est la MSA Beauce Cœur de Loire qui participe au financement des animateurs. C'est l'exemple, pardonnez-moi, du plaidoyer *pro domo*, mais à Châteaudun, c'est ainsi que cela passe.

Dans votre rapport, Monsieur le Président, vous en parlez mais de façon moins ambitieuse. L'idée est de donner peut-être un peu plus d'ambition à ce que vous avez écrit dans votre rapport, et nous avons eu l'occasion d'échanger là-dessus, pour qu'il y ait un maillage complet, car les territoires où les CTPS étaient puissantes – vous avez pu l'observer avec la crise sanitaire – sont des régions dans lesquelles la prise en charge était la meilleure. Je prends l'exemple de chez nous, où nous sommes à 65 médecins pour 100 000 habitants. Vous voyez ce que cela représente, on est très loin de la moyenne dont on parlait tout à l'heure, et c'est là que le parcours de soins est le plus efficace.

**AMENDEMENT N°6 « BUS MEDICALISES » PRESENTE PAR
LE GROUPE CENTRE, DEMOCRATE, REPUBLICAIN ET
CITOYEN**

M. VIGIER.- Enfin, le dernier amendement. Il s'agit d'une proposition intéressante qui va à la rencontre des territoires. Certains ont parlé tout à l'heure – c'était Philippe FOURNIÉ – des territoires ruraux, des EHPAD et des villages dans lesquels la désertification médicale est encore plus marquée. Il s'agirait donc d'avoir des bus médicalisés. On n'invente rien. Certains se souviennent de la médecine du travail qui venait dans des bus sur les places de villages ou devant les entreprises.

En fait, il y a des professionnels de santé qui sont susceptibles de venir dans ces bus médicalisés, d'avoir une cabine de télé médecine à l'intérieur, ce qui permet d'ailleurs de répondre à la notion de qualité. La fibre optique étant un peu partout, on n'a plus de problème de réseau. Ces bus médicalisés iraient dans les territoires les plus oubliés.

Certains départements s'y intéressent, le Président François BONNEAU le sait, c'est le cas, par exemple, de l'Eure-et-Loir. Je crois que ce serait une démarche assez vertueuse de faire un maillage qui serait parfaitement complémentaire de ce que nous sommes en train de faire.

Vous le voyez, ce sont des mesures à court terme, mais des mesures qui permettent, me semble-t-il, de lutter contre la désertification médicale. On n'est pas uniquement dans les chiffres – je regarde Charles FOURNIER –, pas dans la quantification, pas dans les objectifs à cinq ou dix ans, mais dans du concret pour les prochaines années.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci pour cette présentation.

Je vais prendre, pour les différents groupes, les intervenants aux différents amendements.

Je donne la parole à Madame DE OLIVEIRA.

Mme DE OLIVEIRA.- Notre groupe est, bien entendu, favorable au pass médical transport, surtout si ce dernier permet de garder et d'attirer davantage de médecins dans notre Région. Nous voterons donc en faveur de cet amendement.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Nicolas FORISSIER.

M. FORISSIER.- Nous serons favorables à cet amendement, mais il pose une question. On le fait pour les étudiants en médecine, mais, à ce moment-là, il faudrait le faire pour beaucoup d'autres étudiants. Il y a tout de même un risque, je le souligne, qui est d'aller dans la nécessité de l'élargissement. C'est le risque. Néanmoins, on sera favorable à l'amendement.

M. le Président.- Merci.

J'ai Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe.- Oui, nous sommes pour cet amendement, en vous proposant un sous-amendement. Je vais vous le lire et vous comprendrez le sens de ce sous-amendement qui va répondre en partie au questionnement, qui est très juste, de Nicolas FORISSIER.

C'est : « En recherchant les améliorations concernant la prise en charge des frais de déplacement pour l'ensemble des stagiaires et par l'instauration d'un pass transport Rémi assurant la gratuité des transports Rémi pour les étudiants engagés dans les formations médicales, paramédicales et médico-sociales dès la rentrée 2022. »

Autrement dit, on ne fait pas de discrimination aujourd'hui sur toutes ces formations, puisque le rapport santé porte sur l'ensemble des formations. On vous propose donc ce sous-amendement qui serait en œuvre dès la rentrée 2022.

M. le Président.- En précisant bien le périmètre. Il s'agit de toutes les formations paramédicales, les formations d'infirmières, de kinés, d'aides-soignants...

M. FOURNIÉ Philippe.- Et médico-sociales.

M. le Président.- Médico-sociales. Sont donc incluses – et ce sont aussi des professions qui sont en difficulté de recrutement – la profession d'assistante sociale, la profession d'éducateur spécialisé.

Mme PAREUX.- Il n'y a pas que cela.

M. le Président.- Il n'y a pas que cela, mais c'est pour situer les enjeux et notamment celles qui sont en Région. Cela concernera toutes les formations du secteur médico-social.

Ok, merci. Mais je vais entendre les positions sur le premier amendement, et après, on verra les positions sur le sous-amendement proposé par Philippe FOURNIÉ.

Il me reste donc à entendre la position qui sera exprimée par le groupe Écologie et Solidarité, et c'est Karine FISCHER.

Madame FISCHER.

Mme FISCHER.- En fait, j'allais réagir sur le sous-amendement, si c'est possible, car il me semble que c'est le plus intéressant. C'est pour dire que nous avons un peu les mêmes préoccupations que celles exprimées par Nicolas FORISSIER.

Nous nous réjouissons de cette avancée proposée par le sous-amendement. Nous allons donc pousser au départ et contribuer à élargir. Le Conseil régional doit faire le maximum pour soutenir les élèves et étudiants en formation.

Beaucoup de communes et de ComCom, cela a été évoqué aussi, font également des efforts très importants. Elles y sont obligées tant que l'État n'assume pas pleinement les responsabilités qui doivent rester les siennes, n'en déplaît à certains.

Nous voterons donc pour le sous-amendement proposé.

(Interpellations)

Le résultat final, que nous espérons.

M. le Président.- Si c'était à l'exclusion des internes, ce serait quand même un peu curieux !

Des compléments par rapport au sous-amendement qui prend en compte la situation de l'ensemble des personnes qui sont engagées. Amendement et sous-amendement pour lesquels, bien évidemment, nous ferons un travail de précision qui vous sera présenté, y compris sur le plan juridique, comme l'a souligné Nicolas FORISSIER.

Nicolas FORISSIER, par rapport à cela ?

M. FORISSIER.- Je pense que c'est bien. Il faudra vraiment faire un travail juridique approfondi. Je vais peut-être dire une bêtise, mais les jeunes agriculteurs qui vont dans le lycée agricole, qui sont étudiants, qui font une formation, ils vont nous dire : pourquoi pas nous ? Je comprends bien qu'il y ait une priorité sur l'ensemble du secteur médicosocial, sanitaire, etc., mais on risque d'avoir ce problème et, Monsieur le Président, j'attire juste votre attention là-dessus. Mais nous sommes d'accord pour le sous-amendement.

M. le Président.- OK, merci beaucoup, et on détournera les situations, les droits de cette carte avec les populations, très précisément, puis on reviendra sur la présentation de ces précisions.

Y a-t-il, au groupe RN, des éléments complémentaires ?

M. NIKOLIC.- Non, on va soutenir également le sous-amendement en espérant que ce ne soit pas interprété comme une rupture d'égalité avec d'autres professions. Mais si on peut déjà agir sur le médical et le paramédical, c'est positif.

M. le Président.- Merci.

Ce que j'entends, à partir de l'amendement et du sous-amendement, c'est qu'on aurait un accord sur l'amendement sous-amendé, complété, élargi, tel que vous l'avez formulé.

On est d'accord ?

(Mis aux voix, le sous amendement de l'amendement n°2 présenté par le groupe Socialistes, Radicaux, Citoyens est adopté à l'unanimité)

Pour : Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

(Mis aux voix, l'amendement n°2 sous-amendé du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen est adopté à l'unanimité)

Pour : Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

(Applaudissements)

M. le Président.- Ensuite, le second amendement présenté par Monsieur VIGIER.

Nous allons donc demander à Nicolas FORISSIER...

M. FORISSIER.- Il faut qu'on s'y retrouve. Le second amendement, c'est celui qui concerne...

M. le Président.- C'est celui des 400 euros. Le complément...

M. FORISSIER.- Oui. Nous sommes d'accord, nous votons pour.

M. le Président.- D'accord.

Ensuite, Madame DE OLIVEIRA. Ah, c'était Monsieur MÉNAGÉ.

Monsieur MÉNAGÉ, en effet.

M. MÉNAGÉ.- C'est un peu compliqué, tous ces amendements. Que dire ? On va voter bien entendu favorablement. On est heureux de voir que le groupe soutenu par la majorité présidentielle reprend les idées qu'on a portées dans l'hémicycle. On est heureux que ce soit porté par vous, parce que si c'était nous qui avons déposé l'amendement, il n'aurait eu aucune chance de passer. En effet, on sait très bien que, de manière sectaire, tout ce qu'on propose, même ce qui va dans le bon sens et même quand vous êtes d'accord, vous le refusez. Voilà, on votera favorablement, car c'est une bonne chose.

Attention, ce n'est pas précisé dans le texte, il faut que cette prime soit versée avec un engagement sur une durée. Je pense que c'est ce qu'il y a derrière, mais il faudra peut-être réécrire un petit peu pour être sûr que ce complément ne bénéficie pas à la Creuse, même si je comprendrais tout à fait qu'un interne souhaite s'installer dans la Creuse, car l'objectif est qu'il s'installe dans notre Région.

Nous voterons favorablement, merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci.

Ensuite, nous avons la position exprimée par Monsieur GRICOURT.

M. GRICOURT.- Monsieur le Président, chers collègues, sur le contrat d'engagement de service public qu'a rappelé Monsieur VIGIER, une petite nuance. J'ai oublié le nom de la ministre qui l'avait mis en place, et cela a été un échec reconnu par tous.

Le délibératif est page 35 et non page 33. Cela concerne les formations de médecins dont l'allocation est un dispositif État/Agence régionale de santé, fixée aujourd'hui, en effet, comme c'est rappelé dans votre amendement, à 1 200 euros. Le CESP n'est pas sur les formations paramédicales dont nous avons la compétence, il est sur les formations médicales.

Je suis donc un peu surpris de cet amendement, puisqu'il est en contradiction avec ce que Madame ESSAYAN exprimait tout à l'heure en rappelant que nous devons agir chacun dans notre champ de compétences. Elle s'est absentée, je pense qu'elle n'aurait pas, du coup, validé cet amendement.

Pour ces raisons, nous demandons bien, nous, à l'État de revaloriser cette indemnité et nous voterons donc contre cet amendement.

M. le Président.- Merci.

Sur cet amendement des plus 400 euros à la charge de la Région, on prend le vote.

(Mis aux voix, l'amendement n° 3 du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain

Pour : Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

M. le Président.- Nous poursuivons l'analyse des amendements, celui sur les CPTS.

On va, là-dessus, d'abord écouter Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Oui, Monsieur le Président, ce n'est pas une mauvaise idée, naturellement, mais on a deux inquiétudes.

D'abord, on a un peu l'impression qu'on multiplie les structures, qu'on multiplie les animateurs, qu'il y a toujours plus de couches qui se superposent, une complexité, un empilement, beaucoup d'administratif. Bon. C'est une première réserve que nous voulons exprimer sur le fait de financer des postes d'animateurs, qui ne sont d'ailleurs pas toujours demandés par les médecins ou les professionnels de santé dans le cadre des CPTS.

Et quand bien même, il se pose un autre problème. Quand la Région finance ces animateurs, si j'ai bien compris, les crédits pour le financement des CPTS sont pris sur les CRST, sur les contrats régionaux de solidarité territoriale.

Nous, nous serions d'accord pour voter cet amendement à condition qu'il y ait un sous-amendement qui demande que les crédits de financement des CPTS ne soient pas pris sur les contrats régionaux de solidarité territoriale. C'est 20 000, 30 000 euros. C'est le cas notamment dans ta région, dans ton pays.

On serait assez ouvert, en tout cas si la Région acceptait ces sous-amendements, si ces financements, dans le cadre exceptionnel de l'effort que nous voulons faire pour avancer sur les questions de santé publique, étaient pris hors CRST.

C'est un sous-amendement que nous proposons. Sous cette réserve, nous serons pour. Sinon, nous nous abstiendrons.

M. le Président.- Merci, Monsieur FORISSIER.

Madame WUNSCH.

Mme WUNSCH. - Nous sommes favorables à cette initiative comme à toute initiative qui aide à l'installation de médecins en Région Centre-Val de Loire. Toutefois, le développement de CPTS sur le territoire doit être fait en veillant à ce que ces installations ne se fassent pas de manière incohérente ou anarchique. Ainsi, plutôt que la création d'un poste d'animateur, nous aurions envisagé un poste de coordinateur, de façon que les installations soient faites de manière plus homogène.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Madame.

Madame DUBOIS.

Mme DUBOIS. - Sur cet amendement, contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, je vous informe que la Région Centre est la plus couverte en matière de CPTS. Nous sommes la première région et on couvre aujourd'hui les trois quarts du territoire.

L'objectif, je le rappelle, et c'est d'ailleurs dans le rapport, consiste à avoir une couverture totale territoriale dès 2022 avec 32 CPTS. Au 1^{er} septembre 2021, nous étions à 20 CPTS signés. 7 sont à un stade avancé et 5 sont en cours de réflexion, et il y en a un qui est au stade préparatoire.

Pour les 19 CPTS soutenus par la Région, cela représente la somme de 380 000 euros de subventions qui ont été versées.

Il faut savoir que dès le départ de la création, en amont, dans le projet, c'est l'URPS qui finance et, ensuite, la CPAM. Cela va de 120 000 à 400 000 euros par an, pour le lancement.

Ainsi, on votera contre cet amendement et je rappelle que la Région soutient et finance largement les CLS, contrats locaux de santé.

M. le Président. - On prend maintenant les votes sur cette intervention CPTS.

M. FORISSIER. - Il y a le sous-amendement.

M. le Président. - Oui. Hors CRST, je redonne la parole à Madame DUBOIS, mais la réponse est donnée par le fait qu'on ne souhaite pas financer ces dispositifs dans ou hors les CRST.

Mais exprimez-vous là-dessus.

Mme DUBOIS. - Au niveau des CRST, on attribue une subvention forfaitaire de 20 000 euros à chaque projet.

(Brouhaha)

M. le Président. - Monsieur FORISSIER, je vais vous répondre. Je vais vous répondre.

Premièrement, la vice-présidente a raison de dire que dans cette Région, et ce n'est pas le cas partout, les contrats locaux de santé sont financés par la Région, systématiquement. Avec le paiement d'une animatrice. Il y a un contrat local de santé.

Les Communautés professionnelles de territoires de santé, nous les finançons systématiquement au lancement. Systématiquement au lancement. Si on a cette couverture qui fait de la Région la première région de France, c'est parce qu'il y a ce financement. Et derrière, systématiquement, l'Assurance maladie assure par ses interventions le fonctionnement.

Par rapport à ce que disait Nicolas FORISSIER et auquel nous sommes très attentifs, à savoir qu'il ne faut pas avoir des « machins », honnêtement, si on a des financements de l'Assurance maladie, des financements de la Région... On fait le lancement, car, à ce moment-là, il n'y a pas l'Assurance maladie. Après, il y a le relais de l'Assurance maladie.

Dès lors, je ne crois pas souhaitable que la Région s'engage plus avant, à la place de l'Assurance maladie, sur quelque chose qui est déjà pris en compte.

M. FORISSIER. - La seule chose que nous disons, c'est qu'à force de prendre ici ou là, sur tel ou tel sujet, dans les CRST, on finit par ne plus avoir de marge de manœuvre.

Ainsi, les 20 000 euros, nous demandons simplement qu'ils ne soient pas pris sur les CRST mais qu'ils soient une enveloppe directe de la Région dans le cadre des financements de la Région. Sinon, on n'en finit jamais. C'est la seule chose qu'on fait remarquer.

M. le Président. - Pour la forme, je mets aux voix la proposition de les prendre en dehors des CRST.

(Mis aux voix, le sous-amendement de l'amendement n°4 présenté par le groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Cyril HEMARDINQUER

Pour : Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés

M. le Président. - On revient à l'amendement, l'amendement non sous-amendé.

(Mis aux voix, l'amendement n°4 du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Cyril HEMARDINQUER

Pour : Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés

M. le Président. - Encore une fois, entendez bien les explications, Philippe VIGIER. Entendez bien les explications et vérifiez-les. On a aujourd'hui un financement qui est un financement Assurance maladie là-dessus.

Ensuite, nous avançons et nous avons un amendement qui a été présenté, on peut le résumer, sur les bus médicalisés. Avec Nicolas FORISSIER, Monsieur MÉNAGÉ, Madame SAUTREUIL, Monsieur FOURNIÉ Philippe.

Monsieur FORISSIER ?

M. FORISSIER.- Nous sommes favorables.

M. le Président.- Très bien. C'est concis, c'est bien.

Monsieur MÉNAGÉ.

M. MÉNAGÉ.- Une fois n'est pas coutume. De la même manière que pour les bourses, si je le résume ainsi, sur les bus médicalisés, on s'est un peu moqué de nous pendant la campagne des régionales. Notre président de groupe, qui était notre tête de liste, l'avait dans son programme page 56, j'ai ressorti le document. On se moquait un peu de nous avec ces camions de santé qui, pourtant, existent dans d'autres départements de France. De ce fait, oui, nous, nous voterons favorablement.

Le rapport, dans son écriture, parle de « projets innovants qui pourront être soutenus ». On sait très bien que quand il y a des phrases de ce type, rien n'est soutenu. Nous soutiendrons l'amendement, car il faut être beaucoup plus volontariste sur ce sujet pour aller dans des territoires tels que, et j'en parlais tout à l'heure, l'est du Loiret notamment, pour aller au plus près des gens et apporter la médecine qui leur manque. Parce que, derrière, dans ces territoires, des vies, parfois, se sont perdues. On a eu – je parle d'un « truc » très court – un cas personnel, un militant qui a refusé de se soigner pendant plus d'un an, parce qu'il ne trouvait pas de médecin traitant dans l'est du Loiret, et malheureusement, au moment où il a été diagnostiqué, c'était trop tard.

Je pense donc que ces bus permettent d'aller dans les petits villages, permettent d'aller partout sur le territoire, et nous voterons favorablement cette mesure que nous soutenons depuis des mois, voire des années.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur MÉNAGÉ.

Madame SAUTREUIL.

Mme SAUTREUIL.- Mesdames, Messieurs, les façons d'exercer la médecine évoluent constamment. Nous l'avons constaté récemment avec le développement de la télémedecine pendant la pandémie liée à la Covid-19. Les bus médicalisés pourraient faire partie de cette évolution et constituer un des leviers d'action permettant de lutter contre les déserts médicaux en conservant contact humain et de proximité entre les patients et le corps médical.

Toutefois, le Code de la santé publique stipule toujours que l'exercice de la médecine foraine est interdit, sauf quand les nécessités de santé publique l'exigent, où un médecin peut être autorisé à dispenser des consultations et des soins dans une unité mobile selon un programme établi à l'avance. C'est pourquoi, au-delà d'un cofinancement à négocier avec l'ARS, il faudra aussi poursuivre un travail en concertation avec les instances concernées pour se conformer à la réglementation en vigueur ou la faire évoluer.

Nous devons donc être vigilants sur la rédaction de l'appel à projets pour notamment tenter de répondre aux nombreuses questions qui restent en suspens concernant l'éligibilité des porteurs de projet, les équipements de ces bus médicalisés, leur alimentation électrique, leur autonomie, les types de soins dispensés, les coopérations interdépartementales et interrégionales pour les bassins de vie limitrophes, ainsi que sur la gestion des bus médicalisés, mais aussi et surtout sur le recrutement du personnel médical nécessaire à leur

fonctionnement. Un temps de formation sera sûrement nécessaire pour assurer une utilisation optimale de ce nouvel outil et garantir la qualité des soins.

Mais comme je vous le disais, les bus médicalisés peuvent constituer une belle réponse au problème des déserts médicaux. Ils peuvent en effet permettre le désengorgement des cabinets médicaux et offrir aux patients qui vivent dans des zones blanches la possibilité d'avoir un suivi médical approprié, le temps de trouver une solution plus pérenne.

Cette idée de plateau médical mobile a d'ailleurs déjà séduit des porteurs de projet. J'ai en effet appris par une de mes connaissances que le SAMU du Loiret expérimentait depuis le mois de décembre 2021 l'application SAUV Live, qui rassemble une communauté de citoyens volontaires en soutien au SAMU et aux pompiers. Le principe sera ensuite de mettre à disposition du Département une voiture paramédicalisée pour pallier le manque de médecins dans notre Région et soutenir et soulager les équipes des structures mobiles d'urgence et de réanimation.

Ce type d'unité de consultation médicale « phygitale », donc hybride entre le digital et le présentiel, pourra être soutenue à travers cet appel à projets, à condition évidemment que le cadre d'intervention le permette.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président. - Merci.

Dernière intervention, celle de Philippe FOURNIÉ.

M. FOURNIÉ Philippe. - Ce n'est pas parce que c'est un bus ou un car. Parce qu'en milieu rural, ce sont des cars.

J'interviens pour dire qu'on est pour cet amendement, en vous proposant juste d'ouvrir l'appel à projets en mettant « notamment des cars », parce qu'il peut y avoir d'autres projets nomades. Il ne faut pas limiter cela aux bus, d'autres propositions peuvent émerger. Mais on est d'accord sur le principe, en vous proposant simplement de rajouter, dans le cadre de l'appel à projets, « notamment des bus ».

Ah, je n'ai pas vu.

M. MONTILLOT. - C'est marqué.

M. FOURNIÉ Philippe. - Ah d'accord !

M. le Président. - On prend le vote.

(Mis aux voix, l'amendement n°6 du groupe Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen est adopté à l'unanimité)

Pour : Centre, Démocrate, Républicain et Citoyen / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

M. le Président.- Je vous en remercie.

Nous en avons terminé pour les amendements de votre groupe, Monsieur VIGIER.

Nous allons passer aux deux amendements du groupe UDCI, qui seront présentés par Monsieur MONTILLOT.

M. MONTILLOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je fais pareil, je les fais les uns à la suite des autres ? Très bien.

DEUX AMENDEMENTS PRESENTES PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE, DU CENTRE ET DES INDEPENDANTS

M. MONTILLOT.- Je vais prendre les amendements à partir du délibératif. Amendement sur le délibératif page 33, amendement délibératif page 34 et amendement délibératif page 35. Je vais les prendre dans l'ordre pour que ce soit plus facile pour chacun.

Les deux premiers concernent les engagements de la Région, et le dernier concernera les engagements de l'État.

Il y a marqué : « *Pour l'accroissement et la qualité des formations paramédicales, la Région s'engage* ». En l'occurrence, il s'agit de modifier le troisième paragraphe, qui est ainsi rédigé pour l'instant : « *En programmant, en lien avec l'ensemble des collectivités et l'État, les investissements nécessaires pour l'extension, la modernisation et l'attractivité des établissements (IFSI, IFAS). La PPI des formations sanitaires et sociales intégrera notamment des plateaux techniques de simulation le cas échéant mutualisés.* »

Là, il y a une modification concernant le fait de s'engager immédiatement dans le cadre de ce paragraphe, sur le plan financier, notamment pour Blois et pour Orléans.

Pour quelle raison ? Lorsque j'étais intervenu, vous vous en souvenez tous, au mois de novembre avec un amendement concernant les locaux au niveau de l'IFSI d'Orléans, il nous avait été demandé de retirer cet amendement, parce que c'était prévu dans le budget. Vous vous en souvenez tous ? Bien. Or, ce n'était pas le cas. Ce n'était pas du tout dans le budget. D'ailleurs, tout à l'heure, Madame BESSARD elle-même me l'a avoué, puisqu'elle a indiqué que ce serait proposé dans le cadre de la prochaine décision modificative.

Je précise, et je les ai sous les yeux, les pages 117 et 118 du document budgétaire, sur lequel il est mentionné : « *Au titre de l'accompagnement des projets pour les crédits de paiement au titre de l'accompagnement des projets immobiliers engagés par les IFSI pour l'année 2022, marquée par la réalisation des travaux préparatoires pour Châteauroux, lancement d'un projet d'extension pour l'IRFSS Croix-Rouge de Tours et la contribution pour une friche tertiaire à Blois.* » Et je lis la suite : « *Au-delà de 2022 – ce n'est donc pas pour le budget 2022 –, plusieurs projets immobiliers d'instituts de formation médicale sont engagés ou identifiés afin d'accompagner les objectifs d'augmentation d'effectifs.* » Et vous y retrouvez l'IFPM d'Orléans.

En l'occurrence, je rappelle simplement que ce que nous avons démontré déjà l'an dernier, c'est que là, c'est la responsabilité de la Région. En effet, nous avons une distorsion considérable dans la formation d'infirmiers et d'infirmières sur le territoire régional entre nos départements, puisque la moyenne régionale se situe à 60 infirmiers pour 100 000 habitants, que les deux seuls départements qui sont largement en dessous, c'est le Loir-et-Cher, 42 pour 100 000 habitants, et le Loiret, pire encore, 35 pour 100 000 habitants lorsque l'Indre-et-Loire est, à l'inverse, à 69 pour 100 000 habitants. Cela signifie que depuis dix ans, on forme deux fois moins d'infirmiers et d'infirmières dans le Loiret qu'en Indre-et-Loire, et une fois et demie moins dans le Loir-et-Cher qu'en Indre-et-Loire. Cela a des répercussions considérables et

désastreuses. Les 135 lits fermés au CHRO à Orléans sont fermés non pas faute de médecins mais faute d'infirmiers et d'infirmières.

Ainsi, ce que nous demandons par cet amendement, c'est qu'on s'engage immédiatement, dès cette année, après avoir fait retirer, excusez-moi, dans des conditions tout de même un peu scabreuses, notre amendement au mois de novembre, et que nous le remettions ici, pour qu'effectivement, cela se transforme en : « *En programmant les investissements nécessaires pour l'extension, la modernisation et l'attractivité des établissements (IFSI, IFAS), notamment à Blois et à Orléans début 2022, en provisionnant un montant de 1,5 million d'euros.* » Le reste est inchangé : « *La Programmation pluriannuelle d'investissement, etc.* »

Voilà, mes chers collègues, Monsieur le Président, ce que je tenais, au nom de notre groupe UDCI, à présenter à votre sagacité, parce que c'est une question d'urgence.

M. le Président.- Deuxième sujet, vous présentez les deux, comme on avait dit.

M. MONTILLOT.- Deux autres sujets.

Premier amendement concernant, cette fois-ci... Alors, si vous me permettez, toujours sur les engagements de la Région : « *La Région s'engage pour l'accroissement et la qualité des formations paramédicales* », je viens d'en parler. Ensuite, « *La Région s'engage pour le renforcement de l'attractivité du territoire régional, par* » un certain nombre de propositions concernant cette fois-ci le secteur médical.

Nous présentons un amendement concernant cette fois-ci le soutien, l'ouverture d'une bourse pour les étudiants qui vont s'inscrire à l'antenne de la faculté de Zagreb à Orléans contre un contrat d'engagement à rester sur notre territoire.

Je voudrais à cet égard rappeler deux choses. La première chose, c'est que tout cela et toutes les discussions que nous avons eues sur ce sujet répondent d'abord à une urgence et ensuite à une opportunité.

Une urgence, parce que nous avons tous parfaitement compris, depuis le début de notre session à 14 heures, que la situation ne pourra pas être réglée par un coup de baguette magique tout de suite, dès le mois de septembre 2022, que nonobstant la déclaration et la décision courageuse, dont je ne doute pas qu'elle sera confirmée avant le 10 avril, du Premier ministre, nous ne pourrions pas avoir 200 médecins dès le mois de septembre 2022 en formation supplémentaire. Par conséquent, il faut trouver tous les moyens et que toutes les collectivités s'engagent pour aider à cela.

Or, aujourd'hui, ce que nous savons, c'est que, d'une part, nous avons des milliers – je dis bien des milliers sur notre territoire – de médecins qui sont pillés dans les pays étrangers, parce que nous n'avons pas les médecins chez nous, notamment qui font partie de ce qu'on appelle les FFI, faisant fonction d'interne, dans nos hôpitaux, qui n'ont pas de diplômes reconnus. D'autre part, nous avons chaque année plus d'un millier de jeunes Français qui partent à l'étranger en Europe, en Roumanie, en Suisse, en Croatie, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, etc., pour se faire former, en Belgique également, ce qui est absolument incongru, invraisemblable. C'est la raison pour laquelle nous avons cette opportunité, et je dis bien « opportunité » qui est une opportunité européenne. Et j'ajoute que dans le contexte de ce que nous vivons aujourd'hui en Ukraine, le fait de saisir une opportunité européenne nous honorerait.

Je précise à cet égard que tout cela relève d'une directive du Conseil de l'Union européenne de 2005, qui fait que tout étudiant européen sortant d'une faculté européenne, reconnue par la directive de l'Union européenne, ce qui est le cas, en l'occurrence, de Zagreb, qui une des meilleures universités européennes dans ce domaine, peut, une fois diplômé, immédiatement exercer sur le territoire français ou européen, n'importe où.

D'où l'idée que nous puissions apporter une bourse aux étudiants qui vont s'engager, car sans cette bourse et sans cet engagement contractuel, rien n'interdira qu'ils partent dans une autre région de France, voire dans un autre pays européen.

Nous avons décidé, nous, à Orléans d'ouvrir une bourse de 100 000 euros, une enveloppe totale de 100 000 euros. Le Conseil départemental du Loiret va ouvrir également une enveloppe de 100 000 euros pour ces bourses et nous demandons effectivement que le Conseil régional puisse s'engager sur une enveloppe de 150 000 euros pour tout étudiant qui s'engagera à rester sur le territoire régional pour au minimum cinq ans, faute de quoi il sera amené, bien sûr, à rembourser cette bourse accordée par notre collectivité territoriale.

Je rappelle que cela a fait l'objet d'un débat au Conseil municipal d'Orléans et que ce dispositif a été soutenu par l'intégralité des groupes politiques, LRM, LR, UDI, Parti communiste, Parti socialiste, Europe Écologie Les Verts.

Dernier amendement, qui concerne cette fois-ci le délibératif page 35.

Cette fois-ci de quoi s'agit-il ? C'est : « *La Région demande à l'État, pour l'accroissement du nombre de médecins formés en Centre-Val de Loire* » un certain nombre de choses.

Nous demandons, ce qui est d'ailleurs logique au vu de ce qu'il s'est passé avant-hier, de modifier le deuxième paragraphe, qui est : « *La Région demande à l'État de décider l'universitarisation du CHRO et l'implantation d'une antenne de formation* », etc. Pourquoi ? Parce que les choses ont changé. On ne peut pas demander à l'État de décider, dans la mesure où, d'abord, il ne s'agit pas de lui demander de décider alors même qu'il y a eu une prise de position, et, en plus, parce qu'il ne s'agit plus de l'universitarisation du CHRO. L'universitarisation, je le rappelle, c'est quoi ? C'est, progressivement, apporter des PU-PH qui, peut-être, dans cinq ans, dans dix ans, dans quinze ans, dans vingt ans, transformeraient le CHRO en CHU. L'objectif, et c'est la position du Premier ministre, c'est de transformer le CHRO en CHU et de créer.

M. le Président. - Monsieur MONTILLOT...

M. MONTILLOT. - Je présente donc l'amendement. Nous ne demandons plus à l'État de décider, mais « nous demandons à l'État de confirmer, d'ici le 10 avril, l'annonce faite par Monsieur Jean CASTEX, Premier ministre, le 22 février 2022 de sa volonté de transformer le CHRO en CHU et d'implanter une formation de médecine à Orléans avec la création d'un PASS en première année à Orléans et la formation de 50 à 100 médecins supplémentaires en deuxième année à Orléans dès la rentrée de septembre 2022 », et je rajoute, parce que c'est important, « sous l'égide de la faculté de Tours et avec des moyens supplémentaires », bien naturellement.

Voilà le sens des trois amendements que nous proposons au titre du groupe UDC pour répondre à un besoin urgent, criant de santé pour nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci, Monsieur MONTILLOT.

On y va sur le 1^{er} amendement.

Monsieur CHASSIER, vous avez la parole.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, écoutez, nous voterons favorablement cet amendement. Nous avons bien compris l'intérêt, dans l'exposé des motifs, et la nécessité de renforcer ces formations.

Je pense que les crédits nécessaires peuvent être inscrits dans un premier temps en autorisations de programme assez rapidement à l'occasion d'une décision modificative et qu'il sera possible de voter les premiers crédits lors du budget supplémentaire au mois de juin. Je pense que cela entre dans les capacités budgétaires de la Région. Et nous saurons, s'il le faut, proposer ou soutenir un amendement dans ce sens.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur CHASSIER.

Monsieur SCHLESINGER, sur les IFSI.

M. SCHLESINGER.- Sur les IFSI, c'est cohérent avec l'amendement que nous avons adopté tout à l'heure. Nous voterons donc pour.

M. le Président.- OK.

Madame BESNIER, sur les IFSI.

Mme BESNIER.- Sur les IFSI, bien évidemment, il faut de l'investissement. La preuve en est que la Région, dès 2022, sur Orléans, sans attendre – ce qui peut être long – les études sur l'extension du bâtiment actuel ou les études sur l'utilisation de locaux disponibles au CHRO, va faire installer des modulaires, c'est-à-dire dès maintenant.

Par contre, nous voterons contre cet amendement, car un million et demi, cela ne suffira pas. Nous présenterons en DM1, comme évoqué, les sommes nécessaires à de réels investissements et à ces modulaires, qui seront affectées dès 2022 pour ne pas perdre de temps.

M. le Président.- OK.

Je mets aux voix cet amendement.

(Mis aux voix, l'amendement n 1 du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain

Pour : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Cyril HEMARDINQUER

INTERVENANT.- On est progressiste ou on est immobile. C'est comme cela.

M. le Président.- Comme vous avez voté, je vous dis juste une chose, Monsieur MONTILLOT. Juste une chose.

Les préfabriqués, les modulaires, ils seront là le 1^{er} septembre. Vous nous aviez proposé l'hôpital d'Orléans, cela ne marche pas, on le sait maintenant. C'était cela, votre proposition. Heureusement qu'on a fait autre chose !

Deuxièmement, on est engagé, bien au-delà de ce que vous dites, sur la montée en puissance, la montée en qualité de l'ensemble de nos IFSI. Et ce sera dans nos budgets.

(Applaudissements)

Nous passons à l'autre amendement, qui est l'amendement sur Zagreb, et j'ai Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- Sur le premier paragraphe concernant le partenariat avec l'université de Zagreb, je voulais vraiment entendre les arguments.

Moi, ce qui m'inquiète vraiment, c'est le fait de voir à quel point on est tombé bien bas et notre système de santé est tombé bien bas. Si on en est, comme c'était le cas pendant la Covid, à devoir envoyer des patients en République tchèque parce qu'on avait supprimé trop de lits... Je fais cette comparaison, parce que cela montre le déclin de notre système hospitalier.

De la même manière, si on n'arrive plus, et c'est le cas, malheureusement, à former de médecins, au point qu'on est obligé d'avoir des partenariats avec des universités pour essayer de gonfler artificiellement le nombre de médecins formés avec des formations artificielles... On ne sait même pas si elles seront totalement reconnues par l'Ordre des médecins sur un équivalent et s'ils pourront exercer ensuite sur le territoire.

Je comprends l'urgence, mais je ne veux pas me résoudre à me dire que c'est la seule solution et qu'on a cela comme objectif. Les formations qui vont peut-être commencer à Orléans prochainement, certes, cela va prendre du temps parce qu'il faut qu'ils aient leur doctorat et je comprends que c'est peut-être idéologique, mais je ne peux pas me dire que les médecins qui seront formés et qui exerceront là seront formés dans le cadre du système universitaire croate. Je respecte évidemment le système universitaire croate, mais je pense qu'on ne doit pas essayer de pallier ce manque comme cela et qu'on doit mettre la pression pour qu'on forme suffisamment de médecins en France dans le cadre du système universitaire français, des médecins prêts, compétents et adaptés aux territoires.

Ensuite, sur le deuxième paragraphe, on l'a dit tout à l'heure, cela va dans l'autre sens. Former des médecins en France dans le système universitaire français, évidemment qu'on soutiendra cela, donc le deuxième paragraphe.

Mais, sur le premier, non, on ne peut pas valider cela comme solution pour pallier le manque.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur NIKOLIC.

Monsieur VIGIER. Pardon !

M. SCHLESINGER.- Deux éléments pour répondre aux deux propositions qui ont été formulées dans cet amendement.

Je disais tout à l'heure que nous souhaitions mobiliser tous les outils qui nous permettaient de répondre à l'urgence de manière pragmatique face à la situation sanitaire de notre Région. En la matière, la solution croate est une solution qui permet de répondre à l'urgence de manière pragmatique et qui s'inscrit dans un choix européen. Ce sont donc des valeurs qui, pour nous, sont importantes et nous soutiendrons cet amendement.

Le deuxième point sur le PASS, c'est une forme de préfiguration du CHU que nous souhaitons tous. Là aussi, nous soutiendrons donc cet amendement.

M. le Président.- Merci.

Madame BESNIER.

Mme BESNIER.- Le premier paragraphe sur la bourse, puisqu'on ne parle pas de Zagreb mais de la bourse, nous ne pouvons pas le soutenir, car il nous manque bien évidemment des informations.

Quels sont les critères d'attribution des bourses ? Il nous manque des informations sur les stages pratiques que pourront faire ces étudiants. En effet, les étudiants qui font des études dans une fac de médecine en dehors de France n'ont le droit qu'à des stages d'observation. En un mot, ils n'ont pas le droit de toucher aux malades – je parle des étudiants. Ensuite, avec la réforme du troisième cycle, donc de l'internat, qui est en cours, déjà les étudiants qui sont en train de faire leurs études en Roumanie s'inquiètent, car ils ne vont pas pouvoir revenir faire leur internat en France. Certes, cette réforme n'est pas encore passée, mais il y a un risque. Nous aurons donc besoin de plus d'informations.

Sur le deuxième paragraphe, vous nous demandez non pas de dire s'il faut un PASS ou non, ce n'est pas ça, vous nous demandez de demander au Premier ministre de confirmer ses dires, c'est-à-dire que vous nous demandez qu'il fasse un deuxième communiqué de presse suite au communiqué de presse qu'il a déjà écrit. Vous nous demandez qu'on lui demande de confirmer l'annonce. On ne va pas demander au Premier ministre de confirmer ce qu'il a déjà écrit. Par contre, on va être vigilant pour que, bien évidemment, dès la fin mars ou début avril, ce qu'il a écrit soit mis en place, dont des étudiants d'Orléans dès la rentrée 2022 qui pourront suivre leur PASS à Orléans, comme c'est écrit dans le communiqué de presse.

Nous ne voterons donc pas ces amendements.

M. le Président.- Sur le premier amendement présenté par Monsieur MONTILLOT, on a pris les votes.

Sur le second amendement, qui est composé de deux votes. On est d'accord ?

M. MONTILLOT.- Oui.

M. le Président.- Je fais donc deux votes.

Au départ, sur Zagreb et la bourse.

(Mis aux voix, l'amendement n° 2, volet « Zagreb et bourse », du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Rassemblement National et Alliés

Pour : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Cyril HEMARDINQUER

M. le Président.- Sur la deuxième partie qui concerne la confirmation – je crois que c'est le terme que vous avez utilisé, Monsieur MONTILLOT – par le Premier ministre de ses engagements en les précisant.

(Mis aux voix, l'amendement n° 2, volet « confirmation Premier ministre », du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants est rejeté)

Contre : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

Pour : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen

M. le Président.- Pour être précis et pour faire simple, ont été adoptés :

- l'amendement des 1800 infirmières ;
- l'amendement qui porte sur les transports et notamment la mise en place du pass médical, mais il est sous-amendé, élargi et on l'a voté élargi par un sous-amendement ;
- et l'amendement qui porte sur le bus médicalisé, tel qu'il a été présenté.

Je vais donc mettre aux voix...

Je vous en prie, Monsieur SCHLESINGER.

M. SCHLESINGER.- C'est simplement pour demander cinq minutes de suspension de séance pour qu'on puisse échanger avec notre groupe.

M. le Président.- OK. Avant le vote.

Je vous propose quelque chose. On a un problème technique. Vous avez vu, les informations ne s'affichent plus et il faut qu'ils réinitialisent. Je vous propose donc que nous réinitialisions pendant la suspension de séance et je vous accorde une suspension de séance de dix minutes, car on m'a dit qu'il fallait dix minutes.

(La séance, suspendue à 18 heures 09, est reprise à 18 heures 30)

M. le Président.- Chers collègues, nous reprenons.

Je vous demande votre attention, nous allons procéder au vote.

Je réprécise, Mesdames et Messieurs, que notre rapport Santé est amendé par les trois amendements qui ont été adoptés, l'un d'eux étant sous-amendé et je prends le vote de l'assemblée.

Monsieur VIGIER, un mot.

M. VIGIER.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que c'est bien qu'en une minute on vous dise que notre groupe votera le texte, ce rapport tel qu'il est proposé et amendé, parce que l'esprit était constructif, parce que je crois que nous avons fait des pas les uns vers les autres. Je regrette juste que Marc GRICOURT ait oublié le nom de Marisol TOURAINE ; j'y vois peut-être les conséquences d'un ralliement il y a quelques jours. Mais ce n'est pas grave.

Je voudrais dire simplement que chaque fois que l'intérêt majeur des habitants de cette Région sera en jeu, vous nous trouverez à vos côtés. Le Premier ministre, mardi, me semble-t-il, a posé un acte très fort. Nous en posons un tous ensemble aujourd'hui ; il y en aura d'autres à venir.

Merci à tous.

(Applaudissements)

M. le Président.- Monsieur FORISSIER, en un mot.

M. FORISSIER.- Un mot, je ne suis pas habitué. Non. Nous voterons pour, avec quand même le regret, Monsieur le Président, que nos amendements n'aient pas été considérés comme ils l'auraient dû. Mais j'ai remarqué que la dernière fois que vous aviez rejeté, il y a un an, notre vœu appelant notamment à ce développement qui vient d'être décidé sur le CHRO, vous aviez finalement repris ce vœu après débat et il était devenu un vœu commun. Ainsi, je ne doute pas que nos propositions par amendement aujourd'hui deviendront un jour la cause commune du Conseil régional. Nous allons continuer à y travailler.

En tout cas, parce que nous sommes toujours présents de façon constructive, nous voterons ce rapport. Nous sommes à votre « disposition » pour continuer à travailler ensemble.

Je vous l'ai dit, Monsieur le Président, il est très important que dans le comité de suivi de ce pacte, nous puissions bien intégrer l'ensemble des représentants de chaque groupe, de façon que ce soit toujours plus consensuel.

Enfin, je voudrais terminer sur le fait que, je le redis, nous devons être extrêmement vigilants, notamment sur la question de la faculté de médecine, car ce pacte ne peut pas et ne devra jamais être un pacte qui se fait au détriment des uns ou des autres. Notre vigilance doit porter sur ce que fera effectivement le gouvernement, celui-ci, qui agit, mais surtout celui qui suivra les présidentielles et les législatives, pour que la parole soit tenue et que les moyens supplémentaires soient effectivement là, et pour Tours, qui en a besoin, et pour le développement à Orléans des formations des 200 médecins complémentaires en plus de ceux formés à Tours.

Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci.

Monsieur NIKOLIC, explication de vote ?

M. NIKOLIC.- Comme je l'ai dit tout à l'heure, évidemment, on votera pour, car on vote pour dès qu'il peut y avoir des propositions sur la santé pour essayer de faire face à ce désert médical.

On est content de voir que certaines des propositions qu'on avait pu faire pendant la campagne... Je fais un peu le « FORISSIER » là, car Nicolas FORISSIER fait souvent cela, dire « pendant la campagne, c'est moi qui l'avais dit en premier »... Je suis content que certaines propositions qu'on avait proposées pendant la campagne ont été reprises, ont été entendues par d'autres groupes, voire acceptées par l'ensemble de la majorité.

Vous pourrez donc toujours compter sur nous, sans idéologie, pour travailler ensemble sur cet énorme problème qui touche les habitants de notre Région, et on sait que c'est leur première priorité.

(Applaudissements)

M. le Président.- Je vous remercie pour ces explications de vote.

Nous allons donc mettre aux voix...

Pardon, je ne l'avais pas vu, Monsieur GODET.

M. GODET.- C'est une évidence, nous allons voter ce rapport. Je voulais quand même saluer l'efficacité, finalement, de la méthode de construction qui nous permet aujourd'hui de voter à l'unanimité, a priori, ce rapport.

M. le Président.- Merci.

Je mets donc aux voix le rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

***Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens (à l'exception de Jean-Patrick GILLE)
/ Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre
et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Centre, démocrate,
républicain et citoyen / Cyril HEMARDINQUER
Abstention : Jean-Patrick GILLE***

M. le Président.- Très sincèrement, je vous en remercie. Je vous en remercie.

(Applaudissements)

Avant que les collègues ne partent, Monsieur MONTILLOT, juste une seconde d'attention, cela n'a rien à voir avec l'ordre du jour, je voulais vous dire que je fais préparer un message au peuple ukrainien qu'on va adresser à l'ambassadeur d'Ukraine à Paris, et on fait le maximum pour que, très vite, notre Hôtel de Région puisse être pavoisé aux couleurs de l'Ukraine, dès ce soir.

(Applaudissements)

Et merci, Jérémie GODET.

Nous passons au rapport suivant. Il s'agit d'une communication sur la stratégie alimentaire dans les lycées. Elle sera présentée par Madame CANETTE et suivie bien évidemment d'un débat, sans vote car il s'agit d'une communication.

Je vous en prie.

COMMUNICATION N°2 FEUILLE DE ROUTE POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LES EPLE 2022-2023 TRANSFORMER DURABLEMENT NOTRE ALIMENTATION

Mme CANETTE.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers et Conseillères régionaux, la présente communication vise à proposer, à présenter une feuille de route ambitieuse en matière de restauration collective dans nos lycées.

Avant de la décliner – je regarde l'heure, parce qu'on m'a dit dix minutes et je vais essayer de tenir ce temps –, je voudrais prendre le temps de saluer les équipes qui dans nos lycées s'attellent à cette restauration et qui l'ont fait, pendant deux années, dans des conditions extrêmement difficiles, et encore maintenant, jusqu'à tout récemment même si cela se calme un peu, avec aussi une mobilisation sans faille, pendant les temps où il y a eu de la présence ou du semi-présentiel dans les établissements, où on avait des équipes qui étaient décimées, où on avait des gens qui étaient en situation de fragilité. On sait d'ailleurs – on y reviendra – combien la restauration, l'alimentation est importante dans nos établissements. Un établissement où il n'y a pas la possibilité de se restaurer et de se restaurer convenablement, c'est évidemment un établissement dans lequel les élèves soit ne peuvent pas aller, soit ne sont pas bien pour apprendre.

Encore une fois, vraiment, un grand merci à l'ensemble du personnel. On s'est attaché à les remercier lors de déplacements avec le Président ou avec des conseillers et conseillères régionaux. Je crois que tous les élus, quand ils sont dans les conseils d'administration, s'attachent aussi à le faire. Mais je pense qu'il était bien qu'on le fasse dans cette assemblée également.

Et puis, je voulais remercier non seulement les équipes de restauration qui sont dans les établissements, mais aussi les services centraux, les RH – je vois Catherine GAY qui opine du chef –, parce qu'il y a eu un soutien, là aussi, sans faille, des trésors d'énergie et d'ingéniosité qui ont été déployés pour qu'il n'y ait pas de rupture de service, avec des hypothèses, des solutions dégradées parfois, mais toujours efficaces. C'était absolument essentiel et cela ne pouvait reposer que sur l'engagement de chacun, et cet engagement était au rendez-vous. Il faut les en remercier collectivement.

La feuille de route qui vous est proposée et que je vais vous présenter trace une voie qui avait déjà été pré-tracée. Des choses avaient été faites préalablement, elle n'est pas totalement nouvelle, puisque cette voie était intégrée, plus généralement, dans la stratégie régionale en faveur de l'alimentation qui avait été votée en 2017. Et là, ce qu'on vous propose, c'est une nouvelle voie, un nouveau chemin, bien plus ambitieux, une action absolument résolue et une approche résolument globale et transversale.

Et ce, sur un sujet majeur. Je ne vais pas dire que c'est aussi vital que l'accès aux soins, mais quand même, quand on sait combien l'alimentation compte dans le bien-être et dans la santé, quand on sait combien les enjeux aussi sont importants et diversifiés, peut-être plus diversifiés qu'ils n'apparaissent de prime abord, puisque cette feuille de route touche à des sujets extrêmement différents. Cela vient percuter des enjeux évidemment de l'alimentation elle-même au service des élèves, tant, je le disais, pour leur santé que pour leur bien-être, pour bien apprendre. En effet, je pense qu'on ne peut pas bien apprendre quand on n'est pas bien dans son corps. C'est une condition absolue pour que l'acte pédagogique, qui est

le centre, le cœur de ce qu'il se passe dans les lycées, puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Et puis, une alimentation aussi au service de la sensibilisation et de la pédagogie autour de l'acte de se nourrir. Cela touche les plus jeunes, qui sont dans nos compétences, et c'est un enjeu extrêmement important également.

Ce sujet touche aussi aux conditions, à la manière dont nous consommons la nourriture et dont nous la produisons. C'est donc aussi un enjeu de développement durable.

C'est aussi un enjeu pour l'économie régionale et la capacité de notre territoire à produire sur son sol de quoi nourrir bien nos élèves, en sachant que cela a un impact sur la manière dont, sur notre territoire, nous sommes également capables de produire de quoi nourrir bien les hommes et les femmes. Plus largement, nous pensons que la voie que nous traçons pour la restauration collective est un levier pour une action plus large.

C'est un sujet majeur aussi parce que les volumes qui sont concernés, et c'est en cela que c'est un levier important, sont considérables. Vous avez quelques chiffres dans la communication. 9 millions de repas sur une année, 18 millions d'euros d'achat, ce qui est structurant pour l'économie, 93 restaurants et donc 780 ETP. On voit aussi qu'on va mobiliser, sensibiliser des professionnels de la restauration, et on espère bien que tout cela essaime des bonnes pratiques et des préoccupations incontournables.

Sans compter, je le disais, l'impact qu'on cherche à avoir sur la capacité de produire sur notre territoire de quoi bien se nourrir, mais aussi l'impact sur la structuration qu'il peut y avoir sur les autres restaurations collectives, scolaires comme non scolaires, car très souvent, on pense à ce que cela peut générer pour, par exemple, les collèges, les écoles si des partenariats sont développés, et on s'y attellera, avec les départements ou avec les communes dans le cadre des territoires. Mais on peut imaginer les EHPAD, on peut imaginer les hôpitaux.

C'est donc un sujet majeur, des enjeux majeurs, une ambition forte. Vous l'avez noté dans cette communication, nous allons plus loin que la loi EGalim et la loi climat et résilience, qui posent respectivement des objectifs de 50 % de produits de qualité, pour aller vite, dont 20 % de bio, et qui viennent pérenniser cette idée d'offre végétarienne une fois par semaine avec la possibilité d'une expérimentation pour une offre quotidienne. Nous, nous sommes sur des objectifs de 100 % Local – pour ce qui se produit sur notre territoire et ce qui peut se produire sur notre territoire – et de 50 % bio d'ici 2027, ainsi que d'une offre végétarienne hebdomadaire, avec aussi l'objectif d'une offre végétarienne quotidienne.

Ce qu'on vous propose à travers cette feuille de route... Quand je dis « nous », c'est « nous collectivement » mais, évidemment, j'y travaille avec les services, dont je salue l'engagement également, et avec Temanuata GIRARD en charge de l'alimentation et qui nous parlera plus précisément de la structuration des filières tout à l'heure. Ce qu'on vous propose, et ce à quoi on s'attelle et je m'attelle avec Temanuata GIRARD, c'est une approche globale. J'ai l'habitude de dire une vision à 360 degrés, et sur un double registre.

- Sur les champs visités, où il est question de qualité de ce qu'il y a dans l'assiette des convives, donc la qualité et le contenu de l'assiette, où il y est question aussi de lutte contre le gaspillage et de l'accès à cette alimentation de qualité et produite dans des conditions qui font qu'il y a moins de gaspillage possible. Il s'agit d'un champ large.

- Et puis, un champ large, une vision à 360 degrés aussi sur les acteurs auxquels nous nous adressons, puisqu'évidemment il s'agit d'emmener, d'embarquer et d'agir en faveur des convives, de celles et ceux qui prennent les repas dans les établissements. Mais aussi, des actions à destination des établissements. Quand je dis « établissements », je parle à la fois des équipes de restauration dans les restaurants scolaires et du travail avec la direction et les gestionnaires, pour que les choses puissent se faire.

- Et puis enfin, plus largement encore, un travail avec l'ensemble des acteurs du territoire, puisque quand on parle alimentation dans les lycées pour qu'il y ait ce qu'il faut dans l'assiette et dans les bonnes quantités et qu'il y en ait le moins possible ailleurs que dans l'assiette, on travaille autour et avec les producteurs, les transformateurs, les intermédiaires, car il faut évidemment produire comme il faut, acheter comme il faut, préparer et ensuite consommer comme il faut.

De quoi est partie cette feuille de route ? Cela vous est présenté aussi dans le document qui vous est soumis. Elle est partie d'un état des lieux qui faisait état de pratiques qui avaient avancé dans les années précédentes, car du travail a été fait, évidemment. Mais des pratiques qui demeurent assez disparates, notamment dans les commandes publiques, parce que, vous le savez, en matière d'achat des denrées, ce sont les chefs d'établissement et les gestionnaires qui assurent le service pour le Conseil régional.

Je dois dire que, de ce point de vue, le contexte dans lequel on évolue actuellement et on va évoluer par la suite avec l'autorité fonctionnelle sur les gestionnaires, qui, nous le savons, peut inquiéter parfois, ne doit, justement, pas inquiéter. Je pense qu'elle peut, à certains moments, nous faciliter les choses. Mais on s'attachera, en toute occasion et en toute circonstance, à avancer en partenariat dans la co-construction, comme on l'a toujours fait. Et de ce point de vue, cela ne changera pas, nous n'arrivons à faire ce que nous voulons faire qu'en embarquant tout le monde. Et quand je dis tout le monde, ce sont les chefs d'établissement, les gestionnaires, les convives. Mais je vois Madame RICO qui est sensible à cette question, évidemment les familles également et les représentants des parents d'élèves.

Des pratiques disparates, je le disais, notamment sur les commandes publiques, ce qui va supposer de travailler sur les modalités de ces commandes publiques, à la fois les allotissements, la manière dont on peut rédiger les cahiers des charges et de travailler sur l'offre et sa structuration. Ce sont sur ces sujets qu'on travaille avec Temanuata, ainsi que sur la capacité des acteurs qui produisent des denrées à répondre aux cahiers des charges et aux appels d'offres quand ils sont rédigés comme il faut. Il faut qu'on ait des appels d'offres qui soient rédigés de manière à pouvoir favoriser cette alimentation locale et bio, et il faut qu'on ait, en face, de la production et des acteurs qui produisent et qui soient capables de répondre à ces appels d'offres. Et cela, ce n'est pas la même chose dans tous les établissements. On a constaté des pratiques très diversifiées.

On avait des pratiques disparates, on avait réussi à avancer notamment parce qu'il y a un système d'information centralisé qui avait été mis en œuvre. Vous connaissez toutes et tous ou presque Self'O Centre, qui avait été implanté dans nombre d'établissements, 89 sur 93 restaurants scolaires, qui nous permet d'avoir une vision sur les points d'avancée mais qui avait quelques complexités, quelques lourdeurs et quelques insuffisances. Nous allons donc travailler sous cet angle-là.

Dans ce contexte et ce constat de pratiques disparates et d'informations qui nous permettent de faire un diagnostic mais qui ne permettaient pas de poser une vision totale et un pilotage total – car l'enjeu, c'est d'avoir du pilotage –, on vous propose cette feuille de route avec 3 axes qui se déclinent en 15 actions, que je vais vous décrire très brièvement.

- Premier axe, le renforcement de la structuration de nos restaurants. Évidemment, cela ne se fera pas sans quelques changements de pratiques, car il y a des pratiques qui changent. Quand on achète local, quand on achète des produits frais, et je pense aux légumes, plutôt que du surgelé ou des conserves, cela suppose de les éplucher, cela suppose d'avoir une autre gestion, parfois d'autres modes de conservation. On va donc adapter l'équipement professionnel.

Je le prends dans l'autre sens ; c'est l'action n° 3. Je vais suivre le... Cela va être plus simple.

- En 1 et 2 toujours dans le premier axe, le renforcement de la structuration de nos restaurants. Nous avons le déploiement d'un système d'information sur l'année 2022, autour de mi-2022, pour avoir un pilotage et un suivi de plus près qui va permettre aux équipes de gagner du temps et qui va offrir un appui dans l'activité d'achat des denrées, pour les gestionnaires.

Chose importante aussi, dans le renforcement de la structuration de nos restaurants, on va systématiser la réservation des repas – je vais y revenir très vite, parce qu'on me dit de conclure – à la fois pour suivre de plus près mais aussi pour lutter contre le gaspillage.

- Deuxième axe, l'engagement des transitions. Une fois qu'on a structuré nos restaurants, la mise en œuvre des transitions à engager est facilitée.

- L'accompagnement des filières agricoles ;

- L'amplification de l'analyse de l'approvisionnement, de manière à pouvoir garantir aux acteurs des volumes. C'est l'action n° 5.

- La 6, c'est un travail sur la politique tarifaire et la mise en place d'une tarification sociale. C'est très important, je le disais, car il ne suffit pas de produire bien de la nourriture et de faire en sorte qu'elle ne soit pas gâchée, encore faut-il qu'elle soit accessible à tous. Nous allons donc engager ce travail pour qu'elle soit proposée en 2023.

- Nous allons développer aussi une coopération avec les autres collectivités. Je le disais, renforcer la lutte contre le gaspillage pour limiter la production de déchets, mais aussi travailler sur les quantités servies, sur l'attractivité, sur les modes de préparation pour qu'on n'ait pas des repas qui ne soient pas servis ou, même si elles ne sont pas préparées, des denrées à jeter.

- Action n° 9, nous allons développer l'offre de repas végétariens.

- Pour le troisième axe, il s'agit de mobilisation et de faire en sorte que l'ensemble des acteurs œuvrent dans le même sens et de manière déterminée.

- Actions 10, 11 et 12, cela va être de la mobilisation, de l'accompagnement et de la formation, en interne, dans nos établissements, à la fois des chefs, une équipe de référents, de responsables de restauration, qui existe déjà et qu'on va mobiliser sur ces sujets. Et puis, la mobilisation de l'ensemble de nos agents dans les restaurants.

- Axe 13, accompagner les équipes de direction sur l'achat local.

- Action 14, la coopération avec les gestionnaires dans les lycées – je le disais et je vais aller très vite – sur la rédaction des cahiers des charges, à la fois un travail sur les critères qui peuvent être mis en œuvre, sur l'allotissement, et puis aller sur du gré à gré quand c'est possible dans le cadre de la réglementation existante.

- Toujours pour les gestionnaires, très important, la connaissance de l'environnement et donc des possibilités d'approvisionnement.

- La communication auprès des communautés éducatives, dont les représentants des parents d'élèves.

Et puis, enfin, mais Temanuata Gérard y reviendra également, je veux insister sur la nécessité d'agir en amont sur les capacités d'approvisionnement. Souvent, ce ne sont pas tant des capacités de production que, parfois, des questions de structuration des filières ou alors de transformation pour avoir des produits qui peuvent être consommés et faire en sorte que nos gestionnaires ne se tournent pas vers d'autres offres.

Voilà ces éléments très rapidement brossés. Le temps qui m'était imparti étant écoulé, je donnerai des éléments complémentaires en répondant à vos questions.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame la Vice-Présidente.

(Applaudissements)

(Le président prend la liste des intervenants)

Mme MEYBLUM.- Monsieur le Président, chers collègues, l'ambition du Conseil régional pour une alimentation locale et de qualité dans la restauration collective des lycées est une ambition que nous portons également.

Nous sommes fondamentalement persuadés que l'objectif d'une alimentation 100 % local, si les produits existent en Région, est nécessaire et indispensable, tant d'un point de vue sociétal, environnemental et économique.

Dans un esprit constructif nous nous interrogeons sur votre volonté de viser les 50 % de produits biologiques en restauration collective, au lieu des 20 % fixés par la loi EGAlim. La qualité des produits ne dépend pas forcément du fait qu'ils soient bios. Pour répondre à l'objectif que vous vous êtes fixés d'arriver à 50 %, il faudrait élargir aux produits HVE (haute valeur environnementale) et aux labels complémentaires. Ce qui compte, c'est le local, le développement des circuits de proximité et la qualité.

Nous souhaitons également vous proposer une action qui permettrait de créer un lien direct entre les producteurs et les élèves bénéficiant des services de restauration collective. Il est important, pour compléter la démarche, que les agriculteurs puissent expliquer leurs conditions de travail, pour sensibiliser les élèves à la nourriture qu'ils mangent. Il est important qu'ils comprennent que ce qu'il y a dans leur assiette n'est pas une nourriture banale pour des milliers de jeunes de leur âge dans le monde. Cela permettrait de rapprocher l'élève de l'assiette et aurait un effet bénéfique sur le gaspillage alimentaire. Cette sensibilisation permettrait également de préparer ces élèves, bientôt indépendants, à être plus responsables dans leur achat personnel de produits alimentaires.

Enfin, pour aller dans le sens du CESER, n'est-il pas possible de lancer un grand plan Transformer en région Centre-Val de Loire afin de cibler les manques et de créer de la valeur ajoutée dans nos territoires, des emplois et de l'activité économique, tout en réduisant ainsi le coût carbone de notre alimentation régionale, car transformer en Région permettra de diminuer l'import régional.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame MEYBLUM. Madame COCHARD.

Mme COCHARD.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, chers collègues, en tant que conseillère régionale déléguée à l'alimentation, c'est naturellement que je m'adresse à vous.

La présentation par l'Exécutif d'une feuille de route de la Région concernant la restauration collective dans les lycées est une très bonne nouvelle. Le groupe Ecologie et solidarité salue l'initiative. Cette feuille de route est remarquable quant à son exhaustivité en la matière et ouvre de ce fait simultanément plusieurs chantiers ; remarquable quant à l'implication des services de la Région à travailler de façon transversale pour la mener à bien.

C'est d'abord l'occasion de faire le point sur ce que représente le service de restauration collective dans les lycées du Centre-Val de Loire. Je n'y reviens pas car Carole CANETTE l'a fait dans sa présentation. Ces chiffres bruts nous montrent que cette responsabilité de la restauration collective dans les lycées, qui est rarement abordée dans nos débats en séance plénière, est une responsabilité majeure de notre collectivité, parce qu'elle est un levier pour agir pour une alimentation saine – cela a été dit – des lycéennes et des lycéens, pour la transformation agroécologique de notre Région à travers la commande publique de nos produits bios et locaux.

Nous avons bien conscience que, concernant l'achat des produits alimentaires, le Code de l'éducation indique que ce sont les chefs d'établissement et leurs gestionnaires qui assurent, pour le compte du Conseil régional, la mise en œuvre de ce service. Comme le souligne cette communication du président, cela engendre des pratiques disparates dans les lycées. Bien entendu, cela n'a pas empêché le Conseil régional d'engager depuis longtemps un accompagnement des gestionnaires de lycées, une animation des chefs de cuisine des lycées, une coopération avec les Chambres d'agriculture et avec Biocentre, qui a permis que les établissements les plus volontaires bénéficient d'une aide afin de mieux définir leur allotissement au regard de l'offre locale, et un système d'information régional unifié qui a permis au Conseil régional d'avoir une vision plus précise des catalogues de produits utilisés et ainsi pouvoir mesurer l'évolution de l'approvisionnement local, de l'approvisionnement en produits biologiques ou en produits SIQO (signes de qualité et d'origine), comme le Label Rouge, etc.

Et maintenant, comment augmenter la part des produits bios et locaux ?

Si on veut voir le verre à moitié plein, on observe une progression des achats de qualité au cours des dernières années. Si on veut voir le verre à moitié vide, on observe que, jusqu'au 15 novembre 2021, nous en étions, d'après le système d'information, à moins de 12 % d'achat local et à moins de 7 % d'achats de produits bios.

Une petite parenthèse : c'est parce qu'on a un système que l'on peut le mesurer. Ce n'est pas que des effets d'annonce ; on le sait très précisément, ce qui n'est pas le cas partout.

C'est une situation dont, bien entendu, la majorité régionale ne se satisfait pas, pas seulement parce que nous ne respectons pas les obligations légales qui nous sont faites, notamment la loi EGalim – on en a parlé tout à l'heure –, mais aussi parce que notre majorité régionale a de toute façon une ambition forte en la matière.

Au cours de cette mandature, dans les 6 années à venir, nous voulons non seulement aller vers 100 % d'approvisionnement local, dès lors que le produit existe dans la Région, mais nous voulons aussi que 50 % des produits consommés dans nos restaurants soient issus de l'agriculture biologique. Oui, agriculture biologique, parce que c'est celle, malgré tout, qui sera la plus saine. On le sait très précisément et scientifiquement.

Je rappelle qu'il s'agit de l'une des 26 mesures de la Déclaration d'urgence climatique et sociale, que nous avons adoptée dans cet hémicycle en décembre. A travers sa commande publique, c'est un signe fort, qu'envoie notre Région aux producteurs. Celle-ci va contribuer fortement au changement des pratiques agricoles. Notre majorité régionale a parfaitement conscience de l'ampleur de ses ambitions et, pour cela, il va falloir agir à différents niveaux : agir avec le futur plan bio régional, qui succédera au premier mené par Michelle RIVET, et multiplier par 4 les surfaces consacrées à l'agriculture biologique, pour

atteindre les objectifs du SRADDET. Ce sera aussi engager fortement toutes nos politiques agricoles vers cet objectif.

Agir aussi dans le cadre de la stratégie alimentaire pour l'alimentation adoptée en session régionale depuis 2017, avec pour objectif de développer corrélativement la demande et l'offre en produits bios dans la Région. Agir en faisant plus de lien entre les établissements scolaires et les projets alimentaires de territoire pour la relocalisation de la production agricole, pour transformer et diversifier sur les territoires en vue de fournir la restauration collective, pour aussi développer la coopération avec les autres collectivités, et coordonner les actions. Ce sera un enjeu essentiel de la stratégie alimentaire de cette mandature.

Je voulais juste dire que mes collègues allaient aborder dans leurs interventions, le gaspillage et les déchets. Mais c'était la fin. Alors je conclus, comme disait Romain.

M. le Président. - Merci, Estelle COCHARD.

Je donne la parole à Sonia PAREUX.

Mme PAREUX. - Monsieur le Président, chers collègues, dites-moi donc ce que vous mangez, je vous dirai qui vous êtes. Se faire plaisir, se nourrir, se remplir, se détruire, se démarquer, s'opposer, compenser un besoin affectif, exprimer un mal-être : manger peut être à la fois un acte de plaisir et un acte agressif et difficile.

L'alimentation est en effet à la fois une rencontre du sujet avec lui-même et un acte collectif de partage et d'échanges. Bien que nos goûts nous semblent fort personnels, ils restent empreints de culture à laquelle nous appartenons. Manger reste une prise de position personnelle. Or, le sujet, quel que soit son âge, n'est pas toujours disposé à devenir ce que l'on attend de lui. Refuser de manger ou manger comme les autres permet de signifier son opposition, son ambivalence ou toute autre posture affective dans une relation.

L'acte de se nourrir rythme nos journées, notre quotidien. N'est-ce pas ? « A quelle heure on mange ? Qu'est-ce qu'on mange ? Je ne sais pas quoi faire à manger ». Ou alors les expressions du quotidien aussi font souvent référence à l'alimentation : « avoir un cœur d'artichaut », « être mi-figue mi-raisin », « les carottes rendent aimables » – croyez-moi, j'en mange beaucoup –, « rouge comme une tomate », « faire chou blanc » ou encore « compter pour des prunes ». L'alimentation peut alors être une source de bien-être, d'apaisement, de plaisir, mais aussi d'angoisse, de phobie et d'anxiété. Alors oui, il y a beaucoup de gaspillages. J'ai procédé à quelques recherches et j'ai mesuré l'ampleur des biodéchets. Comme vous le disiez, Carole CANETTE, tout à l'heure, il y a plus de 9 millions de repas servis chaque année, avec en moyenne 144 grammes de biodéchets par repas qui terminent à la poubelle. Agir est alors une urgence nécessaire et primordiale.

J'en profite aussi pour saluer le travail effectué. C'est une feuille de route très ambitieuse, d'envergure. Je vous félicite les uns et les autres.

Pour autant, je crois que, pour réussir un projet d'envergure et lutter contre les biodéchets, il faut que l'on s'interroge sur l'ensemble du dispositif de la restauration des jeunes. Ce temps méridien dépasse la question de la restauration. Elle est bien au cœur de l'action éducative et sociale, un point d'articulation de l'ensemble des temps d'une journée. Elle nécessite donc la collaboration de l'ensemble des acteurs d'un établissement. La restauration des jeunes, c'est l'affaire de tous. Cela croise aussi l'ambition d'égalité et de citoyenneté.

Pour permettre aux jeunes d'engager une réflexion, d'avoir les bons réflexes quant à la réduction des déchets alimentaires, il faudra que cela passe par la question : est-ce que le temps du repas est un bon moment ? Est-ce que je me sens bien dans cet espace ?

C'est donc d'abord bien accueillir, en proposant de beaux espaces, une équipe qui met tout en œuvre pour accueillir dans les meilleures conditions les jeunes convives. Cela passe par une écoute attentive et bienveillante.

Ensuite, bien nourrir, avec des plats joliment présentés qui favorisent la mise en appétit. Un service de qualité repose sur un aménagement des locaux adaptés (gestion de l'espace, réduction du bruit). A ce propos, j'ai une pensée pour les jeunes avec un trouble du spectre autistique ou avec de l'hypersensibilité, pour qui ce moment est toujours très redouté et extrêmement douloureux. C'est plus difficile à mettre en place, j'en conviens, parce qu'il faudrait repenser tous les lieux de restauration. Néanmoins, sur les futurs projets, on pourra s'interroger sur cette question et y penser.

Une attention particulière portée aux besoins et à la situation personnelle du jeune, grâce à la posture éducative du personnel. On ne sert pas des repas, mais bien des personnes. Un personnel force de propositions et qui participe à l'amélioration constante du service. Un personnel formé, au-delà des formations techniques sur l'hygiène ou sur la nutrition.

Lorsque tous ces critères seront réunis, un travail de sensibilisation sur les biodéchets pourra s'engager.

En rédigeant ma modeste allocution, j'ai pris le temps d'aller voir ce qui se faisait ici et ailleurs. Peut-être rien de novateur, vous avez dû y penser, mais cela ne coûte rien que je vous en fasse part. Il sera bien temps de me dire que je suis à côté de la plaque.

Voilà ce que j'ai trouvé : un kit éducatif en expliquant les conséquences économiques, sociales et environnementales, avec des fiches actions. Il paraît que changer les assiettes serait préférable : des assiettes creuses plutôt que des assiettes plates : on en met moins. Je vais changer la vaisselle chez moi ! Un vrai self où l'on se sert soi-même. Un système de vote pour les élèves sur le plat principal. Soutenir la pair-aidance : rien de mieux, les jeunes s'entraident entre eux. Des frigos partagés. Un partenariat avec des associations. Le troc à table, j'ai même vu. Un concours inter-lycée : il faut challenger les jeunes. Tiens, et si on faisait venir le grand cuisinier Etchebest ? C'est une blague, je rigole. Des fois, l'organisation des tops chefs, ce n'est pas mal. Ce qui fonctionne bien, c'est le parrainage avec des artistes.

Juste un point de vigilance : on avait évoqué, lors de notre dernière Commission, l'idée de la préservation. On s'était dit que, sachant que le propre de l'adolescence est la non-anticipation, nous courons le risque que l'oubli de réserver conduise des jeunes à ne pas déjeuner. Il y a sûrement autre chose à imaginer. Je n'ai pas d'idée.

Je vais terminer...

J'avais le gaspillage au Congrès des Maires. J'avais récupéré 90 repas pour donner à une association, la table de Jeanne Marie à Tours. Pour le Congrès des Maires, on avait réservé. Cela signifie que l'on avait le nombre total. 35 euros. Pour autant, beaucoup de repas ont été gaspillés. J'ai fait les yeux noirs au traiteur et j'ai récupéré un peu de repas.

Si on a l'idée, si on allait déjeuner au lycée ? Je vous remercie, les collègues.

(Applaudissements)

M. le Président.- Sonia PAREUX, vous nous avez donné faim.

(Rires)

Je poursuis en donnant la parole à Marine BARDET.

Mme BARDET.- Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, l'alimentation dans les lycées est un sujet important, pour lequel nous aimerions apporter et soulever divers points. Concernant la loi Climat et résilience du 22 août dernier, celle-ci apparaît plus être une loi politique que scientifique. Il ne faut pas oublier que nos lycéens se trouvent dans une période de leur vie où leur corps évolue et ont un besoin de protéines animales, entre autres. Mon collègue Lionel BEJEAU reviendra tout à l'heure plus en profondeur sur l'aspect santé de cette obligation d'un menu végétarien une fois par semaine. Mais au-delà de leur santé, il devrait exister un choix pour les élèves qui n'ont pas envie forcément de manger uniquement des légumes le midi.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de consommer des protéines en abondance, mais de les maintenir dans des proportions optimales ne mettant pas en danger nos lycéens, d'autant que les jeunes sont déjà de gros consommateurs de céréales. Les journées de cours sont longues et nécessitent d'avoir bien mangé le midi pour avoir une concentration optimale jusqu'au soir, sans oublier que le repas de la cantine est parfois le seul repas de la semaine où les enfants peuvent manger de la viande ou du poisson. En effet, lorsqu'on voit le prix de ces denrées alimentaires, tous les foyers n'en ont pas les moyens financiers.

A ce sujet, il serait peut-être bon d'élargir le tarif social, afin de faire très attention à ne pas exclure de ce tarif les familles de classe moyenne, qui ne sont pas assez pauvres et pas assez riches pour pouvoir en bénéficier.

Je pense aussi que le fait qu'un menu végétarien soit systématiquement en option au menu des lycées et imposé une fois par semaine permet de s'extraire un peu trop facilement de la question de la religion dans l'assiette, que certains veulent imposer aux autres, avec le halal et le casher entre autres. Il faut tout de même savoir qu'il est obligatoire de payer un impôt religieux. Cela entraîne aussi une discrimination à l'embauche. Et la manière de traiter les animaux est souvent proche de la torture.

En suivant plus loin le rapport, parlons maintenant du système de pré-réservation des repas, qui est une excellente idée, à approfondir car pas encore assez présente dans les lycées. Ce système permet à la fois de prévoir de la viande ou du poisson pour les élèves qui le souhaitent et de connaître précisément le nombre de repas à prévoir, sauf les exceptions des jours où certains élèves doivent manger au lycée au dernier moment. Cela permet également de lutter contre le gaspillage et d'optimiser les ressources humaines.

Autre point positif à souligner : la prévalence du local et de la saisonnalité des produits. En effet, il est important que l'on se concentre sur l'agriculture locale, que l'on valorise nos agriculteurs. Mais attention tout de même à la trop forte prévalence du bio. Nous préférons une alimentation locale et raisonnée, plutôt que du bio qui vient de l'autre bout du monde, d'autant que cela ne sera pas sans incidence sur le prix du menu. Et j'en reviens à l'exécution du tarif social.

Dernier point sur lequel je souhaitais intervenir : la collectivité doit avoir une attention particulière au renouvellement des investissements matériels dans les cuisines des établissements. L'âge moyen des équipements de cuisson et de lavage est au-dessus de la durée de vie moyenne (18 ans contre 16,5 ans). Il convient donc de rajeunir quelque peu ce parc, de manière à lisser davantage l'amortissement foncier.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame BARDET.

Monsieur GEOLLOT a la parole.

M. GEOLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, l'alimentation a toujours été l'objet de débats passionnés, que ce soit dans les assemblées ou même – on le voit actuellement – pendant les élections. La raison est simple : l'alimentation, ce n'est pas juste la question de ce que l'on mange, mais c'est un levier ; un levier éducatif, économique, environnemental et de lutte contre les inégalités. Cette feuille de route n'est pas issue d'une application bête de la loi, mais bien d'une continuité de la politique que la Région met en place depuis des années. On peut prendre pour exemple la stratégie régionale en faveur de l'alimentation votée en 2017.

Cette politique se matérialise sur plusieurs points. Tout d'abord – c'est un des grands points que nous voulons mettre en avant –, la réalisation d'une étude pour proposer une tarification sociale en janvier 2023. Ce qu'il y a dans les assiettes montre très souvent l'état de précarité pour beaucoup de personnes. L'alimentation est une charge énorme pour beaucoup de familles. Les familles les plus précaires n'ont pas accès à un repas diversifié et, parfois, elles sont obligées de sauter certains repas par manque de moyens.

Imaginer donc les effets négatifs sur la scolarité des lycéennes et lycéens qui sont dans ce cas. Une lycéenne ou un lycéen qui a du mal à se nourrir ne peut pas étudier correctement. Nous saluons donc cette étude qui aidera énormément de personnes dans notre Région.

Un autre point évoqué dans le document est l'objectif d'aller vers 100 % d'approvisionnement local, dès que le produit existe sur le territoire. C'est un levier économique fort, qui va permettre de soutenir nos agriculteurs et agricultrices, dont les métiers sont trop souvent attaqués, alors qu'ils permettent de faire tourner le pays. La filière agricole subit depuis plusieurs années les effets des traités de libre-échange qui, de fait, mettent en place une concurrence déloyale et freinent toute l'implication visant à développer l'agriculture sur notre territoire.

La loi EGalim, catalogue de bonnes intentions, n'a pas tenu ses promesses. L'évolution des prix agricoles n'a pas pris en compte celle des coûts de production en France. Les traités de libre-échange donnent aux distributeurs des armes redoutables pour ruiner nos paysans de leur propre pays, dans une stratégie commerciale à court terme. Manger sain et à sa faim est un combat pour notre souveraineté alimentaire, comme pour la promotion d'une agriculture durable respectueuse de l'environnement. Cette délibération ne va pas régler tous les problèmes qu'ils subissent mais permet, dans cette situation difficile pour eux, de montrer qu'il y a d'autres politiques possibles.

On peut rajouter à cela l'objectif d'atteindre 50 % de produits bios, tout en accompagnant les initiatives afin d'aider à la transition de notre alimentation.

Au-delà de cela, nous évoquons le fait que beaucoup de familles n'avaient pas accès à des repas diversifiés. L'approvisionnement local permet de mettre en valeur et de faire découvrir notre Région à travers les assiettes. On ne va pas vous refaire le coup d'« une bonne viande, un bon fromage » – comme dirait un certain candidat –, mais beaucoup de personnes n'ont pas accès à des produits de qualité, alors que l'on en produit dans notre région. Permettre l'accès à une alimentation de bonne qualité, bio, pour toutes et tous est une bataille politique que nous menons, et on voit ici que cela permet d'entrer dans un cercle vertueux pour notre agriculture.

Enfin, sur la lutte contre le gaspillage, en France le gaspillage alimentaire représente 10 millions de tonnes par an ; des millions de tonnes non consommées, qui ont été sources d'un prélèvement inutile de ressources naturelles, mais aussi d'émissions de gaz à effet de serre évitables. Nous saluons donc la volonté de la Région de passer à 100 % le nombre de lycées du Centre-Val de Loire ayant un système de réservation, et ainsi faire un pas de plus pour la lutte contre le réchauffement climatique.

Si nous devons résumer cette délibération en une phrase, cela sera : jetons moins pour consommer mieux. Consommer mieux pour tout le monde, pour les usagers, pour les familles, pour les agriculteurs, pour notre Région.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GEOLLOT.

Madame GIRARD.

Mme GIRARD. - Monsieur le Président, chers collègues, je voulais tout d'abord, comme Carole CANETTE l'a fait tout à l'heure, remercier le travail des équipes pour ce rapport qui a été fait de manière très transversale. C'était intéressant car on se rend compte que l'on a, d'un côté le travail effectué au niveau des services de l'éducation, mais aussi un vrai travail approfondi au niveau de la production et de l'agriculture. Ce travail transversal nous permet d'avancer.

Je voulais également remercier les agents des lycées pour leur mobilisation quotidienne pour les 9 millions de repas servis chaque année. Il faut aussi saluer les acteurs de l'agriculteur et de la transformation, pour leur ouverture, la qualité des échanges et surtout pour les perspectives qui se dessinent pour transformer la restauration collective avec des produits locaux et de qualité. Hier soir, un film était retransmis sur France Télévisions, *Au nom de la terre*, qui fait vraiment transparaître la détresse de certains agriculteurs. Il faut vraiment poursuivre la volonté d'être à leurs côtés.

Notre alimentation, aujourd'hui, retrouve une place très importante dans notre quotidien, que ce soit au niveau gustatif, qualitatif mais aussi aux niveaux éthique, environnemental, social et sociétal. Nous nous souvenons toutes et tous de la société Tricatel, dans le film *L'Aile ou la cuisse*. On a peut-être échappé au pire, grâce à la préservation de notre patrimoine culinaire.

Il est évident que la restauration de nos jeunes dans nos lycées est bien au cœur de nos priorités, car concerne directement leur santé, leur éducation, leur sensibilité, tout en participant à l'amélioration de leur cadre d'études. En effet n'oublions pas que, pour certains élèves, le repas consommé au lycée constitue leur seul repas équilibré dans la journée.

Un enjeu central est donc de recréer du lien entre ceux qui produisent, ceux qui transforment, ceux qui distribuent, ceux qui cuisinent et ceux qui dégustent car, parfois, des distances sont apparues. En effet, il faut réapprendre comment une pomme de terre peut pousser, comment elle est cuisinée et comment on peut ensuite manger des frites. Il s'agit de remettre tout le monde autour de la table pour faire évoluer notre modèle de restauration collective vers une alimentation locale.

Pour l'approvisionnement des restaurants de nos lycées, nous portons donc l'ambition d'atteindre 100 % de produits locaux, dont 50 % de produits en agriculture biologique. Dans les faits, on ne va pas faire venir 50 % d'agriculture biologique de Chine. On parle bien de produits locaux, qui seraient aussi labellisés en agriculture biologique. C'est un véritable défi à relever, mais tel challenge est possible car nous avons déjà la chance, en Centre-Val de Loire, d'avoir une production très diversifiée (jus de raisin – je ne pouvais pas mettre le vin –, fromages, lentilles ou rillettes). Certains grands restaurateurs de notre Région proposent déjà du 100 % local dans leurs assiettes.

La dynamique est donc bien lancée. Dans les faits, depuis 2017, des actions sont engagées, avec des objectifs opérationnels. Il nous faut maintenant poursuivre les échanges avec tous les acteurs, pour mieux structurer les filières, de manière à répondre aux marchés qui nécessitent des volumes bien plus importants et pour accompagner les acteurs de la logistique pour l'approvisionnement des établissements. Je rebondis toujours sur le rapport du CESER. En effet, il faudra aussi accompagner sur les outils de transformation qui seront nécessaires dans notre région.

Face à la versatilité des prix sur le marché mondial pour lutter contre la logique productiviste et exportatrice, il est nécessaire d'apporter des réponses viables aux producteurs. Pour garantir ce marché stable pour nos agriculteurs, la restauration collective offre de multiples avantages : des besoins connus, des prix d'achat qui peuvent être négociés et fixés sur le moyen terme et une valorisation des produits. Relocaliser notre alimentation est aussi un levier efficace vers la transition agroécologique.

Je le dis régulièrement, les premières victimes de l'utilisation des pesticides sont les agriculteurs. Il ne faut pas l'oublier. C'est un bénéfice pour l'environnement, mais ce sont surtout eux les premières victimes. Il faut les accompagner dans cette transition, sans les stigmatiser et surtout en les soutenant dans la structuration des filières qui leur ouvrent de nouveaux marchés. Souvent, l'agriculture biologique est dénoncée car les marchés ne seraient pas assez développés. Pour nourrir le monde, la seule réponse serait le productivisme à tous crins. Pourtant, il faut apprendre à diminuer, voire à supprimer certaines méthodes et poursuivre les pratiques vertueuses, tout en conservant une stabilité économique sur les fermes. Nous avons conscience que les exigences sont importantes vis-à-vis de celles et ceux qui produisent, et nous reconnaissons les efforts de toutes et tous.

En faisant connaître aux 100 000 lycéens du Centre-Val de Loire la provenance de leurs aliments, nous voulons éduquer leur palais, valoriser notre gastronomie et nos producteurs, faire comprendre les cycles naturels – on ne mange pas de tomates en hiver – et potentiellement leur donner envie de créer des vocations. Et surtout mettre en avant nos paysannes et paysans qui chaque jour nous nourrissent en leur apportant une juste rémunération, de la visibilité et l'assurance de voir leurs produits à la table des jeunes générations.

Le bien manger, cela commence dès le plus jeune âge. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame GIRARD. Monsieur LEGASSE.

M. LEGASSE. - Merci, Monsieur le Président.

L'enjeu d'aujourd'hui, Carole CANETTE, vous disiez que ce n'est peut-être pas aussi important que les enjeux économiques ou sociaux.

Mme CANETTE. - Ah non, je n'ai pas dit cela.

M. LEGASSE. - Vous disiez qu'il y avait peut-être d'autres préoccupations, quand vous avez pris la parole tout à l'heure. Je vais aller dans votre sens, si ce n'est que je considère au contraire que cette thématique – ce rapport est exemplaire – est pour moi un enjeu essentiel et vital. Il est, à titre personnel, l'engagement de ma vie. Je suis entré dans cette assemblée sur cet enjeu. J'ai rejoint cette liste, derrière Marc FESNEAU, pour porter ce projet. Je reconnais, en bon républicain que je suis, que je partage totalement le contenu de ce rapport et que je n'aurais peut-être pas fait mieux, ou différemment.

L'essentiel aujourd'hui est d'avoir conscience qu'un chemin immense a été parcouru. Je me souviens, en tant que journaliste, avoir suivi Chantal REBOUT qui, en 2013, sous votre autorité, Monsieur le Président, avait déjà établi les prémices de la restauration scolaire et de l'introduction de produits locaux.

Beaucoup a été fait. C'est même énorme. Il reste encore beaucoup à faire, nous en sommes tous conscients. Je crois que l'enjeu essentiel de cette restauration scolaire en Région Centre-Val de Loire, porteuse de valeur et d'un patrimoine immense – d'autres régions sont également soucieuses de cette priorité... Nous avons ici peut-être une mission exemplaire à mener par rapport aux autres régions, par rapport à notre patrimoine agricole. Je crois que la relation entre l'école et l'agriculture... J'étais l'autre jour à la conférence. Votre compte rendu sur les jardins à la Renaissance : il faudra faire une corrélation entre le jardin nourricier et cette école. Le moment de la restauration scolaire doit être celui qui porte la connaissance et la culture pédagogique de l'agriculture aux jeunes et aux enfants.

J'ai porté ces valeurs dans un programme télévisé, auquel je dois d'avoir été engagé par Maguelone HEDON dans le cadre de TV Tours Val-de-Loire, qui était *La Bonne Étape*. On faisait prendre conscience que, chaque jour, cet acte citoyen, cet acte politique de l'alimentation commençait à l'école. Il faudra compléter cette formidable démarche. J'ai l'impression que nous allons pouvoir, dans un consensus total... Je regrette que l'hémicycle soit un peu clairsemé, pour cet enjeu important. Chacun a ses emplois du temps, mais je voudrais que ce soit au cœur de notre préoccupation car je pense que cette région, sous votre autorité, Monsieur le Président, a une mission et un rôle exemplaire à mener.

Il faudra compléter bien entendu cette courageuse initiative, avec un complément scolaire et pédagogique, que sont les classes du goût. Donner aux enfants de France et du Centre-Val de Loire des choses cohérentes qui proviennent de la terre, qui démontrent l'enjeu environnemental, l'enjeu naturel, le respect de la nature, le goût, la saveur, le travail des paysannes et des paysans qui se donnent tant de mal pour nous faire tant de bien, doit être accompagné au même moment dans un programme scolaire. Cela a été souvent initié ici, sous l'autorité de Jacques PUISAIS qui fonda l'Institut français du goût en 1975. Il faut apprendre à lire, à écrire à compter ; il faut désormais apprendre à goûter et à consommer. Les enfants, les petites filles et les petits garçons du Val-de-Loire, de cette Région, doivent eux aussi être sensibilisés à cette thématique très importante.

Nous serons donc de tout cœur, de toute âme et en toute ferveur à vos côtés pour poursuivre ce combat. J'aurai voulu être un peu plus associé ; peut-être qu'il ne tenait qu'à moi de m'impliquer un peu plus. Sachez que cet enjeu est un enjeu républicain consensuel et que notre groupe sera à vos côtés pour mener ce combat, parce que c'en est un, le plus loin possible, pour l'intérêt de la jeunesse, de nos paysans et de nos élèves.

Merci, Monsieur le Président.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur Perico LEGASSE.

Madame FOUCHET a la parole.

Mme FOUCHET. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, l'ambition de travailler à l'adaptation et à la transformation de la restauration collective dans les lycées est une ambition forte que nous portons avant tout pour la réussite scolaire des lycéennes et des lycéens, mais également pour les aider à être pleinement conscients et à s'intéresser au contenu de leur assiette. En proposant cette feuille de route et cette nouvelle stratégie alimentaire, nous agissons sur plusieurs facteurs.

Le premier enjeu est l'amélioration de l'alimentation de nos jeunes. En consommant de manière quotidienne des produits frais sains et locaux, ils pourront plus facilement acquérir les bons réflexes pour adopter une alimentation équilibrée et diversifiée. Nous mettons aussi en avant la richesse de nos territoires régionaux, avec l'ensemble de leur gastronomie. Initier les jeunes à consommer des aliments provenant de circuits courts et locaux leur permet de

découvrir des spécialités culinaires de leur territoire et de poser les bases de leur alimentation et consommation future.

D'autre part, derrière notre idée de bien manger, nous voulons permettre l'accès à la restauration au plus grand nombre, proposer à toutes et tous, quelle que soit leur condition sociale, une nourriture de qualité grâce à un prix abordable et unifié. Cette unification des prix sera possible par des économies, mais il est impensable de les réaliser sur la qualité de la nourriture. C'est pourquoi il faut chercher d'autres moyens de financer nos mesures sociales.

L'un des versants sur lesquels nous pouvons directement agir, c'est le gaspillage alimentaire. Eviter de gaspiller les denrées alimentaires, c'est apprendre à nos lycéens et lycéennes à se responsabiliser. L'un des moyens est le système de réservation des repas. Les jeunes, qu'ils soient au forfait ou paient leur repas à la prestation, devront s'organiser en amont. Nous voulons également inclure les agents des restaurants scolaires dans ce combat et les rendre animateur d'ateliers contre le gaspillage alimentaire. Ils apprendront ainsi aux lycéens les bonnes proportions à avoir dans l'assiette, ce que deviennent les aliments jetés dans les poubelles du restaurant scolaire, etc. Nos jeunes seront des acteurs directs dans la limite du gaspillage alimentaire.

Pour conclure, rappeler ici que les restaurants scolaires sont des lieux essentiels dans l'environnement éducatif. Leur rôle social ne doit pas être oublié. La pause méridienne permet aux jeunes, en plus d'avoir accès à un repas équilibré et complet, de bénéficier d'un lieu d'échanges, de partage et de convivialité. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame FOUCHET.

Madame RENIER a la parole.

Mme RENIER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la qualité de l'alimentation est un enjeu majeur de santé publique. Il touche tous les âges de la vie. Comme il est souligné dans le rapport, les filières agricoles ont besoin de se structurer autour de l'approvisionnement local. Pour bien connaître les producteurs, ils ne sont pas tous intéressés par la restauration collective Car, pendant les vacances scolaires, il y a moins de débouchés ou plus de débouché.

Il est donc indispensable que la Région, en s'appuyant sur les PAT, en aidant au maillage en légumeries, en ateliers de transformation, en logistique, en lien étroit avec les chambres d'agriculture, puisse aider à la structuration des filières locales, et faire sauter des verrous parfois psychologiques pour inciter nos producteurs à s'inscrire dans la démarche.

Vous évoquez dans le rapport – je vous en remercie – la situation des EHPAD. Même si ce n'est pas de la compétence des régions, les établissements pour personnes âgées doivent être mis au cœur du système. Ces structures sont ouvertes toute l'année et peuvent assurer à nos producteurs des débouchés annualisés qui permettront cette structuration de filière. Nous sommes tous touchés par la situation dans les EHPAD. La dénutrition est un fléau pour tous nos aînés, mais également pour ceux qui vivent seuls à domicile. La nourriture standardisée, de piètre qualité, y contribue grandement. Même lorsque vous avez perdu la mémoire, l'un des derniers sens qui reste est le goût.

Alors, quand tout s'efface ou quand la souffrance est difficile à supporter, le petit moment de conscience, de répit, voire de plaisir qui vous raccroche à la vie d'avant est le repas. Et si la nourriture est insipide, que reste-t-il ?

Malheureusement, par nécessité, la maîtrise des coûts prend souvent le dessus. C'est vrai également pour le portage de repas dans nos communes. Nous devons absolument intégrer la réflexion sur la qualité de l'alimentation dans nos EHPAD les Conseils départementaux, les CCAS et les communes. Il est important, sur un sujet aussi majeur, de ne pas travailler en silo en fonction des compétences. La Région doit être chef de file sur cette question de santé, mais aussi de solidarité générationnelle, de production locale de qualité. Si vous formez un groupe de travail sur ce sujet, je suis à votre disposition pour y participer.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame RENIER, pour ces propos.

La parole est à Madame GABORET.

Mme GABORET. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je souhaite m'exprimer en particulier sur les changements de pratique et la mobilisation nécessaire de nos agents qu'implique cette feuille de route. Comme vous l'avez dit, Madame la Vice-Présidente, dans votre introduction, nous saluons collectivement le travail de celles et ceux qui, chaque jour, fournissent des milliers de repas dans nos lycées. Ces deux dernières années ont été extrêmement compliquées pour eux, avec l'application des différents protocoles sanitaires, que ce soit au niveau de la restauration, mais aussi pour tous nos agents en charge de l'entretien des locaux. En tant qu'enseignante en collège, je ne peux qu'applaudir les efforts que je constate chaque jour.

En matière de restauration, l'engagement de notre collectivité n'est pas récent. Depuis 2016, l'Exécutif régional s'est engagé pour une alimentation saine, locale et équilibrée dans l'ensemble des établissements scolaires et pour la formation des personnels en les accompagnant dans leur démarche qualité pour l'approvisionnement.

La loi EGalim de 2018 et la loi Climat et résilience de 2021 incitent certes à introduire des produits de meilleure qualité dans la restauration collective – c'est tout à fait honorable –, mais qu'en est-il de la formation des cuisiniers ? Ils sont parmi les premiers concernés par ces mesures. C'est pourquoi nous faisons le choix de créer une véritable dynamique à ce niveau.

Nous mobiliserons des chefs exemplaires et moteurs sur la conception de repas avec des aliments locaux et frais. Ils sont en mesure de rencontrer leurs homologues à travers la région, partager les bonnes pratiques, répondre aux interrogations, soulager d'éventuelles inquiétudes.

J'aimerais à ce titre vous présenter Fabien DENIS. Il n'est pas présent dans l'hémicycle car il est en train de travailler. Il a 37 ans, il est chef cuisine au lycée professionnel Marguerite Audoux à Gien. Pour information, le lycée professionnel n'est pas un lycée hôtelier. C'est un établissement qui dispense des formations plutôt industrielles. Ce chef, soutenu par son équipe et par la direction de l'établissement est arrivé en 2017 avec une idée précise : permettre aux élèves de manger plus sainement. Dès son arrivée, il a instauré un système de réservation des repas, pour ne pas produire plus que nécessaire. Son ambition est d'arriver au zéro déchet. Pour ce faire, il prend le temps de sensibiliser les jeunes au gaspillage, avec beaucoup de pédagogie, et à être écoresponsables. Il est attentif et bienveillant avec les jeunes. Pour les denrées alimentaires, il fait appel aux producteurs locaux principalement. Il est passé, en 4 ans, de 5 % de nourriture bio à 44 % aujourd'hui. Pour contenir les coûts, il a axé davantage sur la qualité que sur la quantité, en réduisant la gamme des entrées, des plats et des desserts. Il faut savoir que 300 repas sont servis chaque jour dans cet établissement.

Pour y avoir mangé avec le Président et Mme GIRARD, ce chef cuistot ne se contente pas de servir de simples assiettes. On a le goût, mais aussi le visuel. J'envie vraiment les collègues du lycée Marguerite Audoux car les entrées sont dans des verrines, les plats principaux sont magnifiquement colorés.

Intervenant*.- Il faut arriver au dessert.

Mme GABORET.- Monsieur le Président, vous me confirmez que l'on est bien au lycée Marguerite Audoux ?

Les jeunes lycéens ne mangent pas dans un gastronomique, mais presque. De quoi donner envie de manger sain tout au long de sa vie. Je vais aller dans le sens des propos de Sonia PAREUX tout à l'heure : pourquoi ne pas délocaliser une session au lycée Marguerite Audoux ?

Proposer aux chefs et aux agents de changer de matières premières nécessite une adaptation de leur manière de travailler. Notre collectivité s'engage ici à les accompagner. Ces changements de pratique sont une véritable occasion de valoriser encore plus les menus qu'ils mijotent. Une telle politique vise à resserrer les liens entre ceux qui produisent, ceux qui transforment et ceux qui consomment.

Merci, Madame la Vice-Présidente, de nous avoir communiqué cette feuille de route. Je remercie aussi les services de la Région en charge de l'éducation. Chers collègues, j'espère que vous n'avez pas trop faim. Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame GABORET.

Madame GRÉGOIRE a la parole.

Mme GRÉGOIRE.- Monsieur le Président, mes chers collègues, en votant la stratégie régionale en faveur de l'alimentation, vous avez décidé de renforcer l'introduction de produits locaux de qualité dans la restauration de nos établissements scolaires et de lutter contre le gaspillage. Bien que, à l'époque, notre groupe ne faisait pas partie de cette assemblée, ce sont là des ambitions que nous partageons. Cela permet en effet à nos agriculteurs de valoriser financièrement leur production, et aussi on ne peut nier le sentiment de fierté qui est le leur de nourrir ce que notre société a de plus cher, je veux parler de nos enfants.

Néanmoins, cette stratégie ne pouvait évidemment pas anticiper la crise sanitaire que nous connaissons, qui bouleverse profondément nombre de nos certitudes et de nos comportements. Nous assistons en effet aujourd'hui à des retournements de tendance. Par exemple, pour la première fois, en 2021, les ventes de produits bios ont chuté de plus de 3 % sur une année. Cette réalité place beaucoup de nos producteurs biologiques dans un début de précarité. Il serait opportun de réfléchir à des mesures de soutien exceptionnel pour limiter les pertes, faute de débouchés. La Région ne pourrait-elle pas surabonder ses commandes sur la restauration collective auprès de ces producteurs bios ?

Notre groupe vous a à plusieurs reprises alertés sur le fait que les situations exceptionnelles doivent appeler des mesures de même nature.

Autre exemple d'effet secondaire du Covid : la demande en alimentation de qualité s'est diversifiée. Les consommateurs ne recherchent plus spécialement les produits provenant de l'agriculture bio, mais plus largement tous les produits locaux.

Intervenant*.- Vous avez dépassé le temps total du groupe.

Mme GRÉGOIRE.- En conclusion, il va falloir que les circuits courts se développent, que l'on fasse des magasins de producteurs pour faire en sorte que nos agricultures aient moins d'investissement, et aussi faire en sorte que les chefs cuisiniers discutent ensemble pour favoriser et concevoir des menus qui valorisent les produits de qualité et de terroir, et apprendre à nos enfants le plaisir de travailler la terre et apprendre à travailler avec des produits locaux, afin d'agrandir leurs saveurs, comme l'a dit Perico LÉGASSE.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup. Il y a eu quelques dépassements sur le groupe. Cela a contraint votre intervention.

Nous poursuivons. Je donne la parole à Arnaud JEAN.

M. JEAN.- Merci, Monsieur le Président.

On le répète depuis presque 1 heure, l'alimentation dans nos lycées est une question de santé, de goûts, de saveurs, d'accessibilité, de découverte du monde, mais aussi forcément d'urgence écologique, notamment à travers les modalités de production, et bien entendu celles liées aux déchets. Au-delà de nos sensibilités politiques, la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'économie circulaire du 10 février 2020 va nous l'imposer.

Pour la restauration scolaire, il s'agit de réduire ce gaspillage d'ici 2025 de près de 50 % par rapport à son niveau de 2015. Afin de poursuivre la dynamique qui sera enclenchée en Région, le Plan régional de prévention et de gestion des déchets prévoit, lui, un objectif supplémentaire de - 80 % de gaspillage alimentaire en 2031. Cette loi converge avec le scénario prospectif Zéro Déchet à l'horizon 2050, inscrit dans notre SRADDET. Des pas ont déjà été faits vers cet objectif engagé durant notamment la précédente mandature. Par exemple, ne pas surestimer les quantités préparées dans nos lycées, la proposition de différentes formules selon les coûts et les appétits des jeunes filles et des jeunes garçons, la réservation des repas, dont nous allons revoir une plus grande modernisation, mais aussi la formation des personnels, des équipes de cuisine, des équipes pédagogiques et de direction, notamment des gestionnaires, ainsi que celle des élèves.

Il y a plus globalement une transformation des habitudes en cuisine à mettre en œuvre, avec des modalités innovantes, comme les modes de cuisson lentes pour réduire les pertes et en optimisant l'épluchage des légumes.

A signaler aussi l'action des jeunes volontaires en service civique, engagés dans les associations, qui a permis des avancées importantes, mais nos actions doivent être poursuivies et bien entendu amplifiées.

L'innovation technologique peut être aussi invitée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. On peut prendre l'exemple d'une initiative d'une PME implantée à Blois, qui collecte des données sur le gaspillage. Il s'agit de photographier les plateaux, à la sortie du self, pour identifier les restes au regard du menu qui a été proposé et du plat choisi. L'objectif est ensuite, par le traitement *via* un algorithme de ces photos, de réaliser un photogrammage et ainsi de faire faire des évaluations quantitatives et qualitatives et de proposer des adaptations dans nos menus et dans l'offre de restauration. Le projet va être étendu à trois lycées de notre région.

Pour les déchets alimentaires qui n'auront pas pu être évités malgré ces changements de pratique, il y aura forcément une valorisation à organiser. C'est un enjeu majeur dont s'est saisie la COP régionale Centre-Val de Loire, avec un des engagements qui est de développer le compostage collectif des biodéchets en milieu urbain. Là aussi, une initiative à saluer : celle des cycloposteurs, dans la métropole orléanaise, qui ont été soutenus par notre Région, à travers notamment le financement participatif Effervescence.

Chers amis, la contrainte réglementaire se profile. Notre volonté politique est réelle. Des initiatives existent. Luttons ensemble encore plus fort et de meilleure façon contre le gaspillage alimentaire et valorisons nos déchets.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Arnaud JEAN.

Monsieur BÉJEAU.

M. BÉJEAU. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, mon propos concernera uniquement l'action 9, Développer l'offre de repas végétariens. La loi EGalim impose une offre de repas végétarien une fois par semaine et certains lycées proposent une alternative végétarienne tous les jours. La loi Climat et résilience propose une expérimentation pour généraliser cette offre, avec un repas végétarien au quotidien.

Nous tenons à attirer votre attention sur les points suivants. Ce type de régime va s'adresser à des jeunes en pleine croissance qui, par ailleurs, pour un nombre non négligeable, appartiennent à des familles de milieux défavorisés. Faute de moyens, ces familles n'achètent ni viande ni poisson, surtout actuellement. Il faut savoir que ce type de régime peut entraîner des retards de croissance, des anémies, des asthénies physiques et mentales, ainsi que des défauts de calcification chez les enfants et les adolescents, ainsi qu'un amaigrissement. Enfin, il peut y avoir des carences en vitamine D et vitamine B12. Les acides aminés essentiels, au nombre de 9, tels que le tryptophane, la tyrosine et la méthionine, se trouvent essentiellement dans la viande, le poisson, les œufs et la volaille. Ces acides aminés jouent des rôles indispensables à l'organisme (transport et stockage des nutriments). Ils permettent de réduire la pression artérielle, d'augmenter la capacité de régénération du corps et même de prévenir certaines pathologies, et d'accomplir diverses réactions chimiques organiques.

Bien entendu, les protéines animales sont les aliments les plus riches en acides aminés. Dans la plupart des cas, ils contiennent tous les acides aminés essentiels, alors que les protéines végétales en contiennent également, mais de manière incomplète. Attention au soja : il peut amener des dérèglements hormonaux chez l'homme et la femme. Les besoins minimums journaliers sont de 0,8 à 1 g par kilo et par jour de protides pour les enfants. Il suffit donc d'adopter une alimentation équilibrée. Cet état de fait, trop souvent ignoré des politiques publiques, nous amène à demander que l'élaboration des menus intègre l'avis d'un ou d'une nutritionniste au minimum. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur BÉJEAU. La parole est à Madame CAILLOU-ROBERT.

Mme CAILLOU-ROBERT. - Je constate une écrasante majorité d'interventions féminines sur le sujet. Je ne sais pas ce qu'il faut en déduire.

Pour ma part, je voulais profiter de la présentation de cette communication pour dire quelques mots sur les actions de solidarité qui mobilisent élèves et acteurs de la restauration collective dans nos lycées. D'abord parce que ces actions de solidarité ont un impact sur la valorisation de leur métier. Il y a aujourd'hui, cela a été dit par la vice-présidente, 780 personnes en charge de la restauration collective dans nos établissements. Ensuite parce que ces opérations de solidarité vont jouer un rôle important dans l'engagement des jeunes par rapport aux questions alimentaires. Or c'est bien un des enjeux de cette stratégie que de faire prendre conscience aux jeunes de l'importance du bien manger et du bien manger pour tous et pour toutes.

La feuille de route nous propose de fournir aux jeunes des lycées des repas fabriqués directement sur place, avec des produits qui viennent des champs voisins, qu'ils peuvent pour certains d'entre eux apercevoir depuis chez eux, sur le trajet ou même depuis le lycée, ce qui est très bien. Tout le monde en convient, notamment parce que cela permet d'améliorer l'alimentation de nos jeunes, qui est comme on l'a vu et comme cela a été répété, un facteur très important pour leur santé.

Ce qui est encore mieux, c'est lorsque ces mêmes repas peuvent être proposés, préparés et servis par ces jeunes à des populations qui vivent en grande précarité dans leur proximité immédiate et qui connaissent l'insécurité alimentaire.

Je voudrais rappeler qu'une opération Repas solidaires a été lancée l'an dernier par la Région, en partenariat avec les Restos du Cœur, et proposée aux lycées ayant une section restauration. Elle encourage les élèves, encadrés bien sûr par les équipes du lycée, à préparer des plats distribués par les Restos du Cœur. Dans ce dispositif, la Région propose notamment de financer l'achat des dentées utilisées comme matières premières.

Dans ce cadre, plusieurs d'entre vous s'en souviennent peut-être, des opérations ont été menées au printemps dernier par le lycée hôtelier de l'Orléanais, par le lycée Bayet à Tours et par le lycée Jean De La Taille à Pithiviers, avec 750 repas préparés. Depuis le début de cet hiver, tous les jeudis soir, les élèves du lycée d'hôtellerie et de tourisme de Blois distribuent des repas à la maraude des Restos du Cœur.

Je voulais donc profiter de la présentation de cette feuille de route ambitieuse pour rappeler l'importance de ces opérations solidaires. J'ai cité l'exemple du lycée hôtelier, mais il peut y en avoir bien d'autres. Ces opérations permettent de sensibiliser les élèves à la question de l'insécurité alimentaire et aux valeurs de partage. C'est aussi le moyen d'inviter notre jeunesse à prendre conscience du gaspillage alimentaire et de son impact sur notre environnement. On le sait, et je conclurai là-dessus, l'alimentation est directement liée à nos émissions de gaz à effet de serre. Agir sur l'alimentation, comme on le fait dans cette feuille de route, c'est agir pour la lutte contre le réchauffement climatique.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame CAILLOU-ROBERT.

La parole est à Madame FISCHER.

Mme FISCHER. - Le groupe Ecologie et solidarité, qui en est à l'origine, se réjouit évidemment, comme le groupe Communistes et Républicains, de l'annonce faite en page 9 de cette communication d'une étude visant à proposer une tarification sociale en janvier 2023. Il y a certes, comme c'est évoqué, un enjeu à disposer de conditions tarifaires comparables dans tous les lycées, afin de réduire les écarts qui existent entre les territoires. Il y a aussi notre volonté de voir tous nos lycéens et lycéennes accéder à une restauration de qualité inscrite au sein de l'action publique régionale.

Nous savons combien la malnutrition, que Monsieur BÉJEAU confond par erreur avec le végétarisme qui n'a rien à voir avec cela, fait des ravages, tout particulièrement chez les populations défavorisées où les pratiques alimentaires délétères pour la santé sont contractées du fait notamment d'une recherche contrainte du moindre coût.

Comme la crise Covid l'a illustré, les comorbidités et fragilités sociales et sanitaires se cumulent et se multiplient, de même que les inégalités qui minent notre société, jusqu'au recours aux distributions alimentaires.

Manger à la cantine devrait être accessible à toutes et tous. Or, aujourd'hui, des lycéens et des familles évitent encore la cantine en raison de son coût.

Par conséquent, la mise en œuvre d'une tarification sociale des cantines scolaires des lycées, selon des modalités que l'étude devra nous aider à définir, s'annonce comme une grande mesure de cette mandature, incluant la double dimension sanitaire et sociale. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame FISCHER.

Monsieur MOULAY a la parole.

M. MOULAY.- Merci, Monsieur le Président.

Tout le monde sait, et on l'a vu dans la teneur des échanges et des débats, que la Région mène depuis de nombreuses années une politique ambitieuse en faveur du bien manger et du manger local dans nos lycées, en les accompagnant toujours dans des pratiques relocalisées et responsables, en offrant des menus à base de produits de qualité et de proximité et en sensibilisant toujours – cela a été dit à plusieurs reprises – nos jeunes à l'enjeu de l'équilibre alimentaire et à la prise en compte de leur santé.

Certes, c'était récemment un engagement de campagne, mais c'est aussi une politique ancienne, menée depuis de nombreuses années. C'est aussi une réponse aux attentes de nos concitoyens, qui souhaitent pour leurs enfants une alimentation plus saine, plus locale, une alimentation de saison, et surtout aussi abordable.

Ce n'est pas un vœu pieux, Monsieur le Président. La Région se donne les moyens pour continuer sa politique d'achat de qualité, pour cette ambition de 100 % d'approvisionnement local et 50 % de bio. Elle se fixe toujours comme objectif ambitieux et responsable d'améliorer sans cesse l'alimentation consommée dans les assiettes de nos jeunes par une consommation quotidienne de produits frais et locaux.

Nous mettons ainsi en avant la richesse de nos produits locaux et terroirs régionaux. La Région promeut le produit français, le produit régional, le produit bio, le produit fabriqué sur place et autres produits de qualité. Notre Région confirme ainsi sa vocation du bien vivre, du bien-être, dans une démarche de responsabilité environnementale.

Cette communication, je le dis en tant qu'élus régional mais aussi en tant que parents de deux lycéens, est la parfaite illustration de notre volonté d'agir toujours dans l'intérêt de nos jeunes, de susciter l'éveil au goût, de lutter contre les gaspillages, de soutenir les filières agricoles locales et de soutenir les débouchés pour nos agriculteurs. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur MOULAY.

Monsieur HEMARDINQUER a la parole.

M. HEMARDINQUER.- Monsieur le Président, chers collègues, la communication que nous avons vu mettait l'accent sur la mise en œuvre de la restauration collective, qui doit se faire à l'échelle locale avec des acteurs et produits locaux. Beaucoup de bon sens dans cette démarche localiste. Cependant, j'attirerai votre attention sur l'action numéro 8 concernant le gaspillage alimentaire, dont nous avons vu d'ailleurs plusieurs exemples et plusieurs propositions pleines d'intérêt dans les dernières allocutions qui viennent d'être faites.

Si la limitation est le traitement des déchets est importante, il est nécessaire de penser à la valorisation des plateaux et denrées non consommés. Il existe des applications, comme Too Good to Go, qui permettent aux commerçants de proposer leurs invendus à des prix cassés, accessibles à tous, *via* une application. Sur ce même principe, comme j'ai pu l'aborder en Commission thématique, il serait envisageable de mettre ces repas non distribués à disposition gratuitement pour les personnes en état de précarité sociale, et encourager en cela les diverses initiatives locales, voire, même si cela est ambitieux, essayer de les coordonner.

Les plats élaborés dans nos collectivités sont, ou en tout cas aspirent, à être élaborés en respectant des règles de nutrition optimales. Cette valorisation permettrait donc de proposer une substitution aux produits cuisinés commercialisés par la grande distribution qui, on le sait, affichent des nutriscores déplorables, dès lors que l'on approche des premiers prix plébiscités par les populations les moins aisées. Arriver au zéro déchet est bien sûr la meilleure chose mais, dans la pratique, on sait que ce n'est pas réalisable. Il faut donc penser la chaîne de bout en bout.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur HEMARDINQUER.

Je propose à la vice-présidente de réagir à un certain nombre de vos propositions.

Mme CANETTE.- Sans reprendre l'ensemble de vos remarques, parce que cela nous emmènerait sur un temps qui nous amènerait à manger bien mais trop tard, je voudrais répondre à quelques points qui ont pu être soulevés.

Si j'avais été mal comprise, je considère bien que nous sommes sur un enjeu absolument vital. Je voulais simplement souligner que, parfois, les effets du mal manger se traduisent – encore qu'il peut y avoir des catastrophes – moins rapidement que le fait de ne pas avoir accès à un médecin. C'est juste ce que je voulais dire. Mais c'est tout aussi essentiel, bien évidemment.

Comme c'est tout aussi essentiel, la question de l'accès à tous à cette nourriture, à cette alimentation de qualité, est une préoccupation forte, ce qui justifie que nous nous dirigeons vers une tarification sociale. Je ne voulais quand même pas laisser croire que, jusque-là, nous ne faisons rien pour cet accès à tous, puisque nous avons le fonds social régional dans les lycées, à hauteur de 570 000 euros, qui permet, lorsqu'il y a des difficultés pour payer la facture de cantine, d'intervenir et d'accompagner les familles.

Evidemment, on sait que les adolescents, parfois, ont un rapport très sensible à la nourriture, peut-être plus que dans d'autres âges de la vie, encore que, ce qui a été dit sur les personnes âgées, je le partage pleinement également. Souvent, on a l'idée d'adolescents, de jeunes qui, dans ce rapport à la nourriture, vont être dans le « je mange n'importe quoi », « je mange vite », « je ne mange pas », « je mange trop », « je mange devant la télé ». Je crois que, aujourd'hui, ce n'est plus tout à fait vrai. Les jeunes, actuellement, sont très sensibles à ce qu'ils peuvent mettre dans leur assiette. En la matière, les sensibilités bougent. Il faut

vraiment s'appuyer là-dessus, notamment sur la question de l'offre végétarienne. Je vais répondre à cela.

J'entends bien que, si on se contente de constater qu'il y a des jeunes qui aujourd'hui ne veulent pas manger de viande, ne veulent pas manger de poisson ou veulent en manger moins, et que la manière d'adapter leur nourriture est juste de prendre un repas normal et de se priver de protéines animales, c'est notre devoir de leur offrir une offre, une alternative travaillée, construite. Vous avez raison, il faut faire en sorte que ce ne soit pas un repas normal moins quelque chose.

Je voulais vous préciser quand même que les établissements, bien évidemment, peuvent avoir recours à des nutritionnistes – cela se fait, bien sûr – mais que, en tout état de cause, tous les menus sont visés et encadrés dans le cadre d'un plan alimentaire avec des prescriptions réglementaires. Il y a des références et nos chefs maîtrisent tout cela, parce que les chefs cuisiniers ne peuvent pas agir sans avoir ces considérants. Le partage des bonnes pratiques en la matière, que nous organisons, vise à cela.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est qu'il ne s'agit pas, dans ce rapport – j'espère que vous l'avez tous compris... J'ai entendu quelques inquiétudes autour de « c'est le local qu'il faut favoriser, plus que le bio ». Il ne s'agit pas d'opposer. C'est bien du 100 % local, dont du 50 % bio. Oui, c'est ambitieux, mais nous sommes ambitieux pour nos jeunes. Nous y travaillons activement, avec Madame GIRARD et Madame COCHARD, qui est déléguée sur ces questions.

Je ne vais pas revenir sur les enjeux de transformation : il y a du travail à réaliser.

Sur le gaspillage et la sensibilisation des élèves, beaucoup choses sont faites, beaucoup d'expérimentations. Biocentre est présent sur le bien manger, mène des actions. Des établissements ont des initiatives. Il y a des initiatives en matière de lutte contre le gaspillage. Il y en a une, depuis la rentrée, sur trois lycées, dont Henri Gaudier-Brzeska à Saint-Jean-de-Braye et Benjamin Franklin à Orléans, mais aussi un lycée de Dreux. Il a été question de kits éducatifs. On a aussi les défis Familles à Energie Positive. Il y a une multitude d'expérimentations ou d'initiatives qui ont lieu et qui permettent d'avancer sur la question.

Je voulais aussi rassurer sur la question de la réservation. Il n'est évidemment pas question qu'un élève soit privé d'un repas sous prétexte qu'il n'y ait pas eu de pré-réservation obligatoire. On va voir comment on fait. Est-ce qu'il mangera après les autres, aura-t-il moins de choix, aura-t-il une tarification différente ? On verra, mais il n'est évidemment pas question de priver un élève d'un repas.

Dire également que, sur le cadre du repas, qui extrêmement important – ce qui compte, c'est ce que l'on a dans l'assiette en termes de qualité, de présentation, mais aussi le cadre dans lequel on est –, des expérimentations sont menées, notamment autour du gaspillage alimentaire. Il semble que ce soit un des leviers, quand on est dans un cadre où l'on se sent respecté, on est respectueux. C'est un temps un peu sacré. La nourriture devient sacrée aussi. Cela agit sur les questions de gaspillage.

J'ai été très sensible sur le temps du repas pour les personnes atteintes du trouble du spectre autistique. Des choses qui peuvent se faire autour des espaces repas. Gageons que nous allons avoir une action résolue sur les lycées en construction et que, à travers des initiatives lors de réaménagement d'espaces, on puisse avancer là-dessus, ou à travers le 100 % inclusif que nous sommes en train de travailler.

Pour finir, je voudrais dire que je suis assez sensible à la teneur des échanges que nous avons pu avoir. Madame PAREUX, vous introduisiez vos propos en disant : « dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es ». J'ai envie de dire : « dis-moi ce que je te permets de manger, je te dirai comment je me sens considéré ». J'ai bien l'impression, au regard de ce débat, que, collectivement, on fait la preuve que nous considérons avec grand respect et grande attention les jeunes qui sont dans les lycées, dans ces établissements dont nous avons

la responsabilité et, par effet levier, une grande considération pour l'ensemble des habitants, à qui on tient à offrir le meilleur de l'alimentation.

En guise de conclusion, j'ai bien noté les propositions de service des uns et des autres pour un groupe de travail, pour participer à la réflexion. Nous allons avancer en ce sens pour que cette ambition qui, est manifestement partagée, puisse se traduire à l'occasion d'un travail qui le soit aussi.

M. le Président.- Merci beaucoup pour tous ces échanges extrêmement constructifs, qui saluent une communication de grande qualité, qui s'inscrit dans une démarche qui l'est tout autant. Nous sommes vraiment dans une phase que je considère comme encore première. Il y a beaucoup de chemin à parcourir. C'est très compliqué. On ne règlera pas les problèmes simplement en volume. Il y a du qualitatif à apporter. L'idée du groupe de travail est certainement excellente. Vous y serez tous associés.

Merci beaucoup.

RAPPORT N°1 CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION CENTRE-VAL DE LOIRE 2021-2027

M. le Président.- Nous allons passer au rapport portant sur l'approbation définitive du contrat de plan État-Région. Marc GRICOURT, dans le cadre de sa responsabilité de vice-président chargé des finances et de la qualification, va le dire.

Il y a un accord entre les présidents de groupe et les groupes, pour qu'il y ait – puisque c'est la troisième fois que ce rapport vient, qu'il a déjà été débattu quasiment dans cette forme – deux interventions par groupe, celle du président de groupe ou de son représentant et d'un membre du groupe. Je propose que nous nous inscrivions dans ce protocole.

M. GRICOURT.- Comme le président vient de le rappeler, ce contrat de plan État-Région 2021-2027 a été travaillé dans la mandature précédente, suite au protocole d'accord voté en décembre 2020.

A la fois l'autorité environnementale, puis la consultation publique, n'ont relevé aucune observation. Ce contrat est donc identique au protocole qui fut voté il y a 14 mois, à l'exception de l'item Enseignement supérieur, qui intègre le projet de faculté d'odontologie de Tours, pour une subvention régionale de 3,5 millions. Ce montant réduit à due concurrence la participation que nous avons prévue sur la programmation de construction d'un bâtiment de recherche en biologie universitaire sur le site du Centre hospitalier universitaire Trousseau de Tours, sans que ce programme ne soit remis en cause.

Ce CPER 2021-2027 s'organise autour de cinq axes thématiques, avec des sommes apportées à la fois par l'État et par le Conseil régional. Au total, ce sont presque 900 millions d'euros. Si l'on compare au CPER de la période précédente, 2015-2020, c'est une augmentation de 122 % des crédits contractualisés au total, dont 144 % pour la Région et 101 % pour l'État.

Cela se décline à travers les axes thématiques. Le premier est Renforcer l'attractivité du Territoire. Nous sommes sur un engagement programmé pour l'État à plus de 75 millions d'euros, presque 76 millions d'euros €, et 105 millions d'euros pour la Région. Dans cet axe qui concerne l'attractivité du territoire, il y a à la fois la relance de l'industrie régionale, le soutien du secteur du tourisme, la question, que l'on vient de partager d'ailleurs à travers le rapport précédent, de l'agriculture alimentaire de proximité, l'inscription de la transition

numérique comme élément d'attractivité et de la compétitivité des territoires et l'amplification de toutes les mesures d'accompagnement pour parvenir à l'égalité femmes-hommes, notamment dans le domaine économique.

Le deuxième axe est Renforcer la cohésion sociale des territoires. Nous sommes là sur 136 millions d'euros prévus par l'État et 108 millions d'euros par la Région. J'arrondis, je vous dispense des centimes d'euros. Nous sommes évidemment sur les questions qui ont trait à l'offre de soins, pour faire en sorte qu'elle soit accessible. On retrouve bien là aussi les questions que nous avons partagées en début de session aujourd'hui. C'est la question de la cohésion des territoires, avec l'objectif de l'amplifier. C'est la question de la cohésion sociale. C'est aussi tout ce qui peut conforter l'accès à la culture pour tous. Et c'est la poursuite du maillage du territoire en matière d'équipements sportifs, pour favoriser l'accès au sport du plus grand nombre, accompagner le sport de haut niveau, et toutes les mesures qui peuvent concerner notre jeunesse, notre jeunesse ayant été une priorité pour cette mandature mise en avant par la majorité régionale.

Le troisième axe est Accélérer la transition écologique et énergétique. En matière de financement, nous sommes sur une prévision de plus de 115 millions d'euros pour l'État, et près de 145 millions d'euros pour le Conseil régional. Cela concerne évidemment l'efficacité énergétique de nos bâtiments, avec un coup d'accélérateur sur ce travail engagé depuis déjà de nombreuses années. C'est le soutien plus fort réaffirmé au développement des énergies renouvelables. C'est favoriser aussi la prévention et la gestion des déchets et la question de l'économie circulaire. Nous avons d'ailleurs, dans ce domaine, beaucoup de belles initiatives dans les territoires. C'est le soutien des démarches territoriales de transition énergétique et climatique. C'est aussi la question importante de la qualité de l'air, en prenant évidemment en compte les enjeux santé environnement. Nous l'avons aussi évoqué à travers le dossier santé cet après-midi. C'est la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. C'est prévenir les risques. C'est développer la mobilité durable, et c'est encourager un urbanisme durable. On voit bien que toutes ces questions font appel aussi aux documents que nous avons pu écrire et voter ces dernières années. Je pense notamment au SRADDET, mais pas seulement.

Nous avons l'axe thématique numéro 4 sur les infrastructures de mobilité. C'est presque 78 millions d'euros pour l'État et 119,7 millions d'euros pour la Région. Ces montants confirment l'engagement très fort et volontaire de notre Conseil régional.

Conformément au mandat négociation du 23 octobre 2020, l'axe 4 sur les infrastructures de mobilité, dont je viens de rappeler les montants, s'exécutera en deux temps : sur la période 2021-2022 qui nous concerne concrètement actuellement, avec la mise en place de l'avenant 5 au CPER, signé en juillet 2020. Nous avons obtenu une prolongation de deux ans du volet mobilité multimodale. Cela constitue la feuille de route des opérations à réaliser d'ici la fin 2022, que Philippe FOURNIÉ a eu l'occasion à plusieurs reprises de nous évoquer et de nous rappeler.

Cela rend opérationnel ce protocole d'accord signé en février 2020, relatif notamment – ce n'est pas neutre –, sur la question des mobilités ferroviaires, à la remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire. A partir de 2023, nous aurons cette nouvelle programmation des infrastructures de transports, qui concernera à la fois le ferroviaire, mais aussi le routier et le fluvial, et qui prendra le relais de la programmation régionale.

Le volet mobilité sur cette période 2023-2027 fera l'objet de concertations ultérieures, à partir de cette année. Toutefois, le projet de CPER fixe les orientations ainsi que les projets de mobilité prioritaires.

Voilà pour résumer, à partir des axes et des objectifs poursuivis, les données financières, avec cette augmentation qui n'est pas neutre des enveloppes globales, à la fois du côté Etat et du côté régional. Ce CPER 2021-2027, on peut aussi l'imaginer en complément aux côtés de nos contrats régionaux de solidarité territoriale, cher Dominique, des conventions départements-Région et des fonds européens. Dans ce programme opérationnel, nous avons aussi une augmentation conséquente des moyens alloués.

Tout cela va nous donner plus de capacité qu'hier. Cela va être un effet levier plus fort que dans la précédente programmation, pour à la fois accompagner nos propres politiques publiques, nos investissements, en rapport avec les objectifs et les priorités que nous nous sommes fixés dans cette mandature, et accompagner d'autres collectivités, que ce soit dans le monde rural ou le monde urbain. Nous sommes bien sur une préoccupation territoriale, à partir de ces objectifs qui sont poursuivis et que je vous ai rappelés.

Voilà comment essayer de résumer, Président, le contenu de ce dossier sur ce contrat de plan 2021-2027.

M. le Président. - Merci, Monsieur le premier vice-président, pour cette présentation.

(Applaudissements)

Quelles sont les prises de parole ?

(Le président indique la liste des intervenants.)

La parole est à Madame RENIER.

Mme RENIER. - Merci, Monsieur le Président.

En 2015, l'élaboration du CPER avait été dans le même temps déclinée à travers les conventions Région-départements. Quatre conventions avaient d'ailleurs été signées avant la présentation du CPER dans cet hémicycle et vous vous en réjouissiez. En 2022, ce n'est pas le cas. Si nous appréhendons très bien les grandes lignes de ce contrat, il est un peu difficile pour nous de savoir ce que contient dans le détail ce CPER sans la déclinaison départementale.

Je vais aborder très rapidement quelques points saillants qu'il nous paraît intéressant de soulever. Ma collègue Christine FAUQUER complétera mes propos.

Dans l'axe 2 Renforcer la cohésion territoire, je ne veux pas m'étendre sur le sujet de la santé, qui a été très largement abordé cet après-midi, mais la création d'un CHU à Orléans, avec une antenne de formation de médecins devra sans aucun doute faire l'objet d'un avenant au CPER, afin d'apporter les financements supplémentaires indispensables à ce projet essentiel pour nos territoires très largement carencés.

Nous nous réjouissons de voir apparaître le développement de l'accompagnement du vieillissement de la population et l'opportunité autour de la Silver Economie. Pour mémoire, en juin 2019, notre groupe avait proposé la création d'une feuille de route afin de créer et structurer une filière Silver Economie sur notre territoire régional d'ici l'été 2020, vœu amendé et adopté, mais qui semblait être tombé dans l'oubli. Nous sommes satisfaits de l'insertion de ce thème qui nous est cher.

Je peux aussi vous parler du renforcement de la centralité des petites villes et villes moyennes, décliné autour de deux politiques portées par l'État : Action Cœur de ville et Petites villes de demain. Ces dispositifs ont créé beaucoup d'attentes, beaucoup d'espoir. Les élus locaux et leurs services y ont beaucoup travaillé. Les crédits d'État et de la Région cumulés s'élèvent à 60 millions d'euros. J'ai calculé que 112 communes en Région Centre étaient concernées par ces dispositifs. Si je fais un calcul tout simple – 60 millions d'euros divisés par 112 communes divisés par 6 ans –, cela une moyenne de 89 000 euros par an et par commune. Je ne suis pas certaine, au regard des attentes, que cela soit à la hauteur des espérances des élus et de la population. J'ai peur qu'il y ait des déceptions, en sachant qu'il y a des communes assez importantes et des toutes petites, par la taille – elles sont toutes importantes.

En matière de mobilité, nous partageons la volonté de disposer d'infrastructures ferroviaires performantes, les lignes du quotidien, les lignes structurantes et la volonté de mettre aux normes le réseau, mais nous souhaitons souligner l'importance de l'engagement à maintenir les petites lignes, que l'on appelle les lignes capillaires. La Région ne peut pas porter seule le maintien de ces lignes de proximité. Dans le CPER, l'engagement de l'État n'apparaît pas sur les lignes Chinon-Tours, Loches-Tours, Le Blanc-Argent et pourtant, il nous semble indispensable. Pouvez-vous nous rassurer sur ce point ?

Nous remarquons que rien n'est dit sur la stratégie aéroportuaire ; pas une ligne. Nous le regrettons, car nous sommes convaincus de la nécessité d'une véritable politique aéroportuaire s'appuyant sur la complémentarité des structures existantes, avec une stratégie de promotion et d'investissement de la Région, en lien avec l'État et les départements.

J'avais lancé un appel désespéré lors de la session de décembre. Je vous avais dit que la Région devait travailler très vite sur le sujet des déchets, leur production, leur réemploi et leur exutoire, qui étaient souhaitables. Je vous avais parlé de la filière papier. Je note avec satisfaction la prise en compte de ce sujet.

Au sujet de la biodiversité, si la qualité de l'eau est abordée et plutôt très bien traitée, en revanche il n'est pas fait mention de la quantité d'eau. Si nous voulons une agriculture et une alimentation de qualité, particulièrement en bio, il est nécessaire de s'inquiéter de la quantité d'eau mobilisable et du stockage de cette eau. Vous avez compris que je parlais des retenues collinaires, qui devraient, selon nous, être prévues dans ce contrat.

Pour conclure, sur la méthode nous souhaitons une information annuelle transparente de la consommation des crédits CPER.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame RENIER.

La parole est à Monsieur Charles FOURNIER.

M. FOURNIER Charles. - Merci, Monsieur le Président.

La copie que vous présentez aujourd'hui est quasiment la même que celle qui nous a été présentée le 17 décembre 2020, à part l'ajout de la faculté d'odontologie. Pour le groupe Écologiste et Solidarité, élaborer un contrat de plan, élaborer un document d'orientation avec les fonds européens, ce n'est pas simplement empiler des projets, des sommes, mais c'est chercher une cohérence au service des territoires, au service des enjeux majeurs devant lesquels nous sommes : la transition écologique, la lutte contre les inégalités et la transformation de notre économie, pour qu'elle serve la qualité de nos vies. C'est la boussole qui est la nôtre. C'est essentiel. Sur les CPER, d'une façon générale, cela fait partie des critiques qui existent depuis longtemps et qui sont à entendre, sur le sentiment d'empiler en silo des projets les uns à côté des autres, dont on n'est pas toujours certain qu'ils vont aboutir. Une mission parlementaire sur le sujet s'est exprimée en ce sens.

Il nous semble que ce CPER est un peu différent des précédents et que la marque du travail sur l'enjeu de l'empreinte écologique, sur l'enjeu de l'égalité et des solidarités est beaucoup plus présente. Mais elle aurait pu l'être encore plus – c'est une remarque que font aussi les autorités environnementales –, en cherchant à être en totale cohérence avec le SRADDET. Nous avons la boussole, nous avons l'élément de cohérence qui est le SRADDET. Le CPER n'est qu'un moyen qui doit être mis au service du CPER, comme les fonds européens et comme tous les instruments de contractualisation. C'est essentiel pour que ces dispositifs permettent de mettre en œuvre et que ce SRADDET devienne une totale réalité.

Il y a, au-delà de cela, une question de moyens, même si l'enveloppe augmente très nettement. Si on regarde les évaluations qui sont faites par la Cour des Comptes européenne ou par des *Think tanks* comme IC4, un *Think tank* proche de la Caisse des Dépôts et Consignations, il faudrait 140 milliards d'euros mobilisés chaque année dans notre pays jusqu'en 2030 pour réussir la transition écologique. Si vous ramenez cela au poids de notre région, en France, 3 %, il faudrait 4,5 milliards d'euros par an mobilisés pour réussir la transition écologique. Je le dis pour dire quelle est la hauteur de la marche. Évidemment, l'argent ne coule pas à flots. Tout est contraint, mais on voit bien que c'est maintenant qu'il va falloir agir. Il y a besoin de pousser le curseur le plus loin possible.

Au-delà de cette critique sur le niveau des moyens, même si je mesure bien le contexte de contrainte, je regrette que le volet mobilité n'ait pas été traité en même temps. C'est là que se joue aussi la cohérence. La mobilité n'est pas un sujet qui se traite *ex nihilo*. La mobilité est au service de l'organisation des territoires, au service de la vie des étudiants. Le fait de traiter cela en deux temps rend plus compliquée la lecture et la vision d'ensemble tel que nous aurions besoin de le faire.

Deuxième élément : la fac d'odontologie, qui est une excellente nouvelle pour notre Région, mais qui va se faire au détriment d'un autre projet qu'était le laboratoire de biologie, qui va être reporté plus tard. Mais elle se fait aussi au détriment d'autre chose qui me paraît essentiel : répondre à l'efficacité énergétique dans les universités. On a un patrimoine universitaire pour lequel il y a des enjeux majeurs. Ce n'est pas forcément seulement dans le CPER que cela se joue ; c'est aussi du côté de l'Etat. On aurait besoin d'enveloppes mobilisées de façon permanente pour répondre à l'état du patrimoine universitaire, dont nous n'avons pas la responsabilité directe mais dont l'État a la responsabilité. C'est essentiel si l'on veut, dans le temps, répondre aux enjeux de dépense de fonctionnement pour nos universités.

Je voudrais saluer, dans ce CPER, la possibilité d'engager la conversion écologique de l'économie. Je n'ai pas le temps de développer mais, aujourd'hui, beaucoup de choses sont en mouvement. François BONNEAU l'a annoncé lors du congrès de la FUB : nous travaillons activement sur la structuration d'une filière vélo. Un vœu sera proposé ce soir. Le travail est déjà largement engagé, parce que nous avons des potentiels tout à fait importants. La transition écologique, c'est aussi faire émerger des filières économiques au service de nos territoires, au service de notre avenir.

Pour terminer, je voudrais dire un mot sur les CRTE, qui me semblent être en soi possiblement une bonne méthode. Je mets des bémols. L'intérêt est que cela permet de penser, dans les territoires, la stratégie territoriale, d'essayer de répondre à la stratégie territoriale. Cela permet de mettre autour de la table tous les acteurs de l'État et éviter d'avoir la DSIR et la DTER qui arrivent sur des projets, mais de le penser en anticipation.

Mais pour que tout cela soit complètement réussi, il faudrait que ce soit totalement articulé avec nos CRST. Il faudrait qu'il y ait les mêmes conditionnalités pour nos CRST. Sinon, on ne comprend pas bien : d'un côté des règles du jeu exigeantes et de l'autre côté un cadre beaucoup plus flou. J'appelle à ce que cela évolue.

Enfin, il faudrait des engagements pluriannuels. Il faudra, un jour, trouver une solution pour que, du côté de l'État, il puisse y avoir des engagements pluriannuels. On aurait alors un contrat unique, une efficacité collective dans les territoires, et ce serait tout à fait intéressant.

Sur toutes ces considérations, le groupe Ecologie et solidarité soutiendra ce CPER, sur lequel il a essayé de peser sur les enjeux qui sont pour nous une boussole. Nous nous retrouvons assez largement dans son contenu et dans la cohérence qu'il esquisse.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Monsieur FOURNIER.

Monsieur VIGIER a la parole.

M. VIGIER. - Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots sur ce contrat de plan État-Région. Le premier vice-président GRICOURT l'a dit tout à l'heure, il y a déjà des enveloppes financières très importantes. Mais derrière ce signe, certes la Région participe très largement, mais suscite déjà d'une confiance au Territoire. Je me souviens de la période précédente, que vous connaissez bien. Chacun peut acter le fait que c'est un effort sans précédent.

Cette Région qui a toujours été plutôt maltraitée – n'est-ce pas, cher Président –, dans les crédits qui nous ont été donnés – je me souviens d'un Premier ministre qui était venu ici, à la tribune et qui avait été un peu secoué par le président de l'époque, car la Région Centre-Val de Loire avait déjà été malmenée. C'est un bon signe pour les territoires, un signe de confiance. Je tiens à le relever.

La seconde chose, ce n'est pas seulement un coup de bâton dans l'eau. On le voit partout au niveau national. L'État va mettre 28 milliards d'euros sur l'ensemble du contrat de plan État-Région. Les Régions sont là. Je voudrais revenir sur ce qu'a dit Charles FOURNIER, avec les fameux volets territoriaux. Les volets territoriaux dans les contrats de plan État-Région, il n'y en a pas beaucoup, vous me l'accorderez. Le CRTE est quelque chose d'habile. C'est un appel à projets. Le problème n'est pas de savoir qui l'a lancé. L'important, c'est que l'on se mobilise. Lorsqu'on regarde ces contrats de plan État-Région, sur les crédits sur la transition énergétique, ce sont 30 % qui sont fléchés. Avez-vous le souvenir d'un autre contrat de plan État-Région, précédemment, où cela a été fait ? Jamais. Cela veut dire que l'idée progresse dans toutes les têtes. Il faut le faire avec efficacité, sans dogmatisme et dans le sens de l'intérêt général.

Troisième chose qui nous paraît essentielle : sur la mobilité, vous avez dit qu'il était dommage que ce ne soit pas là. Je préfère prendre quelques mois de plus. J'étais avec Philippe FOURNIÉ l'autre jour : cela ne sert à rien de faire des annonces et des études sur les projets qui n'aboutissent pas. Malheureusement, il y a plusieurs projets dans cette Région qui n'ont jamais abouti. Je préfère que l'on prenne notre temps, que l'on regarde bien et que l'on associe tout le monde, plutôt que d'avoir des projets où chacun y va de sa partition. L'expérience – les faits ont la tête dure – montre que, si dans un même département, dans une même région, vous avez des projets antagonistes ou des projets sur lesquels il n'y a pas un consensus politique, les projets sont écartés. A chaque fois, les arbitrages se sont faits ainsi. Vous le savez très bien, mes chers collègues.

Enfin, Monsieur le Président, pour ne pas être trop long, on a parlé tout à l'heure du contrat de plan État-Région, des volets territoriaux, des contrats régionaux de solidarité territoriale. J'en profite pour dire que je compte sur la vigilance totale du président, pour que, dans les fameux bus qui nous permettront d'apporter une aide médicale, on n'aille pas les mettre dans les fourre-tout des CRST. Cela n'aurait pas de sens. Ce ne serait pas une impulsion nouvelle. Ce serait une impulsion à même périmètre. Mais je sais que vous n'avez pas pensé une seule seconde que l'on puisse faire cela ainsi.

En revanche, ce qui serait indispensable... Nous avons présenté un vœu il y a quelques semaines sur le baromètre de l'action d'une collectivité. Un contrat de plan État-Région, vous le savez mieux que tous, demande des clauses de revoyure, que l'on regarde, que l'on soit réactif, que l'on soit agile, que l'on voie ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, que l'on ait la capacité à avoir un débat ici, une fois par an, que l'on regarde les taux de réalisation et que l'on n'attende pas le bilan de mi-parcours, qu'on le fasse pour corriger une copie si elle doit l'être à un moment ou à un autre. Je pense que, en toute intelligence, on est capable de porter cela.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur VIGIER.

Monsieur CHASSIER a la parole.

M. CHASSIER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, nous ne reviendrons pas en effet sur les observations, les critiques ou les propositions que nous avons exprimées lors de l'adoption du protocole d'accord. Le constat, bien sûr, n'a pas changé, puisque le contrat que vous nous proposez d'adopter aujourd'hui est en tout point identique au document de décembre 2020, la seule différence portant sur la faculté d'odontologie, un projet que nous avons soutenu, mais dont nous découvrons malheureusement qu'il est financé par un transfert de crédits régionaux, sans engagement supplémentaire de l'Etat.

Sur l'axe numéro 1, Renforcer l'attractivité du territoire, comme sur l'axe numéro 2, Renforcer la cohésion territoriale et sociale, nous en avons souligné à la fois le manque d'ambition et les incohérences. Nous avons critiqué vos choix sur l'axe numéro 3, Accélérer la transition écologique, marqué par un fort parti pris idéologique. Je n'y reviendrai pas. Il vient d'être rappelé d'ailleurs.

Enfin, sur l'axe numéro 4, Infrastructures de mobilité, on peut rappeler, comme vient de le faire Charles FOURNIER, que la version définitive doit encore faire l'objet de négociations, mais ce volet, dans l'état actuel, ne répond pas de façon satisfaisante à la question des mobilités dans notre Région.

Pour toutes ces critiques, je vous renvoie à nos interventions du 17 décembre 2020. Je pense qu'elles sont toujours d'actualité. Elles expliquent pourquoi nous n'avons pas voté à l'époque le protocole d'accord.

Je voudrais par ailleurs souligner que l'engagement de l'État, dont vous saluez la progression, est en réalité hors plan de relance, qui est un autre sujet : de 59,4 millions d'euros par an, contre 62,9 millions d'euros pour le CPER 2015-2020, en diminution de 5,5 %. Je pense qu'il faut le préciser car cet amalgame crée une confusion. Il y a le CPER et il y a le plan de relance. Lorsque nous avons commencé l'élaboration du CPER et dans les premiers échanges avec l'État, il n'était évidemment pas encore question du plan de relance. Cela veut dire que le CPER, dès le début, avait été construit avec une participation de l'État qui est, en volume annuel, inférieure à celles du précédent CPER. Au total, pour prendre le CPER *stricto sensu* avec la part régionale, il progresse en rythme annuel de 5,8 %, ce qui est inférieur à l'inflation constatée entre 2015 et 2021. Et je ne parle pas de l'évolution de l'inflation que nous subissons aujourd'hui.

Voilà pour l'aspect général, en faisant bien cette distinction avec le plan de relance.

Ce qui inquiète ensuite, c'est l'absence à ce stade de projets concrets et leur déclinaison territoriale. Nicolas FORISSIER l'a souligné en Commission des finances, en regrettant que les territoires ne se sentent pas suffisamment associés, en particulier les départements, collectivités malmenées par la loi NOTRe, dont nous avons demandé lors de la campagne des régionales qu'ils soient davantage intégrés dans les processus d'élaboration de nos décisions stratégiques, particulièrement en matière d'aménagement.

Nous comprenons bien entendu qu'il faut du temps pour finaliser ces projets, mais tout de même. Il est permis de s'interroger sur la montée en puissance de ce CPER qui porte sur la période 2021-2027, mais que nous adoptons seulement en 2022. Encore faut-il observer que le volet transport et infrastructures ne sera intégré qu'ultérieurement, après négociation avec l'État et SNCF Réseau. Tout cela laisse présager un retard dans la mise en œuvre des projets, peut-être un glissement, une prolongation des avenants, etc., alors que l'on nous parle toujours de l'urgence dans un certain nombre de domaines.

Ces retards, qui semblent désormais inévitables pour les CPER, amènent également le CESER à s'interroger sur l'avancement du plan de relance, avec une alerte sur la consommation des crédits. Nous avons nous-mêmes alerté, dès le départ, sur ce risque majeur, car le dispositif prévoit des redéploiements d'enveloppe budgétaire entre Région et thématiques. Comme nous le craignons, les Régions les plus dynamiques pourraient capter une part supplémentaire des financements prévus, ce qui ne ferait que renforcer les disparités territoriales. C'est la conséquence d'une volonté politique qui pousse les régions à revendiquer toujours davantage de pouvoirs, qui réclament la différenciation territoriale, le droit à l'expérimentation, et voudraient traiter directement avec l'Europe, voire entretenir des relations internationales, ce qui instaure de fait une véritable concurrence entre les régions. A ce petit jeu, ce sont les Régions les plus fortes qui gagnent.

Une remarque enfin sur la phase de consultation du public, pour laquelle nous avons appris en Commission qu'aucune contribution n'aurait été apportée. Vous nous avez dit à l'instant « aucune observation ». J'avais cru comprendre « aucune contribution ». Dans un cas comme dans l'autre, cela relativise le discours sur la démocratie participative et démontre malheureusement à quel point nos concitoyens se sentent éloignés des décisions qui les concernent, ne voyant bien souvent dans la Région qu'un simple guichet. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci Monsieur CHASSIER.

Monsieur LÉONARD a la parole.

M. LÉONARD. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous avons une appréciation plutôt positive de ce contrat de plan dans la réponse aux enjeux de notre société qui sont posés jusqu'en 2027 et nous le voterons, malgré quelques limites dans son contenu.

Une des caractéristiques qui pose question, c'est le niveau d'investissement puisque, globalement, la Région investit autant que l'Etat. Les moyens mis en œuvre par l'Etat sont-ils suffisants au regard des enjeux sociaux et environnementaux ? Il nous semble que non.

Ce qui nous semble primordial, c'est que les budgets consacrés au CPER permettent la réalisation d'investissements utiles à la population. Il ne m'est pas possible ici d'évoquer dans le temps imparti l'ensemble des thématiques. Je vais donc me limiter à quelques sujets.

Un budget important (12 millions d'euros) partagé entre l'Etat et la Région est consacré au renforcement territorial de l'offre de soins via les MSP et centres de santé. Cela vise à répondre au problème de la désertification médicale dont nous avons largement débattu au début de cette session, et qui est une très importante priorité dans notre région. Aujourd'hui, des quartiers entiers, des zones rurales importantes sont quasiment privés d'offres de soins, ce qui a un impact important sur la vie des populations de ces territoires.

Ce budget est complété d'autres actions en matière de santé dans le domaine de la télésanté notamment. Pour nous, ce n'est qu'un complément qui ne peut remplacer un déploiement équilibré de l'offre de soins. Oui, pour le développement de ce champ d'activité, mais il ne doit pas s'opposer au nécessaire développement de services publics de santé.

L'accélération de la transition écologique et énergétique est une nécessité. Nous le constatons régulièrement par différents faits d'actualité. De ce point de vue, on peut se féliciter du doublement des crédits consacrés à cette thématique dans le nouveau contrat de plan. Dans ce domaine, la rénovation thermique des bâtiments devient une priorité urgente, à la fois pour des raisons écologiques, mais aussi économiques. Avec la flambée actuelle des prix de l'énergie, c'est à la fois le pouvoir d'achat des ménages, les moyens financiers des

entreprises et des collectivités qui sont impactés. La rénovation thermique ne pourra pas tout régler. Sur le court terme, une intervention plus efficace de l'État serait nécessaire, mais celui-ci s'y refuse et semble développer la colère dans le pays. La rénovation thermique pourra constituer une des réponses à long terme. Dans cette optique, sa prise en compte est importante.

La poursuite des opérations de renouvellement urbain est indispensable pour des conditions de vie et de logement satisfaisantes. Onze quartiers sont qualifiés d'intérêt régional et soutenus, mais cela devra également passer par une remise à plat des politiques de la ville, dont on ne peut pas dire qu'elles aient constitué un franc succès ces dernières années. Il faudrait prendre en compte les évolutions sociétales (familles monoparentales, gardes partagées, entre autres) et remettre du service public, alors que, au contraire, c'est souvent leur retrait qui est à l'ordre du jour. Il faut également faire de l'intergénérationnel. Dans ce domaine, nous sommes très en retard. Ce CPER laisse également de côté la question du logement étudiant, pourtant central pour nombre de jeunes.

Dans le domaine de l'Économie Sociale et Solidaire, nous regrettons la faiblesse des crédits consacrés par l'État, alors que l'ESS représente plus de 10 % des emplois dans notre région et surtout peut constituer une réponse d'avenir à certaines problématiques d'emploi.

Quelques mots également sur la partie consacrée au sport, qui est à la fois une source de bien-être et un besoin en matière de santé pour une part importante de la population. L'enveloppe consacrée par l'État reste très réduite, alors que les besoins sont importants. Quand on connaît le coût d'un équipement sportif, et plus encore d'une piscine, même s'il existe d'autres sources de financement que le CPER, on peut s'interroger sur le nombre d'équipements qui pourront être ainsi financés. Les partenariats publics/privés ont montré depuis longtemps leur limite en la matière, notamment pour la prise en compte des pratiques sportives associatives. Ce n'est donc pas par leur développement que nous pouvons espérer une réponse cohérente à la situation.

Concernant le volet mobilité, ce qui est prévu au CPER pour la période 2021-2022 est déjà engagé. Au-delà des orientations qui sont prises concernant à la fois le réseau routier et le réseau ferroviaire, on y trouve notamment le renouvellement déjà engagé par la Région du parc diesel par des matériels à faible émission. Là encore, cela devient indispensable, comme pour la rénovation thermique des bâtiments.

La question du réseau ferroviaire et du maillage territorial est bien évidemment centrale. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans de prochaines réunions, lorsqu'on discutera plus en détail du volet mobilité.

Sur la question des mobilités durables, la Région prévoit un fort investissement sur des pistes cyclables. Ces infrastructures répondent à une demande de plus en plus importante des utilisateurs de vélos, dont beaucoup recherchent des équipements sécurisés pour leurs pratiques.

Pour en terminer, comme je le disais au début de mon intervention, ce CPER présente pour nous des limites. Malgré tout, nous le voterons favorablement. Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur LÉONARD.

Monsieur JACQUET a la parole.

M. JACQUET.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, chers collègues, au nom du groupe SRC, je souhaite saluer et remercier tout le travail remarquable, en très bonne collaboration, de nos partenaires et de nos services. Le contrat de plan État-Région est l'aboutissement d'un travail de longue haleine avec l'État. Grâce à l'engagement et l'efficacité de notre vice-président Dominique ROULLET, nous avons pu négocier un document à la hauteur de nos attentes. Nous vous proposons aujourd'hui une nouvelle génération de CPER, avec une part plus importante de 22 %, soit une enveloppe de plus de 164 millions d'euros. Autant de moyens pour mener à bien des projets structurants pour nos communes, pour nos territoires et pour le bien-être de nos habitantes et nos habitants.

Déjà six générations de contrats plans État-Région, instaurés par la loi du 29 juillet 1982, portant sur la réforme de la planification et l'aménagement du territoire que l'on doit à un certain Michel Rocard, ministre d'État chargé du plan et de l'aménagement du territoire. Les premiers contrats de plan Etat-Région ont vu le jour en 1984. Nous en sommes à six générations de CPER qui ont déjà existé. Le CPER 2021-2027 sera donc le septième.

Consacrés initialement à l'aménagement du territoire, ces contrats de plan, qui détaillent les engagements réciproques de l'État et de la Région, se sont étoffés au fil du temps, compte tenu de l'accroissement des compétences transférées aux régions. Jusqu'à présent, les priorités étaient fixées par le gouvernement. La nouvelle génération de CPER 2021-2027 est le fruit d'une négociation entre notre Région, les services de l'État, les départements et les collectivités locales, ce qui est une amélioration notable.

Côté financements, celui de 2015-2020 s'élevait, au niveau national, aux 13,6 milliards d'euros pour l'État et 15,2 milliards d'euros pour l'ensemble des régions. La période de concertation publique achevée le 4 octobre 2021 propose un contrat de plan État-Région en Région Centre-Val de Loire, pour 2021-2027, pour un total de 900 millions d'euros. Il s'agit d'une augmentation de 73 % des crédits contractualisés totaux, pour plus de 82 % pour la Région et plus de 63 % pour l'État.

Ce nouveau CPER s'organise sur cinq axes thématiques : Renforcer l'attractivité des Territoires, Renforcer la cohésion sociale et territoriale, Accélérer la transition écologique et énergétique, Les infrastructures de mobilité et La transversalité.

Je vais plutôt m'attarder sur le premier axe, consacré à renforcer l'attractivité des territoires, pour un montant de 180 millions d'euros. Il s'agit, vous l'avez bien compris, de relancer l'industrie régionale. Réindustrialiser, réancrer, relocaliser : ce sont les mots-clés pour cette relance industrielle. Le Covid a montré au grand jour nos faiblesses, notre vulnérabilité au modèle économique actuel, impliquant la nécessité d'une relocalisation sur notre territoire, pour mieux asseoir notre souveraineté technologique et économique.

Nous sommes actuellement dans un nouveau contexte, celui de l'après-crise Covid, celui où la relance de l'industrie régionale doit viser une transformation de l'économie au plus près des territoires, en s'appuyant sur les opportunités offertes par toutes les transitions, celles autant numériques qu'écologiques. La compétitivité des entreprises régionales reste donc un prérequis indispensable à l'attractivité de la région en matière de relocalisation.

Il est essentiel d'accompagner la durabilité économique des entreprises constituant des chaînes de valeur de ces filières de production. C'est tout le sens porté par l'État et la Région Centre-Val de Loire, visant à soutenir l'investissement dans tout ou partie des chaînes de valeur pour renforcer la résilience de notre économie, dans différents secteurs stratégiques (la santé, l'agroalimentaire, l'électronique et l'industrie sous toutes ses formes, l'industrie des métaux et des alliages, les matières premières industrielles, les produits intermédiaires, ainsi que différents produits chimiques).

La réussite du programme « 10 000 accompagnements vers l'industrie du futur », le partenariat Industries du futur et la mise en place du PIA (Programme investissement d'avenir) pour des projets d'innovation, de transition écologique des entreprises constituent aussi un enjeu majeur de ce plan de relance régional.

Je vais m'arrêter là. J'aurais pu également mettre en lumière la recherche et l'enseignement supérieur, avec un engagement financier sans précédent de notre Région, grâce au travail énergique de notre vice-présidente Anne BESNIER. Mon temps de parole est déjà arrivé à son terme. Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur JACQUET.

Comme je l'ai indiqué, les présidents de groupe ont acté le principe d'une intervention complémentaire par groupe, si vous le souhaitez. Y aura-t-il des interventions complémentaires ?

(Le président prend la liste des intervenants.)

Madame FAUQUET, vous avez la parole.

Mme FAUQUET. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je parlerai du volet culturel et plus particulièrement patrimonial du CPER. Il est dommage que les conventions Région-départements n'aient pas encore abouti, car elles permettaient l'harmonisation des politiques régionales et départementales dans le cadre d'un plan de développement dans l'intérêt des deux échelons de collectivité, en conformité avec leurs priorités communes.

Dans ce CPER, l'Etat s'engage à hauteur de 6 millions d'euros, et nous à hauteur de 7,5 millions d'euros – je parle du volet patrimonial –, dont 5 millions d'euros pour le Domaine de Chaumont et 2,5 millions d'euros pour le petit patrimoine.

Dans le volet « valorisation des atouts touristiques de notre territoire », 10 millions d'euros sont affectés, mais quelle est la part des réhabilitations et aménagements, en sachant que la Loire à vélo et les itinérances douces relèvent également de ce volet ?

Je suis ravie pour le Domaine de Chaumont, qui a su allier patrimoine, art contemporain et jardins, ainsi que les sommes affectées au petit patrimoine et le partenariat avec la Fondation du patrimoine. Mais *quid* des éléments bâtis, du mobilier et des jardins inscrits ou classés ?

Nous devons être cohérents. Nous avons un tourisme qui repose pour une grande part sur la beauté et la variété de notre patrimoine. Il nous appartient d'aider les collectivités, les associations et les personnes privées à le préserver. Nous pourrions, à l'instar d'autres régions, lancer un vrai plan de préservation et de mise en valeur de ce patrimoine régional qui présente un intérêt historique, architectural et culturel. Nous abonderions les dossiers instruits par la Direction régionale des affaires culturelles et retenus dans leur programmation annuelle. De même, nous pourrions lancer un programme en faveur des villages remarquables et des petites cités de caractère, afin d'accompagner les communes dans leur projet d'investissement. De même, aider les communes dans cette démarche de labellisation.

Vous me rétorquerez que, dans les CRST, une part est faite à la préservation des bâtiments, qu'ils soient protégés ou non. Parfois, les maires des petites communes renoncent à demander une aide régionale car les contraintes finissent par coûter plus cher que l'aide apportée.

De plus, c'est parfois compliqué de concilier les nécessités d'amélioration des performances énergétiques et les préconisations des Architectes des Bâtiments de France, même si en les associant dès la définition des projets, leur aide est précieuse.

Je vous avais rencontré, Monsieur le Président, avec la DRAC, Sylvie LE CLECH à l'époque, et Luc FORLIVESI, chargé de la mission de coordination de l'architecture et du patrimoine. Mon souhait était que les services de l'aménagement du territoire travaillent avec les Architectes des Bâtiments de France afin d'harmoniser et de mettre en concordance les demandes des uns et des autres. Il faudrait s'atteler à cette tâche. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame FAUQUET.

Madame SAUTREUIL a la parole.

Mme SAUTREUIL.- Accélérer la transition écologique énergétique comprend plusieurs actions, dont la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. Une grande partie de cette politique régionale, pilotée par mon collègue Jean-François BRIDET, est valorisée dans ce contrat État-Région 2021-2027. Cela a du sens, car le Conseil régional collabore déjà avec l'État et les agences de l'eau, notamment dans le cadre de l'Agence régionale pour la biodiversité et d'autres dispositifs. Cette mobilisation de tous les acteurs nous rappelle à quel point la biodiversité est importante. Restaurer et protéger la biodiversité, c'est en effet agir pour le vivant. C'est pourquoi nous devons tous prendre nos responsabilités pour préserver la fragilité de nos écosystèmes, mener une politique cohérente au service de toutes les formes du vivant avec lesquelles nous devons cultiver la solidarité.

Cette politique nécessite une approche transversale qui est corrélée à d'autres compétences, notamment celle de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Il faut avoir une vision d'ensemble de notre région mais aussi une compréhension fine des réalités des territoires, ce qui passe par la collaboration avec les collectivités et à travers les contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Cette approche transversale nécessite également de repenser la viabilité de nos villes et villages, en renaturant notamment les espaces urbanisés, avec des espèces végétales adaptées au dérèglement climatique, une action qui permet d'améliorer le cadre de vie, mais aussi de protéger les populations en aménageant des îlots de fraîcheur et en prévenant les risques, notamment d'inondation. La préservation et la restauration des prairies inondables et des zones humides permettent en effet d'amoindrir l'impact des inondations, de ralentir le cycle de l'eau et de mieux l'épurer avant son infiltration dans les nappes souterraines. Cette eau est vitale pour l'être humain. Elle lui permet de répondre à ses besoins vitaux, sanitaires et alimentaires. La biodiversité, ce sont aussi les plus petites formes du vivant, parfois même invisibles, qui concourent à la vitalité des sols et des récoltes grâce aux micro-organismes et aux insectes pollinisateurs. C'est pour toutes ces raisons que nous nous réjouissons de la hausse des crédits affectés à la transition écologique dans ce CPER 2021-2027.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame SAUTREUIL.

Mme WUNSCH a la parole.

Mme WUNSCH.- Merci. Je voulais revenir sur le volet Infrastructures de transport qui pose question. Je rappelle que les dispositions de la loi NOTRe induisent la Région à contribuer au financement des voies et des axes routiers identifiés par le SRADDET comme étant d'intérêt régional. Aujourd'hui encore, la Région est absente de toute contribution à la modernisation, voire à l'aménagement de ces axes. La politique ferroviaire ne satisfaisant toujours pas les besoins de nos concitoyens, la Région doit répondre au défi de l'intermodalité des transports,

notamment entre les réseaux routiers et ferroviaires. J'en veux pour exemple les problématiques récurrentes, d'une part les retards de la SNCF et l'absence de propositions de remplacement lors de travaux, d'autre part les grèves à répétition des chauffeurs.

Nous attendons de la présentation de l'avenant prévu pour 2022-2023 une nette évolution du montant de l'enveloppe allouée au financement de ce volet, et nous espérons qu'ils servent de façon conséquente à la rénovation prévue et à venir.

Pour information et en lien avec la partie santé et l'importance des soutiens en faveur de nos futurs médecins en Région Centre-Val de Loire, à l'heure actuelle, les étudiants en médecine de l'Indre se dirigent vers Limoges car la liaison entre Châteauroux et Tours est de plus de 1 heure 50 par la D943, alors que, par l'A10, Limoges est à 1 heure 20 environ, et par le train, 1 heure à 1 heure 30. Le trajet en car de Châteauroux à Tours est de 2 heures 30 à 3 heures 30.

Raisonnablement, ces étudiants formés en Haute-Vienne feront leur stage dans ce département et risquent fort d'y programmer leur installation.

Enfin, rappelons que 85 % des trajets domicile-travail se font en voiture. D'où l'importance de la présentation active de la Région au volet Infrastructures de transport et mobilité, avec une synergie accrue entre le routier et le ferroviaire. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame WUNSCH.

Monsieur Philippe FOURNIÉ a la parole.

M. FOURNIÉ Philippe. - Quand des étudiants vont à Limoges à la Fac, ils font leur stage à Limoges ou en Haute-Vienne. Auand ils vont à Tours, ils le font en Indre-et-Loire. Il faut être logique, un peu.

Monsieur le Président, chers collègues, je vais vous donner quelques éléments par rapport au volet Infrastructures de mobilité, sur lequel nous avons commencé à travailler et nous allons travailler dans les semaines et mois à venir, pour une conclusion cet automne et une mise en place dès 2023.

On a déjà, avec les services de l'État, fait remonter une liste à la Prévert de tous les projets qui pouvaient exister, pour certains routiers, mais c'est l'État – routes nationales –, pour d'autres ferroviaires, pour la Région et pour l'État, et fluviaux pour la Région.

Nous devons aujourd'hui dépasser trois difficultés. La première est un mur budgétaire. Comme dans toute région, au niveau des infrastructures, il y a un mur budgétaire car de nombreux ouvrages d'art, de nombreuses structures et infrastructures de mobilité arrivent à obsolescence à la même période. Nous avons donc un véritable mur budgétaire. Il y a eu des retards de travaux, notamment les lignes ferroviaires du quotidien, les lignes de desserte fine du territoire, et sur les lignes structurantes. Nous avons besoin, aujourd'hui, de les remettre à niveau, de les régénérer et parfois de les moderniser.

La deuxième difficulté à dépasser est que nous ne devons pas être uniquement les supplétifs de l'État, c'est-à-dire participer au financement de ce que l'État devrait financer habituellement. Nous devons porter aussi nos responsabilités, nos politiques en matière de mobilité et d'infrastructures. Il faut donc rééquilibrer nos relations avec l'État et avoir un discours assez ferme, assez fort, et surtout porter des politiques et des enjeux – j'y reviendrai tout à l'heure.

La troisième difficulté que nous devons dépasser est que nous ne devons pas être une vitrine clientéliste des élus qui ont besoin ou envie que, dans ce volet mobilité, il existe certains projets qui ne sont souvent que dans leur esprit. Nous avons besoin d'avoir des projets extrêmement précis, pour pouvoir faire avancer très rapidement certains projets. Certaines infrastructures en ont rapidement besoin.

Nous avons donc trois enjeux. Le premier enjeu, c'est de repositionner notre politique – nous l'avons déjà fait – de mobilité, notamment ferroviaire vers les territoires les plus ruraux de notre région.

Mme CANETTE.- Il va falloir conclure.

M. FOURNIÉ Philippe.- Je vais vite.

Depuis des dizaines d'années, il a été travailler, et certains le demandent encore, la grande vitesse, la vitesse rapide et le réseau ferroviaire urbain et périurbain, alors que nous avons besoin de rééquilibrer envers le monde rural.

Le deuxième enjeu, c'est que nous devons aussi repenser et avoir une action forte pour commencer à rouvrir certaines lignes. Je penserai à Orléans-Châteauneuf : à un moment donné, il faut y aller ; il y a des enjeux. Il va falloir que l'on y arrive et que, avant la fin de ce mandat, on commence à retravailler et à rouvrir des lignes.

Le troisième enjeu au niveau ferroviaire, c'est combiner les enjeux de passagers – on en parle beaucoup –, mais aussi de fret. Cela a été dit notamment par le CESER. Je crois que la réouverture, la régénération, la modernisation des lignes doit se faire par rapport à plusieurs enjeux, notamment combiner ces enjeux de passagers et de fret.

Le troisième sujet, c'est le volet fluvial. C'est anecdotique pour certains, mais on a été les seuls à faire remonter des projets au niveau fluvial. Suite à cela, Voies navigables de France (VNF) nous a contactés. Je les rencontre bientôt. Ils nous disent qu'ils peuvent s'occuper des voies fluviales et des enjeux liés aux voies fluviales, qui ne sont pas que des enjeux touristiques.

On a un gros travail.

Et dire à Laurence RENIER que l'État n'a pas souhaité mettre dans le CPER le volet aérien. Il n'y aura pas d'éléments sur le volet aérien, mais ce n'est pas nous qui avons décidé.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Philippe FOURNIÉ, pour cette intervention.

Nous avons pris l'ensemble des interventions sur ce CPER. Encore une fois, il s'agit du retour du document après les différentes enquêtes, avec la modification notée, qui porte exclusivement sur le domaine de l'enseignement supérieur, avec quelques précisions du premier vice-président.

M. GRICOURT.- Merci, Président.

Chers collègues, quelques précisions. Peut-être commencer par ce volet mobilité, qui vient de façon très claire et précise d'être évoqué par notre vice-président Philippe FOURNIÉ, sur les enjeux qu'il a rappelés et les priorités que nous nous sommes fixées.

Le regret exprimé par Charles FOURNIER sur le fait que ce volet mobilité n'ait pas été débattu et présenté en même temps, nous avons été nombreux à le regretter, il y a deux ans. Au final, personnellement, je considère que c'est peut-être plutôt positif, comme cela a été précisé par Monsieur VIGIER, car cela nous permet justement, à partir de ce que vient de rappeler Philippe FOURNIÉ, demain, d'articuler les priorités que nous nous sommes fixées dans ce début de mandature sur les questions de mobilité, notamment ferroviaire mais pas seulement, et de pouvoir ainsi construire de façon plus précise, plus efficace aussi ce contrat concernant les mobilités avec l'État.

Notre Région, Philippe VIGIER l'a rappelé à juste titre et nous le partageons tous, est mieux traitée pour ce CPER qu'elle ne l'était auparavant. C'est, vous le savez, le travail porté par notre président, François BONNEAU, pour faire en sorte que ce juste rattrapage se concrétise réellement. Nous l'avons obtenu. Je peux dire « tant mieux ».

Ce rattrapage s'est fait aussi sur le programme opérationnel FEDER/FSE, que je vais évoquer tout à l'heure, à partir d'une redéfinition par la Commission européenne des règles de répartition de l'État français. Là aussi, c'est un juste rattrapage.

Concernant l'évaluation et le suivi, contrairement au programme opérationnel FEDER/FSE, nous n'avons pas de comité de suivi tel qu'il existe, avec tous les partenaires et les élus qui sont très présents. C'est un comité de suivi uniquement entre l'Exécutif régional et les services de l'État, mais cela ne nous empêchera pas, comme je viens de le partager pendant cette séance avec le président, au moment de l'examen de chaque compte administratif, de pouvoir faire un flash spécifique, si nous le souhaitons tous, sur ce CPER, sur l'évolution de l'engagement des projets et de l'engagement financier.

Monsieur CHASSIER, sur la question précise des fonds alloués, je vous invite à vous référer à la page 3 du document. Ce que vous dites n'est pas fondé puisque, hors mobilité, on a bien une augmentation. Hors mobilité, sur le CPER 2015-2020, nous étions à un total, entre les fonds Etat et les fonds Région, de 402 600 000 euros. Je vous épargne les quelques unités. Nous passons aujourd'hui, pour 2021-2027, à plus de 695 millions d'euros. Nous sommes bien sur une réelle augmentation, encore une fois hors mobilité et hors plan de relance.

En conclusion, Président, chers collègues, on peut dire que l'élaboration de ce CPER s'est faite juste avant la crise, finalisation au début de cette crise. Le fléchage des projets, comme l'a dit Charles FOURNIER, s'est fait à partir d'une boussole. Cette boussole, c'est entre autres le SRADDET, mais pas seulement. Ce sont aussi les priorités que nous nous sommes fixées dans cette mandature. Les axes thématiques qui ont été établis l'ont été en fonction des enjeux et défis que nous considérons comme être prioritaires pour notre territoire, mais aussi des enjeux et défis liés à une situation plus nationale, voire internationale et planétaire, quand on pense au défi environnemental. Cette crise Covid a mis en exergue ces enjeux et défis. Je crois que nous sommes nombreux à partager le constat que nous sommes dans une définition des objectifs qui colle totalement à cette réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Voilà, Président, les quelques éléments de réponse que je pouvais apporter.

M. le Président. - Merci, Monsieur GRICOURT.

M. CHASSIER. - Simplement une précision sur les chiffres : le total CPER, mobilité comprise mais hors plan de relance, pour la part de l'État, est de 416 millions d'euros pour 2021-2027, contre 377 millions d'euros sur la période précédente, mais pour 7 ans au lieu de 6, ce qui fait une moyenne de 59,4 millions d'euros, au lieu de 62,9 millions d'euros, si je ne me trompe pas.

M. le Président. - Merci de cette précision.

Je mets donc aux voix ce contrat de plan État-Région, dans sa version finalisée, après toutes les consultations et tous les cheminements. Tout cela est fort long, mais c'est nécessaire.

(Mis aux voix, le Contrat de plan Etat-Région est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen
Contre : Rassemblement National et Alliés
Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants

M. le Président.- Nous en avons terminé pour les rapports de ce jour. Nous avons convenu d'étudier les vœux.

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE SOCIALISTES, RADICAUX, CITOYENS, LE GROUPE COMMUNISTE ET REPUBLICAIN ET LE GROUPE ECOLOGIE ET SOLIDARITE « POUR UN AGENDA RURAL EUROPEEN »

M. le Président.- Le premier vœu qui va vous être présenté porte sur l'agenda rural. C'est Mme GLOANEC-MAURIN qui le présente au nom du groupe SRC et de l'ensemble des groupes.

Mme GLOANEC-MAURIN.- Merci, Monsieur le Président et chers collègues.

Pourquoi présenter un vœu sur l'agenda rural européen ? Chers collègues, même si l'actualité européenne se concentre aujourd'hui – nous en sommes tous atterrés – sur l'Ukraine, il y a aussi un sujet sur les zones rurales européennes, et nous en faisons partie puisque notre Région est extrêmement rurale, et que la représentation des pouvoirs locaux au niveau européen, le comité des Régions, a émis un avis lors de sa dernière plénière, les 26 et 27 janvier derniers, sur la vision à long terme des zones rurales. Je pense que c'est un sujet d'actualité. Nous l'avons vu aussi lors du Covid. Ce sont des zones qui doivent être regardées avec attention, ici, dans notre pays. Nous avons un agenda national, mais l'agenda rural européen est aussi nécessaire.

Je voudrais vous signaler deux choses. D'une part, au sein de ce comité des régions auquel j'appartiens en tant que membre pour ma communauté de communes, nous venons d'accueillir aujourd'hui même une conseillère régionale, vice-présidente. Il s'agit d'Anne BESNIER. Je voudrais saluer son arrivée au comité des régions. Elle a été désignée par Régions de France. C'est la manière dont nous sommes désignés lors de ce comité. Il est important que l'assemblée régionale connaisse bien cette institution qui est la représentation européenne des pouvoirs locaux. Anne BESNIER vient de nous rejoindre au comité des régions. Je salue son arrivée en tant que membre. Nous sommes donc deux membres au sein de la délégation française. Il y a 24 membres au sein de l'assemblée des 350 élus européens. Je salue son arrivée.

Pourquoi voter ce vœu ? Le mot rural vient de l'anglais « *room* » et de l'allemand « *raum* », qui signifie « espace libre ». Dans le moment où nous avons une préoccupation sur la concentration urbaine, je pense que la ruralité prend vraiment toute sa place dans la réflexion politique que nous pouvons avoir.

C'est pour cette raison que, comme l'Europe est couverte à 80 % par des territoires ruraux et abrite plus de 137 millions de citoyens européens en zone rurale, sur les 450 millions, c'est un sujet important. Il nous semblait que notre Région devrait s'exprimer aussi— cela a été fait dans d'autres régions françaises – sur l'utilité d'inscrire un agenda européen rural dans les préoccupations par la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil européen.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous invite à voter ce vœu, pour que nous soyons également mobilisés sur cette question dans notre Région.

(Applaudissements)

M. le Président.- Sur ce vœu, explications de vote, pour les différents groupes ?

(Le président prend la liste des intervenants.)

J'invite Madame RENIER à prendre la parole.

Mme RENIER.- Cela va être très court. Nous voterons pour ce vœu sans aucune difficulté.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- Je serai un tout petit peu plus long, mais court aussi.

On va s'abstenir. Évidemment, on soutient les zones rurales. Cela a toujours été dans notre programme. On avait le fameux programme « 1 euro en ville = 1 euro dans la ruralité » en termes d'investissement. Mais on pense que, surtout dans cette période – il va y avoir une élection présidentielle qui va changer beaucoup de choses pour l'avenir de notre ruralité –, ce n'est pas à l'Union européenne de déterminer comment on va faire pour relancer la dynamique dans les zones rurales. Le principal problème dans les zones rurales, c'est qu'il y a un cercle vicieux qui a été mis en place. Le travail à proximité a disparu, du fait de la désindustrialisation, ce qui pousse les gens à faire beaucoup de kilomètres. Des gens en âge de travailler doivent partir. Ensuite, un cercle vicieux entre en place. Il y a de moins en moins de familles et donc les écoles ferment, puis de moins en moins de transports publics. Bref, il y a moins d'activités.

Je ne pense pas que ce soit par des subventions que l'on va relancer la ruralité. C'est en ramenant du travail à proximité et en faisant en sorte, ensuite, que tout ce qui va découler et irriguer dans la zone rurale permette à des zones rurales de se développer. Je pense qu'il y a des intérêts au sein du territoire européen très différents parfois. Quand je parle d'industrialisation et d'industries, cela compte. C'est souvent ce qui amenait le plus d'emplois dans certains territoires. Les industries qui sont parties en Europe de l'Est ont entraîné ce manque d'activité pour nos territoires. Il y a de fait une forme de concurrence. C'est donc compliqué d'organiser cela d'un point de vue européen, parce que les intérêts des nations sont assez différents.

On pense que c'est à la France d'essayer de faire en sorte de redynamiser ces zones rurales aujourd'hui abandonnées, où les gens payent de plus en plus d'impôts pour de moins en moins de service. On va s'abstenir même si, sur le fond, évidemment que l'on soutient le fait de vouloir redynamiser les zones rurales. On pense juste que ce n'est pas le bon moyen.

(Applaudissements)

M. le Président.- Je mets le vœu aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Mis aux voix, le vœu est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants

Abstention : Rassemblement National et Alliés

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE SOCIALISTES, RADICAUX, CITOYENS, LE GROUPE COMMUNISTE ET REPUBLICAIN ET LE GROUPE ECOLOGIE ET SOLIDARITE « LUTTER CONTRE LA PRECARITE MENSTRUELLE »

M. le Président.- Le second vœu que je soumets à votre avis est celui qui concerne la lutte contre la précarité menstruelle. Il est présenté par Emmanuel LÉONARD.

M. LÉONARD.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, Huit : c'est par ce chiffre que nous commençons ce vœu. Huit comme le 8 mars, la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Aujourd'hui, les choses en matière d'égalité entre les sexes avancent, mais présentent encore et toujours des inégalités, aussi bien professionnelles que personnelle. Huit, c'est aussi le nombre d'années cumulées durant lesquelles une femme va avoir ses règles au cours de sa vie. Et pourtant, elles constituent un des plus grands tabous dans notre société française, un tabou bien confortablement installé et qui peine à être délogé. En 2022, nous déplorons le fait de devoir rappeler que les menstruations ne sont pas sales, impures, et j'en passe.

Outre ce tabou, les règles peuvent être chez certaines personnes synonymes de précarité. Les protections coûtent cher et ne sont pas accessibles à toutes. Les conséquences : ne pas aller à l'école ou au travail, ne pas pouvoir faire de sport, en somme ne pas vivre normalement et attendre ce jour avec appréhension. En France, contrairement à d'autres pays, les protections hygiéniques sont toujours taxées. Cette détaxe totale doit être mise en œuvre dans notre pays.

Et pourtant, leur fabrication est un business juteux. Se pose alors aussi un autre problème : celui de leur composition. Fiers de proposer des protections 0 % comme ils le disent, c'est en grande partie des gammes composées de produits chimiques, de perturbateurs endocriniens ou pour certaines des traces de désherbant – oui, de désherbant. Le syndrome du choc toxique n'est pas une légende. Il est réel et met en danger les femmes chaque jour.

Beaucoup trouvent ce combat insignifiant et voudraient le voir caché aux yeux du monde, comme beaucoup de problématiques sur la condition féminine. Pourtant, c'est un vrai problème d'hygiène qui va encore plus loin. Même si les associations œuvrent pour briser ce tabou, l'information et l'éducation dans ce domaine restent minimes. « Tu es une femme, maintenant ». C'est l'explicitation que l'on donne. Être une femme, c'est avoir ses règles, sans explication outre mesure. « Tu auras mal, c'est normal, tu es femme. C'est normal d'avoir mal ». Eh bien, non. Il est temps de lever le tabou et que chaque individu, fille ou garçon, en prenne conscience.

Dans une situation où la santé, et surtout dans notre assemblée aujourd'hui, est la priorité et constitue un chantier immense, il est important de préciser : toutes ne le vivent pas de la même façon. Pour certaines, ce sera un moment agréable ; pour d'autres, un mauvais moment à passer ; pour d'autres des douleurs atroces qui, sans suivi médical, peuvent parfois être fatales ; d'autres encore n'en auront pas. Devant ce constat, les règles ne doivent plus être un facteur d'inégalité, de danger sanitaire, le choix entre vivre normalement ou se restreindre par manque de moyens.

En conséquence, le Conseil régional, réuni en Séance plénière le 24 février 2022 à Orléans, demande que l'État fasse des protections hygiéniques des produits de première nécessité dans l'optique de généraliser leur gratuité et oblige les fabricants de protections hygiéniques à transmettre la composition complète de leurs produits.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci pour cette présentation.

Qui souhaitera intervenir sur ce vœu ?

(Le président prend la liste des intervenants.)

Madame ESSAYAN, vous avez la parole.

Mme ESSAYAN. - Merci, Monsieur le Président.

Le 4 décembre 2020, le Président de la République a exprimé sa vive inquiétude sur le sujet de la précarité menstruelle et a annoncé que le Gouvernement apporterait des réponses très concrètes, et ce en synergie avec les associations.

Dès 2021, un budget de 5 millions d'euros a permis d'amplifier les expérimentations déjà entreprises en 2020 en direction des maraudeuses, des épiceries solidaires ou encore pour faciliter l'organisation de collectes pour toucher plus massivement les personnes en situation de précarité et de très grande précarité. La ministre Frédérique VIDAL a annoncé la gratuité des protections hygiéniques pour les étudiantes. Ainsi, les résidences universitaires, les CROUS et les services de santé universitaires ont été équipés en distributeurs de protections hygiéniques gratuites et respectueuses de l'environnement. Les distributeurs sont déployés dans les restaurants universitaires, afin d'être accessibles au plus grand nombre.

À la suite d'appels à projets lancés et financés par l'État, des missions locales se mobilisent pour cette distribution gratuite et pour la sensibilisation à l'hygiène. Certaines villes, y compris dans notre Région, testent des distributeurs gratuits dans des lieux qui permettent de rejoindre les femmes dans le besoin (médiathèques, maisons de quartier, pôles associatifs, hôpitaux, etc.).

En France, nous avons une mauvaise habitude, celle de ne pas attendre d'évaluer l'action politique avec un peu de recul avant de remettre de nouvelles mesures sur le tapis. Je lis dans votre vœu que la gratuité mise en place par la ministre, complétée par la dotation de la collectivité, est insuffisante. Ces différentes initiatives sont relativement récentes. Il convient, dans ce cas, de détailler ce qui manque et de réfléchir aux améliorations possibles avec les différents partenaires.

Par contre, nous vous rejoignons sur la nécessité d'obliger les marques à révéler la composition de leurs produits. Nous pensons également qu'il est important que les protections hygiéniques soient considérées comme un produit de première nécessité. Aussi, nous nous abstiendrons sur ce vœu qui ne nous convient qu'à moitié. Merci.

M. le Président.- Merci, Madame ESSAYAN. Madame LOUISIN.

Mme LOUISIN.- Merci, Monsieur le Président.

Comme souligné par le vœu présenté du groupe Communiste et Républicain, Socialistes, Radicaux, Citoyens et Ecologie et Solidarité, certains composants de protections hygiéniques chez certains fabricants induisent indéniablement des troubles endocriniens, ainsi que des troubles sur la fertilité. C'est une réalité scientifique qui n'est pas à négliger.

Il est clair que nous sommes favorables à ce qu'il y ait une transparence concernant la composition complète de ces produits. C'est un enjeu de santé publique. En revanche, nous considérons que l'accès à ces produits relève de la compétence de l'État et non de la Région.

Favoriser le pouvoir d'achat envers nos concitoyens, ainsi qu'agir pour une baisse de la fiscalité et donc une baisse de cette TVA à hauteur de 20 %, pourraient garantir une offre équilibrée et digne en matière de santé. C'est pourquoi notre groupe s'abstiendra, car il ne nous convient qu'à moitié. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup.

Madame COCHARD a la parole.

Mme COCHARD.- Merci, Monsieur le Président.

C'est dommage, à la présentation du vœu par nos collègues Communiste et Républicain, cela aurait été, tout comme le sujet de la santé, à tous les applaudissements de l'ensemble des groupes. Cela n'a pas été tout à fait le cas, entre autres de la part des groupes de l'opposition. C'est étonnant.

Le sujet des règles, de l'endométriase, la ménopause, du droit à l'IVG, des conséquences sur le quotidien de la santé des femmes reste un combat. Cela ne devrait-il pas aller de soi que les serviettes hygiéniques, ainsi que les couches pour bébé, ne contiennent pas de produits nocifs pour la santé ? Eh bien, non. Les tabous continuent. Nous en sommes encore là.

C'est la raison pour laquelle notre groupe a co-signé ce vœu porté par le groupe Communiste et Républicain. Pourtant, la Région a décidé d'agir contre la précarité menstruelle, par des actions très concrètes portées lors du mandat précédent, et toujours en cours.

La première est l'objectif de la Région et de l'Agence Régionale de la Santé Centre-Val de Loire de sensibiliser et promouvoir d'autres méthodes plus écologiques et plus saines comme la cup, la culotte menstruelle, la serviette hygiénique lavable, qui sont des alternatives à la serviette hygiénique aussi par rapport aux produits nocifs tels que les perturbateurs endocriniens qu'elle contient et tel qu'évoqué dans ce vœu.

Il est envisagé à terme de mettre à disposition gratuitement des coupes menstruelles, des cups, dans les lycées. Une enquête menée auprès des lycéennes est en cours.

La région s'est engagée également, en co-signant avec le réseau Environnement Santé la Charte régionale de lutte contre les perturbateurs endocriniens, à agir sur cinq leviers d'action : phytosanitaire, alimentation, information des différents publics, marché public et information de la population sur l'avancement des engagements.

On peut penser à ce que pourrait être aussi la contribution des acteurs éducatifs, (parents d'élèves, personnels de soin, professeurs, éducateurs) pour faire reculer cette précarité, en informant, sensibilisant, bref en animant cette question.

La Région agit contre la précarité menstruelle et les perturbateurs endocriniens. Oui, l'État peut aussi le faire. Mais que l'on en soit encore là, franchement, c'est désolant.

Merci pour ce vœu.

(Applaudissements)

M. le Président.- Il n'y a pas d'autres demandes d'explications de vote. Je mets donc aux voix ce vœu.

(Mis aux voix, le vœu est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants
Abstention : Centre, démocrate, républicain et citoyen / Rassemblement National et Alliés

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE COMMUNISTE ET REPUBLICAIN ET
 LE GROUPE ECOLOGIE ET SOLIDARITE « LUTTONS CONTRE
 L'ARTIFICIALISATION DES SOLS AVEC UN MORATOIRE SUR LES
 PROJETS DE ZONES LOGISTIQUES »**

M. le Président.- Il s'agit de lutter contre l'artificialisation des sols, avec un moratoire sur les projets de zones logistiques.

M. BRIDET.- En première ligne de la lutte contre l'artificialisation de nos espaces, les élus du groupe Ecologie et Solidarité sont toujours aux côtés des citoyens qui, partout dans la Région, s'élèvent aujourd'hui contre les innombrables projets de méga-entrepôts de stockage qui fleurissent ces derniers temps. Comme s'il fallait massacrer un maximum d'hectares avant que la réalité n'oblige à l'interdire réglementairement.

Avec mes collègues Karin FISCHER et Delphine BENASSY, nous marchions dimanche dernier avec un collectif régional qui révèle l'opinion publique face à cette prédation accélérée des sols, qui va nous priver à court terme du patrimoine foncier naturel qui conditionne notre capacité à vivre en bonne santé et à nous nourrir en Centre-Val de Loire.

Suite à la déclaration d'urgence climatique et sociale et pour ne pas compromettre nos capacités à respecter les objectifs et la vision du SRADDET, il est de la responsabilité de la collectivité régionale de relayer et de faire écho à sa lutte, qui relève de l'intérêt général.

Ce sont des centaines d'hectares d'espaces naturels ou agricoles, nos paysages, notre substrat vital qui s'appêtent à être confisquées par des groupes financiers – il ne s'agit pas d'entrepreneurs locaux – qui spéculent sur nos sols en raison de leur proximité avec la région parisienne et les axes routiers qui l'irriguent.

Il s'agit de créations à court terme de futures friches, car ces entrepôts répondent à un modèle économique qui n'est pas durable, une économie de flux très carbonée, qui transforme notre région en plateforme de transit, alors que nous souhaitons tous, dans cette assemblée, en faire un territoire fabricant. Nous avons déjà parlé de relocalisation. Nous sommes unanimement d'accord là-dessus.

Le coût environnemental affectant toute la population pour de nombreuses générations est beaucoup trop lourd à payer, au regard de la très faible valeur sociale et économique de ces projets au rendement, en termes d'emplois, excessivement pauvre (emploi de faible qualité et souvent menacé par l'automatisation à court terme).

On parle souvent d'attractivité ici. L'attractivité durable de notre Région réside dans notre capacité à préserver aujourd'hui les espaces et les sols qui nous permettront, demain, d'inventer des façons équilibrées et respectueuses de vivre ici, y habiter en bonne santé, s'y nourrir, y travailler en maintenant la capacité donnée à la nature de nous offrir ces solutions pour nous protéger contre les conséquences du dérèglement climatique.

C'est pourquoi j'en appelle à notre responsabilité collective pour souscrire à ce vœu pour retrouver localement la maîtrise éclairée et démocratique de notre espace vital.

Je suis au regret, en raison de son absence, de ne pouvoir féliciter Pierre-Frédéric BILLET, qui a récemment contribué à Vernouiller, à côté de Dreux, dont il est maire, à l'abandon d'un projet d'entrepôt logistique, par sa position officielle. Nous étions alors localement dans le même combat, ce qui prouve que, lorsqu'il s'agit d'enjeux très précis, très locaux, qui conditionnent notre avenir, on peut tous se retrouver autour de ces sujets d'intérêt éminemment général.

Merci.

(Applaudissements)

M. le Président.- Sur ce vœu, y aura-t-il des prises de parole ?

(Le président prend la liste des intervenants.)

Madame TOUCHAIN-MALTÊTE, vous avez la parole.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Merci, Monsieur le Président.

La « zéro artificialisation » des sols en matière d'implantation des entreprises, notamment en l'occurrence tout ce qui est implantation de bases logistiques, pour nous, est inscrite dans le SRADET. Cela pose le débat et cela pose tout ce qui est document d'aménagement des territoires et politique des détenteurs de la compétence Développement économique.

Le moratoire nous pose problème car imposer un délai en tant que tel à des porteurs de projet, alors que l'on parle de développement économique, nous paraît complètement décalé par rapport à l'attente et à cette question d'attractivité de notre région. Nous ne voterons donc pas pour. Pour autant, nous sommes très vigilants sur le développement très rapide de ces bases logistiques. On s'interroge également sur ces projets. Les questionnements étant existants, nous nous abstiendrons de voter ce vœu.

M. le Président.- Merci.

Madame CARO.

Mme CARO.- Merci, Monsieur le Président.

De manière très rapide, nous voterons contre ce vœu. Nous serons prêts à voter ce type de vœu lorsque vous aussi serez d'accord pour voter notre moratoire sur l'éolien.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci.

Monsieur NIKOLIC a la parole.

M. NIKOLIC.- On partage ce qui a été dit. Comme sur le sujet précédent, on était absolument d'accord avec tout ce qui a été dit. On s'était abstenu sur la gratuité. Sinon, on partageait absolument le même combat.

De la même manière, on est totalement d'accord pour lutter contre l'artificialisation des sols. En revanche, il nous semble, comme le groupe précédent, qu'un moratoire sur la construction de zones logistiques est un peu rapide. Il peut y avoir des emplois en jeu, même si on sait que ce n'est pas pérenne, que cela ne doit pas être l'objectif. Il faut aussi s'adapter parfois à la consommation et la vente sur internet. Je préférerais que l'on ait des grandes entreprises sur ces secteurs, plutôt que d'être dépendants de sociétés étrangères qui génèrent une activité économique et de la fiscalité qui ne nous profitent pas. Parfois, il y a des modes de consommation auxquels on doit s'adapter. Il faut plutôt que l'on s'y adapte parfois, également sur notre territoire.

Évidemment, ce n'est pas l'idéal. Sur la réindustrialisation, il n'y a rien à dire. Je partage aussi les propos sur le côté friche, qu'il faut combattre. J'habite à Saint-Rémy-sur-Avre. C'est une ville où près d'un quart de la ville est une friche industrielle, les anciennes usines Rémy depuis des dizaines d'années. Il y a un fonds friches au niveau de l'État. Je propose plutôt que l'on ait un objectif, avec la Région, d'identifier ces friches et de mettre les moyens pour accompagner une réutilisation de ces friches.

Je partage aussi ce qu'a dit Madame CARO sur l'artificialisation des sols du fait des éoliennes, qui évidemment entraînent plus d'artificialisation des sols que le nucléaire, qui est à un seul endroit précis. Je vous rassure, on ne va pas refaire ce débat 15 fois. Il aura lieu après.

Globalement, on va s'abstenir. Ce n'est pas l'idéal, on est tous d'accord, ces zones logistiques, mais le moratoire immédiat nous semble un peu exagéré.

Abstention pour nous.

(Applaudissements)

M. le Président.- Monsieur LÉONARD a la parole.

M. LÉONARD.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons décidé de retirer notre signature de ce vœu, sur lequel nous nous abstiendrons finalement, non pas parce que nous sommes en désaccord sur la question de la nécessaire vigilance concernant l'artificialisation des sols, et notamment sur la mise en place des plateformes logistiques, qui posent de nombreux autres problèmes environnementaux, avec notamment la circulation de nombreux camions, mais nous pensons qu'il n'est pas utile de mettre en avant des villes portant aujourd'hui des projets. C'est une forme de stigmatisation qui nous pose question dans la relation aux élus de ces territoires.

Voilà pourquoi nous nous abstiendrons. Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur LÉONARD.

M. Philippe FOURNIÉ a la parole.

M. FOURNIÉ Philippe.- Nous voterons contre ce vœu. Je vous le dis à titre personnel, il y a un dossier de Vierzon avec mes collègues et amis communistes et l'immense majorité de la population. Nous défendons un projet qui est sur des terres qui sont déjà fléchées au niveau du développement économique. Bien sûr, nous sommes très attentifs, au niveau du groupe, à l'artificialisation des sols, aux difficultés, pas uniquement environnementales, mais aussi sociales du développement de la logistique. Mais rien n'est inéluctable. C'est à nous d'apporter des politiques publiques qui feront changer les choses, notamment sur la durabilité et la professionnalisation des emplois. Je crois que c'est important.

Nous mettons en cause cette proposition de moratoire, qui est une façon de se mettre sous la coupe de l'État, une fois de plus, alors que nous sommes profondément décentralisateurs. Nous croyons à l'intelligence collective des territoires, pas uniquement les élus mais aussi les forces vives des territoires, qui peuvent décider aussi, en respectant bien sûr les lois et règlements (SRADDET), de l'avenir de leur territoire et des enjeux particuliers des territoires.

Nous sommes donc contre un moratoire dicté par l'État. Nous dénonçons assez régulièrement l'interventionnisme de l'État et la renationalisation de certaines politiques. Pour ces raisons, et surtout pour cette raison, nous voterons contre ce vœu.

M. le Président.- Je mets le vœu aux voix.

(Mis aux voix, le vœu est rejeté)

Pour : Écologie et Solidarité

Contre : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Socialistes, Radicaux, Citoyens

Abstention : Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Rassemblement National et Alliés

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE ECOLOGIE ET SOLIDARITE
« CONTRE LE COUP DE FREIN AUX PROJETS CITOYENS D'ENERGIE
RENOUVELABLE »

M. FOURNIER Charles.- Je vais essayer de faire bref, sur un sujet qui est un peu complexe et ô combien important. Partout dans notre pays, dans notre Région également, se développent des projets d'énergies renouvelables portés par des collectifs de citoyens. Dans la Région, il y en a un peu partout et dans différents territoires. Cela fait partie tout à la fois de l'acceptabilité des énergies renouvelables, mais aussi de l'investissement citoyen direct dans ces projets, de l'intérêt d'associer nos concitoyens. Je crois que c'est un enjeu tout à fait important.

Nous avons créé un dispositif régional, « 1 euro citoyen = 1 euro de la Région », pour soutenir ces projets en investissement. Mais une décision, au travers de la loi Climat et résilience puis dans un décret est venu rendre impossible le cumul d'un financement public

avec le tarif d'achat de l'énergie produit par ces projets. C'est complètement contre-productif. Cela met à l'arrêt tous les projets en cours. Pire que cela, il faudrait rembourser, pour certains, l'argent qui a été obtenu. Il y a une demande très forte, partagée par toutes les régions, je pense, car dans toutes les régions se sont développés des projets de cette nature, avec l'appui de l'association Energie partagée.

Une demande est faite à travers ce vœu de revenir sur cette décision, d'accepter qu'il puisse y avoir un cumul, pour le solaire, de tarifs d'achat et d'intervention publique. Ce ne sont pas des projets qui viennent fausser la concurrence, mais qui participent à la transition énergétique, qui sont d'intérêt général. Le sens de ce vœu est de demander une nouvelle règle et de trouver des solutions pour éviter le remboursement pour les projets d'ores et déjà engagés.

M. le Président. - Merci pour cette présentation.

Qui souhaite la parole sur ce vœu ?

(Le président prend la liste des intervenants)

Monsieur MONTILLOT a la parole.

M. MONTILLOT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons effectivement lu avec beaucoup d'attention ce vœu présenté par le groupe Écologie et Solidarité.

Sur le principe des projets citoyens d'énergie renouvelable, nous y sommes très favorables. Tous les projets qui peuvent aller dans le sens de l'énergie renouvelable, qu'ils soient portés directement par les collectivités territoriales, comme nous le faisons sur la Métropole, ou par les citoyens, tout cela doit être en addition et pas en soustraction.

En revanche, deux remarques par rapport à ce vœu, qui nous font ne pas adhérer à ces propositions. La première est qu'il met en cause un arrêté, qui lui-même reprend le règlement européen. Pour des raisons que tout le monde comprendra ici, étant d'ailleurs très attaché au règlement européen, il me paraît délicat de vouloir être en contravention, d'autant plus que, s'il y a ce règlement et si l'arrêté reprend ce règlement, c'est pour en quelque sorte laisser le choix pour les initiatives citoyennes, soit de bénéficier de subvention publique d'un côté, soit d'être dans la tarification déterminée.

Or ce que nous dit le vœu, dans sa conclusion, c'est le fait d'élaborer un nouveau dispositif de soutien au photovoltaïque permettant un cumul des aides – non pas une alternative, mais un cumul –, dans la limite d'un taux de rentabilité d'investissement maximum, par exemple 7 % – si vous donniez un plafond X, cela reste très évasif –, avec un mécanisme de contrôle que nous ne connaissons pas, pour attester du fait qu'il n'y a pas de sur-rentabilité du projet.

Aujourd'hui, la plupart des projets citoyens en matière énergétique ont des taux de rentabilité qui avoisinent les 9 %, lorsque le taux d'épargne est à 1 %. Venir apporter une subvention publique en plus d'un taux de rentabilité qui serait de 8 ou 9 %, voire de 6 ou 7 %, cela reste, de notre point de vue, abscons.

Voilà les raisons pour lesquelles nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. le Président. - Merci.

Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- On votera contre car on s'oppose au photovoltaïque et à l'éolien actuel, et à sa production actuelle.

On ne s'est pas levé un matin en disant « je suis contre le photovoltaïque, je déteste cela sur les toits ». Mais aujourd'hui, on se rend compte que c'est une électricité qui coûte cher, qui n'est pas rentable, qui entraîne – c'est ce que vivent déjà nos concitoyens – une augmentation de l'électricité, de 50 % en 10 ans. C'est énorme. Cela pénalise nos entreprises. Je comprends que, pour certains particuliers, pour certaines communes ou pour certains propriétaires terriens, des fermes photovoltaïques puissent être intéressantes financièrement. Le problème est qu'ils aient besoin de ce type de dispositif. Il y a des gens qui payent de l'énergie de plus en plus cher.

Je ne suis pas sûr que ce soit le sens réel du progrès, avec une énergie qui produit aussi peu. Cela m'est arrivé récemment encore dans l'Indre, en voyant une ferme photovoltaïque. Je me disais : « en quoi est-ce écologique de voir cela au sol, là où il pourrait y avoir des arbres, de voir cette artificialisation des sols ? ». On considère que cela ne va pas dans le bon sens, en tout cas pas avec ce photovoltaïque. Quand on voit les problèmes qu'il y a eus en Espagne cet été... Quand il n'y a pas assez de soleil, cela ne produit pas assez d'électricité, mais quand il y en a trop – on l'a vu en Espagne cet été –, cela crée d'autres problèmes. Évidemment, cela peut satisfaire certains sur les toits. Je pense surtout aux agriculteurs que cela aide. Le problème est qu'ils ont besoin de cela. C'est le fond du problème. Le mix énergétique français, hydraulique et nucléaire, permet de produire une énergie moins chère, en émettant beaucoup moins de gaz à effet de serre et avec une énergie constante, dans un monde de plus en plus énergivore. Restons là-dessus.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci.

Madame GRÉGOIRE.

Mme GRÉGOIRE.- L'arrêté du 6 octobre 2021, qui est cité dans ce vœu, est très attendu par la filière solaire. Il multiplie par 5 les installations éligibles à un tarif d'achat. Le texte donne accès à des contrats avec tarifs d'achat pour des installations solaires sur toiture de 100 à 500 kilowatts, sans avoir à passer par des appels d'offres. Cette disposition a été notamment saluée comme une bonne nouvelle par le syndicat des professionnels du solaire, Enerplan.

J'ajoute que, par cet arrêté, les démarches liées à la complétude de la demande de raccordement sont simplifiées. La caution est supprimée, le titre de propriété n'est plus exigé à la demande de raccordement, mais peut l'être pour établir le contrat d'achat. Les producteurs participants à une opération d'autoconsommation collective peuvent désormais bénéficier de l'obligation d'achat. Concernant l'interdiction du cumul des aides, je citerai Richard LOYEN, délégué général d'Enerplan, qui assure que « le nouvel arrêté tarifaire photovoltaïque ouvre beaucoup plus d'opportunités qu'il n'en entrave ». Le sujet du cumul des aides a été discuté pendant des mois entre la Direction générale de l'énergie et du climat et la direction générale de la concurrence de la Commission européenne. Mieux vaut un guichet opérationnel imparfait, que l'ancien cadre de l'appel d'offres qui générait très peu de projets.

Cet arrêté date de l'automne 2021. Nous sommes en février 2022. Encore une fois, l'action publique, en particulier sur des enjeux d'investissements, demande du temps et des évaluations. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur ce vœu.

M. le Président.- Merci, Madame GRÉGOIRE.

Madame GABORET a la parole.

Mme GABORET.- Le coup de frein évoqué par mon collègue du groupe Ecologie et Solidarité soulève l'incompréhension de notre groupe. Comment peut-on promouvoir la transition énergétique, qui passe nécessairement par une évolution du mix avec plus d'énergies renouvelables dont le solaire, tout en sabotant les efforts locaux pour la mettre en place ? À ce titre, nous ne pouvons que soutenir ce vœu. Il est essentiel que les projets citoyens puissent bénéficier des aides de notre Région pour se développer et permettre une diminution des gaz à effet de serre, une évolution des pratiques et une plus grande autonomie.

M. le Président.- Merci, Madame GABORET.

Monsieur LÉONARD a la parole.

M. LÉONARD.- L'énergie, tout comme l'eau d'ailleurs, devrait être un bien commun qui ne peut répondre aux logiques du marché. Ce sont des biens de première nécessité pour toute la population. Chacune et chacun d'entre nous peut d'ailleurs constater depuis quelques mois les conséquences sur nos concitoyens de la libéralisation des prix du gaz et de l'électricité.

Contrairement à ce que chacun avait annoncé à la population il y a quelques années, la mise en concurrence n'a pas fait baisser les prix, bien au contraire. Pour entretenir fictivement cette concurrence, on oblige EDF à vendre de l'électricité à perte à ses concurrents. Pour répondre à ces problématiques, et y compris prendre correctement en compte des projets citoyens, la mise en place d'un service public de l'énergie est d'une absolue nécessité.

Le vœu proposé, que nous voterons, constitue une réponse partielle aux problématiques de l'énergie, mais il peut régler la problématique des projets citoyens mise en avant de façon urgente. Merci.

M. le Président.- Merci. Après l'expression des différents groupes, je mets le vœu à aux voix.

(Mis aux voix, le vœu est adopté)

Pour : Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Socialistes, Radicaux, Citoyens

Contre : Rassemblement National et Alliés

Abstention : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Centre, démocrate, républicain et citoyen

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE CENTRE, DEMOCRATE, REPUBLICAIN ET CITOYEN « SOUTIEN A LA FILIERE NUCLEAIRE EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE »

Mme ESSAYAN.- Tous les éléments justifiant l'intérêt du développement de la filière nucléaire pour réussir la transition énergétique sont exprimés dans ce vœu. Je ne reviens donc pas là-dessus.

De plus, alors que la guerre a débuté entre la Russie et l'Ukraine, l'actualité rend ce vœu évident. Je rappelle que la Russie représente 40 % des importations de gaz en Europe. Le gaz naturel est très rare en Europe et si les 27 veulent maintenir leurs objectifs climatiques, ils ne peuvent pas utiliser les méthodes d'extraction les plus polluantes comme le gaz de schiste. Nous allons vers de sérieuses difficultés au niveau de l'approvisionnement en énergie. Heureusement pour nous, l'hiver se termine. Le Gouvernement a déjà pris des mesures fortes,

avec le bouclier tarifaire qui bloque le prix du gaz pour les particuliers en toutes circonstances jusqu'en juin 2022. Mais il est essentiel de programmer plus rapidement la production des énergies nouvelles et de conforter la production d'énergie nucléaire, comme l'a décidé le président Emmanuel MACRON avec sa décision de lancer la construction de nouveaux réacteurs pour augmenter notre indépendance énergétique, l'actualité nous alertant suffisamment sur les enjeux politiques et environnementaux de la production nationale d'énergie propre.

Je termine avec une petite parenthèse, pour réitérer la demande que Marc FESNEAU avait faite la dernière fois, d'avoir un peu plus de bienveillance en programmant le dîner à 20 heures, et une reprise à 21 heures 30 comme à l'assemblée, plutôt que ces séances à rallonge qui fatiguent tout le monde, notamment la sténotypiste qui prend des notes depuis 14 heures, à part la suspension de séance de 10 minutes que nous avions demandée. Excusez-moi pour cette petite parenthèse.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci.

Qui souhaite la parole sur ce vœu ?

(Le président prend la liste des intervenants)

Monsieur MONTILLOT a la parole.

M. MONTILLOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, notre groupe UDCI soutiendra avec force et vigueur le vœu qui est présenté par nos collègues du groupe CDRC. Il s'agit d'un vœu sur un sujet majeur et tout particulièrement dans le contexte de ce que nous sommes en train de vivre malheureusement aux portes de l'Europe, je dirai presque au cœur de l'Europe, avec la crise ukrainienne.

Si nous avons besoin d'énergies renouvelables – tout le monde dans cette enceinte, peu ou prou, avec quelques variantes, défend évidemment le fait de travailler sur deux jambes avec les énergies renouvelables –, en revanche, nous avons besoin impérativement du nucléaire, non seulement en France, mais aussi au niveau européen.

C'est d'ailleurs le rapport du GIEC qui lui-même l'affirme. Je le rappelle ici. Ce n'est pas la première fois, Monsieur FOURNIER, et vous savez parfaitement que je dis la vérité. C'est comme les fameux chiffres faux que je donnais sur les infirmières il y a 3 mois et qui sont devenus réalité aujourd'hui. C'est la même chose, Monsieur FOURNIER, vous le savez ! Tout le monde sait que le GIEC affirme que, jusqu'en 2050... Parce que tout vouloir électrifier, les véhicules électriques, tout en électrique, on est obligé de doubler la consommation électrique. Ce n'est pas uniquement avec l'éolien et ce n'est pas uniquement avec le photovoltaïque que l'on pourra le faire, avec une énergie qui est en intermittence.

Surtout, le plus important, c'est qu'il n'y a pas d'indépendance d'une nation. L'indépendance d'une nation – laissez-moi terminer, je ne vous ai pas interrompu... Le sujet est grave pour que l'on puisse s'exprimer. Je n'ai jamais interrompu quiconque pendant cette séance. Jamais.

Je voudrais dire simplement que l'indépendance d'une nation passe par l'indépendance énergétique. Nos aînés – c'est l'Européen qui parle, qui a travaillé avec Simone Veil –, quand ils ont créé la CECA, charbon et acier, c'est parce qu'ils l'avaient compris. A l'époque, le charbon n'était les énergies aujourd'hui. Lorsqu'ils ont compris l'intérêt de la CECA, c'était pour créer une Europe de l'indépendance de l'énergie.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous avons aux portes de l'Europe et dans l'Europe, y compris l'Europe fondatrice ? Je parle de l'Allemagne. Nous avons d'un côté le charbon, qui pèse pour 37 % de l'énergie fournie en Allemagne et qui pollue, y compris tout l'est de la France, et de l'autre côté l'approvisionnement en gaz russe.

On peut se féliciter aujourd'hui de cela. On en voit le désastre. L'une des causes de ce qu'il se passe en Ukraine est liée justement à cette situation de l'énergie en Europe. Il faudrait que les Européens se réveillent et que l'on puisse travailler ensemble.

Fermer Fessenheim, quand on a le gaz russe d'un côté et le charbon de l'autre, c'est une honte. Je le dis et je l'affirme.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur MONTILLOT.

Monsieur NIKOLIC a la parole.

Intervenante*.- C'est quoi, cette façon de s'exprimer dans l'hémicycle ?

M. MONTILLOT.- Vous n'avez pas à me dire comment je dois m'exprimer.

M. le Président.- On s'apaise un peu.

Monsieur NIKOLIC, vous avez la parole.

M. NIKOLIC.- Il est tard, on est fatigué. On peut peut-être juste dire cela tranquillement.

On est d'accord sur le fond. C'est dommage d'ailleurs que la droite, quand elle était au pouvoir, ne soit pas partie dans cette direction.

Je suis content de voir que, aujourd'hui, il y a de plus en plus de mouvement, même des écologistes dans d'autres pays qui comprennent l'importance d'aller vers le nucléaire. Je vois une partie de la gauche maintenant qui nous a rejoints sur ce sujet.

Évidemment, dans la période actuelle où l'on voit beaucoup de pays dépendants au gaz russe, quand on voit que l'on veut passer à l'hydrogène sur les voitures électriques, évidemment que l'on aura besoin, dans un monde de plus en plus énergivore et qui va de plus en plus vers l'électrique, de centrales nucléaires. Je rappelle aussi que l'hydrogène est un vecteur d'énergie, mais il faut une énergie initiale. Aujourd'hui, ce qui est le plus utilisé est le gaz. Dans la crise actuelle, on ne pourra pas utiliser ce gaz. On ne peut être dépendant d'autres pays. On voit les conséquences que cela a en termes géopolitiques. C'est la même chose pour le pétrole. Le nucléaire – Monsieur FOURNIER, vous allez peut-être me rappeler l'uranium, je vous connais, que l'on peut acheter dans beaucoup de pays comme en Australie, au Kazakhstan ou au Niger... Il est évidemment que l'on est moins dépendant, avec les éoliennes, que vous êtes dépend des métaux rares d'autres pays.

Il n'existe pas une industrie de production d'énergie électrique avec seulement que des productions françaises. Cela n'existe pas à 100 %. Le nucléaire est l'énergie grâce à laquelle où on est le moins dépendant à des pays étrangers.

Sur le fond, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, quand je parlais du photovoltaïque. Cela va devenir embêtant. Il est tard. On considère que c'est l'énergie la moins chère et qui pollue le moins. Les exemples allemands ou scandinaves, qui ont essayé de passer

à presque exclusivement du renouvelable, en sont l'exemple. C'est peut-être pour cela aussi que l'on vient de rouvrir deux mines de charbon dans l'Est. Vous allez me dire que c'est la corrosion des centrales nucléaires, mais c'est parce qu'on a abandonné ces filières et que l'on n'a pas su les entretenir.

C'est cet abandon qui entraîne aujourd'hui l'augmentation du prix de l'électricité. Évidemment que l'on soutient la filière nucléaire en Centre-Val de Loire, cette région qui produit un cinquième de l'énergie nucléaire française.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur NIKOLIC.

Madame GAY a la parole.

Mme GAY. - Monsieur le Président, chers collègues, sans entrer dans le débat sur le nucléaire et sur les choix stratégiques énergétiques qui, nous semble-t-il, ne peuvent se résumer à un vœu, nous proposons de voter contre celui-ci, à cause du troisième point qui propose d'accompagner financièrement les projets de développement, de pérennisation et de démantèlement, parce qu'il s'agit là du rôle de l'État. La filière nucléaire n'est pas un secteur qui aurait besoin du soutien de notre collectivité pour son développement.

Quant à la pérennisation et au démantèlement, c'est aussi le rôle d'EDF. EDF Invest a 7 milliards d'euros de fonds propres d'EDF à gérer pour financer le démantèlement. Ce n'est pas le rôle de la Région.

Notre groupe votera contre, avec une abstention de M. BEATRIX.

M. le Président. - Merci, Madame GAY.

Monsieur LÉONARD a la parole.

M. LÉONARD. - Monsieur le Président, cette question du soutien à la filière nucléaire est une vraie question, mais elle ne peut relever de l'initiative régionale. La filière nucléaire doit être vue au niveau national. Elle relève de la responsabilité de l'État. Ce n'est pas à l'une ou l'autre région, dans une logique de concurrence entre elles, de se porter candidate. C'est d'ailleurs, avec le recours au service public pour la gestion des filières énergétiques, une des conditions pour assurer correctement la sécurité dans le domaine nucléaire.

Par ailleurs – là aussi c'est une responsabilité nationale –, la question de la recherche dans le domaine du nucléaire doit être mieux prise en compte. Il existe de nombreuses pistes de recherche à approfondir, y compris pour développer la filière de la fusion nucléaire, qui ne développe pas de déchet à longue durée de vie.

Aussi, même si notre groupe soutient la filière industrielle de production d'électricité, nous ne voterons pas ce vœu qui nous semble mettre en avant la Région dans des responsabilités qui ne sont pas les siennes.

Merci.

M. le Président. - Merci, Monsieur LÉONARD.

Monsieur FOURNIER a la parole.

M. FOURNIER Charles.- J'aurai bien sous-amendé les propositions pour ne garder que le démantèlement, mais je suis sûr que vous n'auriez pas été d'accord. C'est évidemment une plaisanterie pour détendre l'atmosphère.

C'est un sujet qui mériterait que nous prenions le temps. Ce n'est pas au détour d'un vœu que l'on peut faire ce débat, en mettant sur la table tous les bons chiffres. Il y a des batailles de chiffres sans arrêt. L'exemple allemand : je peux vous expliquer que, en Allemagne, la baisse d'utilisation du charbon n'a jamais été aussi importante, parce qu'elle partait de très haut. Forcément, quand on part de haut, même si on baisse, on est encore un peu haut. Mais ils ont prévu un objectif de neutralité et de sortie du charbon et du lignite, en Allemagne. Tout le monde utilise sans arrêt l'exemple de l'Allemagne.

Il y a quatre raisons pour lesquelles je ne partage pas de vœu, outre ma position sur le sujet. La première est que l'on doit agir très vite. Tout ce qui est raconté là-dedans, les petits réacteurs, dont personne ne sait ce que c'est, c'est un pari sur l'avenir ; ce n'est pas avant 2035. L'EPR, on en est à 11 ans de retard. On en est à 20 milliards d'euros pour l'EPR.

La première raison, c'est que c'est maintenant, dans les 10 ans – le GIEC le dit – que cela se joue. Dans les 10 ans, ce que nous saurons faire, c'est de l'énergie renouvelable et la baisse des consommations. L'urgence est de s'occuper de cela. Bien sûr que nous aurons besoin d'une part de nucléaire, en tout cas maintenu pour cette phase de transition. C'est la première raison. C'est bien de faire rêver sur des projets qui vont avoir lieu sur 15, 20 ou 30 ans, mais la réalité, c'est maintenant aussi qu'elle se joue.

La deuxième raison est que ce n'est pas vrai que cela coûte moins cher. Cela coûte deux fois plus cher. On peut aligner tous les chiffres, si vous voulez. Il faudrait y passer du temps. C'est pour cela qu'il faudrait un débat un peu complet.

Le coût du grand carénage... Vous ne pouvez pas dire que l'on a abandonné la filière. On est en train de mettre 100 milliards d'euros pour le grand carénage. Je n'appelle pas cela un abandon. Il faudrait mettre 23 milliards d'euros pour gérer les déchets. On vient de mettre 2 milliards d'euros dans la recapitalisation d'EDF. On prévoit 20 milliards d'euros pour un EPR ; je ne vous explique pas pour tous ceux que l'on va fabriquer. Et tous les petits réacteurs, personne ne parle de ce que cela veut dire, de l'acceptabilité d'avoir des petits réacteurs un peu partout dans nos territoires. Et la problématique de l'eau, dont on ne parle jamais. On a une situation avec l'étiage. On a besoin de beaucoup d'eau. Il n'y a pas de nucléaire sans eau. Quand on aura des petits réacteurs partout, il faudra de l'eau partout. Aujourd'hui, on a un problème avec l'eau. On a aussi une difficulté sur le transport des déchets. Plus vous allez mettre des réacteurs partout, même s'il y aura moins de déchets car ce seront des petits réacteurs, il y aura des déchets. Aujourd'hui, on ne sait pas faire et cela va coûter très cher. L'addition est pharamineuse. On peut parler de millions, du quoi qu'il en coûte. Il n'y a pas de problème sur ce sujet. Par contre, sur beaucoup d'autres sujets, on nous explique qu'il faut être bon gestionnaire de l'argent public. C'est une folie financière et une folie technique. On a aussi un risque de surcapacité, avec tout ce qui est mis sur la table aujourd'hui, alors que d'autres pays ne pourront pas accueillir toute l'énergie que l'on produit, parce qu'eux-mêmes auront saturation.

La quatrième raison est énoncée par plusieurs : ce n'est pas à la Région de financer cela. Ce n'est pas au territoire de financer cela. Comme on ne va pas y arriver, ce serait l'État qui déciderait que nous allons mettre des EPR un peu partout. On peut être candidat, mais la décision ne va pas se prendre chez nous. Tout le monde est candidat. A la fin, l'arbitrage va se faire ailleurs. Si en plus il faudrait payer pour ce qui n'appartient absolument pas à notre responsabilité, au choix des habitants de cette Région, c'est évidemment non.

Pour toutes ces raisons, nous ne soutiendrons pas ce vœu.

(Applaudissements)

M. le Président.- Je mets le vœu aux voix.

(Mis aux voix, le vœu est rejeté)

Pour : Centre, démocrate, républicain et citoyen / Rassemblement National et Alliés / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants

Contre : Communiste et Républicain / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité (à l'exception de Olivier BEATRIX)

Abstention : Olivier BEATRIX

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE CENTRE, DEMOCRATE, REPUBLICAIN ET CITOYEN « REGION CENTRE-VAL DE LOIRE, TERRE DE VELO »

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Monsieur le Président, chers collègues, mon collègue Philippe VIGIER en a parlé à plusieurs reprises. Je n'ai pas l'intention, à cette heure-ci de vous refaire le panégyrique de la nécessaire implication de la Région dans ce domaine. Nous avons « Cœur de France à vélo » qui arrive, avec le Cher. Nous avons « La Loire à vélo » qui fonctionne très bien. A l'exemple de l'Occitanie, nous souhaitons que la région Centre-Val de Loire participe, dans le domaine de l'industrie, à ce formidable investissement qu'il y aurait à faire dans le domaine du vélo.

Quelques chiffres ont été cités dans le vœu. Ce n'est pas nous qui avons fait l'étude mais Business France qui indique que, à l'horizon 2030, ce sont près de 30 millions de vélos qui seront achetés dans notre pays. La même étude nous apprend que, à l'heure actuelle, la capacité de production en France n'est que de 660 000 unités par an. Il y a un gap énorme à franchir, que nous pourrions franchir dans cette région. C'est une proposition que nous faisons.

Je fais très court étant donné l'heure. Nous souhaitons, par les motifs que nous avons décrits dans notre vœu, que la Région s'engage, au travers de son agence Dev'up qui est très efficace sur le terrain et qui pourrait prendre cela dans son escarcelle, à construire une feuille de route spécifique au développement de cette filière – nous avons toute l'infrastructure qui se développe pour – et propose la mise en place d'un appel à projets afin d'accompagner les start-up présentes sur le territoire et ainsi favoriser l'émergence d'offres innovantes sur les marchés du vélo moyen et haut de gamme, susceptibles de se positionner sur la région Centre et ainsi faire de la région Centre-Val de Loire un leader de la production de vélo en France.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci pour cette présentation.

Qui souhaite intervenir sur ce sujet ?

(Le président prend la liste des intervenants)

Sur cette proposition, je donne la parole à Monsieur BOUÉ.

M. BOUÉ.- Monsieur le Président, chers collègues, ce vœu propose des pistes d'action qui sont en fait déjà mises en œuvre dans notre région. Le groupe Communiste et Républicain ne votera pas ce vœu.

Cependant, les ambitions pour le développement d'une filière industrielle du vélo porteuse d'emplois qualifiés et non délocalisables sont pour nous pertinentes. Encore que, sur ce dernier point, nous redisons une nouvelle fois l'urgence d'attribuer de nouveaux pouvoirs aux salariés sur les choix de production et d'investissement des entreprises, et des droits de blocage des délocalisations et de mieux les associer dans toutes nos instances. L'actualité récente rappelle cette évidence : c'est une nécessité, quand les grands groupes poursuivent en toute impunité la casse de nos industries. Vous le savez bien, le capital n'a pas de patrie.

Oui, bien sûr, pour ce qui est du vélo, son usage et son développement sont bons pour la planète et bon pour l'humain, pour sa santé. Faudrait-il encore aménager, pour un meilleur usage du vélo, de nouveaux rythmes de travail et de vie pour favoriser son usage en complément des transports en commun. Réduire le temps de travail, reconsidérer les rythmes de travail postés en 3, 4 voire 5 x 8 est également une nécessité pour ne pas cantonner l'usage du vélo au loisir, qui par ailleurs est très bénéfique.

Enfin, vous savez que les communistes sont très attachés à la réindustrialisation de notre pays, pour des raisons environnementales et sociales évidentes pour notre bilan carbone. Cependant, nous attirons l'attention sur la nécessité de réfléchir cette filière dans son ensemble, de la production du bien jusqu'au traitement des déchets produits. Ainsi, la filière vélo se prête particulièrement bien à la réparation et au recyclage. Nous préconisons un soutien plus fortement orienté vers ces filières vertueuses et économes en matière première, qui sont aujourd'hui essentiellement investies par le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, hors du champ de la compétitivité, de la concurrence et des profits.

Chers collègues, Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur BOUÉ.

Monsieur MERCIER a la parole.

M. MERCIER. - L'utilisation du vélo est bien sûr un moyen de locomotion doux que nous défendons. Cependant, nous n'allons pas voter favorablement ce vœu, pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec ce que vous proposez, mais parce que ce qui est proposé, ce sont déjà des actions que nous mettons en place. Ce sont déjà des engagements que l'on a pris. On ne va pas voter un vœu sur quelque chose que l'on fait déjà. Ce ne serait pas très logique.

Je voudrais rappeler le rendez-vous que, Monsieur le Président, vous avez eu le 10 janvier dernier avec le député Monsieur GOUFFIER-CHA, auteur du rapport sur la filière vélo, dans lequel notre région est repérée comme une région de pointe sur cette question, situation qui a été rappelée récemment lors de l'ouverture du Congrès national de la fédération des usagers de la bicyclette à Tours. Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur MERCIER.

Monsieur FOURNIER a la parole.

M. FOURNIER Charles.- Merci, Monsieur le Président. Je suis très heureux de voir que tout le monde s'enthousiasme pour le vélo. Combien de fois n'avons-nous pas entendu que le vélo était une affaire de bobo ou d'écolo-bobo. Le vélo, dans l'histoire, était un mode de transport extrêmement populaire. Il a perdu ce chemin. J'espère bien que, demain, il va redevenir un mode de transport populaire, qui ne soit pas perçu comme étant l'affaire de quelques-uns.

Pendant la campagne des élections régionales, notre liste portait ce projet de filière vélo. Aujourd'hui, tout le monde semble unanime sur cette hypothèse. C'est tant mieux et c'est une bonne nouvelle. Tout ce qui est dit dans le vœu – et il en manque, d'ailleurs –, nous sommes déjà en train de le travailler. Des annonces ont été faites lors du Congrès de la FUB par François BONNEAU. J'ai eu l'occasion de travailler, en lien avec Emmanuel LÉONARD qui a une délégation à la mobilité, sur la structuration de cette filière vélo. C'est évidemment le vélo tourisme – nous sommes une région exemplaire, mais nous travaillons aussi avec les Pays de la Loire sur le sujet. C'est évidemment aussi la fabrication des vélos et des accessoires de vélo. Quand on regarde nos deux régions, nous avons de quoi faire un cluster du vélo. Nous avons toutes les activités importantes. Le dernier fabricant de pneus se trouve dans notre région. Nous avons des personnes qui ressortent des vieux modèles de vélo. Nous avons aussi, à Tours, un projet qui est en train de naître autour de l'économie circulaire du vélo et des pièces détachées. Il est extrêmement intelligent de travailler sur les pièces détachées.

Si on faisait un sondage, dans cet hémicycle, sur le nombre de personnes qui ont un vélo dans leur garage dont ils ne font plus rien et que l'on pourrait réinvestir dans une chaîne, c'est extrêmement intéressant.

Il y a aussi une autre dimension du vélo, qui n'est pas nommé ici : le vélo logistique. Il se déploie partout dans nos villes, pour gérer le dernier kilomètre, pour transporter les biodéchets, pour emmener du courrier, des colis, pour éviter un impact gaz à effet de serre dans nos territoires. Cette filière, on est déjà en train d'y travailler. Cela s'appelle Vélo 2030. On y travaille avec la région des Pays de la Loire. Ce vœu arrive donc après la bataille. Nous ne le soutiendrons pas, car on ne va quand même pas faire un vœu pour dire « il faudrait faire ce que vous êtes en train de faire ».

M. le Président.- Merci, Monsieur Fournier.

Nous poursuivons avec Madame RENIER.

Mme RENIER.- Nous sommes tout à fait favorables au développement de la filière vélo. La mise en place de cet appel à projets nous semble tout à fait cohérente. Nous voterons donc pour ce vœu.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NIKOLIC.

M. NIKOLIC.- Nous sommes pour également, même si on a conscience que, pour réindustrialiser notre pays en matière de production de vélos, cela passera par un protectionnisme intelligent au niveau de l'État, en défendant certaines filières, certains secteurs que l'on jugera prioritaires.

Quand on dit « Région Centre-Val de Loire, terre de vélo », il y a énormément de choses qui sont faites, et très bien faites dans la région. Cela fonctionne très bien, mais j'aimerais que l'on aille encore plus loin. J'aimerais par exemple que l'on soit une région pionnière pour construire des parkings qui permettraient, à proximité de grandes villes, de pouvoir garer sa voiture. Beaucoup de personnes, dans notre région, n'ont pas d'autres choix que d'utiliser leur voiture et qui doivent ensuite arriver dans ces villes avec leur véhicule parce

qu'ils n'ont pas de moyens de faire autrement. Si on veut aller jusqu'au bout – nous ne sommes pas fermés à ce qu'il y ait plus de vélos en ville –, cela passera par un changement d'habitude.

On est pour soutenir ce type d'initiative, comme c'est fait dans d'autres pays (Pays-Bas, Belgique) et pas assez en France. Ce serait bien que notre région soit pionnière sur ce sujet.

Je l'ai déjà dit, mais j'aimerais que l'on soit une région symbole sur ce que représente le vélo. Je sais que certains ne sont pas d'accord avec cela. Dans le monde entier, la France est connue pour son Tour de France de cyclisme. Cela me désole de voir que notre région, alors qu'elle pourrait donner une superbe image de la France si elle participait à un grand départ – je sais qu'il est déjà passé, mais ce n'est pas la même chose... Quand il y a un grand départ, l'attention médiatique est toute autre. Je sais très bien ce que cela coûte. La Bretagne l'a fait. On ne s'est pas positionné l'année dernière quand il y avait eu un changement de grand départ obligatoire dû à la Covid. Je trouve cela dommage. La Bretagne a dit qu'elle avait gagné de l'argent en termes touristique et en termes d'image. Évidemment, c'est toujours difficile d'estimer si c'est rentable ou pas. L'identification de notre région par un grand départ, vue dans le monde entier... On n'a jamais accueilli ce grand départ. On est l'une des seules régions en France qui ne l'a jamais accueilli. J'aimerais que, à côté des Châteaux de la Loire, on ait un grand départ vu dans le monde entier. Cela incarnerait ce que l'on veut faire en matière de vélo, ce qui est déjà très bien fait. Cela le rendrait plus populaire et plus connu.

(Applaudissements)

M. le Président.- Une information, Monsieur NIKOLIC. J'étais en responsabilité du grand projet 2019. J'ai rencontré, dès la fin 2016, M. PRUD'HOMME pour lui proposer un départ ou une arrivée à Chambord. Cela n'a pas été possible du fait de l'organisation du Tour. On n'est donc pas du tout opposé à cela.

M. NIKOLIC.- Ce n'était pas passé dans la presse. Je suis vraiment fan de sport et j'avais suivi cela avec attention à l'époque. Cela n'avait pas du tout fuité dans la presse. Je trouvais cela décevant que notre Région ne se positionne jamais sur cela. Je vous remercie pour l'éclairage et j'espère que l'on continuera à se positionner, que l'on va retenter auprès de l'ASO et de Christian PRUD'HOMMES, qui aime bien innover. J'espère qu'il innovera avec les Châteaux de la Loire rapidement.

M. le Président.- Merci. On a entendu tous les points de vue.

(Mis aux voix, le vœu est rejeté)

Pour : Centre, démocrate, républicain et citoyen / Rassemblement National et Alliés / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants

Contre : Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Socialistes, Radicaux, Citoyens

**VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE UNION DE LA DROITE, DU CENTRE
ET DES INDEPENDANTS « AGIR CONCRETEMENT ET
IMMEDIATEMENT POUR FAIRE FACE AU MANQUE DE VETERINAIRES
RURAUX »**

M. le Président. - Madame CARO a la parole.

Mme CARO. - Merci, Monsieur le Président.

Chaque année, en France, 2 000 vétérinaires partent à la retraite et seulement 1 000 sont formés. Cette situation se dégrade très rapidement et pénalise nos éleveurs et vétérinaires en place sur nos territoires ruraux. En sachant que la formation dure 7 ans, il faut agir maintenant. Le ministre de l'Agriculture a lancé un appel à manifestations d'intérêt, dans le but d'un maillage territorial vétérinaire en zone rurale. La Région s'engage, dans le cadre du CAP Bovins lait. Cependant, au moment de la rédaction, l'aide directe aux vétérinaires n'était pas possible.

Nous proposons qu'un territoire de la région Centre-Val de Loire soit candidat à l'appel à manifestations d'intérêt, qu'un groupe de travail composé d'élus, de vétérinaires et d'éleveurs soit créé pour trouver des solutions concrètes et enfin que soit demandé au ministre de former plus de vétérinaires soignant des animaux d'élevage.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci pour cette présentation, Madame CARO.

Qui souhaitera prendre la parole ?

(Le président prend la liste des intervenants)

Madame GIRARD, vous avez la parole.

Mme GIRARD. - Vu les chiffres qui ont été annoncés, on a bien conscience de cette problématique. Si on veut répondre au maintien de l'élevage, il est important d'y répondre. Je voulais quand même préciser que la Région Centre-Val de Loire a porté déjà un vrai travail avec le GDS Centre pour anticiper toute la problématique au niveau du risque sanitaire.

En parallèle, on a également démarré des négociations avec l'école vétérinaire, mais également avec l'Ordre des vétérinaires, pas pour répondre à cet appel à manifestations d'Intérêt, mais pour voir comment on pouvait anticiper – sur la deuxième partie du vœu, « s'engager à faire un groupe de travail », on avait déjà avancé.

Le groupe votera pour ce vœu. Cependant, je demande qu'il y ait une modification pour le premier mot, « s'engage », à remplacer par « incite à ce qu'au moins un territoire de la Région Centre-Val de Loire soit candidat à l'appel ».

M. le Président. - La modification de terme est-elle acceptée. D'accord. Merci.

On poursuit les interventions. Monsieur BRIDET.

M. BRIDET.- Le groupe Écologie et Solidarité souscrit d'autant mieux à ce vœu que nous avons déjà identifié cette problématique face à laquelle nous avons prévu d'agir au cours du mandat, notamment à travers le prisme des délégations Vivants qui m'ont été confiées. La biodiversité, richesse de notre Région, la qualité des sols, la vitalité des espaces ruraux et des parcs naturels régionaux sont notamment conditionnés par le maintien et le développement de l'élevage de plein-air que nous appelons de nos vœux. Les vétérinaires constituant un maillon indispensable de l'écosystème de l'agriculture intégrée, la lutte contre cette pénurie est déjà dans le viseur des politiques que nous poursuivons, que nous construisons actuellement avec les services.

Elle sera d'ailleurs l'un des sujets de la politique régionale de condition animale, dont je commencerai la construction de manière largement concertée dans le courant de cette année. Parce qu'il n'y a pas de paysage sans paysannes ni paysans, parce qu'un cheptel en bonne santé, ce sont des éleveuses et éleveurs heureux, pour la solidarité entre toutes les formes du vivant, le groupe Écologie et Solidarité travaille résolument, au sein de la majorité et avec Temanuata GIRARD, dans l'objectif commun de renforcer l'offre de soins vétérinaires dans notre région.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur BRIDET.

Madame BARDET a la parole.

Mme BARDET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très concise, parce qu'il est très tard. Bien évidemment, nous voterons pour. On approuve tout ce qui est dit. Il faut dire aussi qu'il n'y a que quatre écoles vétérinaires en France, ce qui est très dommage. Comme vous l'avez bien dit dans le vœu, il y a deux fois plus de vétérinaires qui partent en retraite que ceux qui sont formés. A juste titre, vous soutenez qu'il ne faut pas trop produire la désertification médicale sur le sujet des vétérinaires. On est dans une région où il y a beaucoup d'agriculture. Bien évidemment, on vote pour.

M. le Président.- Merci, Madame BARDET.

Pour terminer, Madame GRÉGOIRE.

Mme GRÉGOIRE.- Je voulais remercier le groupe UCDI pour cet amendement qui a le mérite de mettre en lumière ce qui est un vrai enjeu, pour nos éleveurs en particulier.

Oui, il y a aujourd'hui de plus grandes difficultés à trouver un vétérinaire dans nos territoires ruraux. Il y a des enjeux de formation peut-être, mais il me semble aussi que l'attractivité du métier, qui s'est dégradé et qui fait face à des concurrences nouvelles, est une des raisons majeures de cette situation. Nous voyons bien, depuis le début de cette session, que l'attractivité vient sans cesse ; il nous faut sérieusement y travailler.

Comme le vœu le rappelle, le Gouvernement a pris la mesure de la situation. C'est pourquoi nous sommes favorables à ce que la Région s'engage à répondre à cet appel à manifestations d'intérêt. De la même manière, l'idée d'un groupe de travail nous semble tout à fait pertinente.

Néanmoins, considérant les retours de terrain que nous avons et que je vis moi-même en tant qu'élèveuse, nous trouvons prématuré la demande faite d'augmentation du nombre de vétérinaires formés. Des auditions d'acteurs par ce groupe de travail pourraient, ou non, démontrer la pertinence d'une augmentation du nombre des vétérinaires formés. Il me semble donc qu'il faut d'abord confirmer ce point, car nous prendrions le risque, en nous précipitant, de ne pas répondre à ce qui est le cœur du problème. C'est pourquoi nous proposons de sous-amender ce vœu, en retirant le troisième point. Si ce sous-amendement est accepté, nous voterons pour ; sinon, nous nous abstiendrons.

M. le Président.- Les porteurs du vœu, le sujet est...

Madame RENIER.

Mme RENIER.- Il n'y a pas de problème pour nous.

M. le Président.- Pour que l'on comprenne bien ce qui est proposé au vote, qu'est-ce qui est modifié ?

Vous proposez d'enlever « s'engage à demander au ministère de former plus de vétérinaires par année pour lutter durablement contre le manque de vétérinaires soignants ». Je veux pas faire d'analogie malvenue, mais on risque de se réveiller très tard dans cette affaire. Aujourd'hui, des éleveurs nous disent objectivement qu'ils ne trouvent plus de vétérinaires, qu'ils vont arrêter le travail d'éleveur. Je trouve qu'il est particulièrement périlleux – je l'avais partagé avec la vice-présidente et avec la directrice de l'agriculture – de rester sur cette jauge. Je l'ai dit il y a très peu de temps à Isabelle CHMITELIN, l'ancienne directrice régionale de l'agriculture, qui est aujourd'hui déléguée-générale des Chambres d'agriculture.

Le vœu tel qu'il est, disant qu'il faut monter le niveau de jeu, a du sens. Ce n'est pas un vœu des groupes de la majorité, mais il a du sens par rapport aux problèmes rencontrés sur les territoires, me semble-t-il.

Mme RENIER.- On maintient le troisième point.

M. le Président.- Vous maintenez le vœu tel qu'il est présenté ?

Mme RENIER.- Oui. Sauf le mot « incite ».

M. le Président.- D'accord.

Le CDRC s'abstient ou vote pour ?

M. FESNEAU.- Pour.

M. le Président.- Ce sera unanime.

(Applaudissements)

(Mis aux voix, le vœu est adopté à l'unanimité)

Pour : Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Rassemblement National et Alliés / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET ALLIES SUR LE POUVOIR D'ACHAT

M. le Président.- Monsieur NIKOLIC pour le présenter. Monsieur NIKOLIC, vous êtes souvent concis dans les présentations.

M. NIKOLIC.- Je ne le lis pas ? Vous l'avez lu ? Parfait.

Face à ce que vivent beaucoup d'habitants de notre Région, on demande officiellement à l'État de légiférer sur la baisse de la TVA à 5,5 % pour tous les produits énergétiques. Je sais que la candidate de votre majorité, sauf s'il y a eu une erreur sur le débat récent, était alignée et d'accord sur cette proposition. On s'est dit qu'il pourrait y avoir un consensus et que, pour une fois, on pourrait sortir du sectarisme. Face à cette urgence sociale pour beaucoup de nos concitoyens, on pourrait demander officiellement que la taxe énergétique, que ce soit sur les carburants ou l'électricité... On ne rentre pas dans un débat « comment produire » et « comment faire pour payer moins cher ». Il faut agir de manière urgente pour que les gens puissent vivre.

(Applaudissements)

M. le Président.- La présentation est faite.

Qui souhaite prendre la parole sur ce vœu ?

(Le président prend la liste des intervenants)

Monsieur FOURNIER a la parole.

M. FOURNIER Charles.- La question du pouvoir d'achat est évidemment un sujet majeur pour nos concitoyens. Nous ne pouvons que le partager.

Par contre, nous avons deux points de désaccord. L'enjeu est aussi – et c'est un enjeu fondamental –, sur l'énergie, de baisser les consommations et pas forcément les encourager. Le deuxième, c'est la solution de la baisse de la TVA qui ne nous semble pas être la bonne solution. La TVA est un impôt foncièrement injuste. Le pouvoir d'achat, tout le monde n'est pas affecté par le sujet. Les personnes qui consomment et sur-consomment verraient, elles, leurs factures baisser. Cela ne nous semble pas juste. Il nous semble que le chèque énergie, qui permet de cibler les plus précaires, ou le blocage des prix de l'énergie sont des solutions beaucoup plus pertinentes que la solution proposée ici.

Nous voterons contre.

Je parlais au nom des trois groupes.

Mme RENIER.- Sur le fond, nous soutenons une candidate qui a intégré cette proposition dans son programme, en tout cas sur l'électricité. Comme nous sommes dans un hémicycle régional, et pas sur un plateau télé, en train de débattre dans le cadre de l'élection présidentielle, nous ne participerons pas au vote.

M. le Président.- Je mets le vœu aux voix.

(Mis aux voix, le vœu est rejeté)

Pour : Rassemblement National et Alliés

Contre : Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Socialistes, Radicaux, Citoyens /

Abstention : Centre, démocrate, républicain et citoyen

Non-participation au vote : Union de la Droite, du Centre et des Indépendants

VŒU PRESENTE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET ALLIES SUR LE SOUTIEN A LA MAURITANIE

Mme BABIN.- Monsieur le Président, chers collègues, notre Région est aujourd'hui engagée dans des financements de projets en Mauritanie, dont la loi fondamentale est la charia, instaurant la lapidation des femmes accusées d'adultère et la condamnation à mort des homosexuels et des apostats. Notre Région ne collaborera plus avec des élus et des pays pratiquant ces crimes. Les financements de projet dans ces pays aux antipodes de nos valeurs s'apparentent à une caution morale indigne de notre collectivité qui se veut humaniste et progressiste.

Nous défendons par ce vœu les libertés sexuelles et la liberté de croire ou de ne pas croire.

Par ces motifs, le Conseil régional Centre-Val de Loire réuni les 24 et 25 février 2022 en session plénière acte la fin de financements de projets dans des pays interdisant l'homosexualité et l'apostasie et acte la fin de toute coopération avec les pays qui condamnent à mort les femmes adultères.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Avons-nous des demandes de parole ?

(Le président prend la liste des intervenants)

Madame FAUQUET, vous avez la parole.

Mme FAUQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Nous pensons précisément que la politique de la chaise vide ne mène pas à grand-chose et qu'il faut justement continuer à y aller. Karine GLOANEC-MAURIN me dira si je me trompe mais, une des dernières subventions que nous avons votées était pour une ONG qui œuvrait pour la jeunesse dans la région du Gorgol. Je pense qu'il est tout à fait important, précisément, de continuer ces actions envers les jeunes. Cela leur permettra de cultiver leur

libre-arbitre, de pouvoir faire des choix et de les confronter à des choses différentes qui peuvent se passer ailleurs. En aucun cas, il faut ne pas continuer à y aller.

Nous voterons contre ce vœu.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci.

Monsieur Perico LEGASSE ?

M. LEGASSE.- Merci, Monsieur le Président.

Nos collègues du Rassemblement national ont toute légitimité à poser une question qui nous concerne tous et nous sommes tous soucieux du bon usage des fonds du contribuable régional.

Bien sûr qu'il faut être extrêmement vigilant sur les fonds accordés à des régimes totalitaires ou tortionnaires, où des populations souffrent. Néanmoins, la présence de la France est un souci national. Nous ne pouvons couper les liens ainsi brutalement. C'est parfois le seul moyen de pouvoir s'assurer du soutien à des associations qui se battent pour préserver certaines valeurs qui nous sont chères.

En appelant la Région à faire preuve d'une extrême vigilance et de rigueur pour s'assurer que les fonds sont bien attribués et atteignent bien les objectifs visés, nous nous abstiendrons, pour ne pas faire en sorte que nous n'ayons plus du tout de coopération internationale avec les populations et les sociétés qui sont en détresse et qui appellent le soutien et la solidarité de la France.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur Perico LEGASSE.

Madame BENASSY.

Mme BENASSY.- Décidément, ce sujet de notre coopération avec la région du Gorgole en Mauritanie, récurrent dans vos interventions depuis le début de ce mandat, semble vous préoccuper vivement. Après l'avoir abordé sous l'angle des compétences régionales, en vain puisque vous savez désormais que la coopération décentralisée est bien une des compétences attribuées aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation, qui a été affirmée et consolidée au fil des lois, dont la dernière date de l'été 2021, vous décidez désormais de mettre en avant la question des libertés sexuelles et religieuses et le droit des femmes pour vous opposer à cette coopération.

Encore une fois, je rappelle notre partenariat est noué avec des instances locales qui n'exercent ni le pouvoir législatif ni le pouvoir judiciaire. Comme nous l'avons affirmé précédemment, il est essentiel pour nous, justement dans un cadre où les droits et libertés individuelles ne seraient pas respectés, de soutenir l'organisation et la mobilisation de la société civile, pour faire valoir et porter les valeurs de respect et de tolérance que nous partageons, que nous faisons vivre dans notre Région et que nous promouvons dans notre pays et partout dans le monde.

Or je doute que ce soit également votre parti pris. Vos positionnements soi-disant en faveur des droits des femmes, des homosexuels et de la liberté religieuse, que rien n'étaye dans vos actes politiques, sont en réalité un moyen d'affirmer votre vision hermétique au

croisement interculturel et qui n'a pour objet et résultat que de créer des clivages, des antagonismes, là où bien au contraire nous construisons une région accueillante et solidaire, qui sait s'enrichir de la diversité culturelle, tant sur le plan économique que social et sociétal. Nous souhaitons permettre aux habitants de notre région d'être ouvert sur le monde, d'être partie prenante de la lutte contre la pauvreté, contre les effets du dérèglement climatique et pour la reconnaissance des droits et libertés partout dans le monde.

Aussi poursuivrons-nous avec détermination notre coopération avec la région du Gorgol, comme avec nos autres zones prioritaires de coopération, pour continuer à tisser ces liens entre les populations, qui sont nécessaires à la construction d'une culture de la paix durable.

Par conséquent, la majorité votera bien évidemment contre ce vœu.

(Applaudissements)

M. NIKOLIC.- Des victimes homophobes et les familles des femmes adultères tuées apprécieront votre vote.

M. le Président.- Je mets ce vœu aux voix.

(Mis aux voix, le vœu est rejeté)

Pour : Rassemblement National et Alliés

Contre : Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants

Abstention : Centre, démocrate, républicain et citoyen

QUESTION ORALE POSEE PAR LE GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET ALLIES « GARDONS NOS GUICHETS PHYSIQUES OUVERTS »

M. le Président.- La première question orale porte sur : gardons nos guichets physiques ouverts.

M. MÉNAGÉ.- Cela va être très rapide car j'ai eu la chance – ce n'est pas toujours le cas, quand on est dans l'opposition – d'avoir des éléments de réponse de la majorité, entre le moment où l'on a posé cette question et ce soir. Je vais pouvoir faire très bref et vous laissez la possibilité, Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président, d'apporter une bonne nouvelle aux habitants du Montargois qui étaient inquiets sur cette question. Vous pourrez confirmer, car il y avait des rumeurs, des bruits, des extraits dans la presse. Je suis très content que vous puissiez, ce soit, confirmer que, quoi il en coûte dans la négociation en cours avec la SNCF, nous aurons des guichets ouverts le week-end et les jours fériés à Montargis.

(Applaudissements)

M. FOURNIÉ Philippe.- Je rappelle le contexte. Transilien ou Ile-de-France Mobilités a décidé de supprimer des guichets à travers certaines lignes en région parisienne, dont ils ont la compétence. La gare de Montargis, pour l'instant, n'est pas dans la convention TER car, jusqu'en 2018, aucun train de la Région s'arrêtait à Montargis. Depuis que les Rémi Express s'arrêtent à Montargis, le sujet va être repris. Dans la future convention TER, la gare de

Montargis va intégrer la convention TER et va bénéficier des mêmes horaires d'ouverture que toutes les gares de la région qui dépendent de la convention TER, notamment le samedi et le dimanche.

En plus, il n'y aura pas de période de fermeture, puisqu'on proposera la convention TER au vote d'ici juin. Vous voterez pour, au moins pour Montargis. Merci de votre soutien par avance.

Cette convention se mettra en œuvre à partir de début juillet. Les fermetures prévues et annoncées étaient pour septembre. On n'aura donc pas de difficultés sur le territoire. On vous expliquera la politique que l'on a, politique rééquilibrée en fonction de l'évolution numérique, mais aussi de la nécessaire présence humaine sur les territoires, avec des métiers qui évolueront. La présence sera toujours aussi importante sur les territoires, pour expliquer, accompagner et vendre des titres.

Voilà ce que je voulais vous dire. Après, c'est une négociation financière. Si c'est Transilien qui a décidé la fermeture, on ne payera pas. Si c'est Ile-de-France Mobilités, on devra payer. Voilà le sujet. On vérifie.

M. le Président.- Merci de la réponse apportée à cette question orale.

**QUESTION ORALE POSEE PAR LE GROUPE CENTRE, DEMOCRATE,
REPUBLICAIN ET CITOYEN « POUR UNE MEILLEURE INFORMATION
DES ELUS SUR L'UTILISATION REGIONALE DES FONDS
EUROPEENS »**

M. le Président.- La deuxième question orale concerne l'information sur l'utilisation régionale des fonds européens.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Merci, Monsieur le Président.

A l'occasion de l'adoption par le Conseil de l'Union européenne du cadre financier pluriannuel pour cette période 2021-2027, les régions se voient confier la qualité d'autorité de gestion. Tous les cinq ans, nous sommes conscients de cet acte administratif nécessaire. Il faut pouvoir renouveler l'exercice de cette délégation.

Dans ce cadre de gestion des fonds européens, nous constatons malheureusement qu'il est aujourd'hui très difficile de disposer d'une vision claire de la ventilation précise de ces fonds, que ce soit par une approche géographique ou sectorielle. En effet, les affectations de ces fonds sont partagées dans une multitude de dispositifs, que ce soit les CRST, CPER et autres documents de programmation, et sont répartis sur les gouvernances de multiples acteurs (Directions du Conseil régional, agences diverses et variées qui existent).

Dès lors, la lisibilité pour les élus, quelle que soit leur appartenance politique, est ainsi compromise et les demandes d'information faites jusqu'à présent n'ont pas obtenu de réponse satisfaisante. Il s'agit pourtant là d'un principe de transparence et de démocratie.

Dès lors, afin de pouvoir évaluer en pleine connaissance la bonne gestion de ces fonds européens, qui représentent pour l'année 2022 65 M€ en fonctionnement et 143 M€ en investissement selon le Budget primitif que nous avons voté en décembre dernier, nous demandons à pouvoir bénéficier des éléments d'information suivants :

- Une présentation matricielle et dynamique des fonds, répartis aussi bien par nature du fonds que par département, avec indication du taux de consommation par année ;
- une présentation par fonds de l'organisme gestionnaire et de la période de contractualisation.

Vous sachant attaché, Monsieur le Président, au principe de transparence de l'action publique, nous souhaitons pouvoir compter pour votre diligence pour que les actions de contrôle et les propositions des élus régionaux soient renforcées par ce meilleur niveau d'information. Il en va de notre capacité, à chacun d'entre nous, à évaluer nos politiques publiques et l'optimisation de l'argent public au service de nos concitoyens. Merci à vous.

M. le Président.- Merci.

La structure devant laquelle il est rendu compte régulièrement, qui fonctionne à l'initiative de l'État et de la Région, est le Comité de suivi des fonds européens, auquel nous participons puisque nous le co-animeons avec l'État.

Il est vrai que vous ne disposez pas directement, les conseillers régionaux, de cette information qui est donnée. Il y a, dans ce Comité de suivi, des élus, des élus départementaux, des élus locaux et des acteurs économiques. C'est extrêmement transparent.

Toutefois, pour répondre au souci de totale transparence vers les élus régionaux que vous exprimez, je ferai en sorte que, notamment dans le rendu du Compte administratif, où l'on rend compte de l'utilisation des fonds, nous adjoignons la synthèse de ces Comités de suivi de fonds européens.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Merci beaucoup.

M. le Président.- Je ne veux pas préjuger du travail de nos services. Sur la « présentation matricielle et dynamique des fonds répartis aussi bien par nature du fonds que par département, avec indication du taux de consommation par année », on verra la clé. Je ne vous promets pas que l'on soit exactement sur ce cadre, mais on apportera toutes les précisions.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- On avance. Merci beaucoup.

M. le Président.- Je vous remercie de ce travail. Il est un peu tard, mais il n'est pas 23 heures encore.

On ne recommencera qu'à 9 heures demain.

(La séance est levée à 22 heures 52)

CONSEIL RÉGIONAL

Réunion du vendredi 25 février 2022

Le vendredi 25 février 2022 s'est tenue à Orléans, à l'Hôtel régional, une réunion du Conseil régional sous la présidence de Monsieur François BONNEAU.

Présents : Monsieur Marc ANGENAULT , Monsieur Frédéric AUGIS, Monsieur Alexandre AVRIL, Madame Elodie BABIN, Madame Marine BARDET, Monsieur Olivier BEATRIX, Monsieur Lionel BÉJEAU, Madame Delphine BENASSY, Madame Anne BESNIER, Madame Magali BESSARD, Madame Sylviane BOENS, Monsieur François BONNEAU, Madame Michèle BONTHOUX, Monsieur Dominique BOUÉ (jusqu'à 10h35), Monsieur Jean-François BRIDET, Madame Cécile CAILLOU-ROBERT, Madame Carole CANETTE, Madame Aurore CARO, Monsieur Michel CHASSIER, Madame Estelle COCHARD, Monsieur Aymeric COMPAIN, Monsieur Christophe COQUIN, Monsieur Guillaume CRÉPIN, Madame Sylvie DUBOIS, Madame Nadia ESSAYAN (jusqu'à 10h40), Madame Christine FAUQUET, Madame Julie FERRON, Madame Karin FISCHER, Madame Régine FLAUNET, Monsieur Nicolas FORISSIER, Madame Mathilde FOUCHET, Monsieur Philippe FOURNIÉ, Monsieur Charles FOURNIER, Madame Jalila GABORET, Madame Catherine GAY, Madame Delphine GENESTE, Monsieur Lionel GEOLLOT, Monsieur Jean-Patrick GILLE, Madame Temanuata GIRARD, Madame Karine GLOANEC MAURIN, Monsieur Jérémie GODET, Madame Sandrine GRÉGOIRE, Monsieur Marc GRICOURT, Madame Betsabée HAAS, Monsieur Cyril HEMARDINQUER, Monsieur David JACQUET , Monsieur Arnaud JEAN, Madame Gaele LAHOREAU, Monsieur Thibaut DE LA TOCNAYE, Monsieur Perico LEGASSE, Monsieur Emmanuel LEONARD, Madame Ambre LOUISIN, Monsieur Thomas MÉNAGÉ, Monsieur Romain MERCIER, Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Florent MONTILLOT (jusqu'à 10h30 et à partir de 11h44), Monsieur Mohamed MOULAY, Monsieur Aleksandar NIKOLIC, Madame Virginia DE OLIVEIRA, Madame Sonia PAREUX, Madame Constance DE PÉLICHY, Monsieur Rémy POINTEREAU, Madame Laurence RENIER, Monsieur Dominique ROULLET, Madame Magali SAUTREUIL, Monsieur Matthieu SCHLESINGER, Madame Anna STEPANOFF, Madame Isabel TEIXEIRA, Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, Monsieur Philippe VIGIER, Madame Mylène WUNSCH

Ont donné pouvoir : Monsieur Pierre-Frédéric BILLET a donné pouvoir à Madame Elisabeth MEYBLUM, Monsieur Dominique BOUÉ a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel LEONARD à partir de 10h35, Madame Nadia ESSAYAN a donné pouvoir à Madame Anna STEPANOFF à partir de 10h40, Monsieur Marc FESNEAU a donné pouvoir à Madame Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE, Monsieur Harold HUWART a donné pouvoir à Monsieur Olivier BEATRIX, Monsieur Florent MONTILLOT a donné pouvoir à Madame Constance DE PÉLICHY de 10h30 à 11h44, Madame Mathilde PARIS a donné pouvoir à Madame Mylène WUNSCH, Monsieur Pierre-Alain ROIRON a donné pouvoir à Monsieur François BONNEAU,

Absent : Madame Cathy MÜNSCH-MASSET

(La séance est ouverte à 9 heures 09 sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil régional)

M. le Président.- Chers collègues, nous allons reprendre.

J'invite à faire l'appel.

(Madame DUPONT, directrice du Secrétariat général, procède à l'appel nominatif)

RAPPORT N°5 NOUVELLES RENAISSANCE(S) ! 2022 : LE JARDIN DE LA FRANCE

M. le Président.- Nous allons traiter du rapport portant sur les Nouvelles Renaissances. C'est un rapport qui appelle des domaines d'intervention et de compétence diversifiés par nature. Il va être présenté par notre collègue vice-présidente à la culture Delphine BENASSY, que j'invite à nous rejoindre.

C'est un rapport dans l'esprit renaissance 2019. Perico LEGASSE disait hier que, dans la réunion que nous avons tenue la veille ou l'avant-veille, une vraie dynamique autour d'un projet collectif, touristique, embarquant la culture, le tourisme en tant que tel, des sujets qui sont d'agriculture et d'alimentation, des sujets qui sont d'ordre scientifique etc., peut illustrer complètement notre région, son attractivité, la renforcer, créer du commun. C'est ce commun que je vous propose de faire vivre aujourd'hui autour de ce rapport qui va officialiser un appel à manifestation d'intérêt et le lancement de cette saison.

Delphine.

Mme BENASSY.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Il me revient l'honneur de vous présenter ce rapport qui lancera l'édition 2022 des Nouvelles Renaissances.

Je tiens à rappeler en préambule que ce programme est porté collectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, d'abord par vous, et également par plusieurs vice-présidences : tout d'abord, Mme GIRARD, déléguée à l'agriculture, M. HUWARD au titre de sa délégation au tourisme, M. BRIDET au titre de la biodiversité et moi-même au titre de la culture.

Je voulais indiquer aussi que, sur le plan opérationnel, ce programme était également piloté de façon transversale par la Direction de la Transformation numérique et citoyenne.

Enfin, ce programme s'est aussi construit en concertation avec les acteurs à travers un comité technique qui s'est déjà réuni plusieurs fois, comité technique dont le parrain est Alain BARATON. Nous avons un expert qui vient parrainer cette édition 2022 des Nouvelles Renaissances, dont je vous expliquerai la thématique, et vous comprendrez le choix de ce parrain.

2022 verra donc se déployer la deuxième édition du festival de la créativité et de l'art de vivre en Centre-Val de Loire qui s'intitule Nouvelles Renaissances. Deuxième édition après celle de 2020 qui s'est prolongée sur 2021, qui a été lancée dans la foulée de l'année 2019 qui a célébré la mort de Léonard de Vinci et les 500 ans de la Renaissance en Centre-Val de Loire. Cette initiative, en 2019, avait produit une dynamique forte en mobilisant collectivement et en faisant coopérer entre eux un grand nombre d'acteurs de la région très divers, issus de secteurs qui avaient peu l'habitude de travailler ensemble. Il a donc été décidé de maintenir et d'encourager cette dynamique avec le lancement des Nouvelles Renaissances.

Les Nouvelles Renaissance, c'est un programme touristique et événementiel nécessaire pour continuer à mettre en valeur l'identité de notre région, qui se construit autour de l'art de vivre, de la relation forte entre nature et culture à travers un patrimoine bâti et paysager très riche, de savoir-faire mis au service de la créativité et de l'innovation. Ce programme est aussi l'occasion pour les habitants de notre région de se réapproprier et de valoriser toutes les richesses du territoire.

Les objectifs de ce programme sont de provoquer des rencontres inattendues, de mettre en valeur les talents et l'art de vivre au travers d'événements festifs, culturels, collectifs et coopératifs entre acteurs de secteurs d'activité variés et peu habitués à travailler ensemble. Je citerai à nouveau la culture, le tourisme, la gastronomie, les sciences, l'environnement. Il s'agit aussi de mettre en lumière ces différentes initiatives à travers une communication dite ombrelle tout au long de l'année, au service du rayonnement de la région et de ses acteurs et à destination des visiteurs venus de France ou de l'étranger, mais aussi des habitants.

Je citerai quelques éléments du bilan 2021 que vous retrouverez de façon plus précise et détaillée dans le rapport. Nous avons eu 196 projets labellisés qui ont donné lieu à 557 événements, 111 projets financés *via* l'appel à projets événementiel à hauteur de 3 000 euros maximum chacun pour une enveloppe globale de 311 000 euros, 9 projets plus d'envergure financés *via* l'appel à projets Utopies, dont 3 se sont déroulés en 2021 et 6 se dérouleront en 2022, pour une enveloppe globale de 202 000 euros. Il y a eu également des événements organisés ou pilotés par la Région qui ont été estampillés dans les quatre grands axes du programme, que l'on va retrouver chaque année :

- Gastronomie et art de vivre : à ce titre, on a eu un voyage de presse, le déplacement de délégations régionales dans six pays, notamment en Espagne et en Scandinavie, me semble-t-il ;

- Patrimoine et nature, avec l'événement Printemps aux jardins, et je citerai l'ouvrage du service Patrimoine et Inventaire sur les potagers et jardins d'utilité qui trouvera toute sa place dans l'édition 2022 ;

- Création et culture, avec un concours d'écriture d'histoires courtes ;

- Sciences et innovations, avec l'organisation d'un webinaire sur la digitalisation à destination des acteurs de la culture et du tourisme.

Il y a eu aussi un plan de communication tout au long de l'année pour mettre en synergie et en visibilité toutes ces initiatives, qu'elles émanent des acteurs du territoire ou de la région. Il y a eu également 3 500 places pour deux offertes pour accéder à des lieux et des manifestations touristiques et culturelles.

Voilà pour ces quelques éléments de bilan 2021.

J'aborde maintenant 2022. La thématique qui a été retenue est celle du Centre-Val de Loire comme jardin de la France. Jardin de la France est une référence qui a plus de 500 ans, qui vient d'une citation d'un humaniste florentin du 15^e siècle, qui avait qualifié, à l'occasion d'un voyage en Touraine, cette région comme verger de la France. Rabelais a également qualifié la Touraine de jardin de la France.

C'est une très belle thématique car le jardin est, certes, une référence historique. C'est un objet patrimonial emblématique de la région, qui s'est développé en dialogue avec les monuments et les paysages de cette région. C'est donc une source de rayonnement de la région et d'attractivité touristique forte. C'est aussi, pour le plus grand nombre, un objet populaire qui est très important pour beaucoup d'entre nous. Comme cela a été rappelé par Alain BARATON lors du comité technique cette semaine, le jardinage est la première occupation des Français, qui y allouent un budget supérieur à celui de l'équipement informatique chaque année. Les jardins sont des espaces indispensables à une véritable qualité

de vie, dont toute l'importance a été mise en lumière lors de la crise sanitaire et les confinements, avec un besoin de retour à la terre, de respiration et d'espace.

Enfin, le jardin recouvre de nombreuses dimensions : une dimension individuelle avec l'idéal du pavillon avec son jardin individuel, mais aussi une dimension collective à travers les jardins partagés, familiaux et ouvriers ou encore les jardins publics.

Mettre en avant cette thématique dans notre région, c'est un moyen de s'adresser à chacun et chacune, un moyen d'irriguer l'ensemble du territoire de projets très diversifiés, depuis les grands sites patrimoniaux et touristiques de la vallée de la Loire, les châteaux, dont le domaine de Chaumont qui est emblématique de ce croisement entre nature et culture et qui fêtera en 2022 les 30 ans du Festival des jardins et qui connaîtra sa 15^e saison d'art contemporain. Ce sont aussi des sites plus modestes qui pourront trouver toute leur place dans ce programme, dans une logique de maillage territorial de proximité, d'équilibre régional et de valorisation d'acteurs divers.

Pour aborder ce thème des jardins, le Jardin de la France, quatre entrées ont été retenues par les acteurs qui ont été concertés pour travailler sur ce programme.

Tout d'abord, nous avons le jardin retrouvé. C'est en lien avec la commémoration du centenaire de la mort de Marcel Proust. Cette invitation à retrouver les jardins était incontournable. Le jardin sera vu comme un lieu de rencontres, de croisements entre différentes professions et populations, d'échanges générateurs de communs et d'apprentissages réciproques. On abordera les jardins ouverts sur la nature, sur les paysages, sur la ville et sur la société de manière plus générale à travers des propositions de participation citoyenne. Cela permettra de répondre à l'enjeu de recréer du lien social après la crise sanitaire qui a isolé et dans un contexte de repli identitaire.

Nous aurons ensuite le jardin nourricier. On abordera la question des potagers, des vergers, des jardins d'utilité. Ce sera l'occasion de faire la promotion d'une alimentation saine, des produits du terroir, de la gastronomie, de l'art de vivre, mais aussi de parler de l'adaptation des pratiques agricoles et alimentaires au changement climatique. On retrouve toujours l'esprit des Nouvelles Renaissance qui est le lien entre histoire et innovation pour faire face aux enjeux présents et à venir.

La troisième thématique sera le jardin créatif, le jardin vu comme un écrin pour des expositions ou des représentations, mais aussi un matériau pour des propositions artistiques variées, interdisciplinaires, qu'elles soient paysagères, de l'ordre du spectacle vivant (théâtre, danse, musique) ou encore des arts visuels. Cela pourra être aussi un espace d'expérimentation en matière de respiration dans un monde urbain notamment devenu étouffant, caniculaire et pollué. Ce sera donc aussi l'occasion de valoriser les artistes qui ont depuis longtemps développé un propos sur les enjeux écologiques.

Enfin, le jardin historique permettra de mettre en valeur les 31 parcs et jardins labellisés remarquables de notre région, mais aussi des parcs et jardins plus méconnus, tous étant des objets patrimoniaux fragiles qui gagneront à être davantage connus pour une véritable appropriation des enjeux par le public et les habitants, ce qui permettra de mieux les préserver.

J'en viens aux différentes modalités d'intervention de la Région dans le cadre de ce programme des Nouvelles Renaissance.

Nous aurons d'abord la labellisation d'événements. Cela permettra de mettre en valeur, à travers une programmation commune et une communication assurée par la Région (site Internet, réseaux sociaux, différents médias), l'ensemble des événements sous une même trame.

Nous aurons, parmi ces événements, la possibilité pour certains d'être financés à hauteur de 3 000 euros maximum, à travers un appel à projets qui sera lancé après notre session sur une enveloppe de 300 000 euros pour soutenir une centaine de projets.

Nous aurons le soutien de la Région à plusieurs temps forts, avec l'idée d'organiser un événement majeur par département qui sera susceptible de marquer la saison sur le territoire concerné, en mobilisant une dynamique collective forte et en portant le thème des Nouvelles Renaissance au national et à l'international.

Nous aurons aussi un temps festif emblématique régional intitulé « Tous au jardin » qui invitera l'ensemble des visiteurs et des habitants de la région à pousser la porte des jardins pour des moments privilégiés de rencontre sur deux journées, une en juin et une en septembre.

Enfin, nous aurons la possibilité, pour les jeunes en formation dans les domaines de l'horticulture et du paysage, de participer à la journée pédagogique des Rendez-vous aux Jardins qui, cette année, tournera autour de la thématique des jardins face au changement climatique, grâce à la prise en charge de leurs déplacements par la Région.

Dernière modalité : le volet international qui sera piloté par le CRT. Pour cette année, deux cibles ont été choisies plutôt en proximité car, au regard des contraintes écologiques et sanitaires susceptibles de perdurer, l'Europe est bien le vivier qui permettra à la région de retrouver toute sa vitalité touristique. Ce sont donc la Grande-Bretagne sous l'angle « vin* au jardin » et l'Italie sous l'angle « tourisme durable » qui ont été choisies.

Je terminerai cette présentation en faisant un focus sur le secteur de la culture. Dès les éditions précédentes, le poids de la culture dans ce programme est important, puisque près de la moitié des porteurs de projet étaient des porteurs de projet culturels et près de 75 % des projets avaient une connotation culturelle. Cette année, la dynamique impulsée par les Nouvelles Renaissance s'inscrira dans une période de relance de l'activité culturelle, artistique et événementielle. Le printemps et l'été prochain seront des périodes déterminantes pour les acteurs de ce secteur qui ont, depuis deux ans, subi de plein fouet les contraintes de la crise sanitaire avec des effets très négatifs sur la présence des publics dans les établissements culturels et qui ont fait peser de manière générale de grandes difficultés sur les économies de l'ensemble des filières du secteur avec un impact très fort sur l'emploi artistique et technique.

Les Nouvelles Renaissance seront donc un véritable point d'appui pour contribuer à redonner de la vitalité à la culture, qui aura néanmoins besoin d'un accompagnement sur le moyen terme pour répondre aux grandes difficultés générées par la crise sanitaire, mais aussi pour faire face aux enjeux plus structurels auxquels elle est confrontée. J'aurai l'occasion prochainement de faire des propositions en ce sens.

Pour finir, chers collègues, après avoir pris connaissance du rapport, il vous sera proposé d'approuver le cadre d'intervention générale des Nouvelles Renaissance 2022, l'appel à labellisation, l'appel à projets et les modalités de versement de contrôle prévues dans la convention type.

Merci pour votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

Je vais prendre le nom des intervenants dans ce débat.

Monsieur AVRIL, vous avez la parole.

M. AVRIL. - Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, merci pour l'exposé de ce rapport extrêmement clair. Je vous donnerai la position de notre groupe et je laisserai ma collègue Christine FAUQUET développer sur notre analyse de ce rapport.

Notre groupe votera pour ce rapport, avec quelques réserves qui sont d'ordre intellectuel. Nous approuvons fort bien le programme des jardins, qui est un programme intéressant, une très belle thématique. Les quatre objectifs exposés sont quatre axes qui correspondent bien à notre patrimoine, à notre art de vivre, à l'identité de la région Centre-Val de Loire. C'est une très belle construction intellectuelle mais nous serons vigilants à ce que cette construction donne des axes d'intervention réels, précis, concrets. Cette nouvelle thématique est une renaissance à nouveau de Nouvelles Renaissance. C'est la renaissance éternelle des Nouvelles Renaissance. On se gausse de très beaux principes, de très beaux mots. A voir comment cette déclinaison va s'inscrire réellement dans les territoires.

C'est l'observation générale que nous voulions formuler. Ma collègue Christine FAUQUET vous en donnera le détail. En tout cas, c'est une très belle intention que nous suivrons avec beaucoup de plaisir.

M. le Président. - Merci, Monsieur AVRIL.

Monsieur GILLE.

M. GILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Je mettrai un peu plus d'enthousiasme. Je crois que c'est une excellente idée, ces Jardins de la France, qui devrait nous permettre de renouer avec le succès que nous avons connu il y a 3 ans avec les 500 ans de la Renaissance. Pourquoi ? Pour trois raisons. C'est une idée identifiante pour notre région, pour le Val-de-Loire. C'est une idée, vous l'avez dit, Monsieur le Président, qui rassemble, une idée fédérative. C'est aussi une idée qui situe notre région dans la culture monde.

Une idée identifiante : je pense que tout le monde le sait, cette idée des jardins est née à la Renaissance, elle s'est redéveloppée à la Renaissance, à partir du jardin du Plessy et du château du Plessy, le jardin de Louis XI, jusqu'à l'autre bout de la région, les jardins de Renée de France à Montargis, que vous connaissez bien, Monsieur le Président, en passant par l'influence florentine à Amboise, à Chambord, sans oublier Villandry et Chaumont.

Une idée fédérative, c'est peut-être encore plus important. Cela fait du commun autour de la gastronomie. Je pense que nous aurons un partenariat important avec l'IEHCA. Evidemment, le jardin est nourricier, mais ce sont aussi les vergers, le maraîchage. Fédérative autour de notre histoire, de notre patrimoine, c'est une évidence : les 31 jardins remarquables, tous les parcs des châteaux. C'est aussi le social, puisque nous avons une tradition, notamment à Tours, de jardins ouvriers. Aujourd'hui, nous développons les jardins partagés. Comment ne pas penser à l'écologie, une forme de reconnexion, de retour à la nature, et tout ce qui se trouve autour de l'agrobiologie. L'idée de la création, et on revient à Chaumont avec le festival qui va fêter ses 30 ans, mais aussi l'articulation avec l'art contemporain.

Enfin, j'insiste sur l'idée que cela nous met au niveau de la culture monde, évidemment avec Proust, le Pré Catelan à Illiers-Combray, où l'on va pouvoir commémorer le centenaire du décès de Marcel Proust, mais aussi à l'autre bout de la région, les jardins de Nohan à l'image de George Sand, Liszt ou Chopin, ainsi que Balzac à Saché ou Ronsard dans sa roseraie. On va pouvoir faire figurer et mettre en valeur toutes ces personnes qui sont dans la culture monde, jusqu'à Germaine de Staël à Chaumont.

Tout cela sera accompagné par la voix d'Alain BARATON, que nous connaissons tous et qui sera le pendant ; il est un peu aux jardins ce qu'est Stéphane BERN, qui sera aussi avec nous, pour les vieilles pierres. Je ne sais pas s'il apprécierait ce parallèle.

Au-delà de cela, c'est un attrait touristique qui s'appuie sur quelque chose, et il n'y a pas de honte, qui est dans l'air du temps. Je pense que cette notion de jardin est dans l'air du temps parce que la sortie de la crise sanitaire est une idée qui rassemble. Le jardin – c'est peu connu – est la première activité de loisir des Français, avant la chasse, mais je ne veux pas lancer de polémique. C'est aussi la première dépense, comme cela a été rappelé. C'est une idée qui rassemble dans le sens de l'apaisement. Comme disait Cicéron, si vous avez une bibliothèque et un jardin, vous avez tout ce qu'il faut dans la vie. Pourquoi est-ce dans l'air du temps ? Cela accompagne cette idée, que l'on a tous un peu à cette sortie de crise et devant les drames qui se préparent, d'un retour à l'essentiel, à une forme d'harmonie, et peut-être de la recherche, chacun à sa manière, d'une nouvelle forme d'alliance entre l'homme et la nature. C'est cela aussi, le jardin.

Pour conclure, peut-être de manière paradoxale, je voudrais rapporter un mot que l'on prête à Sigmund Freud à la fin de sa vie. Après avoir révolutionné un peu l'âme humaine et l'âme de l'homme moderne, il aurait dit : « J'ai perdu mon temps ; la seule chose importante dans la vie, c'est le jardinage ». Nous qui sommes un peu les jardiniers de notre région, je vous invite à relayer fortement cette action des Jardins de la France. Je pense que nous aurons plaisir à la relayer et à nous retrouver collectivement autour des six grands événements que nous souhaitons organiser. Je suis convaincu que nous tenons là une sorte de pépite, qui va porter à nouveau l'image de notre région très fortement.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GILLE.

Monsieur LEGASSE.

M. LEGASSE. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je voudrais profiter de cette intervention pour clamer ma joie, Monsieur le Président, ma joie de lire dans le cadre de l'institution régionale que nous sommes les mots d'une définition politique qui correspond parfaitement à ce qu'est cette région Val-de-Loire. C'est notre carte d'identité. Je voudrais dire, dans la continuité de ce que mon ami Jean-Patrick GILLE a dit, que ce projet va au-delà de tout ce qui a été dit. C'est l'incarnation et la définition de ce pour quoi nous sommes ici rassemblés. L'idée de Jardins de la France est une idée fédérative de rassemblement. C'est un projet très républicain. Il couvre très largement nos sensibilités et nos ambitions.

Les Jardins de la France, c'est notre passé, c'est notre présent, c'est bien entendu notre avenir, surtout aujourd'hui, parce qu'ils représentent tout ce en quoi nous croyons, tout ce que nous sommes, tout ce que nous voulons devenir, tout ce que nous prétendons partager avec le reste des Français et le reste de l'humanité. C'est un projet de rassemblement, c'est un projet socialiste ; il est pour le partage de cette richesse. C'est même un projet communiste, puisqu'il met en commun un patrimoine. C'est un projet profondément écologique puisqu'il est la consécration de notre défense et de la valorisation de l'environnement. C'est un projet libéral parce qu'il laisse l'initiative. C'est un projet patriotique parce qu'il défend notre terre et notre identité.

(Applaudissements)

Par conséquent, c'est un projet parfaitement centriste, puisqu'il rassemble toutes les valeurs qui nous font croire...

(Brouhaha)

Attention, les Jardins de la France, ce ne sont pas que des sites, ce ne sont pas que de l'esthétique. Ne tombons pas dans le folklorisme. Bien entendu, il y a des endroits merveilleux et nous sommes la région des jardins. Il y a des jardins partout en France. Peut-être que dans cette région du Val-de-Loire ils portent quelque chose de plus.

C'est un projet culturel, un projet social, un projet sociétal, un projet économique. Ne croyons pas qu'il est seulement représenté par cette assemblée. Je pense que c'est la définition et le projet de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de cette région. Ils doivent se l'approprier, ils doivent le vivre. Nous devons le partager.

Monsieur le Président, vous n'imaginez pas que je vais me contenter de vous cirer les pompes. Je vais mettre un petit bémol et une petite faille. J'ai lu ce dossier en entier, je l'ai même relu tellement il est bien rédigé, tellement il est porteur d'espoir et d'avenir. Je n'ai pas lu le mot « jardinier ». Ce n'est pas une critique, Monsieur le Président. Nous sortons aujourd'hui dans *Marianne* un dossier sur l'artificialisation des sols et des jardins. Nous avons quatre thématiques. Il faut des jardiniers pour les préserver, pour les transmettre, pour les porter. Nous savons aujourd'hui que toutes les secondes, 26 mètres carrés du sol français passent de l'agricole au béton, à l'acier et au verre. Veillons à ce que ce jardin de la France soit notre combat politique sur la préservation des terres agricoles. Sauvons nos paysannes et nos paysans. Le vrai jardin de la France, c'est la totalité de cette région, pas seulement les lieux emblématiques que nous avons à défendre.

Pourquoi n'en ferions-nous pas le nom de cette région ? Nous savons que le centre est une valeur démocratique et républicaine profondément valable, mais ce n'est qu'un thème géographique indigne de notre région. Pourquoi ne l'appellerions-nous pas un jour, dans un consensus, les Jardins de la France ?

Monsieur le Président, chers amis de la majorité, ne confisquez pas ce projet. Il est le vôtre. Nous n'aurions pas fait mieux. Je me suis engagé dans cette action politique pour porter ce genre d'idée. Ne le confisquez pas. Partageons-le entre tous les élus, y compris les élus départementaux et les élus municipaux. Faisons en sorte que chaque citoyen du Val-de-Loire puisse se dire qu'il est un des jardiniers du Val-de-Loire et de la France.

Je finirai par un mot de Voltaire, après avoir consacré Balzac, Rabelais, Ronsard, tous ces gens qui ont participé à la gloire de ce jardin : « *Il faut cultiver notre jardin* ». Cultivons-le tous ensemble.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur LEGASSE.

Madame HAAS.

Mme HAAS. - Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur Perico LEGASSE, pour cette verve dès le matin. Je ne peux qu'être d'accord avec vous. Nous aurions aimé un tel enthousiasme sur le vœu contre l'artificialisation hier soir.

En tout cas, nous nous félicitons pour les Nouvelles Renaissance qui s'installent petit à petit comme un rendez-vous fédérateur pour les habitants, les acteurs de la culture, du tourisme et des savoir-faire régionaux. Nous nous félicitons de cette labellisation qui s'organise autour de quatre piliers : la mise en mouvement des actrices et acteurs régionaux autour d'événements festifs qui donnent à voir la grande créativité de notre région, ainsi que la valorisation des imaginaires qui repensent le monde, le réinventent et se penchent sur ce que pourrait être une nouvelle renaissance pour notre territoire et au-delà. Il pose aussi la question importante de l'élargissement de la notion d'attractivité du territoire pour que ce dispositif puisse être l'occasion de questionner notre relation au patrimoine naturel, au patrimoine bâti, aux paysages et au commun si précieux, qu'il soit physique ou symbolique, matériel ou immatériel. Enfin, il doit permettre une réappropriation de la démarche par les habitants eux-mêmes, par les jardiniers, Monsieur Perico LEGASSE, pour que, réellement, les Nouvelles Renaissance soient l'espace dans lequel se portent pour partie les utopies de demain.

La thématique « jardin de France » peut être une formidable opportunité pour croiser tous ces enjeux. Plus que jamais, cette thématique permet de valoriser le lien entre nature et culture à un moment où notre région s'engage dans une volonté forte de transition écologique et sociale, à un moment où nous avons besoin de renforcer cette connexion afin que la société s'engage dans ces transformations avec espoir et conviction, car nous ne ferons rien sans ses habitantes et habitants.

Les Nouvelles Renaissance, Jardin de la France, sont aussi l'occasion de soutenir des artistes qui œuvrent dans le champ de la nature et du paysage, nous interrogeant sur notre rapport ambivalent au vivant et nos pulsions à tantôt collaborer, tantôt dominer, considérant la nature comme un corps extérieur qu'il faut dompter. La création artistique a tout autant la fonction de faire du commun que de créer du débat et de la controverse.

Le retour aux jardins, c'est par ailleurs le retour à la terre nourricière, un clin d'œil aux jardins ouvriers, aux ceintures maraîchères et arboricoles, à l'engouement actuel pour les comestibles dans la ville. C'est une célébration des jardins fédérateurs d'espaces collectifs et de partage car, tout comme la culture, le jardin peut être un espace de sociabilité ouvert sans préjugés, ancré dans le local et, pour autant, porteur d'une part d'universalité. Les jardins, qu'ils soient horticoles ou vivriers, sont des moteurs de création et d'innovation, de génie humain.

Enfin, nous souhaitons que leurs jardins historiques fassent la part belle à tous les patrimoines, même les plus méconnus et les plus fragiles. Le travail d'inventaire de l'Association des parcs et jardins de la région Centre-Val de Loire est, de ce point de vue, une ressource précieuse, ainsi que les associations moins connues comme l'Union pour les ressources génétiques du Centre-Val de Loire.

Vous l'aurez compris, nous souscrivons à l'idée que le jardin soit le lieu d'expression, de culture, de rencontre, de lien social, d'insertion, de santé, de diversité et d'intégration, d'apprentissage et de transmission, de créativité et de médiation culturelle. Il nous semble important que ces Nouvelles Renaissance s'adressent bien à des projets en rapport avec la thématique afin de construire une programmation cohérente. L'appel à projets devra accompagner une grande diversité de démarches, tant par les acteurs qui les portent que par la singularité des projets. Une partie importante des porteurs de projet sont des acteurs culturels très fragilisés – vous l'avez redit, Madame la Vice-présidente – par ces deux dernières années de crise sanitaire. La levée des restrictions est une bonne nouvelle. Ceci dit, elle ne pourra occulter des situations de précarité dans lesquelles sont plongés bon nombre d'artistes, de techniciens et d'administratifs.

Ce dispositif, par les moyens qu'il mobilise et le nombre de projets qu'il sollicite, est une bulle d'oxygène. Malheureusement, en ces temps difficiles, il ne peut répondre à lui seul aux situations critiques. La Région aura donc, au-delà de cet appel à projets, une réponse plus globale à leur apporter, que nous vous encourageons à élaborer en concertation et avec détermination.

Enfin, nous nous félicitons de voir maintenu le financement de la visite des jeunes en formation dans les domaines de l'horticulture et du paysage pour découvrir les jardins du Centre-Val de Loire lors de journées de juin autour de la thématique « les jardins face au changement climatique ». L'éducation, pierre angulaire de la promesse républicaine et de la bifurcation écologique, doit être au centre de notre attention afin de combattre les injustices de naissance et parier sur le futur.

Le groupe Écologie et Solidarité votera bien évidemment ce rapport. Il porte en lui beaucoup de valeurs que nous souhaitons défendre. Nul doute que la programmation 2022 sera l'occasion, pour un nombre important de nos concitoyens, de se retrouver, retrouver des espaces de sociabilité et les partager avec des populations venues de tout le pays et d'ailleurs.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame HAAS.

Mme LOUISIN a la parole.

Mme LOUISIN.- Merci, Monsieur le Président.

Comme l'évoquait M. Jean-Patrick GILLE, je tenais à saluer votre exposé, Madame la Vice-présidente, pour cet arsenal d'initiatives en vue d'un projet rafraîchissant que constituent les Jardins de la France.

« Une petite Touraine où toutes les fleurs, tous les fruits, toutes les beautés de ce pays sont complètement représentés, aussi bien que la réglisse, les genêts d'Espagne, les lauriers-roses d'Italie et les jasmins des Açores », telle était l'image que se faisait Balzac de la Touraine en 1832.

Tout remonte à l'époque de la Renaissance, où naît véritablement l'importance de la tradition des parcs et des jardins en Val-de-Loire, valant à la Touraine d'être encore aujourd'hui nommée le jardin de la France. Harmonie des couleurs, esthétique des lignes, originalité des essences, la Touraine compte une collection rafraîchissante de jardins et de parcs remarquables. En deux termes, Villandry, l'évidence. Au-delà de l'architecture d'avant-garde de Jean Breton, secrétaire des finances de François 1^{er}, les jardins du château de Villandry sont aujourd'hui la plus remarquable illustration d'un savoir-faire inestimable. Dans le monde entier, le domaine est célèbre pour ses fascinants jardins à la française, avec comme point d'orgue son superbe potager décoratif où les variétés se succèdent au fil des saisons, sans oublier également le jardin d'eau, le jardin du soleil et le jardin des simples. Les jardins de Villandry constituent littéralement l'art et la manière. De style Renaissance au 16^e siècle, à la française au 18^e siècle, parc paysager au 19^e, les jardins de Villandry, redessinés par Joachim Carvallo au début du 20^e siècle, sont réellement une création originale entre tradition et innovation.

Aux côtés de Villandry, c'est une véritable farandole de jardins qui s'offre à nous : le Rivau, le musée Ronsard au prieuré de Saint-Cosme, la Bourdaisière, les jardins du château de Valmer, le domaine royal de Château Gaillard, le village jardin de Chédigny, le jardin Mireille ou encore le Conservatoire national de la tomate au château de la Bourdaisière et le parc du château de l'Islette. Loin de jouer la carte du mimétisme, ces jardins cultivent au contraire des personnalités affirmées. Incontestablement, le jardin à la française a pu voir le jour par l'influence italienne. L'apparition de châteaux d'un nouveau genre à la fin du 15^e siècle sur les bords de Loire se double d'un nouvel art des jardins. Les premiers modèles de jardins sont importés d'Italie grâce à Charles VIII et Louis XII. Les jardins français, qui ne fournissaient jusqu'alors que des fruits et des légumes pour l'alimentation et des fleurs pour le parfum, trouvent aussi une vocation décorative. Dès la fin du 15^e siècle, le Val-de-Loire a reçu l'appellation de Jardin de la France. Ce gratifiant surnom inspiré par l'art et la douceur de vivre dans cette région serait désormais pour longtemps propice au développement de l'art des jardins.

Très fertiles, ces terres accueillent aussi une riche culture maraîchère avec la vogue des légumes rares. C'est ainsi que le concept des jardins de la France donne également une vision de la région du « bien manger » et du « manger sain » qui s'impose en tant que contrée des bons légumes et des bons fruits, vignobles compris. En somme, privilégier les circuits courts, favoriser nos savoir-faire et nos terroirs, c'est le localisme que nous prônons depuis tant d'années.

Par ailleurs, est à souligner le travail remarquable des équipes des jardins de Chaumont-sur-Loire qui font rayonner le festival international dont nous célébrons cette année le 30^e anniversaire. Sans conteste, c'est un événement qui va marquer l'année 2022 et donner un essor supplémentaire.

Comme vous avez pu le souligner, Madame la Vice-présidente, en dépit des confinements lors de la crise sanitaire, les Français ont pu redécouvrir la majesté du patrimoine français, de notre patrimoine du Centre-Val de Loire et de ses joyaux.

Nous nous félicitons également que ce projet Nouvelles Renaissance s'élaborer autour de quatre axes : le patrimoine et la nature, la création et la culture, l'art de vivre et la gastronomie, la science et l'innovation. Il semblerait judicieux également que la Région puisse élargir le dispositif en lançant un concours populaire afin de valoriser les jardins des habitants, en partenariat avec les producteurs locaux tels que les lycées horticoles ou les pépiniéristes. En ce sens, ce projet de récompense des particuliers pourrait être accompagné d'une création de prix pour ceux souhaitant y concourir, une récompense des particuliers en possession de jardins potagers ou d'ornements dont les caractéristiques sont les suivantes : jardins retrouvés, nourriciers, créatifs ou historiques.

Les Nouvelles Renaissance constituent un dispositif que nous soutenons depuis sa mise en place. C'est pourquoi nous soutenons cet appel à projets consacrant 300 000 euros à la réalisation et diffusion de projets autour de la thématique Jardin de la France, l'objectif étant de faire émerger la réalisation et la diffusion d'événementiels qui mettent en lumière aujourd'hui la créativité et l'art de vivre en Centre-Val de Loire, au sein de sites emblématiques mais connus de notre région.

Parce que nos identités se forgent dans la volonté de défendre notre mode de vie, la beauté de nos régions et de notre culture française qui sont le fruit d'adaptations millénaires au sol, climat et ressources naturelles, notre groupe votera favorablement ce projet.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame LOUISIN.

M. BOUÉ a la parole.

M. BOUÉ. - Monsieur le Président, chers collègues, la culture caractérise notre pays depuis des milliers d'années et nous sommes fiers aujourd'hui d'avoir une culture aussi riche dans notre pays, et ce, malgré un budget national qui demeure autour de 1 % du PIB depuis de trop longues années. Il est donc plus que temps, avec ce beau projet Nouvelles Renaissance, Jardin de la France, de continuer le travail déjà entrepris par notre Région pour perpétuer notre goût pour la culture et ce qu'elle est capable d'apporter à notre société et aux générations futures.

J'en profite pour rappeler la situation avec le Covid qui a mis à mal ce secteur d'activité de la culture déjà si peu reconnu. Encore aujourd'hui, des difficultés persistent et empêchent la culture de se relever correctement. Il est un des premiers secteurs à avoir subi les restrictions des mesures sanitaires dans la durée : les intermittents, les salles de spectacle, les médiateurs culturels, les théâtres, les monuments historiques considérés comme non-essentiels, mais aux yeux de qui ? C'est une question sur laquelle nous devrions nous pencher : autant de lieux d'échanges et de regards croisés ont été fermés ou ont été restreints. Pourtant, apprendre, regarder, observer, faire et donner la possibilité aux personnes d'ouvrir leur esprit et d'acquérir une ouverture sur l'environnement qui les entoure est essentiel dans le moment tourmenté que nous vivons, car sans ouverture d'esprit et sans connaissance des savoirs et des merveilles de notre monde, nous nous exposons au désespoir, à la haine, aux pires dangers. La culture est une lumière qui ouvre les possibles. Elle est une expression essentielle pour notre avenir commun. La culture, c'est le témoignage de notre histoire passée pour construire notre histoire future, une mémoire socle de notre avenir. Elle participe au bon fonctionnement d'une société et, dans une période aussi difficile et incertaine, elle en est même le ciment.

Malheureusement, aujourd'hui, certaines structures, individus du monde de la culture, tournent encore au ralenti et cumulent parfois deux années sans activité. Les pertes financières sont énormes et, pourtant, les projets sont nombreux, mais les conditions de réalisation sont trop rarement réunies. Consciente de l'importance que représente la culture, la Région s'engage. La culture est, comme je l'ai dit précédemment, un vecteur d'apprentissage, de transmission de valeurs et de sensibilisation. Nous ne sommes pas sans savoir que les questions sociales, environnementales et démocratiques sont des priorités indissociables dans notre société actuelle, mais les projets culturels nourrissent la prise de conscience des enjeux sociétaux de notre époque et, surtout, participent à les rendre accessibles à toutes et à tous.

Labelliser, c'est valoriser. Valoriser le savoir-faire, la transmission, c'est également, dans le difficile contexte actuel, donner la possibilité, une chance pour les professionnels de grandir. Dans un constat plus global, c'est un moyen de construire une programmation culturelle et touristique collective pour les habitants de la région Centre-Val de Loire, mais aussi pour les touristes venant découvrir notre belle région.

Nous sommes bien sûr favorables à la validation de ce rapport Nouvelles Renaissance. Le valider, c'est donner la possibilité de créer des projets notamment liés à la nourriture et à l'importance du « bien manger », du « manger sain et à sa faim », à la valorisation des produits qui sont les nôtres, des métiers de l'artisanat local indispensables dans notre quotidien comme le maraîchage, l'agriculture ou même l'élevage, mais aussi le droit de toutes et tous au bon, au beau et à l'art. Ce projet, c'est également mettre en relation différents acteurs avec les habitants et les visiteurs de nos territoires : des médiateurs culturels, des guides, des professionnels de l'éducation à l'environnement, des sciences humaines et sociales, des professionnels des jardins, vignes, forêts, du monde agricole et des artistes. Dans un principe qui définit l'éducation populaire, l'important est de se concentrer sur ce qui lie les individus et de créer un projet fait par tous et pour tous.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur BOUÉ.

Nous entrons dans le débat général avec vos interventions de 3 minutes. Je vous demande de bien respecter ce temps.

Je donne la parole à Karine GLOANEC-MAURIN.

Mme GLOANEC-MAURIN. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, ce matin, je pense que nous ne pouvons que nous réjouir de la présentation de ce magnifique rapport qui nous rassemble. Je le sens, les interventions des uns et des autres et des groupes politiques le disent, la belle intervention de Perico LEGASSE, mais aussi les belles interventions de mes collègues, de tous, indiquent qu'au moment où nous sommes à l'aube d'une période d'incertitude, avec la guerre à notre porte, sur le sol européen, nous ne pouvons que nous réjouir de cette plénière qui nous rassemble plusieurs fois sur les rapports. Hier, un pacte santé qui nous a rassemblés, une analyse du CPER qui nous indique que nous avons beaucoup à faire, et aujourd'hui, autour de la culture, et bien au-delà, du tourisme, de l'alimentation, de l'agriculture, un magnifique rapport qui fait continuité avec un premier épisode autour de la commémoration des 500 ans de la Renaissance, extrêmement bien abordée par notre Région, et aujourd'hui la suite avec les jardins.

Aujourd'hui, où nous sommes tous réunis et devenus des jardiniers de la région, je me réjouis que la politique publique nous amène aussi à être des acteurs pour nos concitoyens, pour les grandes compétences que nous avons : tourisme, attractivité du territoire, culture. Nous sommes aujourd'hui, avec ce rapport, mis à pied d'œuvre pour accompagner notre Région dans, ce que Jean-Patrick GILLE disait, une mission fédératrice, une

mission d'identité. Quand la Région est passée de Région Centre à Région Centre-Val de Loire, lorsque nous sommes restés seuls, le Président de Région et l'exécutif ont dit : « d'accord, seuls, mais avec une identité plus forte ».

Au niveau international, ce rapport nous place aussi sur une dimension de culture du monde, c'est-à-dire que nous allons, à travers cette manifestation, à travers les différents appels à projets, devenir peut-être une région extrêmement identifiée sur la culture, sur le tourisme – nous sommes aussi le grenier de la France et le jardin de la France – et sur notre identité agricole. Nous sommes une région rurale.

Ce rapport a du sens. Je félicite les services, la vice-présidente qui l'a présenté, et tous les vice-présidents qui se sont associés pour construire ce rapport, cette continuité qui nous permet d'avoir une vision sur le monde. J'ai souvent défendu une politique poétique pour accompagner une action publique. Je crois qu'avec la dimension des jardins de la France, nous y sommes. Je souhaite que nous soyons tous des jardiniers et des poètes.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup.

M. SCHLESINGER a la parole.

M. SCHLESINGER. - Merci, Monsieur le Président.

Ce rapport présente un festival qui, comme le disait mon collègue Perico LEGASSE, puise dans les racines de notre région, dans son histoire. Quand on retourne aux sources de notre patrimoine et qu'on essaie de le projeter vers l'avenir, on y trouve de l'énergie, des idées nouvelles qui nous permettent d'attirer, de fédérer et de rassembler. C'est tout à fait remarquable.

Ce festival, pour 2022, si j'ai bien compris qui sera reproduit dans les années à venir peut-être sur d'autres thématiques, doit être un levier pour accompagner la transformation de notre région dans plusieurs politiques publiques. Perico LEGASSE évoquait notre rapport à notre terre et à l'agriculture. À l'instant, a été évoqué le tourisme. Je crois que l'on peut même aller un peu plus loin et y voir un levier pour notre développement économique au sens large.

Parmi les thématiques qui ont été évoquées pour cette année, il y avait un clin d'œil fait pour le 100^e anniversaire du décès de Marcel Proust avec la thématique du jardin retrouvé. Dans notre région, si nous n'avons pas Balbec, nous avons au moins Combray. Une des grandes thématiques de l'œuvre de Proust autour des jeunes filles est la bicyclette. Quand il rencontre les jeunes filles en fleur à Balbec, il pense à la bicyclette. Je trouve dommage, mais je sais que c'est un levier sur lequel on travaille, que les jardins ne soient pas mis davantage en réseau en s'appuyant sur nos véloroutes qui se sont développées au fil du temps dans la région. Là aussi, il y a un levier intéressant de mettre en relation ces jardins, le fait qu'on puisse s'y promener dans le cadre de la Loire à Vélo, dans le cadre de Cœur de France à vélo. De nouvelles routes à vélo pourraient être développées. Je pense à la Sologne à vélo. Des emprises ferroviaires sont aujourd'hui disponibles pour développer ce genre de choses. Pour moi, les jardins doivent être mis en relation, tournés vers la population et nous servir de levier pour développer d'autres politiques publiques.

À cet égard, ce sera peut-être mon seul regret sur ce rapport, par rapport aux vœux que nous avons présentés hier, je crois que cette politique cyclable doit nous permettre de développer une industrie du vélo dans notre région. Je trouve que le lien que nous proposons de faire hier avec une forte action dans le domaine cyclable aurait été un corollaire tout à fait intéressant avec la politique qui nous est présentée ce matin et pour laquelle notre groupe, comme le disait Perico LEGASSE, votera favorablement avec une grande joie.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur SCHLESINGER.

M. COQUIN a la parole.

M. COQUIN.- Vous l'avez indiqué, Madame la Vice-présidente, le printemps qui arrive sera une période décisive pour la relance de la vie culturelle de notre région. Nous avons donc une responsabilité importante dans l'accompagnement de cette reprise. Il y va de la vitalité des acteurs de ce champ comme de tous les acteurs économiques qui en bénéficient indirectement et qui sont nombreux.

Le présent rapport porte cette ambition de permettre la rencontre entre des secteurs qui se nourrissent mutuellement. L'économie de la culture représente en France près de 50 milliards d'euros, ce qui permet à ce secteur de contribuer à plus de 2 % du PIB. Près de 700 000 personnes travaillent dans ce secteur, soit 2,5 % de la population active, sans compter les 3,5 millions de bénévoles répartis dans plus de 260 000 associations. Ces chiffres marquent l'importance d'une vie culturelle dynamique pour notre territoire, mais cet écosystème n'a de sens que s'il est au bénéfice du plus grand nombre et conduit à une attention particulière aux plus fragiles des contributeurs.

C'est pourquoi il nous semble important que le dispositif Nouvelles Renaissance puisse être le reflet de la diversité d'acteurs qui œuvrent dans cet écosystème. Nous pensons que la diversité des projets soutenus, par leur taille et la nature des acteurs qui les portent, sera au service de la sécurisation des plus fragiles de ces acteurs. Vous le savez, le dispositif Nouvelles Renaissance a été, sur l'année précédente, mobilisé pour 48 % par des acteurs relevant du champ de l'art et de la culture, et 75 % des projets sont des projets culturels. Ce dispositif a un impact certain sur l'économie de ces structures et il est donc particulièrement attendu.

La grande précarité de bon nombre de salariés des secteurs culturel et événementiel doit nous amener à poursuivre les efforts déjà entrepris pour accompagner la reprise de leurs activités. Au-delà de la question économique, c'est la question du sens qui est posée. C'est l'objet de ce rapport : faire sens. Faire sens autour de la culture, d'une culture nourrie d'expériences multiples mais qui façonne ce que nous sommes ensemble. Une culture qui se construit autour de la diversité de nos histoires, la diversité de nos points de vue, la diversité de nos pratiques culturelles et sociales. Ce sont ces diversités construites dans un espace partagé qui font l'identité de notre territoire.

Les Nouvelles Renaissance seront donc l'occasion de continuer à renforcer cette cohésion au travers d'apports multiples, pour peu que nous soyons attentifs à encourager la diversité et, donc, le maintien dans le jardin commun des espèces en voie de disparition.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Monsieur COQUIN.

Temanuata GIRARD a la parole.

Mme GIRARD.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, les Nouvelles Renaissance mettent en lumière les éléments culturels et paysagers que nous partageons tous dans la région. Partout, nous retrouvons cet engouement pour le jardinage, la création d'espaces nourriciers, de détente, de contemplation. Vous imaginez bien que je ne vais pas pouvoir parler de jardin de la France sans évoquer nos vignobles, nos prairies et nos parcelles de céréales qui sculptent nos paysages. Il y a, en Centre-Val de Loire, une passion pour l'art paysager qui se retrouve à toutes les échelles, dans les villes comme dans les campagnes, des parcs des châteaux aux jardins ouvriers en passant par les arboretums et les potagers fermiers. Bien évidemment, nous serons très attentifs à

cette pression sur le foncier agricole qui nous mène aussi dans les politiques que nous travaillons.

A l'heure de la crise écologique où il est désormais une urgence vitale de jardiner et ménager nos territoires, cette programmation 2022 des Nouvelles Renaissance ambitionne une vraie hybridation des participants à ces événements. Il s'agit de rassembler un public varié autour d'objets ouverts supportant diverses interprétations et pratiques telles que les paysages, mais aussi l'agronomie, la gastronomie, la précarité alimentaire, les conservatoires*, les savoir-faire, mais surtout la passion. Nous l'avons dit hier, il est nécessaire de recréer du lien pour redonner du sens à ce qui nous nourrit, donc poursuivons ces échanges. Rapprocher toutes ces personnes qui les entretiennent, les préservent et les développent nous paraît essentiel. Nous avons besoin de ces temps d'échanges entre jardiniers, maraîchers, cuisiniers... La liste est très longue parce que nous jardinons tous.

Nous avons besoin, après ces années difficiles d'isolement contraint, de prendre un grand bol d'air frais. Grâce à notre programmation 2022, nous allons faire connaître et ouvrir au plus grand nombre ces espaces indispensables à notre bien-être. Nous voulons également aller vers les publics les plus précaires, souvent celles et ceux qui sont les plus éloignés de la culture. Durant ces événements, chacun doit pouvoir se cultiver et s'acculturer grâce aux rencontres et échanges de points de vue permis par la programmation. Il est souvent bien intéressant, quand on a une assiette devant nous, de comprendre comment elle a été conçue, comment elle a été pensée par un chef, mais également comment elle a été pensée par le jardinier ou le maraîcher qui a fait pousser les légumes et comment les interactions se sont déroulées, comment les échanges ont pu faire avancer le côté gustatif d'un légume, donc faire découvrir toutes ces avancées au public qui nous entoure.

Merci beaucoup pour ce rapport.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame GIRARD.

Mme FAUQUET a la parole.

Mme FAUQUET.- Monsieur le Président, mes chers collègues, les 500 ans de la Renaissance en 2019 ont permis un réel focus sur notre région, tant sur le plan national qu'international. Pour surfer sur ce succès et permettre une continuité, sont nées les Nouvelles Renaissance qui se veulent un festival de la créativité et de l'art de vivre en région Centre. Ce festival se développe autour de quatre thématiques dont la présentation dans ce rapport est d'un lyrisme auquel nous sommes peu habitués dans les rapports. Après la gastronomie et l'art de vivre, cette année a pour thème le jardin de la France. Les événements qui souhaitent être labellisés et/ou s'inscrire dans le cadre de l'appel à projets doivent se développer dans la thématique générale retenue et se décliner dans le jardin retrouvé, nourricier, créatif ou historique, mais ces événements peuvent aussi « permettre de croiser les principes posés dans les Nouvelles Renaissance », donc relever des quatre thématiques générales définies en 2020. On se perd un petit peu. Ce rapport est confus et manque un peu de simplicité. D'ailleurs, Perico LEGASSE a dû le lire à plusieurs reprises, a-t-il dit.

(Rires)

Il est vrai que la communication en ombrelle est portée par le service communication de la Région, la promotion touristique nationale et internationale par le comité régional du tourisme, le tout inclus dans le budget de la culture, et dont la vice-présidente a présenté ce rapport. Je suis gênée par des Nouvelles Renaissance qui se répètent chaque année, qui n'en finissent plus de renaître, le manque de lisibilité du dispositif et sa présentation tardive. Voter ce dispositif en février pour l'année en cours et présenter en mars le thème retenu ne facilite pas l'implication des porteurs de projets qui souhaiteraient disposer de ces informations l'année précédente afin de mieux les préparer.

Le budget présent octroie 30 000 euros à la commande publique alors que, l'année dernière, seulement 3 000 euros avaient été dépensés à ce titre. Une partie de ce budget pourrait être allouée au CRT qui porte la promotion touristique nationale et internationale, en lien avec Atout France, avec une attention particulière pour l'Italie et la Grande-Bretagne. Il ne faudra pas oublier la clientèle nord-américaine, que le thème retenu cette année intéresse particulièrement.

Pour terminer par une note positive, outre la beauté et la pertinence du thème général retenu, la communication offerte par la Région par un site Internet dédié, relayé par la presse et les offices de tourisme, donne une grande visibilité aux actions et événements qui existent sur notre territoire, quelle que soit l'ampleur de la proposition des porteurs de projet. Le lancement de ce festival ne pourra que se produire dans le domaine régional de Chaumont, qui fête cette année les 30 ans du Festival international des jardins. On ne pourrait être davantage dans le thème.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame FAUQUET.

M. BRIDET a la parole.

M. BRIDET. - Chers collègues, chers poètes et jardiniers de notre région, comme a pu l'indiquer Betsabée HAAS, le groupe Écologie et Solidarité pense que la fusion nature et culture est une opportunité importante pour confirmer et donner corps à l'engagement de notre Région dans la transition écologique. La politique culturelle est celle du sens, celle qui porte en elle à la fois l'histoire et une vision contemporaine du monde. Une politique culturelle est une politique qui s'intéresse autant aux arts qu'aux autres pratiques sociales. Dans ces pratiques, notre rapport à la nature dit quelque chose du sens de la société dans laquelle nous souhaitons vivre. Le jardin retrouvé est l'occasion de nous poser la question des biens communs, qui ne sont pas notre propriété mais dont nous avons la responsabilité, celle de maintenir les sols vivants, l'air respirable et l'eau pure. Cette thématique doit nous permettre de nous poser la question de la manière dont nous exerçons collectivement cette responsabilité, les relations d'interdépendance et de solidarité avec toutes les autres formes du vivant.

Il est nécessaire que ce dispositif événementiel d'attractivité soit cohérent dans les valeurs qu'il porte avec les projets qui seront retenus. Il doit être une des occasions de repenser la manière dont nous souhaitons construire l'attractivité sociale, économique et touristique de notre territoire, que nous souhaitons avant tout fonder sur l'expérience du bien-être dans un rapport respectueux et équilibré avec le paysage, l'histoire et la nature. C'est à ces conditions que nous transformerons profondément notre rapport à cette nature, au vivant. Un jardin partagé à préserver, comprendre, entretenir et enrichir pour les générations qui nous suivront. À cet égard, ma récente visite des étonnants marais de Bourges m'a donné à admirer en un même lieu culture populaire, faune épanouie, poésie et paysages nourriciers.

Les parcs naturels régionaux sont aussi les laboratoires par excellence où les nouvelles façons d'habiter notre région, de cultiver notre jardin, sont expérimentées au quotidien par les acteurs économiques, culturels, sociaux et associatifs dans le but d'inventer des modes de vie où chacun peut s'épanouir et trouver sa place dans le respect du vivant, de l'histoire, des paysages. Le Boischaud Sud, où la Région accompagne les élus, les habitants dans l'étude de préfiguration d'un nouveau parc naturel régional, est exemplaire de ces enjeux. Les courbes de baisse de la population humaine et de la biodiversité sont, en effet, parallèles.

La déprise et la spécialisation agricole délaissent et uniformisent les paysages, tandis que de moins en moins de valeur ajoutée est créée autour des productions locales. La bonne nouvelle que cet alarmant constat véhicule, paradoxalement, est que l'homme et la nature ne sont pas antinomiques : pas de paysage sans paysan, je l'ai déjà dit hier. Il s'agit bien de se réapproprier et de réinventer des activités humaines attentives et créatives pour respecter durablement le vivant, qui constitue la richesse de ces marches de l'Auvergne. Habitat de la faune sauvage, nourricière, protectrice des cultures, productrice d'énergie, la haie y est le symbole du génie humain construit au fil des millénaires.

Le paysage est donc bien l'expression culturelle de la fabrication de ce rapport bienveillant de l'homme envers son milieu. Ce n'est pas un hasard si c'est au cœur de ce bocage que George Sand trouva l'inspiration des premiers textes qui éveillèrent l'opinion publique aux enjeux écologiques et qui conduisirent à la protection de la forêt de Fontainebleau, premier acte républicain de protection du vivant.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur BRIDET.

M. BEATRIX a la parole, dernier orateur inscrit.

M. BEATRIX. - Merci, Monsieur le Président. Je suis le dernier, donc je vais faire concis et bref.

Trois observations. Premièrement, nous étions il y a quelques semaines avec vous, Monsieur le Président, avec Harold HUWART et Philippe FOURNIÉ à Sancerre, pour regarder la façon dont on pouvait renforcer l'amélioration de notre offre d'hébergement touristique. A l'occasion des échanges que nous avons eus avec l'ensemble de la filière professionnelle, nous avons constaté que l'expérience demandée par nos visiteurs, qu'ils soient régionaux ou en dehors de notre région, est d'avoir une expérience unique. À cet égard, le programme Jardin de la France répond pleinement à cette envie d'avoir une expérience unique dans notre région.

Ma deuxième observation sera de dire que cette programmation arrive à point nommé, pour notamment un certain nombre de lieux qui, pendant la période Covid, ont souffert. Je m'entretenais hier avec le gestionnaire du parc floral d'Apremont-sur-Allier ; il est dans les starting-blocks pour déposer sa candidature d'appel à projets. J'en profite pour répondre à Mme FAUQUET et dire que le *timing* est excellent, d'autant plus que cette programmation a été préparée par vous, Madame la Vice-présidente. Les professionnels et les porteurs de projet sont déjà dans les starting-blocks.

Troisième et dernier élément, vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, il n'y a pas que les grands lieux qu'il faut regarder. Il y a aussi ce maillage de proximité. J'ai un petit point particulier sur les arboretums, puisque nous sommes une région dans laquelle il y a cette richesse d'arboretums. Pas très loin de chez moi, il y a l'arboretum d'Adeline. Cette programmation, notamment l'axe « jardin retrouvé », va être l'occasion pour ces petits lieux de faire des échanges avec les jeunes et avec notre filière professionnelle qui forme nos jeunes. Dans cette filière d'horticulteurs, il faut des jardiniers, disait Perico LEGASSE, mais il faut aussi des horticulteurs. On a de très belles filières, des CAP horticulture, l'école de la Mouillère à Orléans et d'autres lieux de formation qui, je l'espère, vont pouvoir être un moment privilégié d'échange entre les professionnels et ces jeunes en formation.

Comme chacun y va de sa citation, je ne ferai pas exception. « Soyons reconnaissants », écrivait Marcel Proust, « aux personnes qui nous donnent du bonheur. Elles sont les charmants jardiniers par qui nos âmes sont fleuries ».

(Applaudissements)

M. le Président.- Madame la Vice-présidente, souhaitez-vous ajouter quelques éléments ?

Mme BENASSY.- Merci.

D'abord, je tiens à saluer l'unanimité dont vous avez fait preuve, et l'enthousiasme que l'on a pu noter autour de ce programme. Bien sûr, oui pour le porter collectivement, tous ensemble et sur l'ensemble des territoires. Nous serons tout à fait attentifs à ce que, dans la labellisation de projet et les appels à projets, on puisse avoir une diversité d'acteurs et de projets sur l'ensemble du territoire régional pour une mise en valeur des grands sites patrimoniaux, mais aussi des plus petits sites, et pour une véritable appropriation populaire de ce programme. Nous serons également attentifs à ce qu'il y ait une cohérence des projets retenus avec la thématique de l'année.

Sur la question de l'appropriation populaire, je voudrais dire à M. LEGASSE que les jardiniers sont bien cités dans le rapport. Dans la thématique du jardin retrouvé, on a bien l'idée de découvrir les secrets de nos jardiniers, donc les jardiniers n'ont pas été oubliés.

M. LEGASSE.- Je ne parlais pas de ceux-là.

Mme BENASSY.- Sur la question de la mise en réseau des jardins, je citerai à nouveau l'Association des parcs et jardins de la région Centre-Val de Loire, qui fait ce travail de mise en réseau et d'accompagnement des jardins de taille variée et qui accompagne notamment les plus modestes d'entre eux sur l'idée de mettre en réseau et en lien ces jardins à travers le vélo. Je pense que c'est un sujet qui sera abordé dans la stratégie vélo qui sera travaillée par notre collectivité.

Je voulais terminer en apportant quelques éléments sur les réflexions qui sont en cours pour venir soutenir de façon plus structurante le secteur culturel dans les années à venir. En effet, ce secteur a beaucoup souffert, et nous aurons à le soutenir. Pour cela, on poursuivra le dialogue permanent qui a eu lieu pendant toute la crise, avec le Président notamment. L'échange le plus récent date du mois de janvier avec l'ensemble des acteurs culturels. Nous les mobiliserons pour les concerter à travers la Conférence permanente consultative de la culture, dont une première séance de ce mandat aura lieu le 6 avril.

Nous aurons besoin de répondre à l'urgence pour permettre à la fois de sécuriser les parcours professionnels des salariés du secteur et pour remobiliser les publics dans toute leur diversité. Pour cela, il nous faudra encourager une diversité d'acteurs et nous aurons à soutenir des initiatives locales portées par des associations qui pourront ouvrir de nouveaux espaces de diffusion pour les artistes, associant les habitants à leurs gouvernants tout autant qu'à la mise en œuvre des projets, des initiatives locales qui permettront de faire valoir et de mettre en œuvre les droits culturels dans notre région.

Pour partie, les Nouvelles Renaissance participent de cette dynamique, mais nous aurons le besoin d'aller plus loin. J'aurai l'occasion de faire des propositions en ce sens au printemps.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente.

Merci beaucoup à vous toutes et à vous tous pour cet enthousiasme et cette conviction qu'il nous faut, dans ces moments particuliers et très durablement, engager toujours plus l'affirmation du plaisir de vivre en Centre-Val de Loire.

Je veux ajouter quelques points. Mesurons l'importance de cela par rapport au traumatisme économique qu'ont vécu et que vivent aujourd'hui nos restaurateurs, nos hôteliers, nos structures d'accueil touristique, nos structures d'accueil collectif. Ce sont deux années terribles, pour lesquelles les modèles économiques ont été très puissamment ébranlés. Pour autant – on l'a ressenti mardi –, tout au long de cette crise, l'ensemble des contacts directs, l'ensemble des « visios » que nous avons pu faire pour les réunir, ont attesté d'une énergie extraordinaire. Nous leur devons cela, nous leur devons une saison qui va ramener, à l'échelle de notre région, des visiteurs en grand nombre, une saison qui va, pour les habitants de notre région, donner envie de partager et de s'engager dans ces valeurs de développement de la beauté de notre région.

Je veux insister sur la place des restaurateurs là-dedans. Je suis étonné. L'an passé, quand l'Automne gourmand a été lancé ici, le maître-mot quasi-unique – je crois, Charles, que nous étions ensemble au lancement de cette opération – était les produits locaux, leur valeur, que ce soit maîtres restaurateurs, grands chefs étoilés, le restaurateur du village, l'insistance qu'ils mettent de plus en plus à valoriser leur image et leurs pratiques par ces produits locaux. Je crois qu'il faut – ils le souhaitent très fortement – qu'on les mette vraiment au centre de cela. La gastronomie, la vigne et le vin sont des éléments très importants de cette démarche. Je veux insister.

Il y a le jardin – je n'y reviens pas, vous l'avez très bien illustré –, accueil de création, accueil du spectacle vivant. C'est le jardin dans lequel on trouve ces créations plastiques et, à cet égard, Chaumont en est une illustration majeure, mais bien au-delà. Puis, ce jardin dans lequel on trouve le concert, dans lequel on trouve la pièce de théâtre, dans lequel on trouve un moment d'animation culturelle. Il faut faire se rencontrer véritablement cette nature et cette culture qui, trop souvent, ont été séparées. C'est aussi une ambition que nous portons.

Cela a été dit, il faut aussi la notion du parcours, et l'on y travaille actuellement, pour que l'on puisse avoir un parcours. Quand le parcours se fera à vélo, parce qu'on a déjà, au-delà de la Loire à Vélo, 3 500 kilomètres aménagés à l'échelle de cette région et on veut aller vers 5 000 dans ce mandat, il faut que nous fassions des réseaux et que cela puisse se faire dans un même mouvement. Découverte d'un jardin, on fait 6 kilomètres et on arrive à une table sympathique.

On attendait aujourd'hui pour lancer tout cela, on va également mobiliser les maires et les élus dans les villages et les jardiniers dans les villages. On a un réseau de villes et villages fleuris assez extraordinaire à l'échelle de notre région. On va les mettre dans la boucle. À chaque fois qu'ils vont vouloir valoriser la dimension paysage, la dimension jardin – il y a les élus, mais aussi des femmes et des hommes qui travaillent et qui font que nos villages sont agréables –, nous allons les mobiliser.

C'est quelque chose qui est global, qui va avoir le parrainage d'Alain BARATON, de Stéphane BERN, de Christophe HAY, pour avoir une image globale et entraînante de tout cela. Nous aurons une communication forte autour de cela. Je veux que, pour celles et ceux qui circulent en Centre-Val de Loire, ce soit sur la table où ils vont manger, dans le village dans lequel ils rentrent, sur le site qu'ils vont visiter, pour qu'on puisse avoir une unité graphique, une unité de communication qui fasse vraiment une région en mouvement autour de la fierté de ces jardins et de sa nature.

Nous allons passer maintenant au vote sur ce rapport.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Pour : Centre, démocrate, républicain et citoyen / Communiste et Républicain / Écologie et Solidarité / Rassemblement National et Alliés / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Socialistes, Radicaux, Citoyens / Cyril HEMARDINQUER

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci pour cette expression très forte autour de cette ambition.

**RAPPORT N°4 UNE AMBITION REGIONALE RENFORCEE POUR DES
QUALIFICATIONS ADAPTEES ET TERRITORIALISEES. POUR
REPENDRE AUX ENJEUX DE REDUCTION DES TENSIONS DE
RECRUTEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR
L'ECONOMIE DE DEMAIN / APPROBATION DE L'AVENANT A LA
CONVENTION PACTE / APPROBATION DE LA CONVENTION
FINANCIERE PACTE 2022 / APPROBATION DU CADRE
D'INTERVENTION MODIFIE POUR LES TIERS LIEUX DE
COMPETENCES**

M. le Président.- Nous allons poursuivre, et ce n'est pas sans rapport, parce que quand on a une ambition de cette nature, il faut des mains, il faut des femmes et des hommes qui aient des compétences et un savoir. Nous allons poursuivre sur le PACTE, le bilan des formations. Il s'agit de compétences, de qualifications, de savoir-faire.

Monsieur GILLE.

M. GILLE.- Chers collègues, cela va être moins drôle. On va parler formation.

Moins drôle, parce que je voyais la conclusion du rapport du CESER qui dit que le champ de la formation professionnelle est marqué par une hypercomplexité avec un nombre d'intervenants et de dispositifs très important, de nombreux partenaires ; seront-ils capables de mettre en œuvre ce que vous avez prévu ? C'était un peu la vocation de ce rapport qui vous est présenté d'essayer de clarifier. J'ai bien conscience que, pour beaucoup, et malheureusement parfois pour les bénéficiaires, nos dispositifs peuvent apparaître un peu comme une cacophonie. Je me disais qu'il serait bien d'essayer d'y apporter un peu de clarté, de rendre plus explicites les choses. C'est un peu l'exercice que je me propose de faire avec vous.

Le rapport est un peu pour le moment une rhapsodie qui essaie d'expliquer le PRF (Plan régional de formation) que nous mettons en place depuis des années. Vous savez que, sur les dernières années, l'État a choisi de venir le renforcer, voire de le doubler. Le rapport a aussi vocation à expliquer comment nous renouvelons la convention avec l'État sur ce point, ce que l'on appelle le PRIC ou le PACTE. C'est une rhapsodie parce qu'on a essayé d'aligner les différents thèmes et les différents éléments en préparant le travail de fin d'année qui, j'espère, sera une belle symphonie, qui présentera l'ensemble du CPRDFOP. Je vais essayer de ne pas trop abuser des acronymes. Vous savez que nous aurons cela à faire en parallèle du schéma sur l'économie. C'est pour cela aussi que nous avons mis en place, peut-être pour l'harmonie ou pour rechercher des harmoniques, les États généraux de l'économie et de l'emploi qui pourront et qui vont nourrir ces réflexions. Pour le moment, nous sommes dans une phase territoriale, nous allons à la rencontre des bénéficiaires et beaucoup des entreprises sur le terrain, bassin d'emploi par bassin d'emploi. Les harmoniques seront aussi apportés, je n'en doute pas, par les États généraux de la jeunesse.

Le rapport dont nous avons à discuter présente et essaie de montrer la cohérence que nous avons voulu mettre entre ces divers modes de financement, ces divers dispositifs, entre le PRF et le PRIC. Puis, est arrivé, et c'est la thématique du moment, le plan de réduction des difficultés de recrutement. C'est la bonne surprise de cette crise ; on s'attendait à avoir à gérer des plans de licenciement et, finalement, on est confronté à une pénurie de main-d'œuvre. Evidemment, il y a une sorte de mobilisation sur les territoires pour y répondre. Ce n'est pas simple parce que les entreprises ont aussi des difficultés à recruter, mais aussi à énoncer clairement leurs besoins. Il y a donc un travail à faire là-dessus.

Quelle est la responsabilité de la Région ? Comme je le dis souvent, je pense que tout le monde est convaincu que la formation, ce n'est pas mettre des gens dans des salles de formation, c'est accompagner des parcours de formation tout au long de la vie qui vont de la formation initiale à la formation continue, avec des possibilités de se certifier par la VAE, par les acquis, par les compétences, etc., d'où une certaine complexité.

Quel est le rôle de la Région dans cette complexité ? Je ferai le parallèle avec le mode de transport, puisqu'on est dans des parcours : c'est d'être l'autorité organisatrice. La Région ne fait pas tout mais est un peu dans la supervision. Il y a des secteurs où c'est elle qui dirige et qui finance, notamment la question des demandeurs d'emploi. La formation initiale, évidemment, c'est l'Éducation nationale, et on y contribue. Il y a aussi ce qui est de l'ordre des compétences dont ont besoin les entreprises qui relèvent des dispositifs de formation, des entreprises, à travers les OPCO et une série de mécanismes. Nous avons vocation – en tout cas, je comprends la loi comme cela – à être autorité organisatrice, ce qui nous donne des responsabilités sur la qualité de l'offre de formation. Maintenant, il y a des dispositifs Qualiopi, par exemple, pour que les organismes soient labellisés, mais on a à veiller sur la qualité de l'appareil de formation, notamment de formation continue, de notre Région et à une bonne répartition sur les territoires.

Quels sont les objectifs que l'on peut se fixer et qui sont repris de manière transversale dans le rapport qui vous est présenté ? Un objectif général est d'élever le niveau de qualification. La formation tout au long de la vie, on a cet objectif premier.

Deuxièmement, face à la réalité de la situation, notamment du marché du travail, c'est de former les plus éloignés de l'emploi, former tout le monde dans les demandeurs d'emploi. Cela va être d'autant plus vrai que, comme il y a une tension sur le marché du travail, le sujet est de remettre en emploi ceux qui sont le plus éloignés. On le sait tous, plus on a été éloigné, plus cela demande des moyens.

Le troisième objectif, plus récent, est de résoudre les tensions sur le marché du travail et se caractérise aussi dans notre région avec des succès. Je visitais l'autre jour, avec la ministre du Travail, à Saran, une entreprise de textile que l'on a remontée quasiment, on peut le dire. Ce sont les relocalisations. On a déjà presque une quarantaine d'entreprises qu'on soutient comme cela. Je pense que l'on est un territoire, une région, particulièrement adapté pour ces relocalisations dans des PME d'une cinquantaine ou d'une centaine de personnes. N'hésitez pas, dès que vous repérez quelque chose comme cela, on peut arriver, avec les moyens de la formation, à avoir une intervention qui peut être déterminante et très solide.

Le dernier point est de doter chaque bassin d'emploi de l'appareil de l'offre de formation nécessaire. J'irai plus loin en disant qu'il ne faut pas qu'il y ait un bassin d'emploi qui n'ait pas au moins – on avait pris l'engagement la dernière fois – trois qualifications, formations qualifiantes dans les bassins d'emploi. Je vais plus loin, il faut aussi qu'il y ait au moins dans chaque bassin d'emploi une offre de formation supérieure au Bac. Un bassin d'emploi qui ne propose rien de supérieur au Bac se met dans une grande difficulté. On voit bien que, dans les implantations des entreprises ou des relocalisations, c'est une des données stratégiques qu'ils regardent tout de suite, s'il y a une capacité de trouver en proximité la main-d'œuvre.

Voilà les quatre objectifs – on pourrait affiner, ils sont déclinés dans le document – que l'on peut se fixer.

Pour la clarté, je vais donner des éléments de méthode et pour rassurer tout le monde. Pour la gouvernance de tout cela – vous savez que c'est compliqué puisque la formation, c'est plutôt la Région, l'emploi plutôt l'État et les partenaires sociaux considèrent qu'ils financent –, on a fait le choix du quadripartite. J'y suis attaché. On a une structure qui s'appelle le CREFOP avec un bureau du CREFOP. C'est une particularité de notre Région, et je crois que tout le monde le reconnaît nationalement, où l'on a particulièrement développé cela. Je pense continuer à le faire dans ce sens, parce que cela me paraît être la bonne formule, et avoir une sorte de coordination assez importante tout en respectant évidemment les compétences de chacun.

L'inflexion, en termes de méthode, que l'on a souhaité donner dans ce mandat, c'est d'aller plus loin dans l'approche territoriale, parce que je pense que c'est la solution. Cela répond aussi à l'air du temps. Parfois, on dit que l'on a tout essayé, mais je pense que l'on n'a pas assez essayé cette carte. Que veut dire la territorialisation ? Pour moi, cela veut dire deux choses. Cela veut dire une approche par bassin d'emploi, ce qui ne veut pas dire qu'on enferme les gens dans le bassin d'emploi ou qu'on les assigne, mais qu'on essaie d'avoir une analyse plus juste des réalités du bassin d'emploi. Cela veut dire aussi qu'on implique les élus. Les élus locaux, les maires, les intercommunalités ont une capacité à mobiliser les entreprises, à donner sens à ce que l'on fait. C'est cela, la mobilisation sur les territoires. On a réanimé avec l'État des outils que l'on appelle les CODEVE, des comités de développement locaux, ce qui nous permet de créer un lieu de discussion. On l'a généralisé. Il y avait eu une première vague il y a 2 ou 3 ans, il n'y avait pas tous les bassins d'emploi. Selon les sous-préfets que nous fréquentons et la connaissance que nous avons... Pour le moment, c'est encore un peu contrasté, mais on essaie de tirer vers le haut et d'outiller cette réflexion, parce qu'il ne suffit pas d'avoir une petite discussion. Cela veut dire mettre un travail derrière. C'est nous qui avons des capacités avec nos référents territoriaux. Nous avons aussi des référents sur l'orientation, des personnes du développement économique. On a du monde et on a une capacité d'outiller cela.

Nous avons aussi des outils particuliers, que vous connaissez bien maintenant, qui nous permettent d'être réactifs. Nous avons le DEFI (développement de l'emploi par des formations inclusives). Nous en avons fait plus de 260 et nous allons augmenter encore cette capacité. Si on mobilise sur un territoire, il faut apporter une réponse très concrète à quelques entreprises qui s'engagent à embaucher des personnes pour autant qu'on les forme. Il y a le nouveau dispositif que vous avez voté, à savoir les Tiers-Lieux de Compétences, avec la volonté qu'il y en ait un par bassin d'emploi. Cela se décline doucement. Il y a celui à Orléans sur la thématique de l'Europe, à Châteauroux sur la maintenance aéronautique. Les autres territoires y réfléchissent, avec le souhait que les élus locaux soient investis, si possible, ainsi que les collectivités locales. On a fait évoluer le statut juridique pour que ce soit en SIEG, ce qui donne un caractère de service public plus important.

L'idée est d'avoir un lieu d'innovation, de formation, de mise en commun d'outils de formation, de plateformes de formation sur chacun des territoires. Nous avons eu ce débat au Conseil économique et social. Ce n'est pas un lieu d'accompagnement des personnes à proprement parler, mais il s'agit plutôt de faire émerger un lieu totem sur chacun des territoires. On se dit que là, cela cogite un peu, la formation, l'innovation... Vous le savez, et c'est un autre outil que l'on met en place, c'est la troisième chose pour accompagner les organismes de formation dans la révolution qu'ils sont en train de vivre... On a enfin compris que former, ce n'est pas mettre des gens face à face et leur bourrer la tête. On a mis du temps mais on a compris que c'est un processus de l'analyse des besoins, des envies, jusqu'à la certification, en passant par des actes de formation, des situations de travail, etc. L'acte de formation est en train de se métamorphoser. C'est une vraie transition. Nous avons fait le choix de consacrer 10 millions d'euros sur 3 ans à l'accompagnement des organismes dans cette démarche, sans parler du passage à la formation à distance. Cela s'est fortement accéléré avec le Covid. Nous aurons maintenant beaucoup de formations hybrides, c'est-à-dire du distanciel mais aussi du présentiel, des formes de regroupement, etc., que le formateur soit parfois moins quelqu'un qui professe, si je puis dire, que quelqu'un qui accompagne et qui aide

la personne à prendre conscience des acquis et des compétences qu'elle acquiert dans toutes les situations de travail.

Vous le voyez, une gouvernance partenariale, un effort sur la territorialisation, un accompagnement des organismes de formation et – c'est nécessaire quand on est dans la formation – un travail avec les branches et les secteurs d'activité pour mieux comprendre leurs besoins. C'est tout le dispositif d'investigation que l'on appelle IBC sur les besoins en termes de compétences, que nous menons avec les partenaires sociaux. Cela a un peu de mal à démarrer parce que tout le monde parle de pénurie, et c'est indéniable, mais il faut bien reconnaître que l'on a des difficultés à évaluer les réels besoins et à anticiper. C'est le réel enjeu maintenant.

Sans reprendre tout le rapport qui détaille assez fortement ce que nous mettons en place, je vais insister sur les mesures nouvelles pour faire face aux objectifs et à la réalité que je vous ai décrite. Je souhaite augmenter ce que l'on fait en direction des questions d'illettrisme, parce que c'est un fléau assez marqué dans notre région. Nous avons un réseau partenarial et un tissu bien constitués que nous avons rencontrés. Je pense que nous allons renforcer notre aide à leur égard. Nous voterons la subvention habituelle, mais plus tard, je vous proposerai de renforcer leurs moyens.

De la même manière pour remettre vers l'emploi les plus éloignés de l'emploi, nous avons un dispositif nouveau créé il y a quelques années, qui s'appelle Visa+ Emploi. Je souhaite qu'on puisse l'amplifier. Il faut mener des expérimentations, puisque nous avons les moyens de le faire, sur la question de la VAE. Nous voterons cet après-midi, en Commission permanente, deux expérimentations, puisque l'État autorise des formes de VAE, avec une possibilité d'expérimentation dans le domaine de l'aide à la personne. D'ailleurs, nous avons eu des réponses tout de suite. Je pense qu'on ouvrira une autre enveloppe pour expérimenter. En parallèle, nous ferons des expérimentations dans le cadre de ce que l'on appelle la formation en situation de travail, que la loi de 2018 rend possible. Elle ne le rend possible, et cela se comprend car c'est en situation de travail, que pour des personnes qui sont salariées. L'enjeu serait de faire de l'hybride, de reprendre des demandeurs d'emploi, de les mettre en situation de travail et qu'ils puissent basculer en situation de salariés le plus rapidement possible. Nous avons lancé un appel à projets pour innover dans ce secteur.

Enfin, il ne faut pas se leurrer, et il y aura sûrement des questions là-dessus, il y a eu les effets de la crise sanitaire, ce qui fait que notre offre de formation n'a pas été remplie à plein, mais il y a une sorte de pénurie. Je l'indiquais l'autre jour à Mme la ministre pendant sa visite, je pense qu'il y a – on a entamé un travail avec les conseils départementaux là-dessus – une réticence des personnes au RSA à rentrer en formation parce qu'elles ont le sentiment qu'elles ne vont pas gagner plus et qu'elles vont perdre, non pas des avantages, mais des droits connexes qu'elles pouvaient avoir. Il y a une méconnaissance du fait qu'au contraire, au début, vous pouvez cumuler entre votre allocation et l'allocation de formation, mais le système est un peu complexe parce que vous cumulez, on vous recalcule vos droits et vous redescendez. Il y a donc une sorte de frilosité des personnes à rentrer en formation. C'est pourquoi nous allons proposer que les personnes qui rentrent en formation bénéficient des systèmes d'indemnisation qui existent, qui sont un peu complexes, qui ont été revalorisés pour les plus faibles niveaux et pour les jeunes, avec une sorte de prime à l'entrée en formation de 500 euros pour toute personne qui rentrerait dans une formation de la région, ce qui est une manière de lever cette frilosité. On sait que pour quelqu'un qui n'a pas eu ce type d'activité depuis longtemps, il faut faire des achats, régler quelques problèmes pour réorganiser sa vie, pour être en disponibilité et en bonne situation pour aller en formation, donc cela peut être un booster.

On réfléchit – ce n'est pas tout à fait prêt –, comme on l'a fait pour les jeunes avec le dispositif que l'on appelle Combo Parfait, à l'étendre. Cela permet notamment le financement du permis de conduire et c'est très important. Nous réfléchissons peut-être à l'étendre à l'ensemble des publics que nous accompagnons.

Voilà ce qu'il y a dans le rapport. Je ne vais pas plus détailler pour éviter des faux débats. Nous aurons un autre rendez-vous sur le CPRDFOP à la fin de l'année. Ce qui n'est pas traité dans le rapport, c'est la problématique de l'orientation et de l'attractivité des métiers, que nous travaillons avec ma collègue de l'éducation. Nous allons faire aussi un travail avec les jeunes du CRJ, qui ont été très demandeurs sur cette question d'orientation. Il y a une répartition des tâches avec l'Éducation nationale, le sens de nos forums... Je suis très attaché à cette idée d'attractivité et de faire connaître les métiers.

Deux autres problématiques qui ont été soulignées à juste titre dans le rapport, mais c'était un choix de ne pas les avoir traitées, sont les questions d'accompagnement, ce qui est autour du conseil en évolution professionnelle, du travail avec les partenaires mais aussi pour les salariés, car c'est notre responsabilité de l'organiser, mais on a besoin d'une réflexion plus profonde. Un sujet qui m'est cher est le compte personnel formation (CPF), qui appartient aux citoyens : comment pourrait-on l'abonder dans le cas des demandeurs d'emploi ? Notre réflexion n'est pas encore tout à fait aboutie.

En conclusion, je vous rappellerai ce que cela représente du point de vue budgétaire, ce qui n'est pas rien. Sur l'année passée et l'année qui vient, si on ajoute ce qui est présenté et tout ce que nous faisons en direction des publics empêchés, c'est-à-dire les jeunes, les personnes sous main de justice, les personnes handicapées, sur lesquelles nous menons un travail important, ce sont environ 200 millions d'euros que nous allons mobiliser et surtout dépenser. Si l'on y ajoute ce que l'on fait avec ma collègue sur le sanitaire et social, c'est environ 50 millions d'euros. On arrive donc à une somme de 250 millions d'euros. Pour ceux qui ont un peu de mal avec les chiffres, cela veut dire environ 100 euros par habitant de la région. C'est une possibilité de discussion avec les collectivités locales. Ce sont 100 euros par habitant qui sont répartis de manière assez égale sur les territoires, puisque tous les territoires sont concernés. Cela vous donne une idée, sur chaque territoire, de la capacité dans ce domaine de l'intervention de la Région. C'est pour cela que je vous propose d'y consacrer quelques minutes.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur GILLE.

Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Quelques mots rapidement pour vous dire que notre groupe votera pour ce rapport. Je pense qu'on doit être – je reviendrai sur certains points – positif sur l'action conduite par la Région. C'est une des compétences principales de la Région. M. GILLE l'a rappelé, c'est un budget très important. Au regard de ce budget et au regard de cette compétence, on peut quand même s'interroger sur certains points.

Nous voterons pour mais nous sommes vigilants pour les années qui viennent. Les points que je vais évoquer, c'est d'abord le fait que la Région n'est pas seule, et nous n'y pouvons rien. Il y a, sur la scène générale de notre pays, en matière de formation professionnelle, d'orientation, d'accompagnement au retour à l'emploi, etc., un foisonnement d'organismes, de dispositifs, d'étages, d'empilement de mesures, qui ne rend pas les choses faciles, y compris pour le Conseil régional qui vient s'insérer dans un ensemble qui mériterait vraiment d'être simplifié et réformé à l'échelle nationale. C'est un sujet sur lequel nous sommes un certain nombre à réfléchir. Cela ne rend pas les choses faciles. D'ailleurs, le CESER l'a très bien noté en disant qu'en amont comme en aval, la Région n'avait pas forcément toujours les coudées franches avec les différents partenaires. Il faut avoir cela en tête et il faut sans doute qu'à notre échelle, on essaye d'y travailler pour rendre les choses plus fluides.

La conséquence de tout cela est que le paysage n'est pas du tout clair et lisible pour les partenaires de terrain – d'ailleurs, Jean-Patrick GILLE l'a dit lui-même – et pour les personnes qui peuvent avoir des besoins ou qui ont des droits en matière de formation professionnelle autour des urgences. C'est extrêmement illisible. Notre sentiment est que le Conseil régional, Monsieur le Président, doit faire preuve à la fois d'autorité et d'agilité pour retrouver de la lisibilité sur les dispositifs de formation professionnelle. Je veux bien qu'on me dise qu'il y a plein de dispositifs, mais on ne sait plus où l'on en est, on ne sait pas combien il y en a. Vous avez cité un nombre incroyable d'outils et de dispositifs. Je suis totalement perdu et je ne suis pas sûr d'être le seul. Il faut qu'à l'égard des partenaires de la Région dans ces domaines de formation professionnelle, comme au sein même de notre institution, il y ait un effort d'autorité pour que l'on mette au clair tout cela, qu'on clarifie le paysage, que ce soit lisible. Encore une fois, je crois que cela correspond à ce que vous cherchez à faire et ce que vous souhaitez faire, mais il faut le faire avec autorité.

Il faut aussi le faire avec agilité, cela va de pair, puisqu'il faudra bien composer avec nos partenaires en amont ou en aval. Quand je dis le faire avec agilité, cela veut dire aussi que l'agilité doit être en matière de formation professionnelle, et c'est vrai dans les autres politiques du Conseil régional. Elle doit être une agilité de territoire, de terrain. Monsieur le Président, je sais que vous souhaitez reprendre une idée, et tant mieux, que j'ai portée personnellement, qui est la maison régionale dans chaque département, où l'on a une équipe, une *task force* de la Région qui vient en appui des acteurs. Je pense que, dans ces maisons régionales, le fait d'avoir un, deux ou trois compétences qui sont capables d'être très efficaces et très actives sur la question de la formation professionnelle, directement avec les acteurs, les élus, les chefs d'entreprise, les artisans, qui ont des besoins mais qui ne vont pas venir à des niveaux supérieurs, y compris dans les branches professionnelles qui peuvent trouver un guichet très efficace quand c'est la Région qui les met en œuvre... C'est une utilité de la Région. Je pense qu'il faut qu'on puisse mettre en œuvre cette dimension.

Troisième point, la lisibilité est nécessaire. Il est clair aussi, et cela a été évoqué, que l'attractivité des métiers, donc toute la question de l'orientation sur laquelle le Conseil régional est un peu en retard... Je sais bien que la compétence a été apportée récemment, il y a à peine deux ans, si je ne me trompe, Monsieur le Président, de façon lisible de la part du gouvernement, mais en échange d'un retrait sur l'apprentissage lui-même. Je pense qu'il y a urgence à faire un travail partenarial ; là aussi, cela pourrait se faire au travers des équipes de la Région dans chaque département, un travail d'explication sur les métiers, de déculpabilisation quand on va vers des métiers qui font appel à l'intelligence de la main et pas simplement à l'intelligence du cerveau. Nous avons du retard. Nous pourrions faire tous les efforts que nous voulons, y compris en matière de lisibilité sur les dispositifs de formation professionnelle, nous pourrions dire tout ce que nous voulons sur les budgets que nous mettons en œuvre, si les jeunes, très tôt, peut-être même avant le collège – il y a peut-être des initiations à faire plus tôt que le collège – ne connaissent pas les métiers et si nous ne les accompagnons pas à faire un choix vers ce qu'ils ont envie de faire en dehors des pressions sociétales et autres, nous aurons des dispositifs qui continueront à se multiplier mais qui ne seront pas suffisamment efficaces.

C'est compliqué en 5 minutes de faire la synthèse de tous ces débats. Encore une fois, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons pour. Nous sommes prêts à vous accompagner, mais faites preuve d'autorité à l'égard des partenaires amont et aval pour imposer une lisibilité meilleure, et c'est le rôle de la Région. Mettez en place des outils de terrain pour retrouver l'agilité nécessaire et faisons un effort particulier sur l'attractivité des métiers dans les deux ou trois ans qui viennent, parce que c'est absolument prioritaire, et tout le reste ne servira à rien sinon. Voilà la position de notre groupe, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci, Monsieur FORISSIER.

M. DE LA TOCNAYE a la parole.

M. DE LA TOCNAYE.- Deux remarques préliminaires sur ce rapport. Tout d'abord, vous avez parlé de 200 millions, ce qui correspondrait quand même à presque 10 % du budget régional. Certes, cet effort de formation continue a plusieurs cibles. C'est « seulement », d'après mes estimations, 15 à 20 % de la formation continue de la région, en sachant que l'essentiel de la formation continue, ce sont les salariés gérés par les entreprises. On doit être de l'ordre du milliard. C'est tout de même un outil qui commence à peser par rapport à des objectifs, non seulement de formation professionnelle, et c'est là où je veux en venir... Je vais développer surtout un point, l'absence totale de vision stratégique. Vous signalez pourtant que cette formation professionnelle doit se faire en relation avec le SRDEII et le SRADDET, c'est-à-dire avec une vision économique et une vision aménagement du territoire. Je ne le vois nulle part.

La deuxième remarque préliminaire, et cela a été dit à plusieurs reprises, est que cette gestion de la formation professionnelle est un système à multiples entrées. La complexité... Vous n'êtes pas responsables en partie, et cela a été bien souligné par M. FORISSIER, des nombreux acteurs invraisemblables qui interviennent pour gérer la formation professionnelle. Soit dit en passant, on n'est pas là pour refaire la loi. Pour moi, c'est parce qu'il y a un désengagement et il n'y a pas assez d'engagement des branches professionnelles. Si, comme en Allemagne ou dans plusieurs pays, les branches professionnelles étaient beaucoup plus opérationnelles, tout serait plus simple. Elles vous apporteraient en quelque sorte beaucoup de concepts sur un plateau.

On est obligé de regarder ce que vous appelez les finalités du programme régional de formation pour comprendre un peu quelle est votre vision. On est obligé de regarder les mobilisations particulières du PACTE d'investissement dans les compétences. On est aussi obligé de regarder le contrat de plan régional de développement des formations – tout cela s'interpénètre – pour essayer de comprendre quels sont vos objectifs. Je regarde les finalités du programme régional de formation. C'est à destination de tous les publics en besoin de compétences, répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises et réaffirmer le rôle de la Région. Très bien. Je me demande où est la réindustrialisation, mais elle n'y est pas. On va regarder une approche un peu plus récente, qui est votre PACTE d'investissement dans les compétences et les mobilisations : une approche territorialisée, projet de relocalisation favorisée, demandeurs d'emploi longue durée. Je vais m'appesantir sur la vision stratégique, mais c'est certain que, pour la formation professionnelle, il faut satisfaire un besoin de formation qui est tout à fait licite de la part des salariés ou du salarié en puissance, mais il faut aussi tenir compte, et c'est toute la problématique, des besoins en personnels qualifiés de l'industrie future et de l'économie future. Je comprends bien qu'il faut se mettre des deux côtés.

C'est justement du côté de l'économie que cela pêche. Vous parlez seulement, ce qui est un peu un phénomène nouveau par rapport au fait que la France est complètement désindustrialisée, de relocalisations. Si je puis me permettre, c'est epsilon par rapport à la réindustrialisation. Il faut bien comprendre que, dans la désindustrialisation, les délocalisations, ce n'est même pas 10 %. En réalité, ce sont des sous-filières qui ont été détruites, mais elles n'ont même pas été délocalisées. Les relocalisations, c'est bien d'en faire, mais il faut bien comprendre que c'est epsilon par rapport à la réindustrialisation. C'est cela qui me choque énormément et c'est pour cela que, pour cette fois-ci, pour montrer notre opposition relative... Bien sûr que nous sommes pour tout ce qui est fait, mais il y a cette absence de vision stratégique qui n'apparaît absolument pas. Je pense que c'est aussi la conséquence du fait que vous avez tellement d'acteurs, vous êtes noyés. Pardonnez-moi, mais vous avez employé vous-même le terme. Quand je vois des expressions – pourtant, j'ai l'habitude de lire des dossiers : essayer de dégager, aller vers des Tiers-Lieux de Compétences amplifiés, espaces totems de territorialisation de l'offre de formation régionale en faveur de l'emploi... Je n'arrive pas à comprendre. Sans être méchant, si j'ai un cadre qui me rend un rapport comme cela dans mon entreprise, je lui mets un blâme. Ce n'est pas possible.

(Rires)

Qu'est-ce que cette histoire ? Je veux rester gentil, c'est amical. Ce qui m'intéresse, et je vais terminer avec cela pour prouver l'absence de vision stratégique, c'est par exemple, en page 9, le tableau de vos parcours métiers par filière. C'est concret. Dans le numérique, 649 places. L'agriculture, 540. Tout est là. Le reste n'est que du baratin.

Pour terminer et pour prouver qu'il n'y a pas de vision stratégique, comme j'ai une certaine expérience de l'industrie, où peut-on voir la réindustrialisation ? Quand il y a un peu de réindustrialisation, quand apparaissent des formations dans des domaines que j'appelle transversaux et génériques comme la plasturgie, comme les matériaux composites, comme l'électronique, comme la robotique, comme la mécanique de précision. Là, il n'y a pratiquement rien, c'est-à-dire qu'on continue de faire du classique, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un brin de réindustrialisation. Je me focalise là-dessus, mais ce qui est fait est quand même très bien fait, nous sommes bien d'accord. Le fait que vous devez coupler ce programme de formation avec la vision du SRDEII et le SRADDET... Je suis d'accord que les territoires doivent jouer un rôle, je ne vais pas revenir indéfiniment sur mes démonstrations, mais la réindustrialisation se fera en dehors des grandes villes, dans les zones semi-rurales et rurales. Bien sûr qu'il faut mobiliser les territoires, mais où est le début de la réindustrialisation ? Quand je regarde la cartographie, je ne trouve rien.

J'ai terminé. Merci beaucoup.

M. le Président. - Merci, Monsieur DE LA TOCNAYE.

Mme FISCHER a la parole.

Mme FISCHER. - Merci, Monsieur le Président.

En matière de formation, considérée comme directement professionnelle ou non, nous pensons que toutes et tous peuvent apprendre et que le droit à l'éducation est un droit fondamental qu'il faut respecter et rendre possible à tous les échelons. Le seul frein véritable à l'apprentissage est donc l'incapacité de la société dans son ensemble à fournir à chacune et à chacun les outils, les ressources, l'accompagnement, le temps pour apprendre.

L'expression qui semble consacrée et qui a été reprise des « personnes dites éloignées de l'emploi » sous-entend que c'est nécessairement à ces personnes de s'en rapprocher, quel que soit l'emploi et où que celui-ci se retrouve. Les besoins sont ou pourraient être pourtant nombreux dans tous les bassins de vie en réalité, surtout si on les envisage de manière prospective et en fonction des enjeux sociaux et environnementaux au-delà du tissu économique existant. L'approche des « Territoires zéro chômeur de longue durée » prend le contre-pied de ce parti pris en partant des personnes elles-mêmes et des besoins d'un territoire au sens large. Un rapport du Conseil régional est à venir sur le sujet pour renforcer et encourager cette autre voie de résolution du chômage encore trop rarement privilégiée ou envisagée dans la région.

Il est important de rappeler aussi dans ce contexte que les métiers en tension ne sont pas forcément dans cette situation par manque de personnes formées. Les problèmes sont très souvent liés en réalité aux conditions de travail, comme c'est le cas par exemple dans le domaine du service à la personne, dans le sanitaire et social comme les EHPAD, tristement célèbres en ce moment, où la situation est si grave que la maltraitance institutionnelle devient systémique malgré tous les efforts des personnels. Il est donc d'autant plus nécessaire de sortir de l'idée d'un adéquationnisme de court terme intenable avec les métiers en tension pour avoir une véritable approche globale et prospective, comme le souligne l'avis du CESER sur ce rapport. Il y a une pénurie d'emplois en France alors que les besoins en qualification et en emploi vont être très importants dans de nombreux domaines pour mener à bien la réindustrialisation et la transition écologique nécessaire.

Le droit à la formation et la possibilité d'apprendre passent bien évidemment par l'inclusivité des formations, leur capacité à inclure tous les publics et à proposer des parcours adaptés pour tous, ce à quoi s'emploie fortement le Conseil régional, notamment avec le développement de formations dites de base. Nous devons également veiller à garantir l'accessibilité pour tous à ces formations, que ce soit de manière financière ou territoriale.

Concernant l'accessibilité territoriale, nous nous félicitons qu'aujourd'hui, le Conseil régional garantit dans chaque territoire l'accès aux formations répondant aux savoirs de base. Nous nous félicitons également que le Conseil, comme il s'y était engagé au titre du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle 2016-2021, par l'aboutissement du PRF (plan régional de formation), en particulier les parcours métiers, garantisse le déploiement d'un minimum de trois offres qualifiantes sur chaque bassin de vie.

Concernant l'accessibilité financière, il ne s'agit pas que du coût de la formation en elle-même, qui peut être une barrière. Il s'agit du fait que, pendant qu'un stagiaire est formé, sa vie ne s'arrête pas. Il doit toujours payer son loyer, de quoi manger, se déplacer jusqu'à son lieu de formation, etc. Il est évident que si quelqu'un doit choisir entre se former et manger ou se loger, il ne se formera pas et que si se former implique de mal se loger, mal se nourrir, ne pas avoir de solution pour ses enfants, il ou elle se formera mal. Ces difficultés sociales ne sont pas hypothétiques mais bien réelles. Aujourd'hui en France, je le rappelle, sixième puissance économique mondiale, plus de 8 millions de personnes vont à l'aide alimentaire, 300 000 sont sans domicile, plus de 4 millions sont mal-logées, et nous en avons notre part dans la région.

On sait aussi maintenant, car les études sur le sujet sont toutes convergentes, que le chômage et la précarité ont un impact très négatif sur la santé des personnes et entraînent même une surmortalité significative. Cela, il faut le reconnaître et le prendre en compte. Le coup de pouce dit « coup de pouce d'entrée en formation » est porté de 200 à 500 euros. C'est un pas en avant bien sûr, mais au-delà de ce coup de pouce, nous devons travailler à une augmentation de la rémunération des stagiaires afin qu'elle leur garantisse *a minima* d'être au-dessus du seuil de pauvreté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Concernant l'organisation générale de la formation professionnelle, le Conseil régional est soumis depuis plusieurs années, comme ailleurs, à un cadre législatif qui porte une vision réductrice de la formation et un processus de marchandisation dont les études montrent qu'il accentue encore les inégalités sociales constatées dans l'enseignement initial, en plus de poser des questions de qualité et d'efficacité. Le fonctionnement et le financement par appel à projets poursuivant des perspectives de court terme rendent difficile le fait d'inscrire les actions suffisamment dans la durée, comme le note très justement le CESER, qui souligne par ailleurs l'hypercomplexité du champ et le manque de lisibilité pour les principaux intéressés. Je sais que la Région travaille en partie sur cette lisibilité. Ce contexte est partiellement hors de son contrôle. Elle pourrait cependant faire pression sur l'exécutif national pour y remédier, comme elle a su le faire pour les études de santé.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame FISCHER.

Mme STEPANOFF a la parole.

Mme STEPANOFF. - Monsieur le Président, chers collègues, avant de parler du rapport, si vous permettez, je ne peux pas ne pas dire un mot sur la situation qui est dans tous les esprits depuis hier matin, avec laquelle j'ai un lien particulier, si possible en dehors du décompte, juste une ou deux minutes.

M. le Président.- Je vous en prie, bien sûr.

Mme STEPANOFF.- Je vous remercie d'avoir dit un mot hier à l'ouverture de la séance.

Evidemment, je me réjouis de l'unité de tous les Français et Européens dans leur condamnation de l'agression russe. Je constate aujourd'hui que les Ukrainiens se sentent très seuls. Ils sont très courageux mais ils se sentent seuls, au moment même où leur capitale est bombardée et les chars russes sont à quelques kilomètres de Kiev. Je pense que les sanctions financières sont nécessaires, utiles, mais ne seront pas suffisantes et risquent au contraire de repousser Poutine et la Russie encore davantage dans leur isolement et leur folie. Malheureusement, ce qu'il se passe en Ukraine n'est pas une surprise. C'est la suite de ce qui s'est passé depuis des années. Le régime poutinien ne s'arrêtera pas là. Comme j'ai entendu hier quelqu'un dire, et je rejoins cette analyse, Poutine ne s'arrêtera que là où on l'arrêtera malheureusement.

Je voulais partager avec vous cette analyse et cette émotion du moment. Plus spécifiquement pour notre Région, je voulais dire qu'on pourrait envisager dans les jours qui viennent, en fonction de l'évolution de la situation et s'il y a besoin, d'accueillir quelques réfugiés ukrainiens dans notre territoire.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci pour vos mots. Je veux vous assurer du soutien total qui est le nôtre, à la fois à ce que vous vivez et ce que vivent l'ensemble des Ukrainiens. Nous serons nombreux ce soir dans les rassemblements organisés pour dire notre solidarité au peuple ukrainien et pour dire notre refus de la guerre. Il y a plusieurs rassemblements et je ne peux que vous inviter à vous y joindre. Bien évidemment, tout ce qui pourra être fait pour apporter notre solidarité concrète, l'accueil etc., sera fait par cette Région. Soyez-en assurée et faites-le savoir aux personnes que vous connaissez. C'est pour nous un enjeu d'humanité. Merci en tout cas pour votre propos.

Je vous en prie.

Mme STEPANOFF.- Je vous remercie.

Je vais passer maintenant au rapport. Tout d'abord, nous saluons les orientations et les grands axes exprimés dans le rapport, notamment une approche territorialisée, des actions de lutte contre la pénurie de main-d'œuvre, une attention particulière aux projets de relocalisation, un volet spécifique dédié aux demandeurs d'emploi de longue durée. Dès le départ, je vous dis que nous voterons pour ce rapport et nous nous inscrivons tout à fait dans cette logique et l'importance de ces sujets.

J'aimerais profiter de cette intervention pour exprimer quelques axes de réflexion, un cadre qui va nous guider, au nom de notre groupe, dans l'appréciation d'une manière plus générale de la politique régionale de la formation professionnelle et positionner notre vision de la place de cette politique dans le cadre plus large, national. Comme on l'a évoqué déjà à plusieurs reprises, ce domaine de la formation professionnelle est complexe. Il y a beaucoup d'acteurs et peu de personnes qui ne sont pas à l'intérieur du système s'y retrouvent.

L'action régionale est complémentaire à d'autres logiques de financement, notamment de la formation professionnelle, au niveau national, en particulier la logique des OPCO, des opérateurs de compétence qui vont traduire les besoins des entreprises. C'est aussi complémentaire à la logique du CPF (compte personnel de formation) qui va donner le pouvoir décisionnel à l'individu. Dans ce paysage, la Région est dans l'aménagement du territoire par la formation professionnelle.

Qui dit aménagement du territoire, dit veiller à ce que chaque territoire soit traité équitablement, qu'il y ait un équilibre entre les métropoles et la ruralité et que cette action contribue à l'attractivité du territoire d'une manière plus large. L'attractivité inclut beaucoup d'éléments. Cela veut dire contribuer au bien-être des habitants, créer des opportunités de développement personnel et professionnel sur le territoire, apporter des compétences au plus près des entreprises locales qui en ont besoin en développant de l'emploi et des services, et créer quelques pôles d'excellence d'activités et de compétences, forts et localisés, avec une visée d'excellence nationale, voire internationale, ce qui peut aussi être une façon complémentaire d'œuvrer à l'attractivité du territoire dans son ensemble. Voilà la raison d'être pour nous de la politique régionale de la formation professionnelle.

J'aimerais maintenant parler de l'efficacité de cette politique. Autant nous sommes d'accord sur la raison d'être et, globalement, nous apprécions les orientations énoncées, autant sur notre capacité à suivre l'efficacité de cette politique, nous pouvons encore améliorer nos outils. Nous manquons de données pour apprécier cette efficacité et nous devons aussi une transparence vis-à-vis de nos concitoyens quant à l'usage qui est fait de l'argent public venant des impôts de nos concitoyens en matière de formation professionnelle. Nous disposons malheureusement à ce jour de trop peu de données claires et fiables pour apprécier cette efficacité de l'emploi des fonds publics dans le domaine de la formation professionnelle. Je ne suis pas sûre que toutes les données utiles soient véritablement collectées. Même concernant les données collectées, nous, les élus, nous ne disposons que de données partielles, communiquées au gré des rapports qui passent en commission sous des formats peu propices à l'analyse, souvent en PDF, donc nous ne pouvons pas faire des analyses pour y voir clair.

Le puzzle n'est pas aisé à reconstituer. Nos concitoyens, quant à eux, n'ont accès qu'à des données encore plus limitées ne permettant aucune véritable analyse. L'absence d'une telle transparence conduit malheureusement à la méfiance, au désintérêt et parfois à l'hostilité de la population envers le pouvoir public et ses représentants. Je pense que nous devons mettre en place une véritable stratégie de transparence et de tableau de bord sur le sujet en particulier de la formation professionnelle : collecter les données et les analyser afin de mieux comprendre l'efficacité de cette action et mieux l'ajuster. Il y a un ensemble d'indicateurs à définir. J'évoquais les indicateurs de résultat, notamment les taux d'insertion professionnelle, d'issue positive, de remplissage, de décrochage, de certification, par formation et par organisme de formation, des données auxquelles nous devons avoir accès. Est-on sûr d'ailleurs de collecter systématiquement aujourd'hui ces informations ? Nous devons aussi analyser le coût par apprenant total, la part régionale et le volume d'apprenants pour chaque opération de formation, et comparer ces coûts et les volumes entre plusieurs formations similaires croisées avec des indicateurs de résultats de ces formations. Enfin, nous devons analyser les modes de financement de ces formations, c'est-à-dire des dispositifs mobilisés : s'agit-il du PRF (Programme régional de formation), de tel ou tel autre appel à projets ou appel d'offres ou d'une subvention de gré à gré ? Nous aimerions avoir de la visibilité et accès à des données en format exploitable. Une fois que nous aurons à notre disposition une telle base de données, nous serons en mesure véritablement d'apprécier l'efficacité de nos investissements dans la formation professionnelle au niveau de la Région et d'y apporter des actions correctives adéquates.

Enfin, j'aimerais aussi vous parler de l'accessibilité de nos formations. Je ne parle pas de l'accessibilité dans le sens des personnes en situation de handicap, dont ma collègue Sonia PAREUX parle très bien fréquemment. Je pense à la réduction de l'exclusion à toute personne, simple citoyen : l'accessibilité et l'intelligibilité de nos services et de nos dispositifs. Quand nous utilisons des sigles à profusion, des dispositifs bien trop multiples – cela a été évoqué précédemment par M. FORISSIER et M. DE LA TOCNAYE –, quand nous communiquons à travers des sites Internet complexes et exigeons la soumission des dossiers, des documents sur des plateformes en ligne kafkaïennes, nous nous éloignons de l'accessibilité et de l'intelligibilité pour le commun des mortels. Nous rendons difficile l'accès de nos financements, de nos services, de nos formations, et excluons une partie de ceux qui auraient pu en bénéficier. Ainsi, la simplification et l'ergonomie de nos outils, de nos services et de nos dispositifs doivent être recherchées en permanence. Pour moi, c'est le niveau 0 de l'inclusion,

avant même de parler des personnes en situation de handicap. Je vous propose notamment d'être particulièrement vigilants quant à l'évolution du futur site Etoile, qui est la vitrine privilégiée de nos formations vis-à-vis de nos citoyens et qui doit être le plus ergonomique possible.

Je vous invite aussi à une grande vigilance quant à l'inflation des nouveaux appels à projets. Moins il y en a en nombre, mieux c'est. Ils doivent aussi être conçus d'une manière souple et adaptable. Plus ils seront durables et récurrents, plus ils auront la chance d'être appropriés par les potentiels bénéficiaires. Mieux vaut un grand appel à projets permanent sur plusieurs années correspondant à un objectif stratégique qu'une multitude d'appels à projets très ciblés qui ne durent chacun que quelques mois.

Je vous invite à simplifier autant que possible les parcours de nos utilisateurs, qu'ils répondent à nos appels à projets au marché, qu'ils souhaitent bénéficier de nos informations ou simplement obtenir des informations pour repenser ces parcours. Enfin, il faut simplifier le vocabulaire. On a eu une citation assez flagrante. J'ajouterai en illustration la liste de deux pages d'acronyme à la fin du rapport, un bel exemple de cette complexité technique du vocabulaire qui ne facilite pas la compréhension et l'appropriation.

En conclusion, nous sommes d'accord sur le fond, sur les grandes orientations, mais je pense qu'il y a encore des progrès à faire, de grands potentiels d'amélioration sur le suivi de l'efficacité de nos opérations et l'accessibilité de ces interventions vis-à-vis de nos concitoyens.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci beaucoup, Madame STEPANOFF.

Mme TEIXEIRA a la parole.

Mme TEIXEIRA. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Le monde du travail a subi et subit encore des mutations aussi constantes que conséquentes, de décennie en décennie. Ce sont des centaines de métiers qui se créent, qui se modifient, qui s'adaptent à notre société en perpétuelle évolution. Notre travail constitue la plus grande partie de notre temps, il contribue à notre niveau de vie, à notre pouvoir d'achat, mais aussi à notre manière de comprendre notre environnement et à notre style de vie. Nous sommes de plus en plus à chercher dans le travail pas juste un « job » alimentaire, mais un réel vecteur de bien-être et d'épanouissement, notamment pour les femmes qui, grâce au développement de recrutement dans des secteurs ou métiers mieux rémunérés, peuvent prétendre à un emploi où elles sont considérées pour leur juste valeur. Pourtant, le travail est aussi un lieu de discrimination pour ces femmes : inégalités de salaire, comportements sexistes, harcèlement, emplois précaires, inégalités dans les secteurs d'activité. Ces stéréotypes de genre restent encore bien trop ancrés dans nos organisations alors que le travail doit constituer un facteur d'émancipation fort pour ces femmes.

C'est pour cela que nous nous formons tout au long de notre vie et depuis notre plus jeune âge. Le contexte social est encore plus propice à la formation. Les temps changent, et être qualifié et avoir un diplôme est devenu la norme indispensable pour pouvoir travailler. Former nos concitoyens est donc un enjeu plus que capital pour répondre aux besoins de nos territoires, aux besoins de main-d'œuvre, de services, etc.

Si j'insiste sur l'importance du travail dans notre société, c'est bien pour attirer l'attention sur le fait que la formation ne doit pas être superficielle ; elle doit être constante et sans relâche, aussi bien au niveau des besoins formulés qu'au désir des individus formés. Le grand enjeu de notre mandature est la reterritorialisation. En effet, c'est un sujet qui s'avère

transversal à tous les dossiers que nous parcourons lors de nos sessions. Se recentrer sur les territoires, c'est prendre en compte aussi bien les réalités citadines que rurales, c'est tenir compte également des contingences environnementales : l'éloignement, les spécificités locales et l'accès à une connexion Internet sur toute la région.

En se rapprochant du citoyen, ce sont des inégalités que l'on efface. Ce maillage est primordial et il ne doit pas être réalisé qu'en donnant la possibilité organisationnelle et financière aux professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle des élus locaux afin de faire en sorte de pouvoir travailler tous ensemble. Sans les professionnels du secteur, informer la population sur leur droit à la formation et au service d'accompagnement, la tâche devient plus que difficile. Construire un cheminement structuré sur la formation professionnelle, c'est aussi prendre en compte la précarité grandissante liée notamment à l'épisode sanitaire que nous avons connu et que nous connaissons encore. Les retombées sont déjà présentes et risquent de perdurer. Investir pour former les individus qui le souhaitent, c'est contribuer au bon fonctionnement de la région. On le sait, une formation coûte cher et peu de personnes peuvent se permettre de s'autofinancer. Se mettre en position de financeur, c'est faire un pari sur l'avenir. Donner la possibilité de se former, c'est donner la possibilité de sortir de la précarité, c'est permettre à nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi de se former pour accéder à un métier. Être informé des choix possibles, c'est avoir toutes les cartes en main pour construire son avenir et son projet individuel.

Tout métier est indispensable. Cependant, les bas salaires et la dégradation de l'image de certaines professions perdurent. Pourtant, ces professions sont indispensables dans le quotidien de chacune et chacun d'entre nous. C'est un engagement que la Région fait aussi, notamment par le biais des défis, celui de redorer l'image de tous les métiers, un chantier non sans difficulté mais qui mérite d'être entrepris. Aux entreprises maintenant de prendre des engagements afin de revaloriser les salaires.

Enfin, pour regrouper les propos précédents, ce PACTE, c'est donner le soutien nécessaire pour que personne ne soit en reste, pour que chacun puisse avoir la possibilité de se former dans le métier qu'il souhaite. Ce PACTE doit aussi être considéré comme une avancée et doit mettre l'accent sur la corrélation entre les intérêts et les besoins des organisations des individus et les conditions de travail. Nous ne sommes pas exclusivement sur une logique d'offre et de demande, cela va plus loin. Nous devons nous engager à former des travailleurs mais aussi exiger et former les organismes employeurs dans le but de construire un système respectueux du salarié. C'est primordial et non négociable.

Vous l'aurez compris, nous sommes favorables et nous nous investissons dans ce PACTE car nous croyons en l'avenir de la formation professionnelle.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame FISCHER.

M. JACQUET a la parole.

M. JACQUET. - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les vice-présidents, chers collègues, au nom du groupe SRC, je souhaite saluer et remercier Jean-Patrick GILLE, notre vice-président à l'emploi et formation, pour la présentation très claire d'un sujet complexe et perçu comme pas toujours très lisible. N'en déplaise à M. DE LA TOCNAYE, dans la série des remises de distinctions, je ne remettrai pas de blâme, mais plutôt des encouragements. A chacun ses valeurs.

Depuis 1983, les différentes lois de décentralisation ont transféré aux conseils régionaux diverses compétences en matière de formation professionnelle. La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales a marqué un moment important dans le cadre de ce processus. La formation professionnelle continue fait partie des compétences majeures développées par la Région Centre-Val de Loire. Le PACTE régional d'investissement dans les compétences en est la déclinaison où la Région Centre-Val de Loire développe ses grandes orientations sur les questions de formation, d'emploi et d'orientation. Elle s'engage à territorialiser davantage les formations pour être au plus près des employeurs et des demandeurs d'emploi.

En lien avec les partenaires sociaux, la Région s'est aussi orientée sur quatre axes programmatiques : favoriser l'emploi durable des jeunes et des personnes peu ou pas qualifiées, notamment les jeunes accompagnés par les missions locales, mais mon collègue Romain MERCIER l'abordera au travers du dispositif « Un jeune, une solution » ; accompagner les acteurs de l'orientation pour favoriser la prise en charge des publics isolés et sans perspectives professionnelles ; répondre de façon plus qualitative et quantitative aux besoins de compétences des entreprises ; agir de plus en plus de façon partenariale au plus près des territoires. Pour cette mise en place, il a fallu s'engager sur des transformations profondes : transformation de l'offre de formation en impliquant plus fortement les entreprises, transformation des parcours et de l'appareil de formation en favorisant les parcours de formation plus souples modulaires, transformer l'information et l'accompagnement des publics, notamment les plus éloignés, ceux qui sont dans les quartiers « Politique de la ville » ou dans les zones de revitalisation rurale.

Concrètement, c'est aussi la mise en place du Contrat Formation Emploi ayant pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire (Emploi Compétences Qualification), mais aussi la programmation des actions de formation professionnelle, autant pour les jeunes que pour les adultes, en tenant compte des objectifs économiques du territoire. Celui-ci est élaboré par le CREFOP. Jean-Patrick en a parlé tout à l'heure, je ne reviendrai pas dessus. C'est un élément important parce qu'il est signé par tous les acteurs, notamment notre Président de Région, la Préfète, les syndicats salariés et organisations d'employeurs, et il s'articule de façon intelligente avec le SRADDET et les différentes évolutions : les États généraux de la jeunesse et de l'économie.

C'est aussi un travail sur les formations inclusives et territorialisées autour du PRF. Cela a été abordé mais je souhaite appuyer un peu plus sur ce sujet : capter et former tous les publics en besoin de compétences et d'emploi, anticiper les besoins des compétences des employeurs pour une transition écologique et numérique de l'économie – notre collègue Guillaume CRÉPIN l'abordera tout à l'heure sur l'aspect numérique –, réaffirmer le rôle pilote de la Région. Le PRF propose des formations diversifiées, individualisées, au contenu enrichi. Il prend désormais en compte les enjeux écologiques et numériques, il construit une réponse de formations qui s'adaptent et suscitent un engagement concret pour l'embauche par des actions de formation dans tous les secteurs.

La Région s'attache à proposer des offres de formation partout sur le territoire. Je voudrais que l'on s'attarde quelques secondes, sur mon temps de parole, sur l'exemple des DEFI (Développement de l'emploi par les formations inclusives). C'est la parfaite démonstration d'un dispositif gagnant/gagnant : lisibilité, simplicité, efficacité. Vous avez une entreprise qui recherche de la main-d'œuvre, souvent dans des secteurs en tension. Vous avez des acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, les missions locales) qui se mettent en synergie pour mobiliser des publics en reconversion ou mobiliser des publics qui cherchent un projet professionnel ou un besoin de compétences. Vous avez des centres de formation capables d'être agiles et d'articuler des formations courtes dispensant des titres et permettant d'être en phase avec le monde économique. La Région est autour de cela pour l'articulation. Voilà un exemple simple – lisibilité, simplicité, efficacité – qui permet à des demandeurs d'emploi de notre région de retrouver du travail, à des entreprises de pouvoir développer concrètement de l'activité économique et à des centres de formation de dispenser de l'apprentissage et de la compétence.

Au-delà, la Région et l'État coprésident les CODEVE, des instances de dialogue qui favorisent l'expression des besoins et la conception des solutions. Ma collègue Catherine GAY vous en parlera plus précisément.

Pour conclure, c'est aussi pouvoir répondre aux enjeux de société de demain en amplifiant l'offre de service public sur tout le territoire. C'est aussi avoir une logique un peu nouvelle du « aller vers » en allant chercher davantage les publics à former par une stratégie de communication mieux développée, sujet qui sera approfondi par ma collègue Sylviane BOENS sur les demandeurs d'emploi de longue durée, mais c'est aussi accueillir et former sur les territoires...

M. le Président. - Merci de conclure, cher collègue.

M. JACQUET. - Je vais conclure.

Dans les zones blanches en créant des Tiers-Lieux de Compétences amplifiées.

Pour finir, c'est aussi offrir des services aux organismes de formation pour favoriser la professionnalisation et développer leurs compétences, notamment sur la démarche transformation.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur JACQUET.

Mme LOUISIN a la parole. Ce sont des séquences de 3 minutes désormais pour le débat général.

Mme LOUISIN. - Merci, Monsieur le Président.

Il est fort regrettable d'observer que la Région ne réhabilite l'image de certains métiers, notamment dans le domaine sanitaire, social ou agricole, qu'à l'aune d'une crise sanitaire. Nous devons être dans la capacité, en tant qu'acteurs des collectivités territoriales en collaboration avec l'État, d'introduire une réelle vision stratégique dans l'orientation de la formation professionnelle au nom du bénéfice de nos territoires, ce qui n'est malheureusement plus à l'œuvre depuis 40 ans. Cette vision de la formation professionnelle doit être le reflet des besoins actuels et futurs des entreprises, identifiés sous-filière par sous-filière, et opérer une politique de réindustrialisation, d'innovation et de recherche.

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage entreprise par le gouvernement PHILIPPE à l'époque a fortement été handicapée par l'absence de la réforme des branches professionnelles. Les stages, les sessions et autre cursus de formation spécialement continue ne sont pas présents pour être utilisés comme béquille sociale au public des prisons, des quartiers sensibles ou de jeunes en échec scolaire causé par l'insuffisance de l'Éducation nationale. Ils sont d'abord là pour former du personnel qualifié susceptible de répondre aux besoins techniques dans le secteur économique. En parallèle, le pouvoir d'achat des jeunes de moins de 30 ans, particulièrement des stagiaires, doit être honoré dans le domaine de l'emploi. L'exonération d'impôt sur le revenu ainsi qu'un chèque de formation pour les entreprises embauchant un jeune en alternance, tant en contrat d'apprentissage que de professionnalisation, peuvent être des solutions clés en main.

Pour contrer les inégalités sociales persistantes, l'orientation doit débiter dès la classe de 5^e par une revalorisation de la voie professionnelle, jouant un rôle clé dans la démocratisation scolaire, opter pour la multiplication des ponts vers l'apprentissage et les filières professionnelles d'excellence avec un abaissement à 14 ans de l'âge minimal pour y accéder ; les emplois, notamment les emplois manuels, qui sont non pourvus à l'heure actuelle, ce qui est favorable à notre économie.

En ce qui concerne le système éducatif, fer de lance de la politique ministérielle, il est déplorable de constater l'énorme lacune de l'orientation, les faiblesses des 54 heures prévues par la réforme du lycée qui, accompagnées de forums des métiers, ne sont malheureusement pas une réalité partout. En somme, en abrogeant cette réforme, le lycée verrait finalement le retour aux anciennes séries avec des mathématiques pour tous, de surcroît une réforme collège conduisant à diminuer l'instruction du français en 6^e pour les élèves en difficulté, alors même que les études du ministère montrent que la maîtrise de la langue à l'entrée au collège se dégrade depuis plus de 20 ans. On n'oubliera pas quelques traits de génie de la part de notre ancienne ministre de l'Éducation, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM : la priorité aux primaires évanouie dans la nature, ce souhait de suppression intégrale du redoublement ou encore le refus d'un bilan objectif de la réforme du lycée. Les gouvernements successifs de votre majorité et des collectivités territoriales ont littéralement échoué. Au fond, une politique et sa communication inefficace et même nuisible ne peuvent que susciter un tel rejet. Les dégâts pédagogiques, psychologiques et sociaux sont incontestables pour toutes les classes d'âge et pour longtemps.

M. le Président.- Merci de conclure.

Mme LOUISIN.- Je prendrai sur le temps de parole de ma collègue ainsi que du groupe.

Nous devrions d'ores et déjà être dans l'élaboration d'une politique de réparation et faire de l'urgence éducative notre priorité, passant incontestablement par l'apprentissage rigoureux des fondamentaux dans lequel la France est mal classée à l'heure actuelle, mais également par la restauration de l'autorité de l'enseignant et bannir le « pas de vague » face aux difficultés rencontrées par les enseignants, une profession si noble, agir concrètement par une revalorisation salariale conséquente des enseignants, particulièrement en début de carrière, à hauteur de 3 %, tout en accentuant leur formation au fur et à mesure de la carrière, accompagnée d'une meilleure reconnaissance.

Pour terminer mon propos, Madame TEIXEIRA, pour rebondir sur ce que vous avez pu évoquer, je tenais à insister sur les dérives idéologiques de l'Éducation nationale et importées des États-Unis qui règnent en maître au sein des formations actuelles telles que les INFPC et dans l'enseignement supérieur, des idéologies telles que le multiculturalisme qui fragmente et divise notre société, contraire à notre modèle républicain, ou encore le wokisme qui souhaite faire table rase de notre passé. Force est de constater que l'école est politisée, l'université est politisée diablement par un racialisme de plus en plus omniprésent.

M. GRICOURT.- Votre groupe aura dépassé son temps de parole.

Mme LOUISIN.- C'est cet état d'esprit qui nous divise plus qu'il nous rassemble.

Je conclurai par une phrase d'Ernest Renan : « *L'essentiel dans l'éducation, ce n'est pas la doctrine enseignée, c'est l'éveil* ».

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame LOUISIN.

Mme GAY a la parole.

Mme GAY.- Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à deux défis. Le premier défi est que, d'un côté, il y a les besoins de l'économie qui redémarre, les besoins en emploi, et de l'autre, les envies des personnes d'entrer en formation et dans l'emploi sont en décalage, d'où les tensions. Le deuxième défi est d'aller au plus près des lieux de vie de nos concitoyens. L'autre jour, à Loches, la mission locale dit « ce serait bien que l'on ait une formation sur l'estime de soi pour les jeunes ». L'organisme que l'on connaît, qui intervient bien sur ce sujet, ne veut pas aller dans le Lochois. C'est insupportable de ne pas pouvoir être au plus près des lieux de vie de nos concitoyens.

La Région innove sur ces deux terrains. Comment ? Tout d'abord, à travers les CODEVE que nous coanimons et auxquels nous apportons toute notre force de frappe en termes d'innovation. Que sont les CODEVE ? C'est un lieu où l'on se retrouve avec les acteurs de l'emploi et de la formation, les entreprises, les fédérations professionnelles, les institutionnels et où l'on cherche des solutions. Deux exemples de solutions innovantes que nous avons mises en place : « Mon emploi près de chez moi », qui consiste à recruter à 15 kilomètres du besoin de l'employeur, donc faire connaître, aller à la rencontre des personnes en recherche d'emploi. Cela s'est fait dans le Loir-et-Cher et cela pourrait être intéressant que ce soit diffusé. Sur le Lochois, nous sommes en train de mettre en place, avec les différents acteurs, une action innovante, Mobil Emploi, avec un stand itinérant qui va au plus près des personnes pour présenter les opportunités en termes de métiers. Ce « matching » entre les besoins de l'économie et la connaissance des métiers par les personnes passe par la rencontre. Par exemple, dans les opérations DEFI, c'est ce que nous mettons en place, le fait que des professionnels accueillent dans les entreprises les personnes, leur parlent et se rencontrent, le fait de découvrir, à travers des chantiers... Par exemple, la Fédération du bâtiment, qui a de grands besoins, nous propose de faire un chantier sur le Lochois pour que les personnes découvrent les métiers.

Deuxième lieu d'innovation : les Tiers-Lieux de Compétences. Pour expliciter un peu, deux exemples. À Châteauroux, sur les métiers de la maintenance, l'idée du Tiers-Lieu de Compétences est d'être dans les zones blanches, d'être au plus près dans les zones rurales et de mixer les publics qu'on accueille (des jeunes, des demandeurs d'emploi, des salariés), de mixer les intervenants (des organismes de formation, des associations) et de mixer les prestations (accompagnement, VAE, formation).

M. GRICOURT.- Il faut conclure, chère collègue.

Mme GAY.- Toute la France industrielle a besoin de techniciens de maintenance aujourd'hui. C'est un lieu de découverte de ces métiers et de formation sur ces métiers.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame GAY.

Mme PAREUX a la parole.

Mme PAREUX.- Monsieur le Président, chers collègues, je vais faire court.

Je reviens sur le taux de chômage des personnes en situation de handicap, qui est toujours deux fois supérieur à celui des personnes valides. Lorsqu'elles sont inscrites à Pôle Emploi, ces personnes restent en moyenne 233 jours de plus au chômage que l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Excusez-moi, je suis bouleversée par les propos tout à l'heure de ma collègue Anna.

Les entreprises de plus de 20 salariés sont soumises à l'obligation d'emploi, la règle des 6 % de salariés en situation de handicap. Malheureusement on sait que ce n'est pas toujours respecté. Quand elles décident de jouer le jeu, elles font appel à des entreprises adaptées ou des établissements d'aide par le travail, ce qui évite qu'elles paient l'amende à l'AGEFIPH.

Les préjugés persistants restent un frein important. Encore trop souvent, le handicap est associé à des incapacités totales qui impliquent des aides lourdes et techniques. Les visions négatives des travailleurs handicapés persistent et ils sont perçus comme moins compétents, difficiles à gérer, moins performants et plus souvent sujets à l'absentéisme. Au-delà de tout cela, ce sont les représentations que nous en avons, la peur de la différence et de ce qui ne nous ressemble pas. Dans l'esprit des dirigeants d'entreprise, les représentations du handicap sont associées au fauteuil roulant, avec l'idée qu'ils vont devoir réaliser des travaux colossaux pour rendre accessible leur entreprise. Le handicap n'est pas le problème, mais la perception que l'on en a. En réalité, les personnes à mobilité réduite ou les personnes à moral renforcé, ne représentent que 3 % de la population handicapée, et 80 % des handicaps ne se voient pas. C'est ce que l'on nomme les handicaps invisibles. Les services RH ne savent pas comment s'y prendre, ils ne possèdent pas de culture du handicap et se trouvent bien souvent démunis et désorientés. Il y a un manque évident de formation, d'information et de sensibilisation. Philippe CROIZON nous dira : nous applaudissons l'idée d'inclure des salariés en situation de handicap, pourvu que ce ne soit pas dans nos services.

M. GRICOURT.- Merci de conclure, chère collègue.

Mme PAREUX.- Dans le PRF 2021-2024, il y avait l'inclusion à l'accès ou le retour en emploi durable en favorisant la qualification pour tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap et les personnes placées sous main de justice. Ce PRF fait mention de cinq offres. On retrouve le programme spécifique pour les personnes placées sous main de justice, et il n'y a pas une sixième offre concernant une formation spécifique des personnes en situation de handicap, ou j'ai peut-être mal lu ou mal compris et j'en suis désolée.

Je remercie aussi la dame qui est à la sténotypie, les personnes qui veillent sur nous à l'accueil et qui ont toujours un regard bienveillant. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci pour elles. Merci, Madame PAREUX.

M. CRÉPIN a la parole pour 3 minutes maximum.

M. CRÉPIN.- Merci, Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, chers collègues.

Je tiens à vous remercier pour la qualité de ce rapport qui, contrairement à ce qui a été dit plus tôt par M. DE LA TOCNAYE, montre bien les défis qui sont devant nous et la cohérence de l'action de la Région et de ses partenaires pour garantir la qualité de notre offre de formation en région, élever le niveau de qualification, former les plus éloignés de l'emploi, résoudre les tensions sur le marché du travail et le faire sur tous les territoires de notre région. Bien sûr, il faut lire tous les tableaux objectifs et le nombre de places du plan de formation. C'est d'ailleurs pour cela, Monsieur DE LA TOCNAYE, qu'ils sont inclus dans le rapport. Au moins, votre intervention nous a permis de mieux comprendre les méthodes de management au Rassemblement National et votre propension à mettre des blâmes. Laissez-moi vous confier qu'il existe aujourd'hui des méthodes un peu plus participatives et inclusives dans le management des collaborateurs.

Ce rapport montre dans sa cohérence l'enjeu actuel de la formation et cela passe par la prise en compte des défis de notre époque. À ce sujet, vous vous en doutez, Monsieur le Vice-président, je me réjouis qu'un des défis majeurs, celui du numérique, soit pris en compte dans ce rapport. C'est une absolue nécessité que de préparer les demandeurs d'emploi, les jeunes, les personnes en reconversion, aux enjeux de la numérisation de notre société. Elle intervient dans de plus en plus de domaines, que ce soit par l'automatisation ou l'évolution des pratiques de nos industries et services traditionnels. Cette omniprésence du numérique a été accélérée par les confinements successifs et a bousculé nos méthodes de travail, notamment à distance. Elle a permis aussi un certain nombre de relocalisations en territoire et c'est une opportunité majeure pour le travail à distance. Je ne manque pas l'occasion de souligner que cette opportunité pour nos territoires est une opportunité pour notre région. Le dernier classement du journal *Le Parisien* a consacré Bourges comme la deuxième ville de France derrière Poitiers où il fait bon télétravailler. Parce que notre région est un jardin, et nous l'avons vu tout à l'heure, permettez-moi de vous dire que, grâce à l'implication financière de la Région, participation particulièrement importante notamment sur la phase 2 du développement de la fibre dans le Cher et l'Indre aux côtés des départements, notre région est désormais un jardin connecté. Il est particulièrement agréable de travailler au jardin, et les Franciliens en prennent conscience de plus en plus. C'est une chance pour notre région.

Dans le volet de la formation, la place du numérique est multiple et doit être accompagnée comme nous le faisons au sein de transformations pour accompagner les organismes de formation dans leur transition : la numérisation et la digitalisation des supports pédagogiques bien sûr, la gamification des supports, la formation embarquée, la mise en situation, la réalité augmentée, le numérique comme objet même de la formation, de façon généraliste informatique, mais comme nous l'avons fait aussi de façon beaucoup plus pointue, tel le défi sur l'intelligence artificielle que nous avons signé avec le vice-président à Tours ou les réflexions autour de la cybersécurité.

Je conclurai en soulignant l'importance de lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique qui touchent encore un grand nombre de nos concitoyens. Sachez que 15 % des personnes de plus de 15 ans sont encore en situation d'illectronisme. Je me félicite de l'implication de la Région sur ce volet du numérique dans les formations et l'encouragement à poursuivre.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Monsieur CRÉPIN.

Mme COCHARD a la parole.

Mme COCHARD.- Monsieur le Président, chers collègues, comme vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, l'approche territorialisée de la formation professionnelle au plus près des besoins des usagers et des employeurs développée dans ce rapport vaut le coup d'être renforcée. Notre groupe soutient totalement cet axe. Ainsi, la Région réaffirme son rôle « macro » de coordination et d'ensemblier traditionnel en matière de formation professionnelle, mais aussi se positionne sur un rôle plus « micro » par une intervention au plus près des territoires, objectivant les équilibres territoriaux. Cette dimension territoriale de la politique de formation est renforcée par un meilleur maillage territorial, en garantissant le déploiement dans le PRF d'un minimum de trois offres préqualifiantes ou qualifiantes, qui nous est rappelé par le CPRDFOP en 2016 et 2021 et est renforcé par le déploiement de 14 référents territoriaux au sein des espaces Région Centre.

Il est aussi proposé dans ce rapport de renforcer l'action des CODEVE. C'est ce point plus précisément que je veux développer ici. Tout comme le souligne le CESER, la proximité des acteurs est essentielle pour connaître les besoins des territoires et répondre efficacement aux attentes des acteurs, entreprises ou potentiels bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle nous estimons d'une grande pertinence la proposition faite de remettre les CODEVE au centre de l'échiquier. Ces instances locales co-pilotées par l'État et la Région, relancées fin 2021 sur l'ensemble des bassins de vie, ont vocation à favoriser la concertation et une mobilisation partagée sur les enjeux liés à l'emploi et sont un bon échelon pour travailler de façon concertée sur les nécessaires transitions et transformations de l'économie et, donc, des emplois. On a parlé hier, par exemple, de la transformation agroécologique de l'agriculture.

Pour être en totale adéquation avec ces ambitions, la gouvernance des CODEVE ne devrait pas compter que des institutionnels. Cela va être là notre proposition. Au-delà de la possibilité d'inviter les partenaires extérieurs selon les besoins des chantiers programmés, et pour enrichir les travaux des CODEVE, les réflexions et actions qui y sont menées, notre groupe Écologie et Solidarité propose d'élargir la gouvernance au quadripartisme, mais aussi d'impliquer davantage Dev'up, même si c'est déjà fait, et le GIP Alfa Centre en tant que CARIF-OREF qui, déjà aujourd'hui, nourrit, analyse, éclaire et outille les acteurs du quadripartisme régional (État, Région partenaires sociaux) sur les questions orientation, formation, emploi, face aux nombreux défis à relever en matière de formation professionnelle, mais aussi sur les questions de professionnalisation des réseaux et des acteurs de terrain. L'instance se doterait ainsi d'une véritable approche prospective et fine des besoins des territoires et des réponses à y apporter. Ce serait aussi donner l'occasion d'impulser une dynamique à l'émergence des Tiers-Lieux de Compétences.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame COCHARD.

M. MERCIER a la parole.

M. MERCIER.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, il va de soi que la territorialisation des formations est une chance pour chacun. Nous portons à ce sujet une vraie politique en faveur de ces demandeurs d'emploi et de cette territorialisation. Cette politique tend à proposer des formations de qualité qui répondent à la demande des demandeurs d'emploi, au plus près de leur habitation, tout cela dans le but d'éviter les freins à la formation. Nous savons que les frais de déplacement ou la difficulté de se loger peuvent être un vrai stop dans la continuité d'une formation lorsqu'on est dans une situation précaire. Si les demandeurs d'emploi font l'effort de s'inscrire dans un nouveau projet professionnel, nous devons les accompagner du début de la formation jusqu'à la prise de fonction.

Je me permets, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, un tout petit écart pour rappeler qu'il nous faudra avoir la même vigilance et trouver des solutions dans nos politiques liées à l'orientation. Si nous voulons lutter contre l'orientation subie, autrement dit si nous ne voulons pas que les lycéens choisissent leur orientation en fonction de ce qu'ils ont à côté de chez eux, mais qu'ils la choisissent en fonction de ce qu'ils ont envie de faire, nous devons nous poser exactement les mêmes questions pour limiter les freins.

Si je reviens sur la question de la territorialisation, ces propositions de formation ne peuvent se faire sans un vrai dialogue avec les territoires. Il est inutile de mettre en place des formations sans avoir auparavant demandé aux acteurs locaux, institutionnels et aux employeurs ce qu'ils cherchent et ce dont ils ont besoin. C'est le rôle des CODEVE, mais je n'y reviendrai pas car nous venons d'en parler.

Je crois aussi que nous devons faire la démarche dans l'autre sens, c'est-à-dire consulter les envies, les appétences des demandeurs d'emploi afin de proposer des formations ciblées en fonction de leurs besoins. Nombreux sont les invisibles qui sont découragés, qui sont éloignés de l'emploi depuis trop longtemps et que nous devons davantage écouter pour les remettre sur le chemin de l'emploi. C'est un vrai travail à faire avec les acteurs sur le territoire. Proposer des dispositifs ne suffit pas ; il faut aussi capter les gens, aller vers. Si je reviens sur le plan « Un jeune, une solution » porté à l'échelle nationale, la Cour des Comptes a rendu dans son rapport, la semaine passée, un avis sur le fait que le dispositif a fonctionné pour une partie des jeunes, mais explique que le succès est à relativiser car les personnes invisibles, les inconnues des institutions et des services de l'emploi, n'avaient pas été captées. Nous devons aussi être vigilants pour tenter de répondre à tous ces publics. Ne nous satisfaisons pas du « il y en aura toujours qui passeront au-delà des radars », mais cherchons des solutions pour tous.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Romain MERCIER.

Mme RENIER a la parole.

Mme RENIER. - Merci, Monsieur le Président.

Les fortes tensions sur l'emploi dans notre région pourraient bien contrarier notre volonté commune de développer le tourisme et de relocaliser nos entreprises et nos productions. Élu(e) d'un territoire industriel et touristique rural dépourvu de lycée, je suis régulièrement intervenue sur cette problématique.

Nous partageons bien entendu la volonté ambitieuse que porte la Région en matière de formation. La volonté de territorialiser, de travailler finement à l'échelle des bassins d'emploi et des intercommunalités fait sens. S'appuyer sur les CODEVE, les développer, en augmenter la fréquence et surtout l'efficacité est essentiel, à condition de ne pas oublier de convier les élus locaux au plus près des territoires, comme cela a pu être le cas dans le passé. Pour parler d'oubli, j'ai bien noté, Olivier BEATRIX, qu'il y a eu une réunion à Sancerre sur l'accueil touristique, secteur en grande tension, mais je suis un peu étonnée de ne pas avoir été conviée.

Nous sommes unanimes sur le besoin de coordination entre les différents acteurs et particulièrement entre l'action régionale et l'action du service public de l'emploi pour y gagner en cohérence et en efficacité. Je tiens à souligner le travail des intercommunalités, qui font souvent le lien entre les besoins des entreprises et les acteurs de la formation en les orientant dans le dédale des dispositifs. Telle cohorte vers une POEC (Préparation opérationnelle à l'emploi collective) ou telle autre vers un DEFI (Développement de l'emploi par des formations inclusives). Il faudrait presque créer une formation pour que l'on puisse comprendre et

appréhender tous les acteurs, tous les dispositifs et leurs acronymes. Si les possibilités de formation répondent mieux aux besoins des entreprises, on note une grande difficulté à attirer un nombre de candidats suffisant. Il est urgent d'agir. Les chambres consulaires s'organisent pour promouvoir les métiers en tension auprès des collégiens et des lycéens. Sur l'ensemble du territoire, on peut voir dans la presse des initiatives apparaître. La Région a également un rôle à jouer en investissant dans un plan de communication pour promouvoir les métiers en tension avec les entreprises et les différents partenaires. C'est un sujet que nous avons d'ailleurs mis en avant dans le dispositif Territoires d'industrie.

Je voudrais mettre en valeur le travail des acteurs de l'insertion. On entend trop souvent des raccourcis faciles entre besoin de main-d'œuvre et demandeur d'emploi. Vous parliez, Monsieur le Vice-président, de la difficulté de faire entrer en formation des personnes très éloignées de l'emploi. C'est une réalité. Une personne qui n'a pas travaillé depuis longtemps a tellement de difficultés sociales, familiales, financières, médicales parfois, qu'il faut prendre en considération globalement pour enlever les freins à l'entrée en formation. Pour une maman solo qui entre en formation, la deuxième semaine, le mardi soir, son enfant tombe malade et a 39° de température. Elle ne dort pas de la nuit et, le lendemain matin, son enfant ne peut pas aller à l'école et personne ne peut le garder. À votre avis, que fait-elle ? Elle arrête sa formation. À côté de la formation, il faut prévoir les dispositifs d'accompagnement d'accueil des enfants, de mobilité, de logement, qui sont les facteurs de réussite.

Pour conclure, je voulais insister sur la nécessité de mettre en place des outils d'évaluation sur les différents dispositifs, tant sur les volumes, les coûts, le devenir des personnes en sortie de formation à six mois ou à un an, que sur la qualité et l'adéquation de ces formations aux besoins des entreprises. Nous gagnerons en agilité et en efficacité.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci, Madame RENIER.

Mme SAUTREUIL a la parole.

Mme SAUTREUIL. - Mesdames, Messieurs, je pense que nous pouvons tous en convenir, complémentaire à la formation initiale, la formation professionnelle et continue est un des leviers intéressants pour amorcer une transformation de notre société et améliorer ses capacités de résilience. Dans un écosystème adapté, elle peut participer à la transformation aux politiques de relocalisation et de reterritorialisation de nos activités et de transition écologique et sociale, ainsi que redonner du sens au travail. Cet écosystème adapté, c'est la coopération et la mobilisation de tous les acteurs, donc aussi bien accompagner les organismes de formation que les OPCO et les entreprises, puisque c'est toujours très intéressant pour un stagiaire de pouvoir mettre en pratique ce qu'il aura vu en théorie.

La mention de parcours individualisé est fort intéressante parce que, quand on a une envie de formation, quel que soit son parcours, on est parfois démuni face à la complexité et la richesse de toutes ces offres de formation, d'où la nécessité d'avoir un accompagnement personnalisé qui permet de lever ces freins et de bien identifier les problématiques que peut rencontrer le stagiaire, notamment en termes d'horaires inadaptés et de contraintes financières et de mobilité. Je me réjouis qu'il y ait au minimum trois formations par bassin de vie pour pallier ces problèmes de mobilité, ainsi que la prise en compte des publics adultes dans l'accompagnement financier, ce qui est plutôt rare. Pour que tout cela ait réellement un effet levier, il faudra veiller à une simplification des démarches de tous les côtés, mais je n'en doute pas. En tout cas, nous vous accompagnerons dans ce domaine.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci, Madame SAUTREUIL.

M. HEMARDINQUER a la parole.

M. HEMARDINQUER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, le Plan régional de formation est un projet ambitieux dont les enjeux sont essentiels car il est ici question de compenser les lacunes de l'État tant dans la formation initiale sous statut scolaire que dans l'accompagnement à l'insertion des publics fragiles issus de l'immigration, à la réinsertion des PPSMJ ou encore à l'inclusion des personnes en situation de handicap, sujet qui me tient tant à cœur. Dans notre pays, il est triste que de telles carences soient une réalité, mais grâce à ce plan régional, j'ai bon espoir qu'une grande partie des publics impactés par ces manquements de l'État central puisse être sauvée. En effet, la formation professionnelle, en adéquation avec les besoins d'emplois locaux, en prenant en compte les dispositifs nécessaires à l'accès à la langue, à l'alphabétisation, à la remise à niveau scolaire, à la compensation d'un handicap, il est difficile de faire plus complet.

Il ne manque plus qu'à s'assurer de l'information de ces potentiels bénéficiaires et de la simplicité de la mise en œuvre de ces actions. Petit point de vigilance à avoir et exemple concret : un étudiant eurélien, jeune majeur en situation de handicap dont l'orientation et les aménagements nécessaires ne sont pas mis en place malgré le fait qu'ils soient un droit, choisit de sortir du système scolaire pour s'orienter vers un dispositif de formation professionnelle. Un ex-PPSMJ, un mineur non-accompagné ou un chômeur longue durée serait dans le même type de situation. Il trouve une formation pas prise en charge par la Région avec une possibilité d'insertion rapide et sûre à l'issue. Après sa décision prise d'y participer, arrive la mise en œuvre pratique : auprès de l'AFPA qui l'informe qu'il doit être demandeur d'emploi, donc inscrit à Pôle Emploi, et qu'il peut recontacter l'AFPA pour s'inscrire. L'inscription à Pôle Emploi faite, il rappelle l'AFPA, où on lui indique que la formation est financée par la Région et que c'est Pôle Emploi qui doit procéder à l'inscription. Trois, échange de mails et rappel de Pôle Emploi...

M. le Président.- Monsieur HEMARDINQUER, nous souhaiterons avoir votre document parce que je crois que la saisie de votre texte à ce rythme est totalement...

M. HEMARDINQUER.- J'essaie de m'adapter au temps qu'il me reste.

M. le Président.- C'est pour la saisie. Nous aurons besoin de votre texte. Respirez.

(Rires)

M. HEMARDINQUER.- Je reprends.

Échange de mails et rappel de Pôle Emploi dont l'issue est de demander de prendre contact avec Cap 28. Appel de Cap 28 qui propose un rendez-vous à Pôle Emploi en vue de l'inscription à la formation. On se dit qu'on y arrive, mais lors du rendez-vous on apprend que, pour être inscrit, il faut d'abord faire un stage d'une semaine d'observation en entreprise pour s'assurer que le projet correspond bien à ce qui est attendu, et ce, avant de pouvoir participer à une réunion d'information, et qu'après seulement l'inscription à la formation pourra être effective. Maintenant, il faut donc trouver une entreprise qui accepte de recevoir le jeune en situation de handicap. Quasi-impossible : les problèmes évoqués le plus souvent, le manque de tuteur adapté ou le temps à y consacrer. Enfin, comment fait-on pour avoir le stage qui doit être trouvé et adapté ou adaptable à la situation de handicap et comment ne pas s'exposer au refus d'entrer en formation à cause de la non-exécution du stage de prépositionnement ? Imaginez la patience et l'énergie que cela demande, la capacité à chaque fois de comprendre et mettre en œuvre les actes administratifs nécessaires. L'exemple bien connu qui me vient est

celui des 12 travaux d'Astérix et l'obtention du formulaire A38. Entre le moment où le jeune trouve la formation qui l'intéresse et la mise en œuvre, sous réserve qu'il ait réussi à passer tous les points que je viens de vous décrire, il faut compter entre 8 mois et un an, autant de temps perdu, autant de moments de doute et pour beaucoup, hélas, l'abandon de la démarche avant de la voir se concrétiser.

Je vous remercie de votre attention. Je vous ferai parvenir mon écrit.

M. le Président.- Merci beaucoup, Monsieur HEMARDINQUER.

Dernière oratrice inscrite, Mme BOENS.

Mme BOENS.- Monsieur le Président, chers collègues, je vais essayer d'aller aussi vite.

Comme l'a rappelé précédemment mon collègue Romain MERCIER, le public des invisibles ne doit pas être laissé pour compte. Nos invisibles, ceux qui vivent sur notre territoire, sont des hommes et des femmes qui ont quitté le monde du travail suite à des licenciements ou à des parcours de vie difficiles. En région Centre-Val de Loire, ils sont plus de 42 000 à être éloignés du monde du travail depuis plus de 3 ans. Ces personnes ne sont pas une classe d'âge uniforme, ils ont entre 25 ans et jusqu'à l'âge de la retraite. Beaucoup d'entre eux n'ont pas fait d'études au-delà du BEPC ou du CAP. Certains sont allés, mais plus rarement, jusqu'au Baccalauréat. Les raisons de la non-poursuite d'études sont diverses : sociologiques, financières, difficulté d'accessibilité. Pour eux, nous devons faire plus que tendre la main, plus que mailler le territoire de formations. Nous devons aller à leur rencontre.

Les outils que nous mettons en place comme le site Etoile ne sont pas opérants auprès de ces publics. La distance entre la sphère professionnelle et parfois un réel manque de confiance est un rejet secret. Nous ne pouvons pas rester sans agir. Un accompagnement individuel est impératif. Plusieurs actions sont en place : l'aide aux entretiens professionnels grâce au chéquier régional vers l'emploi, la validation d'acquis pour transformer expériences et savoir-faire en diplôme. Bien sûr, nous avons aussi les DEFI. Je veux en profiter pour saluer le travail remarquable réalisé par nos partenaires et la Région dans ce dispositif. J'ai de la chance, dans le rôle de conseillère régionale, de participer à beaucoup de signatures DEFI, et c'est toujours un grand plaisir de rencontrer les apprenants. Ce dispositif peut changer la donne, mais peu importe l'âge, le sexe ou le niveau d'études, tout le monde peut trouver une formation qui lui correspond et ainsi revenir dans le monde du travail.

Cependant, il faut penser au-delà des formations professionnelles. Notre engagement doit être le plus complet auprès des demandeurs d'emploi en soutenant des initiatives d'associations d'aide dans le retour à l'emploi. Je pense notamment au public féminin, parfois éloigné depuis des années du monde du travail pour une vie de femme au foyer. Elles doivent apprendre à se réapproprier leur image et comment communiquer avec les autres, avant même de penser à suivre une formation professionnelle. Ce public fragilisé par un manque de confiance doit être accompagné sur tout le chemin qui correspond au retour à l'emploi : comment s'habiller pour un entretien, comment se tenir face à un employeur, jusqu'à apprendre les bases du métier choisi. Même si ce travail n'est pas une finalité en soi, il permet l'émancipation grâce au salaire qu'il génère, l'intégration sociale grâce aux interactions propres à la vie professionnelle. Il est un élément fondamental de notre société ; aucun individu ne devrait en être privé contre son gré. Nous veillerons toujours à améliorer le cadre des emplois et leur finalité pour en assurer le sens et l'intérêt pour chaque individu.

(Applaudissements)

M. le Président. - Merci.

Monsieur le Vice-président.

M. GILLE. - Merci, Monsieur le Président.

Je voulais remercier tous les collègues qui sont intervenus. Je pense que cela a apporté, chacun dans son style, des expériences, des retours et des interrogations. Je dis chacun dans son style, parce que j'ai bien vu l'interpellation un peu vive de M. DE LA TOCNAYE. J'ai noté qu'elle était amicale – j'ai une inquiétude quand ce n'est pas amical – et qu'elle était stimulante intellectuellement.

Beaucoup d'entre vous, M. FORISSIER le premier... Moi-même je l'avais dit, j'avais commencé mon propos sur la complexité. Il ne faut pas non plus intégrer totalement la difficulté, je pense qu'il faut y travailler. Peut-être que les parlementaires parlent déjà d'une nouvelle réforme. Tous les 5 ans, il y a une réforme de la formation professionnelle. Personne ne commence par dire « on va compliquer le jeu » mais généralement, cela finit comme cela.

Le point de vue qu'il faut essayer d'adopter, et je partirai de l'intervention de M. HEMARDINQUER, qui était un cas un peu extrême mais qui reflète des choses qui arrivent... Qu'est-ce que cela veut ? Cela veut dire, et cela a été dit, l'importance de l'accompagnement. C'est un des sujets sur lequel on doit travailler. Quand on voit les sommes qu'on consacre à la formation, on peut en extraire une partie pour la recaler plutôt sur l'accompagnement. C'est un peu le président de mission locale qui transperce à travers cela, mais j'y crois. Les gens ont besoin d'être accompagnés, mais ce n'est pas si simple que cela. Le constat que l'on fait est que même les gens qui font l'intermédiation ont du mal à connaître l'ensemble des dispositifs, l'ensemble de l'offre de formation, etc. C'est le cas à Pôle Emploi, par exemple. Vous voyez la difficulté. Que se passe-t-il après ? Tout le monde réagit en disant « j'ai cela qui ouvre » et on est dans une logique de mettre des gens dans des cases, ce qui n'est pas efficace. Je pense qu'il faut retravailler, et on le fera. C'était aussi une interpellation du CESER sur le concept de conseil en évolution professionnelle pour les salariés et les non-salariés.

Je pense qu'il y a des pistes. Comment échappe-t-on à cette complexité ? En essayant de changer de paradigme et de se mettre du point de vue du bénéficiaire, essentiellement le point de vue du demandeur d'emploi. Il n'a pas à connaître toute la complexité et c'est pour cela que l'on doit l'accompagner. Les bénéficiaires sont aussi les entreprises, pas au même niveau ni dans le même registre, mais il faut arriver à mieux les connaître. C'est le sens aussi du travail de territorialisation. La territorialisation, n'en déplaise à certains, ce n'est pas du localisme, c'est être au plus près des réalités. Ce n'est pas assigner les gens à un territoire, ce n'est pas « vous êtes de tel coin, donc vous allez vous former dans tel coin ». Cela veut dire avoir une approche en plus grande proximité. Progressivement, je pense qu'à travers les ERC, les référents territoriaux que nous avons, les référents en matière d'orientation, on va rentrer dans une plus grande proximité. C'est le pari que l'on fait sur les CODEVE. Ce n'est pas si simple que cela.

J'entends bien les remarques d'Estelle COCHARD et je les partage en grande partie. Je pense qu'il faut associer, dans les CODEVE, Dev'up, le GIP ALFA. On va me dire : « il y en a 25, attention, le personnel, la mobilisation que cela nécessite ». Quand tu proposes de mettre dans la gouvernance directe le quadripartisme, on va peut-être attendre un peu. Je ne dis pas qu'il ne faut pas associer les partenaires sociaux et j'ai pris l'engagement devant le CESER. Je ne suis pas sûr que toutes les organisations soient en capacité d'être présentes dans les 25, donc il faut gérer cela avec intelligence. Je dirai avec humour que l'on est encore en train d'expérimenter avec la coprésidence État-Région. Je vais dire pudiquement que c'est contrasté selon les territoires. Cela progresse mais c'est encore un peu contrasté. On va essayer de faire un travail de suivi parce qu'il ne suffit pas de discuter sur les territoires, tout cela a des incidences sur l'organisation. Elle est déjà complexe et cela ne va pas, dans un premier temps, la simplifier. L'idée est de reprendre les sujets par le bout de la chaîne, par les destinataires finaux.

Concernant la belle question de l'absence de stratégie, je pense que c'est un peu sévère. Cela a été le sens de mon propos d'essayer de fixer – vous l'avez reconnu – au moins des objectifs. Il y a une difficulté structurelle, puisque les régions ont la formation. La formation n'est qu'un outil et vient accompagner une stratégie, sinon, la formation a une stratégie générale double compliquée, qui est à la fois de répondre aux besoins de l'économie et d'apporter une qualification et une forme d'émancipation à l'ensemble des salariés, voire à l'ensemble des citoyens. Il faut conjuguer cela.

Il faut croiser les approches territoriales, donc les besoins du territoire et de l'économie, et les approches par secteur. Je pense, et vous l'avez plutôt dit, qu'il y a une difficulté de nos secteurs économiques à définir leurs besoins et à définir des stratégies. Ce n'est pas simple. Je souhaite mettre en place des choses très concrètes. On va faire la démonstration en disant « je veux bien, mais il faut me dire clairement ce que l'on veut ». Dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, on voit bien les problèmes.

Cela pose d'autres sujets que vous n'avez pas évoqués. La machine à former tourne à plein. Le problème est que l'on a des personnes qui ne restent pas dans les métiers, pour des raisons multiples qui ont été un peu évoquées. On l'a vu aussi sur les questions de santé. C'est un sujet, parce qu'on ne peut pas former indéfiniment.

La difficulté stratégique est qu'on a la formation, mais l'emploi, ce n'est pas tout à fait nous. Notre pays a un peu de mal. La revendication des régions est peut-être d'avoir la totalité du dispositif emploi formation. Ce n'est pas le cas pour le moment, donc cela rend les choses difficiles. Il faut qu'on aille plus loin, au risque de vous surprendre, sur les questions de réindustrialisation et de relocalisation. Il est important pour le moment d'envoyer un signal, de dire : « Nous sommes à votre écoute si vous voulez les choses ». Sûrement qu'il faut aller plus loin. C'est le sens de l'expérimentation que l'on mène avec les partenaires sociaux sur l'IBC. J'avoue que, pour le moment, ce sont un peu les entreprises qui manquent. Pourtant, on les accompagne. Je vous rappelle que vous avez voté et que l'on est passé d'un accompagnement financier... Maintenant, on prend quasiment tout en charge. Il n'y a plus qu'à faire appel à la bonne volonté des entreprises, mais peut-être qu'elles n'ont pas le temps de s'engager. C'est la réalité de notre tissu économique, on a beaucoup de petites entreprises, TPE, etc., et il faut un accompagnement particulier. Je vais être *cash*, le discours est : « On n'arrive pas à trouver ». Quand vous creusez un peu, vous constatez que la personne a intégré la difficulté, donc elle n'a pas vraiment déposé l'offre et elle n'a pas forcément affiné le profil qu'elle recherche.

Nous avons des pistes de travail très importantes à mener et je pense que nous y reviendrons. Je crois que c'est cela dont nous devons discuter dans l'année pour être performants dans le CPRDFOP que nous allons mettre en place et, en parallèle, avec le schéma économique. Il y a du chemin, si je puis dire, mais c'est bien de se fixer cet objectif et une approche peut-être un peu plus stratégique. Ne perdons pas de vue que nous avons aussi la responsabilité, comme puissance publique, d'un travail de fond de qualification et d'élévation du niveau de qualification, c'est-à-dire apporter à chacun au moins le premier niveau de qualification et, aux autres, de progresser d'un niveau de qualification.

Ensuite, nous avons eu les interventions expertes des personnes de la commission, sous la houlette de Mme la présidente de la commission. Elle le sait, je la rassure, ce n'était pas le lieu aujourd'hui, mais nous nous engageons avec Charles FOURNIER à travailler sur la question de Territoires Zéro Chômeur. Je pense qu'elle animera elle-même dans la commission une réflexion sur les conditions matérielles des stagiaires. Je rappelle, puisque j'ai cité des chiffres, que sur les 200 millions d'euros, il y a quand même 40 millions dans le PRF et 10 millions dans le sanitaire et social, donc on ne doit pas être loin de 50 millions, voire plus, de rémunération. Quand on décide d'augmenter la rémunération de 10 %, ce que l'on pourrait faire, cela chiffre très vite. C'est pour cela que, pour le moment, nous avons fait le choix plutôt d'une prime à l'entrée.

Anna STEPANOFF, c'était très intéressant. Je connais son souci d'avoir un meilleur suivi de l'efficacité. Tout l'enjeu est de ne pas en rajouter dans la bureaucratisation qui se fait déjà jour du système de formation. Je suis frappé, quand on visite un organisme de formation, de voir que seule la moitié des gens sont consacrés à l'enseignement et que les autres gèrent des tâches administratives ou matérielles. Le mot « inquiétant » est peut-être trop fort, mais cela interroge. Si l'on remet des enquêtes en plus... C'est dans la loi, on doit avoir des comptes rendus. Je me demande si l'une des choses ne pourrait pas être de faire des sondages auprès des bénéficiaires, c'est-à-dire d'avoir un recul. Je pense qu'il faut plutôt aller vers cela, si ce n'est qu'il y a une obligation des organismes de faire un suivi ; je ne sais plus si c'est à 6 mois ou un an. Ce n'est pas toujours facile, parce qu'une fois que les gens ont repris le travail, ils ne répondent pas forcément. On peut peut-être faire des sondages aux deux sens du terme, à savoir un carottage et un retour qualitatif de la façon dont les personnes ont vécu les choses.

L'appel à projets était fait avant que j'arrive, mais on peut peut-être réfléchir pour le prochain. Vous l'avez dit vous-mêmes, nous sommes dans une grosse réflexion, et nous le reverrons sur les questions d'orientation et d'attractivité, sur la refonte du site Etoile.

Je ne vais pas pouvoir répondre à tout le monde parce que nous commençons à avoir faim.

Sur la question du handicap, il y a un petit paradoxe. Nous avons une attention particulière pour les personnes. Une équipe suit cela et ils le font avec attention et connaissance. Il n'y a pas d'offre spécifique à proprement parler, mais une attention particulière. Il y a aussi des conventions avec l'AGEFIPH et un travail particulier. Nous avons une connaissance précise. Nous savons qu'il n'y a pas assez de personnes en situation de handicap qui rentrent en formation, donc nous avons des efforts à faire, mais je vous garantis que c'est suivi de très près. Il n'y a pas d'offre spécifique parce qu'on est dans une politique d'inclusion. Sinon, vous avez d'autres effets pervers, c'est-à-dire que vous marginalisez et vous stigmatisez les personnes en situation de handicap. Ce n'est pas souhaitable non plus. Nous avons une réelle attention à ce public.

Je remercie Guillaume CRÉPIN d'avoir souligné que nous avons coloré notre offre de formation du point de vue du numérique. De la même manière, et je m'attendais à des questions mais cela doit être bien compris, nous l'avons fait sur la question des métiers autour de la transition écologique et des emplois verts, avec difficulté puisque c'est le seul secteur où nous avons, dans notre appel à projets, des lots infructueux. Nous avons au moins quatre lots infructueux dans ce secteur, donc il y a un travail de fond à faire. C'est un des rares secteurs où l'on n'aurait pas l'offre de formation.

Le dernier point central est posé par Mme RENIER, et je la remercie : comment va-t-on réussir ce travail entre l'insertion et la formation, ce qui demande une collaboration nouvelle avec les départements. Plusieurs, ce qui ne va pas simplifier notre millefeuille, vont rentrer dans ce qu'on appelle le Service public de l'insertion et de l'emploi. Je préfère dire « territorialisé » parce que, sinon, on ne va pas s'en sortir, avec les départements. C'était déjà compliqué, le Service public de l'emploi avec l'articulation État-Région. Les départements vont arriver. Je l'ai dit dans mon propos liminaire, il y a un véritable enjeu sur la façon dont on met les personnes en RSA en situation de travail et de retour vers l'emploi. Je pense qu'il faut réfléchir sur le fait qu'il y a des frilosités et des incompréhensions. J'ai la faiblesse de croire que la réponse est territoriale. C'est une mobilisation qui nécessitera celle des élus aussi.

En tout cas, le sens du rapport, et je pense qu'il a été bien compris, était de faire plus qu'un rapport d'étape, puisqu'il doit permettre de renouveler notre convention avec l'État, que le Président va pouvoir signer. C'est aussi de mettre toutes ces réflexions sur une rampe de lancement en vue du CRDFOP, auquel je vous invite à participer et faire participer autour de vous tous les acteurs. Nous essaierons de mettre le plus de cohérence là-dedans.

(Applaudissements)

M. le Président.- Merci beaucoup pour ce débat. Deux précisions par rapport à ce qui a été apporté comme éléments de réponse par Jean-Patrick GILLE à l'instant. Sur le lien avec les départements, dans les conventions avec les départements que nous sommes en train de monter, j'ai proposé à chaque président de département très précisément de dire comment nous allions articuler les moyens d'intervention : insertion du point de vue social, c'est le Département, insertion du point de vue de la formation, c'est la Région. La proposition est faite à chacun des départements individuellement et nous l'inscrirons précisément dans nos conventions avec les départements.

Le deuxième sujet, je suis d'accord sur la simplicité, mais – je dis cela par rapport aux parlementaires – quand on fait des décentralisations partielles, on organise le bazar. Quand on décentralise une partie de la formation professionnelle, mais l'emploi, alors que nous avons la responsabilité économique, n'est pas de la responsabilité de la Région et que, nécessairement, les gouvernements, à chaque législature, deux fois, trois fois, quatre fois pendant la législature, font des réformes, comment voulez-vous faire simple ? C'est quelque chose d'inextricable. Des franchises décentralisations, pas des bouts de décentralisation. Même chose sur l'orientation. Cela s'est fait récemment, on a un bout de décentralisation. Honnêtement, ce n'est pas à la hauteur. On nous oppose souvent l'histoire des personnels. Les personnels, ce n'est pas le sujet. Qu'ils aient un statut État, et quand ils interviennent sur une fonction décentralisée, que la fonction soit complètement décentralisée, et on aura de la simplification.

Je mets le rapport aux voix.

(Mis aux voix, le rapport est adopté)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Cyril HEMARDINQUER

Abstention : Rassemblement National et Alliés

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-président, pour ce travail de conviction.

(Applaudissements)

**RAPPORT N°6 PROGRAMME REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE ET
INTERREGIONAL LOIRE (FEDER, FSE+) 2021-2027 -
RENOUVELLEMENT AUPRÈS DE L'ÉTAT DE LA DEMANDE DE LA
REGION CENTRE-VAL DE LOIRE A EXERCER LA QUALITE D'AUTORITE
DE GESTION DU PROGRAMME (FEDER, FSE+) 2021-2027**

M. le Président.- Il s'agit d'une demande pour être autorité de gestion du FEDER/FSE pour la période 2021-2027. Il n'y a pas de débat, sauf demande expresse. En l'occurrence, deux amendements ont été déposés par l'UDCI.

Je vous en prie.

Mme DE PÉLICHY.- Merci, Monsieur le Président.

Je me réjouis de voir qu'après quelques années d'atermoiements, les régions restent autorité de gestion alors que, pendant un temps, on a craint que l'État ne récupère cette gestion. C'est une excellente nouvelle pour tout le monde, notamment de manière à mieux territorialiser la gestion des fonds et à maximiser les effets de levier.

Nos deux amendements sont assez simples. Le premier demande tout simplement qu'une communication plus large à destination des élus puisse être faite sur la consommation des fonds européens. Cet amendement ne vous surprend pas. Tout au long de la mandature précédente, régulièrement, nous avons demandé qu'il y ait plus d'information, en particulier dans l'hémicycle. L'utilisation de ces fonds est un très bel outil de l'Union Européenne pour des questions de développement des territoires et d'orientation de nos stratégies d'économie. Nous trouvons qu'il serait intéressant que les élus puissent se saisir plus généralement de cette question.

Le deuxième amendement vise à accompagner au maximum les porteurs de projet dans le montage de leur dossier qui peut parfois être complexe. C'est à la fois, une fois que la machine est lancée, pour améliorer le montage de dossier et mieux accompagner nos différents porteurs de projet, en particulier quand il ne s'agit pas de très grosses structures qui seraient dotées de l'ingénierie suffisante, mais aussi pour faire une meilleure information auprès de tous ceux qui pourraient prétendre à l'utilisation des fonds européens, que ce soit des porteurs de projets privés, type associatifs ou entreprises, mais aussi des collectivités territoriales. On sait que beaucoup de collectivités territoriales plus modestes s'autocensurent sur les demandes de fonds européens, craignant d'avoir à gérer des dossiers dont la complexité les dépasse et pour lesquels elles n'auraient pas l'ingénierie suffisante.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. le Président. - Merci.

Par rapport à ce premier amendement qui concerne l'autorisation pour la présentation des documents, y a-t-il des demandes d'intervention ?

Madame GLOANEC-MAURIN.

Mme GLOANEC-MAURIN. - Merci, Monsieur le Président.

Au nom du groupe SRC, je voulais indiquer que, bien sûr, la transparence et la communication sur l'utilisation des fonds européens sont extrêmement importantes. Nous soutiendrons cette première partie de vos amendements qui demande que le Président du Conseil régional soit autorisé à communiquer, pour nous, plutôt que de présenter. De toute façon, la communication est une obligation européenne. Il faut l'indiquer comme celle-ci, c'est vrai. Nous soutiendrons votre première partie d'amendement, avec un sous-amendement, puisque nous proposons de remplacer le terme « présenter » par « communiquer ». Pourquoi ? Il y a, dans l'organisation du transfert de compétences d'autorité de gestion des fonds européens, et le Président de la Région l'a indiqué hier, des lieux institutionnels comme le Comité de suivi, qui permet de faire régulièrement un point sur l'utilisation des fonds, avec des documents qui accompagnent cette instance. Nous pouvons aussi communiquer de manière plus large à tous les élus régionaux.

Il y a régulièrement, au sein de cette Assemblée, et cela a été le cas lors de la dernière mandature par quatre fois, des communications qui sont faites. Bien sûr, il faut continuer cette démarche afin que nos concitoyens soient empreints de l'utilisation de ces fonds, très importants pour l'attractivité des territoires et le développement.

S'agissant du budget de notre Région, régulièrement, lorsqu'il y a des réorientations de masses budgétaires dans le cadre du programme opérationnel, nous en sommes informés en session plénière.

Pour toutes ces raisons, nous demandons, plutôt que formellement la présentation, la communication, puisque cela existe déjà.

M. le Président. - Merci.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE a demandé à intervenir.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Karine, j'entends ce que vous dites. Cela appuie notre question orale d'hier soir. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir accédé à notre demande.

Bien évidemment, nous appuyons cet amendement. En termes de sémantique, certes, « communication » et non « présentation », mais nous avons parlé hier soir d'une communication annuelle et non pas de trois à quatre fois durant le mandat. Ce serait bien de maintenir cette périodicité.

Sur le second amendement, l'aide au dossier, je rejoins complètement ma collègue en ce sens que le terrain nous apprend au quotidien la difficulté à monter ces dossiers, ce qui est rédhibitoire la plupart du temps. C'est un manque cruel d'ingénierie auquel sont confrontés les EPCI, qui n'ont pas les effectifs calibrés pour le faire. Nous avons deux entités qui peuvent nous accompagner, qui existent déjà, donc il ne faut peut-être pas recréer un système existant. Celui de Dev'up peut-être, mais on a aussi nos Pays qui sont en première ligne au titre des CRST pour accompagner les territoires. Je pense que ce sont eux qu'il faudrait renforcer dans leur expertise.

M. le Président. - Merci.

Monsieur CHASSIER.

M. CHASSIER. - Monsieur le Président, sur le premier amendement qui concerne la transparence et l'information des élus, nous le voterons. Nous avons toujours demandé, sur ce point comme sur d'autres, qu'il y ait de la transparence et une meilleure information des élus.

S'agissant du deuxième amendement qui concerne l'aide aux acteurs pour l'obtention des subventions, je voudrais en profiter pour recadrer un peu. Quand on parle de la Région autorité de gestion des différents programmes, je dis toujours attention. La Région est, certes, chargée de l'instruction des dossiers, de lancer les appels à projets, etc., mais il faut rappeler que ce n'est pas elle qui fixe les objectifs et qui décide. Nous faisons l'instruction des dossiers sur des objectifs qui nous sont imposés, et la décision ne nous appartient pas au final. C'est une remarque qui me semble utile.

Sur cette complexité des dossiers, je suis d'accord et je pense que nous sommes déjà intervenus aussi sur ce sujet. Il faut trouver une solution pour aider les bénéficiaires potentiels de ces fonds européens à monter ces dossiers qui sont souvent assez lourds, et c'est même parfois dissuasif. On a eu le cas d'appels à projets – je ne sais plus si c'était FEADER – sur l'agroforesterie où l'on avait eu une seule demande parce que les entreprises ne pouvaient pas répondre à des dossiers aussi compliqués. Mettre une cellule de compétence pour aider ces demandeurs et les acteurs, je serais d'accord. Sur la forme, est-ce qu'elle doit être départementale ? Pas forcément, parce que je pense qu'il y a un niveau de compétences et de technicité qui fait que ce serait peut-être difficile de mettre une cellule par département. Il faut réfléchir à quelque chose au niveau de la région pour assister les demandeurs.

M. le Président. - Merci pour les échanges.

Pour le premier amendement, ce qui pourrait faire consensus, c'est l'idée, comme je l'ai dit hier au moment de la présentation du compte administratif, d'avoir une présentation annuelle de l'ensemble des consommations de fonds. C'est quelque chose qui n'exclut

absolument pas qu'au moment des grands débats sur les inflexions et autres, il soit traité de la manière dont les choses soient consommées. Cela viendrait compléter. Cela me paraît tout à fait intéressant, d'autant plus que vous savez qu'à la fin de la contractualisation du programme opérationnel précédent, la Commission a conduit, sur toutes les régions, à l'échelle de l'Europe et à l'échelle de la France, un audit pour connaître la manière dont les choses étaient à la fois consommées et appropriées. On ressortait comme ayant un très bon niveau d'appropriation. Pourquoi ? Cela m'amène au deuxième amendement.

Nous avons, au cours du mandat, créé spécifiquement une cellule de trois spécialistes. Monsieur CHASSIER, vous avez raison, ce sont des spécialistes parce que c'est très sensible. Si on part de travers, on fait croire à des financements qui n'arriveraient pas, ce qui serait très préjudiciable pour les porteurs de projet. On a donc créé cette cellule. Par rapport au deuxième amendement, je réponds donc oui, il faut que nous ayons une compétence à l'intérieur des ERC. C'est un référent qui va accueillir, donner le premier niveau d'information et mettre en relation avec la cellule particulièrement compétente. Cette cellule particulièrement compétente, on ne peut pas la dupliquer six fois, elle est nécessairement ici parce qu'il faut cette connaissance. Il faut cette interface à l'échelle des ERC avec un technicien qui soit un technicien référent pour pouvoir faire cet accompagnement.

Charles ?

M. FOURNIER.- Nous avons créé dans le mandat précédent un dispositif qui s'appelle Project'Eur, qui est une prestation pour accompagner les porteurs de projet. Il n'est pas encore assez connu, il mériterait de l'être beaucoup plus, mais il renvoie une satisfaction extrêmement importante de ceux qui ont été accompagnés par ce dispositif. C'est une autre forme d'accompagnement complémentaire de la cellule qu'a évoquée le Président. Je crois qu'on a plutôt intérêt à porter à connaissance ce qui existe pour que tout le monde puisse y accéder.

M. le Président.- On le fait au moment des programmes opérationnels, à mi-mandat et en fin de mandat. Je me souviens très bien de la réunion qui a eu lieu chez toi à Blois, où 200 ou 300 porteurs potentiels étaient venus pour faire état : « je suis associatif », « je suis économique », etc. C'est compliqué.

Pour le premier amendement, si on retient « communiquer une fois par an », cela fait consensus ? Oui. Je mets donc aux voix sous cette forme.

(Mis aux voix, du sous-amendement de l'amendement n°1 présenté par le groupe Socialistes, Radicaux, Citoyens est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

(Mis aux voix, l'amendement n°1 sous amendement du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

M. le Président.- Le second amendement, s'il s'agit en effet...

Oui ?

Mme GLOANEC-MAURIN.- Pour compléter sur le deuxième amendement, je rappelle que, dans le cadre du transfert d'autorité de gestion, le transfert en ressources humaines n'a pas été immédiatement à la hauteur de la tâche qui incombait à la Région par la gestion des fonds européens. Ces mises en place petit à petit d'experts au sein de la Région sont très utiles. Je voulais rappeler qu'il y avait eu une démarche plus lente avec un transfert qui n'était pas à la hauteur en ressources humaines.

M. le Président.- D'accord.

Afficher un référent dans chacun des ERC qui fera le travail de premier accueil avec la mise en lien avec la cellule qui est ici, qui connaît très bien les arcanes européens sur le plan technique. Sommes-nous d'accord sur cette forme ? Parfait.

(Mis aux voix, du sous-amendement de l'amendement n°2 présenté par le groupe Socialistes, Radicaux, Citoyens est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

(Mis aux voix, l'amendement n°2 sous amendement du groupe Union de la Droite, du Centre et des Indépendants est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / Cyril HEMARDINQUER

(Mis aux voix, le rapport amendé est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés / / Cyril HEMARDINQUER

M. le Président.- C'est unanime. Je vous en remercie.

(Applaudissements)

RAPPORT N°7 AJUSTEMENTS DES DELEGATIONS ACCORDEES A LA COMMISSION PERMANENTE REGIONALE

M. le Président.- Qui présente la délégation ?

M. GRICOURT.- Ce n'est pas très compliqué, Président. C'est la proposition d'ajuster la liste des délégations accordées à la Commission permanente de notre Conseil régional et de soutenir la mise en œuvre de la charte de l'éthique et de la déontologie des élus. Vous avez le détail dans la délibération qui vous est présentée, à la fois en ce qui concerne les délégations, les conventions, la commande publique, le domaine de la Région et le fonctionnement de l'Assemblée.

M. le Président.- Je crois qu'un point fait sujet là-dessus : la délégation pour la charte de déontologie. Elle est là-dedans pour des raisons de délais car, notamment au niveau de certains groupes de l'opposition, vous aviez souhaité que nous allions vite. Nous sommes en train de forger cette charte en commun. Le travail avance bien, n'est-ce pas, Madame la Vice-présidente ? S'il n'y a pas de problème de délai, je n'ai aucun sujet pour qu'elle vienne en session, mais on mettra deux mois de plus. Pour moi, cela n'a pas d'incidence. Le sujet pour nous était d'aller vite. Si cela passe en session, il y a encore plus de visibilité, donc il n'y a pas de difficulté.

Monsieur VIGIER.

M. VIGIER.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, dans votre propos liminaire, de proposer que cela passe en session. C'est un sujet très important, puisque l'éthique dans l'action politique, l'éthique dans une collectivité, quand on connaît le niveau de défiance de nos compatriotes vis-à-vis de tous ceux qui les représentent, doit être une de nos priorités absolues. Nous étions donc surpris, mais vous venez de répondre par anticipation, du fait qu'il faut avoir un débat ici avec tout le monde, devant la presse, de manière à ce que chacun prenne ses responsabilités et que nous soyons capables de faire œuvre commune parce que c'est une exigence que je sais que nous avons en partage. Je le dis d'autant plus que, lorsqu'il y a eu des difficultés, que nous connaissons encore pour une de nos collègues de la Région, chacun a dit les choses avec retenue et pudeur, sans pour autant ne rien lâcher sur des choses dont on verra si elles s'avèrent aussi graves que prévu ou plus graves que ce que nous savons, puisque la justice fait son travail. Je vous avais d'ailleurs interrogé dans une question orale lorsque vous avez bien voulu que nous ayons cet échange à un moment. Je vous avais remercié publiquement, donc je le refais devant tout le monde, du fait que vous aviez l'intention de vous constituer partie civile.

Pour avoir eu ce triste privilège, Monsieur le Président, lorsqu'à l'Assemblée Nationale un ministre du Budget a menti à la Représentation nationale et s'est vu démissionner, vous vous souvenez qu'un ancien Président de la République, que vous connaissez bien, a fait en sorte que les déclarations de patrimoine et d'intérêt soient naturellement déposées auprès d'une autorité, à laquelle d'ailleurs vous vous êtes soumis, comme les parlementaires ici, la Haute autorité de la transparence de la vie politique.

Monsieur le Président, dans ce document, qui a fait certes l'objet d'un travail, et c'est notre collègue Gaëtane TOUCHAIN-MALTÊTE qui nous a représentés... Nous avons eu ce document une heure et demie avant la réunion. Je souhaite que l'on puisse, à un moment ou à un autre, avoir un échange plus approfondi. Je vais prendre deux ou trois exemples pour vous dire qu'il faut encore retravailler ce document.

Par exemple, sur la déclaration de patrimoine à la Haute autorité de transparence de la vie politique, vous vous calez parfaitement sur ce qui est opposable pour les parlementaires ou les présidents de département, mais il faut aussi une déclaration de fin de mandat, ce qui ne figure pas. Il est marqué uniquement « c'est substantiellement une augmentation pendant le mandat ». C'est en fin de mandat, ce qui permet d'attester si, oui ou non, il y a eu enrichissement pendant le mandat. Cela ne figure pas. Il faut que ce soit dedans, c'est indispensable. Si ce n'est pas dedans... Désolé, chers collègues, c'est comme cela. On l'a fait de façon transpartisane à l'Assemblée, au Sénat et partout. Acceptez que je puisse vous faire cette remarque. Je donne deux ou trois exemples qui ne figurent pas. J'ai regardé un tout petit peu et j'avais participé très largement, pour le Parlement, à la rédaction de ce à quoi nous sommes soumis, et c'est bien normal. C'est moi le premier qui le demande.

La deuxième chose qui me paraît essentielle est qu'on crée un comité d'éthique, très bien. Que le comité d'éthique puisse consulter la déclaration d'intérêts...

M. le Président.- Le document...

M. VIGIER.- Je termine, Monsieur le Président.

M. le Président.- Ce n'est pas la charte, Philippe VIGIER. C'est la délégation qui sera donnée pour que la charte, lorsqu'elle sera finalisée, et elle n'est pas finalisée... Les travaux avec Mme TOUCHAIN-MALTÊTE se poursuivent et avec l'ensemble des groupes. Nous sommes en train de travailler. Que vous ayez l'information, c'est bien, mais nous sommes en train de travailler. C'est simplement pour que la charte terminée, soit on la passe en CP parce que vous demandez...

M. VIGIER.- Pour le bon éclairage des débats, si je peux terminer mon intervention ? De manière à ce que l'on s'entende bien, on ne se coupe pas la parole, on se respecte dans nos prises de parole respectives.

M. le Président.- Monsieur VIGIER, vous avez la parole bien évidemment, mais je voulais préciser que nous ne parlions pas du contenu de la charte parce qu'elle n'est pas finalisée.

M. VIGIER.- Elle va compléter mais je reprendrai la parole une seconde pour terminer parce que je voulais dire quelque chose d'important, me semble-t-il. Ayons le respect réciproque de nous écouter.

Mme TOUCHAIN-MALTÊTE.- Mon collègue s'exprime sur un document qui a été transmis à l'ensemble des membres de cette Assemblée. On est effectivement sur le choix, ou non, de donner cette délégation à la Commission permanente. Pour autant, le document a été transmis. C'est un document de travail sur lequel nous nous exprimons, tout simplement.

M. le Président.- Monsieur FORISSIER.

M. FORISSIER.- Je comprends la proposition de Philippe VIGIER parce qu'il y a peut-être des amendements à apporter. Cela ne me choquerait pas que nous ayons un débat au printemps sur cette charte. Peut-être que rien n'empêche juridiquement d'en faire une première adoption en Commission permanente avec l'engagement de revenir en débat et de la compléter à l'occasion de la session. Comme cela, les deux objectifs seront remplis. Essayons de faire preuve de bon sens avant d'aller déjeuner.

M. le Président.- Monsieur VIGIER, vous avez la parole.

M. VIGIER.- Monsieur le Président, c'est normal que je réagisse par rapport au document dont nous disposons. C'est le logo de la Région, Dominique ROULLET. *Verba volant scripta manent* ; cela veut dire ce que cela veut dire.

M. le Président.- Pour qu'on se comprenne bien, il y a un groupe de travail dont nous avons décidé de la composition. Participe, pour votre groupe, Mme TOUCHAIN-MALTÊTE. Le travail – elle le sait – n'est pas terminé. Que vous ayez des informations intermédiaires pour que le débat vive dans les groupes, c'est une très bonne chose, mais on ne peut pas vous proposer aujourd'hui de vous positionner sur un document qui n'est pas finalisé. Il y a encore des réunions de travail à venir.

Deuxième chose, vous avez été un certain nombre à dire qu'il fallait aller vite. Il est proposé que, dès que le document sera terminé, il puisse passer dans une CP, parce qu'on gagne deux mois par rapport à une session. C'est la proposition. Je suis pour la transparence. Si vous me dites qu'il n'y a pas d'urgence, on passe avec grand plaisir en session. C'est cela que je voulais préciser.

Philippe VIGIER, vous avez raison, il n'y a pas de sens à faire un dépôt de patrimoine en début de mandat s'il n'est pas contrôlé en fin de mandat. Je le fais depuis que je suis Président de Région, et vous depuis que vous êtes parlementaire. C'est la logique des choses.

Monsieur SCHLESINGER.

M. SCHLESINGER.- Merci, Monsieur le Président.

Pour être clair sur le sens de notre intervention, c'est ce qui nous était proposé ce matin, à savoir déléguer à la Commission permanente le fait d'adopter cette charte. Cette charte nous a été transmise. C'est le sens de ce que vous venez de présenter, Monsieur GRICOURT. Au regard du contenu de cette charte, et c'était le sens de l'intervention de Philippe VIGIER, il nous semblait que les matières qui étaient évoquées dedans, et certaines étaient problématiques – Philippe VIGIER reviendra dessus – méritaient un débat en session plénière. Vous êtes intervenus auparavant pour dire que vous retiriez la proposition qui nous a été adressée, mais c'était le sens de la proposition qui nous était faite ce matin. Vous venez de ne dire qu'on pouvait...

Deuxième point, sur la vitesse, au mois de décembre dernier, nous avons souhaité qu'une charte puisse être adoptée le plus rapidement possible.

M. le Président.- Voilà.

M. SCHLESINGER.- Il nous a été dit également, au mois de décembre dernier, que cette charte était prête

Dans la salle.- Non.

M. SCHLESINGER.- C'est ce qu'on était venu nous dire à la fin de la réunion. Nous souhaitions pouvoir l'aborder lors de la session plénière du mois de février. On l'a vu sur le rapport santé, Quand on veut, on est capable, tous ensemble, sur les sujets essentiels, d'adopter dans la session plénière suivante la charte. Nous aurions souhaité que la charte soit

adoptée lors de cette session plénière. Je pense que compte tenu des dispositions qu'elle prend, il faut qu'on l'aborde en session plénière la prochaine fois.

M. le Président.- Merci, Monsieur SCHLESINGER.

Un dernier mot pour M. VIGIER.

M. VIGIER.- Vous êtes gênés avec la transparence ? Pas moi.

(Brouhaha)

Monsieur le Président, mon intervention était dans le droit-fil de ce que nous avons toujours fait et ce que vient de faire Matthieu SCHLESINGER, de dire que nous sommes totalement disponibles. Pardonnez-moi mon mauvais réflexe, mais quand un document m'est livré où l'on m'explique qu'à la prochaine Commission permanente cela vaut validation, je me dis qu'il faut qu'on en parle. J'ai pris deux ou trois exemples, Monsieur le Président, et il y en a un autre pour protéger les salariés de la Région. Vous dites à un moment, dans ce document, que le Conseil régional doit veiller à ce que des proches ne soient pas embauchés, très bien. Ceux qui le sont déjà, on fait quoi ? Je veux soulever ces questions parce que nous les avons vécues dans une certaine douleur et une efficacité. La HATVP marche, et c'est très bien, de même que le Comité d'éthique. Il y a une chose qu'on ne peut pas faire, mes chers collègues, sur laquelle je me permets de vous alerter. Le Comité d'éthique peut être destinataire des déclarations d'intérêts, mais pas du patrimoine, car la loi a fixé les conditions dans lesquelles on l'encadre. C'est mon travail de parlementaire de le rappeler ici tout simplement, sans donner de leçon à personne. Cela nous engage tous. Une fois de plus, tous les groupes ont montré beaucoup de retenue sur quelque chose qui frappe notre collectivité. Nous sommes disponibles à tout moment et nous souhaitons que nous puissions en discuter en séance publique sans recherche de quoi que ce soit, dans le but de l'efficacité.

M. le Président.- Madame LAHOREAU, et je terminerai sur cette présentation avant le vote.

Mme LAHOREAU.- Merci, Monsieur VIGIER, pour vos remarques. Je voudrais rappeler l'historique. Au mois de juillet dernier, à la première session, nous avons voté ensemble ici le fait que le règlement intérieur serait amendé d'une charte de la déontologie dans les six mois et que cette charte serait travaillée et réalisée en concertation avec les six présidents de groupe, ce que nous avons fait à partir de décembre et en janvier en travaillant avec Mme TOUCHAIN-MALTÊTE et les autres représentants des groupes.

Le document est un document interne de travail sur lequel nous échangeons. Nous allons avoir prochainement une nouvelle réunion entre tous les présidents de groupe pour retravailler ce document. Nous proposons d'avancer un peu la date de validation et de vote de ce document à la CP. Si tous les présidents sont d'accord, nous repoussons cette présentation à la session de mai, avec l'accord du Président.

M. le Président.- Les choses sont bien claires. Il n'y a absolument pas de document finalisé. Je m'en voudrais, puisque je pilote cette commission avec les présidents, et je sais l'étape à laquelle nous sommes aujourd'hui.

Vous aviez exprimé un souci de rapidité. Nous l'avons traduit par une présentation possible en CP. Vous nous dites que vous levez cette exigence d'immédiateté, donc nous revenons à la vision que nous avions au départ, qui est la vision de présentation en session. C'est présenté en session, cela pourra être débattu.

Je souhaite que le travail que nous faisons en transparence, tous groupes confondus, nous permette de ne pas avoir d'amendements, parce que nous aurons très clairement pris en compte tous les points de vue, qui sont souvent des points de vue techniques. Il faut penser à tout. Nous aurons tout embarqué et nous aurons un document qui conviendra à tout le monde. C'est le travail que nous faisons.

Dans le document d'ajustement des délégations accordées à la Commission permanente, je vous propose, puisque ce n'est plus une demande formulée, de lever le petit 2 « adopter la charte de l'éthique et de la déontologie des élus régionaux » – elle viendra en session, il n'y a plus d'urgence, vous venez de le dire – et de prendre le document tel qu'il est rédigé. Y a-t-il des problèmes là-dessus ? Non ?

Monsieur FORISSIER, je le redis. Dans le document « délégation à la Commission permanente », puisqu'il fallait aller vite, comme vous l'aviez demandé, nous avions indiqué que pouvait être adoptée par la Commission permanente la charte de l'éthique et de la déontologie des élus régionaux. Vous nous dites aujourd'hui que vous préférez que cela vienne en session. C'est ce que nous avons prévu au départ mais nous avons voulu tenir compte de votre souci de rapidité. Je n'ai aucun problème, au contraire, pour que cela vienne en session. Cela viendra donc en session le plus vite possible.

M. FORISSIER.- J'avais seulement proposé une solution qui permettait de répondre aux deux, à savoir une pré-adoption en Commission et un débat en session pour le valider avec des amendements. Je pense que c'est possible juridiquement. Le plus important est que ce soit transparent et que le débat puisse avoir lieu. C'est la solution que nous soutenons.

M. le Président.- Le document amendé tel qu'on vient de le dire passe.

(Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité)

Pour : Socialistes, Radicaux, Citoyens / Écologie et Solidarité / Communiste et Républicain / Centre, démocrate, républicain et citoyen / Union de la Droite, du Centre et des Indépendants / Rassemblement National et Alliés

**COMMUNICATION N°8 DELEGATION AU PRESIDENT DU CONSEIL
REGIONAL - COMMUNICATION SUR LES MARCHES ET LES AVENANTS
PASSES DU 01/10/2021 AU 31/12/2021, SUR LES ACTIONS
CONTENTIEUSES INTRODUITES ET CLOSES DEVANT LES TRIBUNAUX
DU 15/11/2021 AU 31/01/2022 ET SUR LES VIREMENTS DE
CREDITS DU 23/07/2021 AU 10/01/2022**

M. le Président.- Il nous reste la communication sur la liste des marchés et avenants telle qu'elle vous a été communiquée.

Monsieur MONTILLOT.

M. MONTILLOT.- Monsieur le Président, mes chers collègues, une question a été posée à vos services mais n'a pas eu de réponse pour l'instant. Je ne mets pas en cause les services, c'est sans doute qu'ils n'avaient pas l'information tout de suite. Sur l'objet du marché 2021-8905, « étude de faisabilité technique et financière de deux scénarios d'aménagement de la gare d'Orléans » par l'AREP pour un montant de 54 540 euros, peut-on avoir des informations sur ce sujet ?

M. le Président.- Je n'ai pas la réponse directement. Nous allons vous la fournir bien évidemment.

Je vous en prie.

M. FORISSIER.- Monsieur le Président, un petit rappel au règlement. Tout à l'heure, Laurence RENIER a évoqué le fait qu'une réunion s'était tenue à Sancerre avec Olivier BEATRIX et d'autres de nos collègues et qu'elle n'avait pas été prévenue alors qu'elle est présidente du Pays du secteur. C'était dans le cadre d'une démarche propre à notre collectivité. Ce genre de situation se reproduit régulièrement. J'ai quelques articles qui montrent, dans différents endroits de notre territoire régional, des manifestations qui sont organisées, voire présidées par des membres de l'exécutif régionaux, sans que les conseillers régionaux du secteur ne soient jamais ne serait-ce que prévenus. Je voulais que ce soit solennellement dit en session, je pense que ce n'est pas une bonne chose pour la cohérence, la cohésion, mais aussi l'efficacité de l'action du Conseil régional. Nous avons reçu les invitations pour l'inauguration du stand du Salon de l'agriculture, c'est très bien, mais je ne reçois pas beaucoup d'invitations. Pourtant, je suis un vieux de la vieille, et je ne suis pas le seul.

Nous voudrions vous dire solennellement, et je pense que les autres groupes de l'opposition seront d'accord, qu'il est nécessaire, même si c'est l'exécutif qui prend la parole au nom de la Région – je comprends très bien, c'est normal –, même si l'exécutif met en valeur son action, et cela me paraît normal... Il est logique, dans un souci de bonne entente générale, d'efficacité et de cohérence du message de la Région, que les autres conseillers régionaux, y compris de l'opposition, soient prévenus, soient invités, quand vous vous déplacez ou quand un vice-président se déplace ou quand il y a une commission de travail dans un territoire dont ils sont élus.

Voilà ce que je voulais vous dire sous forme de rappel au règlement.

M. le Président.- Nous y sommes attentifs et nous y serons encore plus attentifs.

Avant que vous ne partiez, je vous demande une minute d'attention, Mesdames et Messieurs. Je voudrais, parce qu'il a choisi de faire évoluer sa carrière et de partir sous d'autres cieux, rendre hommage au travail qu'Emmanuel PORCHER, notre directeur général adjoint, a fourni pour notre Région.

(Applaudissements)

Emmanuel PORCHER a servi à la fois pour l'éducation et la culture dans différents postes. Il est aujourd'hui extrêmement apprécié par l'ensemble des acteurs, que ce soit ceux de l'éducation, les représentants de l'État, les proviseurs, les parents, les lycées, la communauté éducative. Sa disponibilité, sa capacité à trouver des solutions, sa capacité à tenir le cap et à faire évoluer nos politiques sont tout à fait reconnues. On a beaucoup fait évoluer les politiques tout au long de sa responsabilité. C'est la même chose pour la culture. Ce sont des choses assez complexes. Je veux dire à Emmanuel PORCHER qu'il nous a permis de porter des politiques publiques innovantes, à l'écoute des territoires, créatives, d'être dans les différents domaines qu'il porte très souvent – je le sais par mes responsabilités nationales – une Région remarquée parce que remarquable. C'est vraiment un engagement de tous les instants, un grand serviteur du service public. Merci à lui, et bonne continuation dans ses fonctions.

(Applaudissements)

Bon appétit ! Nous reprenons à 14 heures 30 pour la Commission permanente.

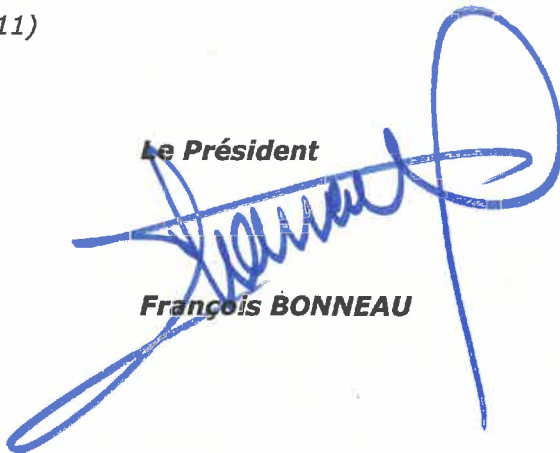
(La séance est levée à 13 heures 11)

La Secrétaire de Séance

A stylized, cursive signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Anne BESNIER

Le Président

A large, bold, cursive signature in blue ink, featuring a prominent loop at the top and a long, sweeping stroke at the bottom.

François BONNEAU